

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 10 avril 2025 à 18h30
en la salle du Conseil communal de la Maison Hugonin
Rue des Remparts 3 – 1814 La Tour-de-Peilz**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations de
 - 3.1 Un conseiller ou une conseillère (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
 - 3.2 Un conseiller ou une conseillère (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
 - 3.3 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
 - 3.4 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
 - 3.5 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
 - 3.6 Madame Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schwab
 - 3.7 Monsieur Jean-Paul Gremion (Corseaux), en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud
 - 3.8 Madame Corinne Cagnard (Chardonne), en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin
 - 3.9 Madame Carla Silva Borges de Sá (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote
 - 3.10 Monsieur Jean Signori (Jongny), en remplacement de Madame Caroline Genovese
 - 3.11 Madame Viviane Schweizer - Ronnerström (Veytaux), en remplacement de Monsieur Philippe Andler
4. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (Vevey), démissionnaire

5. Approbation du procès-verbal No 01/2025 de la séance du 30 janvier 2025 
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction :
 - 9.1 Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025) 
 - 9.2 Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025) 
10. Communications du Comité de direction :
 - 10.1 Communication N° 03/2025 relative au Préavis N° 08/2024 (Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera) 
 - 10.2 Maison de la sécurité publique – retour sur l'analyse « SWOT » des trois sites potentiels (Présentation)
11. Rapports des commissions
 - 11.1 Rapport relatif à la Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024) (Rapp. : M. Jean-Marc Forclaz, Président) 
 - 11.2 Rapport relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024) (Rapp. : M. Yvan Cornu, Président) 
 - 11.3 Rapport relatif au projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024) (Rapp. : M. Dominique Vaucoret, Président) 
12. Autres objets s'il y a lieu

Le Président :



Héraclès Dellas

La Secrétaire :



Carole Dind

Annexes :

- Convocation des groupes 
- Procès-verbal No 01/2025
- Préavis Nos 01 à 02/2025
- Communication No 03/2025
- Rapports des commissions

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2025

Date : Jeudi 30 janvier 2025 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

Présidence : Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz)

Scrutatrices : Mathias Ekah (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey)

Présent(e)s : 48 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 12 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 2 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Madame Laetitia Cocelli Sivis (Montreux), démissionnaire
4. Approbation du procès-verbal No 05/2024 de la séance du 21 novembre 2024
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024)
- 8.2 Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)
- 8.3 Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)
9. Communications du Comité de direction
- 9.1 Présentation de Monsieur l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours suite à la motion de Monsieur Héraclès Dellas intitulée « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » déposée lors de la séance du 23 novembre 2023
- 9.2 Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024 « Combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR aujourd'hui ? » (Communication No 01/2025)
- 9.3 Service d'ambulances et évolution du Dispositif cantonal des urgences préhospitalière (DisCUP) – Etat de situation (Communication No 02/2025)
- 9.4 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) intitulée « Présence de la police ASR à la gare de Vevey, possible ? » (Communication orale)

- 9.5 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Corinne Borloz (Corseaux) intitulée « Interpellation concernant l'avancée de la task force mise en place par le Conseil d'Etat vaudois sur le deal de rue » (Communication orale)
10. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes, ainsi que le public, les représentants de l'ASR et de la presse et l'agent de proximité. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

1. APPEL

Excusé(e)s : Julien Décombaz (Blonay – Saint-Légier) – Laura Ferilli (Blonay – Saint-Légier) – Heinz Wernli (Chardonne) – Caroline Genovese (Jongny) – Jean-Marc Forclaz (Montreux) – Mario Gori (Montreux) – Irina Gote (Montreux) – Murat Karakas (Montreux) – Yvan Luccarini (Vevey) – Frédéric Vallotton (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

Absent(e)s : Joey Fares (Blonay – Saint-Légier) – Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté tel que présenté à la quasi-unanimité (une abstention).

3. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MADAME LAETITIA COCELLI SIVIS (MONTREUX), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de M. Yanick Hess (Montreux) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, M. Yanick Hess (Montreux) est nommé membre de la commission de gestion pour la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 05/2024 DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 05/2024 de la séance du 21 novembre 2024 est adopté à une très large majorité (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le remplacement de Mme Elsa Duchesne (Corsier) n'a pas été porté à l'ordre du jour, la commune de Corsier n'ayant pas encore nommé la personne qui lui succédera.

La validation des statuts révisés de l'association est toujours en cours auprès du Canton. M. le Président rappelle aux communes de bien vouloir nommer les personnes qui remplaceront les membres ne pouvant plus siéger au Conseil intercommunal.

Nous avons appris le décès de M. Roland Chervet, ancien membre du Conseil intercommunal, président en 2012-2013 et responsable du groupe de La Tour-de-Peilz. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en sa mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont perdu un proche depuis la dernière séance.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

8.1 Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission composée des membres suivants :

Présidence : Jean-Marc Forclaz (Montreux)

Membres : Mario Gori (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Clément Toluoso (Vevey) - Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) - Julien Décombaz (Blonay – Saint-Légier) - Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier) - Heinz Wernli (Chardonne) - Rodrigo Leal (Jongny)

8.2 Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024)

M. Pierre-Yves Charpilloz (La Tour-de-Peilz), au nom de son groupe, estime que, compte tenu du montant conséquent de cet investissement, il serait judicieux qu'un délégué de la commission de gestion participe à la séance de la commission ad hoc.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande comment le Comité de direction a-t-il pu choisir la date du 6 février pour un objet aussi important alors que Vevey, qui a la présidence, tiendra son Conseil communal le même soir, ce qui empêche plusieurs membres d'assister à la commission.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) répond que lorsque la date a été soumise au Comité de direction, celui-ci n'a pas pris conscience que le Conseil communal de Vevey siégeait le même soir.

M. Cédric Bussy (Vevey) comprend et partage sur le fond la proposition de La Tour-de-Peilz. Toutefois, la composition des commissions étant fixée réglementairement, il paraît curieux d'y adjoindre un délégué de la commission de gestion. Par analogie à ce qui se passe à Vevey, il propose que les deux commissions siègent en parallèle, la commission ad hoc sur le fond et celle de gestion sur l'aspect financier. La commission de gestion transmet ensuite son préavis à la commission ad hoc, qui l'intègre dans son rapport.

Mme Corinne Borloz (Corseaux) remarque qu'il s'agit d'un crédit d'investissement, qui devrait donc être traité par la commission de gestion.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) répond que ce n'est pas au Comité de direction de déterminer quelle commission se penche sur un dossier. Selon l'art. 54 RCI, la commission de gestion a la compétence de traiter le budget, les comptes et la gestion. Mais le Conseil intercommunal est souverain s'il souhaite prendre des décisions qui vont à l'encontre de son propre règlement.

M. le Président remarque qu'actuellement, deux membres de la commission de gestion sont proposés pour faire partie de la commission ad hoc. Il suggère soit que la commission de gestion envoie ses questions à ses représentants, soit de remplacer des membres déjà proposés par des représentants de la commission de gestion.

M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) explique que dans sa commune, lorsqu'un préavis d'une certaine importance est déposé, la commission des finances intervient en tant qu'auditeur lors de la présentation du dossier par la Municipalité et donne son opinion financière sur le préavis à la commission ad hoc, qui se prononce ensuite sur le préavis. Il constate que les pratiques sont différentes d'une commune à l'autre. Il serait bon que le Conseil décide de la pratique qu'il souhaite mettre en place au niveau de l'ASR. Le montant de ce préavis, avec un amortissement sur 5 ans, impacte les coûts de l'ASR dès 2026 de plus de CHF 250'000.- par année, voire plus ; ce n'est pas négligeable. De plus, il considère qu'il y a des questions à se poser sur l'ensemble du fonctionnement de la commission de gestion.

M. Cédric Bussy (Vevey) rappelle que le règlement prévoit que les commissions s'organisent comme elles l'entendent. On pourrait donc en rester à la commission ad hoc et son président pourrait s'engager à inviter les membres de la commission de gestion à assister à la séance et à donner leur avis. Les commissions ad hoc peuvent entendre des experts, la commission de gestion peut aussi être entendue, mais elle ne peut pas voter.

M. Yanick Hess (Montreux) remarque que le cadre légal est le règlement du Conseil intercommunal. Une commission ad hoc est nommée, chaque groupe délègue qui il souhaite, que ce soient des membres de la commission de gestion ou du Conseil. À la commission de s'organiser par rapport au nombre de commissaires sans ajouter la commission de gestion et ensuite rapporter devant le Conseil intercommunal.

Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) précise que le nombre de commissaires est fixé par le règlement. Mais les membres de la commission de gestion qui le souhaitent peuvent effectivement siéger dans une commission ad hoc.

M. Tal Luder (Montreux) remarque que l'art. 50 RCI permet au Bureau, s'il le juge nécessaire, de désigner une commission élargie. Inclure des personnes de la commission de gestion dans cette commission est donc possible. Il n'est pas nécessaire que la commission soit au complet, mais qu'elle dispose au minimum d'une majorité.

M. le Président indique que le Bureau s'est posé la question d'une commission élargie. Il propose une brève suspension de séance pour permettre au Bureau d'adopter une proposition définitive.

À l'issue de la suspension de séance, le Bureau propose au Conseil intercommunal de nommer une commission élargie. L'idée est que les 9 membres déjà nommés restent dans la commission, charge aux groupes de trouver des commissaires, idéalement issus de la commission de gestion, pour compléter la liste.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi du préavis à une commission élargie est accepté à la majorité (29 oui, 12 non, 4 abstentions). Cet objet est donc transmis à une commission élargie composée des membres suivants :

Présidence : Yvan Cornu (Vevey)

Membres : Susanne Lauber Fürst (Montreux) - Silvano Pozzi (Montreux) - Murat Karakas (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Cédric Bussy (Vevey) - Pierre-Yves Charpillon (La Tour-de-Peilz) - Piero Negro (La Tour-de-Peilz) - Michèle Perrelet (Blonay – Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Jacques Marmier (Corseaux) - Nicolas Luyet (Corsier-sur-Vevey) - Rodrigo Leal (Jongny) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

8.3 Projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission composée des membres suivants :

Présidence : Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz)

Membres : Mathias Ekah (Montreux) - Hervé Devenoge (Montreux) - Clément Toluoso (Vevey) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Mélanie Wunderli (Blonay – Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Sandrine Félix (Jongny) - Guillaume Augnet (Veytaux)

9. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1 Présentation de Monsieur l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours suite à la motion de Monsieur Heracles Dellas intitulée « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » déposée lors de la séance du 23 novembre 2023

Les résultats de l'audit réalisé par l'ECA sont présentés par l'inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et de secours. *[Cette présentation est transmise aux membres du Conseil intercommunal le lendemain de la séance par voie électronique, ndlr]*

M. Yanick Hess (Montreux) remarque que cette présentation est intéressante tant pour l'Exécutif que pour le Législatif. Mais quelle information a été faite à la troupe ?

M. Frédéric Pilloud, directeur, remercie en préambule l'inspecteur cantonal, qui a pu réaliser ce travail de manière indépendante et transparente. Le personnel sera évidemment informé et nous allons poursuivre la transmission jusqu'aux équipes de terrain. Ce bilan est rassurant par rapport aux inquiétudes qu'il y avait sur le fonctionnement de l'OI de Vevey et nous veillerons à l'accompagner dans le temps.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande à l'inspecteur cantonal ce qu'il entend par « un petit groupe qui a des attentes disproportionnées ». Réponse : certaines personnes sont des perfectionnistes qui veulent aller très loin dans certains éléments, alors qu'on travaille dans un système de volontariat, dans lequel on doit garantir en premier lieu la sécurité des intervenants, qui donnent de leur temps pour la population. Entre un système peut-être un peu martial où l'on fixe des règles et un cadre stricts et les personnes qui donnent de leur temps au profit de la population, c'est ce que l'on peut appeler des « attentes disproportionnées ». Est-ce que l'inspecteur cantonal a rencontré une culture naissante « d'apprendre de nos erreurs » ? Réponse : on ne peut pas parler d'erreurs, mais il y a des axes d'amélioration. C'est un travail de fond qui doit être réalisé au niveau de la Direction, de l'État-major, des officiers. La majorité des gens sont satisfaits. Ce sont des volontaires ; s'ils n'étaient pas satisfaits, ils ne resteraient pas. Le matériel et la technologie se renouvellent de manière rapide. Cela peut amener à une surcharge pour une personne qui s'engage sur la base du volontariat. Qu'en est-il du renouvellement du matériel par l'ECA ? Réponse : la durée de vie d'un camion est de 20 ans ; les engins fournis au début des années 2000 doivent donc être aujourd'hui remplacés. On veut assurer la sécurité des sapeurs-pompiers, raison pour laquelle on doit leur donner les moyens nécessaires pour intervenir en toute sécurité. Sur une échelle de 1 à 10, où se situe l'urgence de rénover la caserne de Vevey ? Réponse : on ne peut pas y mettre tous les camions que l'ECA fournit ni garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, du marbre risque de tomber sur les passants. Il est clair qu'il y a une urgence du point de vue sécuritaire. Malgré le projet de Maison de la sécurité publique, on sait qu'on devra vraisemblablement garder des dépôts de proximité pour être au plus proche de la population. Une rénovation est donc potentiellement utile, mais il n'est pas nécessaire de voir trop grand non plus, parce qu'il n'y aura plus autant de moyens d'ici quelques années dans cette caserne si la Maison de la sécurité se construit.

Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) remarque que dix interviews ont été réalisés, mais sur combien d'intervenants ? Cela lui semble peu quand on voit le microcosme qui interagit dans une caserne. Réponse : l'ECA a rencontré approximativement 50-60 intervenants sur l'OI de Vevey. Des gens ont été proposés, d'autres se sont annoncés. On a essayé de toucher l'ensemble du personnel, tant des jeunes sapeurs-pompiers que des officiers. Depuis que le Comité de direction a eu connaissance des résultats de cet audit, a-t-il déjà pu prendre des décisions, avoir des réflexions pour avancer dans les propositions formulées ? Réponse : cela fait une quinzaine de jours que le Comité de direction a été nanti de ces résultats. Rien n'a encore été mis en place, mais le but est évidemment de travailler sur les axes relevés par l'inspecteur cantonal. C'était particulièrement important de pouvoir s'appuyer sur l'ECA, qui est le garant de la qualité des interventions des SDIS dans le canton. Toute cette procédure

a été engendrée par des mécontentements de certains sapeurs-pompiers qui sont liés à la caserne de Vevey et qui sont passés par des membres du Conseil intercommunal. Il est important que le Conseil intercommunal ait connaissance des résultats de cet audit, mais la gestion du personnel de l'ASR est de compétence du Comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.2 Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024 « Combien d'assistants de police et combien de policiers emploie l'ASR aujourd'hui ? » (Communication No 01/2025)

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces réponses. Combien de personnes en tout représentent les 17 EPT pour les ASP ? Réponse : il y a quelques pourcentages, mais ces 17 EPT représentent une vingtaine de personnes. Est-il possible d'obtenir le cahier des charges des ASP pour savoir quel est leur cadre et quelles sont leurs compétences ? Réponse : le cahier des charges pourra être transmis à la commission de gestion si elle le souhaite. La gestion du personnel est de la compétence du Comité de direction. Le bulletin mensuel d'ASR ne mentionne pas les statistiques concernant les ASP. Est-il possible d'obtenir un bref rapport pour savoir ce qu'ont fait les ASP en 2024 ? Réponse : c'est volontiers que le Comité de direction communiquera des informations à ce sujet dans le rapport de gestion, mais probablement sans pouvoir entrer dans les plus petits détails.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.3 Service d'ambulances et évolution du Dispositif cantonal des urgences préhospitalière (DisCUP) – Etat de situation (Communication No 02/2025)

M. Cédric Bussy (Vevey) remercie le Comité de direction pour cet état des lieux détaillé et intéressant, ainsi que pour les mesures prises en faveur du personnel. Est-il possible d'avoir accès à l'avis de droit demandé par le Comité de direction, parce qu'il n'arrive pas à comprendre juridiquement comment les ambulanciers ne pourraient pas être soumis à la LTR ? Il vient de terminer un CAS en droit des assurances sociales, raison pour laquelle il s'intéresse particulièrement à cette question. Réponse : le Comité de direction examinera s'il est possible ou non de fournir cet avis de droit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.4 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) intitulée « Présence de la police ASR à la gare de Vevey, possible ? » (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) rappelle que le Comité de direction a fourni des premiers éléments de réponse lors de la séance du 21 novembre 2024. C'est un sujet qui bouge beaucoup, on essaie d'être le plus réactif possible par rapport à ce qui se passe sur le terrain, raison pour laquelle cette communication est faite oralement. Il donne lecture du complément de réponse suivant :

« Police Riviera poursuit sans relâche ses actions quotidiennes de prévention et de répression. Le Commandement de Police Riviera relève à nouveau la sensibilité et les difficultés vécues par les policiers et policières lors des opérations visant à interpellier et identifier les trafiquants dans un milieu à risque au regard de la circulation ferroviaire et routière dans le secteur d'intérêt. Conscients des règles de prudence et de proportionnalité, les agents et agentes déploient beaucoup d'efforts afin perturber les dealers, mais leur travail comporte inévitablement des risques.

À titre d'exemple, un policier s'est malheureusement cassé le bras dimanche dernier lors d'une course poursuite à pied avec un trafiquant particulièrement déterminé à échapper aux policiers qui le poursuivaient. L'accident est survenu lors d'un choc entre le trafiquant et l'agent qui s'apprêtait à le stopper dans sa course. L'individu a finalement pu être interpellé, non sans peine, et remis à l'autorité

compétente pour la suite de la procédure. Lors de tels événements, des conséquences plus graves pourraient survenir, comme la chute d'une personne sur les rails.

Les opérations répressives se multiplient sur les 3 secteurs connus dans le canton, à savoir Lausanne, Yverdon et Vevey. Ainsi, ce sont près de cinquante trafiquants qui ont été interpellés par les Polices communales concernées au travers de leurs actions quotidiennes. La Police cantonale s'est organisée afin d'engager des moyens supplémentaires permettant d'augmenter ses actions répressives. Cet ensemble de nouvelles mesures semble clairement déstabiliser le milieu, quand bien même il est encore prématuré de tirer un bilan exhaustif de ces nombreuses interventions.

Enfin, depuis le 1^{er} octobre dernier, une nouvelle opération coordonnée entre les polices et le Service pénitentiaire permet chaque semaine de garantir des places en détention pour des dealers devant purger des peines privatives de liberté.

Le Comité de direction espère avoir pu fournir un complément de réponse aux questions formulées par Madame Sarah Dohr (Vevey). Il développera d'autres aspects en lien avec cette problématique dans le cadre des éléments de réponse à l'interpellation de Madame Corinne Borloz (Corseaux) qui suivront. »

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces nouvelles réjouissantes. La présence des policiers s'est accrue et aujourd'hui, les dealers rasent les murs plutôt que de rester devant la gare. Merci donc à la Police cantonale et à l'ASR. Un préavis est déposé à Vevey pour installer 40 caméras de surveillance. L'ASR se réjouit-elle de cette mesure puisqu'on voit que rien que la présence des policiers dérange, voire empêche le deal ?

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique qu'il est très délicat pour lui de répondre, puisqu'il s'agit d'un préavis de la commune de Vevey et que c'est la Ville qui est impliquée dans la pose de ces caméras. Il remarque juste que c'est un des axes de travail, mais évidemment que cela ne remplace pas tous les autres axes, dont certains ont déjà été mis en place par la Ville de Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.5 Complément de réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Corinne Borloz (Corseaux) intitulée « Interpellation concernant l'avancée de la task force mise en place par le Conseil d'Etat vaudois sur le deal de rue » (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique qu'à ce stade des réflexions et en complément de la communication orale faite lors de la séance du Conseil intercommunal du 21 novembre 2024, le Comité de direction et la Direction peuvent informer le Conseil intercommunal des éléments suivants :

« Une délégation du Conseil d'Etat vaudois, des services cantonaux, de la Police cantonale vaudoise et des représentants municipaux des communes de Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains se sont rencontrés en date du 6 novembre 2024 et du 15 janvier 2025 afin de partager leurs préoccupations et difficultés à faire face à la situation en matière de trafic et de consommation de produits stupéfiants dans ces villes et leurs attentes vis-à-vis du Conseil d'Etat et de ses services.

Lors de ces réunions, il a été convenu que les services cantonaux et communaux se coordonnent afin de lister les problèmes soulevés en plénum. Une liste de toutes les mesures urgentes à prendre, sous l'angle de la politique dite des 4 piliers, a été établie ; les axes prioritaires sont la consommation dans l'espace public, l'augmentation des contrôles répressifs et celle des incarcérations.

La méthodologie de travail comprend notamment les points suivants :

- L'élaboration d'une liste des problématiques selon trois niveaux différents : mesures urgentes à réaliser d'ici l'été 2025, mesures à moyen terme à réaliser ultérieurement, mesures régionales spécifiques à chaque ville ;
- Le regroupement des problématiques urgentes et leur traitement par trois sous-groupes spécifiques : trafic, soins/thérapie, espace public ;
- Le traitement par sous-groupes des propositions de mesures urgentes pour l'été 2025, en parallèle de celles déjà prévues et en cours.
- La proposition de priorisation et leur mise en œuvre par le groupe de travail à la prochaine plateforme politique, après examen de leur faisabilité, leur efficacité et leur conformité aux bases légales. Les mesures à moyen terme seront traitées ultérieurement.

Dans ce contexte particulier, les principaux défis et obstacles sont les différents cadres légaux dans lesquels chacun doit agir, ainsi que la surpopulation carcérale actuelle qui ne donne qu'une latitude limitée pour les incarcérations des trafiquants. Cependant, des solutions sont activement recherchées par le Conseiller d'Etat en charge afin de pallier cette pénurie dans ce cas précis.

La task force politique se rencontrera régulièrement au rythme de quatre fois par année. Concernant le volet des mesures prises sur la Riviera, la Municipalité de Vevey soumettra au Conseil communal un projet de dispositif de vidéosurveillance dans le périmètre de la gare de Vevey lors de sa prochaine séance en date du 6 février 2025. En outre, un projet d'observatoire de l'espace public est à l'étude.

À ce stade et au vu de ce qui précède, le Comité de direction tient à rappeler que la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants est complexe puisqu'elle relève de plusieurs politiques publiques (dite des 4 piliers), ainsi que d'une coordination efficiente entre les multiples strates décisionnaires et les services tant administratifs qu'opérationnels.

Dans le respect des sphères de responsabilités et de compétences des organes politiques, le Conseil d'Etat vaudois communiquera les premiers résultats des travaux de la task force courant du printemps 2025.

Enfin, il convient de rappeler que Police Riviera poursuit ses actions quotidiennes de visibilité et de répression visant d'une part à rassurer la population et d'autre part à déstabiliser le milieu du deal de rue. Le Comité de direction espère avoir ainsi pu fournir un complément de réponse utile à une compréhension commune des enjeux et des actions à mettre progressivement en œuvre. Dès que possible, il répondra de manière circonstanciée aux questions formulées par Madame Corinne Borloz (Corseaux). Dans cette attente, il demeure à l'entière disposition et écoute des membres du Conseil intercommunal. »

Mme Sarah Dohr (Vevey) remercie le Comité de direction pour ces réponses. Elle revient sur l'installation de caméras à Vevey. Celles-ci auront une fonction dissuasive. La législation suisse encadre extrêmement durement l'installation de caméras dans l'espace public. Ce n'est que sur plainte pénale qu'on pourra visualiser les images. Dans quelle mesure Police Riviera estime-t-elle que ces caméras dissuasives sont utiles à sa tâche ?

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) ne peut que répéter que la pose de ces caméras est une compétence de la Ville de Vevey et que, du point de vue de l'ASR, cela fait partie d'un des axes de travail, comme d'autres qui ont déjà été mis en place par la Municipalité de Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h45.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président Héraclès DELLAS		La Secrétaire Carole DIND
--	---	-------------------------------------

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du jeudi 10 avril 2025 à 18h30
Salle du Conseil communal - Maison Hugonin
Rue des Remparts 3 – 1814 La Tour-de-Peilz

CONVOCAATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

Lundi 7 avril 2025
19h00 – Salle 3
Hôtel-de-Ville
1800 Vevey

Groupe de Montreux

Mardi 8 avril 2025
19h00 – Salle des commissions
Villa Mounsey
1820 Montreux

Groupe de La Tour-de-Peilz

Mardi 8 avril 2025
19h00 – Salle 1
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz

Groupe des Communes d'Amont

Mercredi 2 avril 2025
20h00 – Salle du Conseil
Maison de Commune
Rue du They 1
1820 Veytaux

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 01/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

COMPTES 2024
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 15.04.2025 (sans Comité de direction) et 20.05.2025 (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
2. Objet du préavis.....	3
3. Récapitulatif	4
3.1. Restitutions financières.....	4
3.2. Office de la mobilité - Stationnement (610).....	5
3.3. Charges nettes 600 à 609, 650 et 660.....	8
3.3.1. Recettes supplémentaires.....	8
3.3.1.1. Répartition selon la nature des comptes.....	8
3.3.1.2. Répartition selon les services.....	9
3.3.2. Economies sur les charges.....	11
3.3.2.1. Répartition selon la nature des comptes.....	11
3.3.2.2. Répartition selon les services.....	13
4. Budget de fonctionnement.....	14
5. Evolution des charges des recettes et couverture des coûts.....	16
6. Evolution de la charge totale à répartir (hors 610).....	20
7. Répartition de l'excédent de charges.....	20
8. Documents annexés au présent préavis.....	22
9. Conclusion.....	23

Documents annexés :

- comptes 2024, incluant
 - charges et revenus par cellule opérationnelle
 - commentaires par compte des écarts les plus significatifs
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - répartition par commune
 - balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les Statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey, après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

1. Préambule

L'exercice 2024 est le dix-septième de l'ASR, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la Riviera. L'ultime modification a été enregistrée au début de l'année 2016 par l'adoption d'un budget consolidé, lequel intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon des conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de l'Association, le budget 2024 a été déposé par voie de préavis lors de la séance du Conseil intercommunal du 8 juin 2023 et validé le 21 septembre 2023. Les procédures d'élaboration et de contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR, chaque dépense ayant fait l'objet d'une analyse approfondie avant toute commande.

Afin de dissocier l'activité principale de l'ASR des contrats de prestations en matière de stationnement passés avec les communes pour des missions spécifiques de police de proximité et de gestion du stationnement (service 610), les comptes relatifs à ces objets ont été traités séparément dans la suite du document.

2. Objet du préavis

Les comptes 2024 se présentent de la manière suivante :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Charges activité principale	38'727'683.88	40'517'234.00	37'075'722.82
Revenus activité principale	-11'943'890.10	-11'049'364.00	-11'195'691.83
Totale activité principale	26'783'793.78	29'467'870.00	25'880'030.99
Charges (610)	6'160'339.71	6'994'405.00	6'193'080.29
Revenus (610)	-13'123'462.00	-11'580'266.00	-12'139'836.50
Total (610)	-6'963'122.29	-4'585'861.00	-5'946'756.21
Total général	19'820'671.49	24'882'009.00	19'933'274.78

Le budget 2024, tel que voté par le Conseil intercommunal le 21 septembre 2023, prévoyait un excédent de charges d'environ CHF 24.9 millions pour l'ensemble de l'exercice. Le résultat des comptes présente un excédent effectif inférieur d'environ CHF 5.1 millions (soit environ 20% de moins que prévu), ce qui signifie que les communes membres devront financer un montant moindre que celui initialement budgété. Ce résultat est le fruit d'une combinaison de recettes externes, plus élevées qu'en 2023 (+7.4% par rapport aux CHF 23.34 millions), et d'économies sur plusieurs postes de charges, notamment dans l'activité principale.

En dépit d'une progression des charges totales de l'ASR (+3.7% par rapport aux CHF 43.27 millions de 2023), l'amélioration des recettes externes a permis de contenir l'excédent de charges à répartir entre les communes, qui s'établit en 2024 à CHF 19.82 millions, soit une légère baisse de 0.6% par rapport aux CHF 19.93 millions de 2023.

Le présent préavis a pour objet de détailler ces résultats, d'en expliquer les principales variations par rapport à l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires, et de proposer au Conseil intercommunal d'arrêter les comptes 2024 tels que présentés. La structure reprend les grandes lignes du préavis 2023 pour en faciliter la lecture comparée et la compréhension des évolutions.

3. Récapitulatif

3.1. Restitutions financières

Communes	Comptes 2024		Budget 2024	A rembourser
	Charges nettes	Offices de stationnement	Charges nettes	
Blonay - St-Légier	3'997'937.95		4'413'181.13	-415'243.18
Chardonne	608'773.35		671'473.21	-62'699.86
Corseaux	439'075.20		485'303.48	-46'228.28
Corsier	643'689.12		708'076.07	-64'386.95
Jongny	360'045.42		387'485.48	-27'440.06
Montreux	9'222'360.60	-2'160'716.93	10'092'801.83	-3'031'158.16
La Tour-de-Peilz	4'331'626.31	-506'509.63	4'798'540.81	-973'424.13
Vevey	6'926'134.74	-4'295'895.73	7'640'128.32	-5'009'889.31
Veytaux	141'871.36		154'363.01	-12'491.65

Château-D'Oex	82'225.05		84'361.09	-2'136.04
Rossinière	11'999.19		12'625.79	-626.60
Rougemont	18'055.49		19'529.78	-1'474.29
Total	26'783'793.78	-6'963'122.29	29'467'870.00	-9'647'198.51

Les restitutions financières annuelles aux communes s'élèvent, pour l'exercice 2024, à environ CHF 9.65 millions. Ce montant correspond à la différence entre les contributions communales versées durant l'année 2024 (CHF 29.47 millions) et les charges nettes effectivement constatées dans les comptes (CHF 19.82 millions après ajustement des recettes de stationnement), représentant un excédent redistribué aux communes.

Ces restitutions découlent de deux sources principales :

- **Contrats de prestations en matière de stationnement : CHF 6.96 millions**

Environ CHF 6.96 millions proviennent des conventions de stationnement conclues entre l'ASR et trois communes (Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz). Elles ne sont pas prises en compte dans les acomptes versés par les communes sur le budget 2024. Selon ces accords spécifiques, ces communes gèrent le stationnement payant sur leur territoire et en perçoivent les recettes, tandis que l'ASR assume les frais de personnel des Assistants de sécurité publique (ASP). En 2024, le solde en faveur de ces communes (recettes de stationnement moins charges associées) a dépassé de CHF 2.38 millions les prévisions budgétaires. Cet excédent, qui leur revient de droit, réduit d'autant leur charge nette finale envers l'ASR.

- **Autres écarts (hors stationnement) : CHF 2.68 millions**

Le reste des restitutions, soit environ CHF 2.68 millions, résulte d'un surplus par rapport aux prévisions hors contrats de prestations en matière de stationnement. Bien que positif, ce surplus est inférieur de 15.6 % à celui de 2023 (CHF 3.18 millions), reflétant une performance plus proche des prévisions budgétaires cette année. Ce montant se décompose en :

- Recettes externes supplémentaires : CHF 0.89 million (contre CHF 0.52 million en 2023).
- Économies sur les charges : CHF 1.79 million (contre CHF 2.66 millions en 2023).

En résumé, l'exercice 2024 se solde par une restitution totale de CHF 9.65 millions aux communes, principalement grâce aux excellents résultats du stationnement payant. L'écart entre les comptes et le budget (hors stationnement) s'est resserré par rapport à 2023, témoignant de prévisions plus réalistes, notamment en ce qui concerne les charges budgétées.

3.2. Office de la mobilité - Stationnement (610)

Le volet « stationnement » (Office de la mobilité, tâche 610) mérite un examen particulier, car son mode de financement et de répartition diffère du reste des activités de l'ASR. La plupart des communes ont conclu des contrats de prestations avec l'ASR pour des missions spécifiques de police de proximité ou de gestion du stationnement. Dans ce cadre, l'ASR met à disposition des agents de sécurité publique, tandis que chaque commune perçoit les recettes générées sur son territoire, après déduction des frais administratifs, d'équipement et de personnel engagés.

Les communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz ont des accords directs, qui sont reflétés dans les comptes 610.01, 610.02 et 610.03.

Communes	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 24 / budget 2024	Comptes 2024 / Comptes 2023
Montreux	-2'160'716.93	-1'554'830.00	-1'530'866.18	39.0%	41.1%
La Tour-de-Peilz	-506'509.63	-266'805.00	-479'215.64	89.8%	5.7%
Vevey	-4'295'895.73	-2'764'226.00	-3'936'674.39	55.4%	9.1%
Autres communes	430'834.92	267'000.00	337'956.06	61.4%	27.5%

Pour l'exercice 2024, les résultats du stationnement confirment et accentuent les tendances observées l'an passé :

- Montreux (610.01) – La commune de Montreux enregistre un excédent de recettes de stationnement de CHF -2'160'716. Comparé à 2023 (CHF -1.53 million), cela représente une augmentation substantielle de 41%. Ce rebond notable des revenus de stationnement à Montreux s'explique notamment par la mise en place de la tarification le dimanche. Montreux bénéficie ainsi de près de CHF 600'000 de plus que ce qui était anticipé dans le budget 2024, qui tablait sur un excédent d'environ CHF -1.55 million. Cette excellente performance contribue largement à réduire la charge nette supportée par Montreux pour les autres services de l'ASR.
- La Tour-de-Peilz (610.02) – Le solde net pour La Tour-de-Peilz s'établit à CHF -0.51 million (contre CHF -0.27 million au budget 2024). Ce quasi-doublement du résultat stationnement (+~CHF 240'000) est principalement attribuable à l'application du stationnement payant le dimanche, introduite en 2023. La commune bénéficie ainsi pleinement des revenus supplémentaires générés par cette mesure.
- Vevey (610.03) – La ville de Vevey confirme sa position de principal bénéficiaire du service de stationnement, avec un solde de CHF -4.30 millions en 2024, en hausse par rapport à 2023 (CHF -3.94 millions). Cette évolution s'explique principalement par l'impact complet de plusieurs mesures, notamment la transformation de la zone à disque du secteur Plan-Dessous en zone payante, initiée en 2023, ainsi que l'extension du contrôle payant au dimanche. Ces ajustements, couplés à une fréquentation élevée des parkings et à une efficacité accrue des contrôles, ont généré des recettes record, permettant à Vevey d'engranger près de CHF 0.4 million de plus qu'en 2023 (+9%) et de dépasser de CHF ~1.5 million les prévisions budgétaires, qui tablaient sur un solde d'environ CHF -2.76 millions. Cet excellent résultat (+55% vs budget) s'inscrit dans la continuité de la forte progression déjà observée en 2023, confirmant ainsi le succès des politiques de stationnement mises en œuvre.
- Autres communes (610.02.3529). Les communes de Corsier, Blonay-Saint-Légier, Corseaux et Veytaux bénéficient également de contrats de prestations sous différentes formes et rattachés à la commune de Vevey, incluant des services de police de proximité ou de contrôle du stationnement. En 2024, leurs recettes cumulées ont atteint plus de CHF

430'000, soit +61% par rapport au budget prévu et une croissance de 28% par rapport à 2023.

Le total des excédents de stationnement reversés aux trois principales communes concernées par ces accords atteint CHF 6.96 millions en 2024, alors que le budget initial prévoyait CHF 4.59 millions. L'écart positif d'environ CHF 2.37 millions (+51.8%) bénéficie intégralement aux communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz, selon les proportions décrites ci-dessus. Ces chiffres illustrent l'importance croissante des revenus de stationnement dans le financement de la sécurité publique locale, en particulier pour les communes urbaines de la Riviera.

Le succès continu de l'application mobile de paiement (PayByPhone) mérite d'être souligné. Les paiements via PayByPhone ont continué de croître significativement en 2024, avec des hausses oscillant entre +20% et +60% selon les localités et les périodes de l'année. Cette évolution positive témoigne de l'adhésion croissante des usagers aux solutions numériques, rendant le recouvrement plus efficace et plus sécurisé.

Enfin, il est important de rappeler que les montants figurant au compte 610.4911 « Imputations internes » (CHF 2.507 millions en 2024) correspondent à la refacturation interne des charges de personnel du service du stationnement vers les comptes communaux 610.01, 610.02 et 610.03. Cette écriture est purement interne et vise à neutraliser les charges de 610 dans la présentation analytique, afin de mettre en évidence les résultats par commune décrits ci-dessus.

***Recettes résultant du paiement
dématérialisé du stationnement***

	2021	2022	2023	2024
Vevey	708'320.00	901'699.00	1'266'585.00	1'595'715.00
Montreux	260'843.00	323'079.00	444'278.00	744'757.00
LTP	74'712.00	102'636.00	169'214.00	208'261.00
Blonay-St-Légier	121'212.00	122'902.00	139'017.00	187'834.00

3.3. Charges nettes 600 à 609, 650 et 660

Cette section regroupe l'analyse des charges nettes de fonctionnement pour l'ensemble des services mutualisés de l'ASR, à l'exception du stationnement (610), traité précédemment. Ces tâches constituent le « noyau » des activités de l'ASR, financées par la mise en commun des ressources des communes. En 2024, le total des charges nettes de ces services s'élève à CHF 26.78 millions, comme mentionné plus haut, représentant la charge effectivement répartie entre les communes membres.

Certaines tâches présentent des spécificités : la tâche 609 – Signalisation est partiellement financée par des contrats spécifiques et concerne uniquement les trois communes urbaines de la Riviera, tandis que la tâche 660 – PCI intègre également les communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont).

D'une manière générale, l'exercice 2024 se distingue par des charges maîtrisées et inférieures au budget dans la plupart des services, ainsi que par des recettes légèrement supérieures aux prévisions sur plusieurs postes (hors stationnement). Les principaux écarts sont détaillés ci-après, selon deux perspectives : d'abord sous l'angle des natures comptables (recettes et dépenses par catégorie), puis du point de vue des services concernés.

3.3.1. Recettes supplémentaires

Plusieurs rubriques ont généré en 2024 des recettes supérieures aux montants prévus, contribuant ainsi à réduire la charge nette des communes. Voici les faits saillants en la matière.

3.3.1.1. Répartition selon la nature des comptes

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
4	REVENUS	-11'943'890.10	-11'049'364.00	-894'526.10	8.1%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-543'367.66	-371'500.00	-171'867.66	46.3%
422	REVENUS PLACEMENTS	-44'289.61	0.00	-44'289.61	
423	REVENUS PATRIMOINE	-56'107.50	-50'000.00	-6'107.50	12.2%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	-442'970.55	-321'500.00	-121'470.55	37.8%
43	TAXES, EMOLUMENTS	-8'101'417.40	-7'305'760.00	-795'657.40	10.9%
431	EMOLUMENTS	-498'773.70	-595'000.00	96'226.30	-16.2%
435	PRESTATIONS DIVERSES	-4'316'939.47	-4'021'560.00	-295'379.47	7.3%
436	REMBOURSEMENTS	-1'403'999.95	-1'189'200.00	-214'799.95	18.1%
437	AMENDES	-1'881'704.28	-1'500'000.00	-381'704.28	25.4%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	-3'299'105.04	-3'372'104.00	72'998.96	-2.2%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	-3'299'105.04	-3'372'104.00	72'998.96	-2.2%

- **Revenus du patrimoine** – En 2024, l'ASR a encaissé CHF 543'000 de revenus du patrimoine, contre une prévision budgétaire de CHF 372'000. L'écart positif de CHF +172'000 (+46.3%) s'explique en grande partie par des placements à court terme sur la trésorerie (compte 4221), qui ont rapporté CHF 44'300, alors que le budget n'envisageait aucune recette sur ce poste. De plus, les revenus issus des redevances sur l'utilisation du

domaine public (compte 4272) ont atteint CHF 289'000, soit CHF 137'000 de plus que prévu. Le budget s'était montré trop prudent, puisque ces revenus s'élevaient déjà à CHF 245'000 en 2023.

- **Emoluments** – Les recettes issues des émoluments (compte 431) ont atteint CHF 498'774, en retrait par rapport aux CHF 595'000 budgétés (-16.3%). Cette baisse s'explique par une activité légèrement inférieure aux attentes, notamment pour les émoluments de surveillance selon la LADB.
- **Prestations diverses** – Ce poste (compte 435) regroupe notamment la facturation de services à des tiers, incluant les factures d'interventions des ambulances et la facturation des mandats d'amener, qui ont performé au-delà des attentes. L'excédent de CHF +295'000 s'explique notamment par CHF +218'000 issus des ambulances par rapport au budget, un montant toutefois stable par rapport à 2023, et une hausse des mandats d'amener, qui ont rapporté CHF +144'000 supplémentaires par rapport au budget et une hausse de 12.3% par rapport à 2023.
- **Remboursements** – Les remboursements (compte 436) ont atteint CHF 1.404 millions, dépassant de CHF +215'000 (+18.1%) le budget initial de CHF 1.189 millions. Ce surplus est en partie dû à des maladies non budgétées, notamment un arrêt longue durée au SDIS (+CHF 100'000), ainsi qu'à des remboursements de frais imprévus, en particulier via le compte 601.4362, qui inclut un remboursement de cotisation LLP 2023 non anticipée dans le budget.
- **Amendes** – Les recettes des amendes (compte 437) poursuivent leur progression, avec un total de CHF 1.881 millions en 2024, contre un budget de CHF 1.500 millions, soit un écart positif de CHF +382'000 (+25.4%). Cette augmentation est liée à une hausse du volume d'infractions constatées, grâce à une présence renforcée sur le terrain et des opérations ciblées de sécurité routière, ainsi qu'au déploiement d'un nouveau radar mis en service en cours d'année, contribuant à l'augmentation des recettes.
- **Participations aux charges cantonales** – L'ASR reçoit du Canton certaines participations financières pour ses services d'Ambulance du SDIS et de la Protection civile, regroupées sous les comptes 451. En 2024, ces participations s'élèvent à CHF 3.299 millions, soit légèrement en dessous du budget initial de CHF 3.372 millions, entraînant un écart négatif de CHF 73'000 (-2.2%). Toutefois, en réalité, les ajustements de ces participations nous sont favorables, comme en témoigne le fait que certaines subventions comme celle de la DGS peuvent être indexées sur l'IPC et sont donc légèrement supérieures aux prévisions. Si l'écart global apparaît négatif, c'est parce que ces subventions fonctionnent en vase communicant : la différence se reflète sous forme d'économies de charges pour le SDIS et la Protection civile ou en recettes supplémentaires pour les ambulances, compensant ainsi l'écart budgétaire global.

En résumé, les recettes 2024 hors contributions communales s'élèvent à CHF 11.94 millions, contre CHF 11.05 millions attendus. Cet excédent d'environ CHF 0.89 million est principalement attribuable à l'excédent des comptes 43 – Taxes et émoluments.

3.3.1.2. Répartition selon les services

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
Autorités	600	-700.00	-1'000.00	300.00	-30.0%
Direction	601	-232'623.15	-35'000.00	-197'623.15	564.6%
Service Généraux	601.01	-10'411.70	0.00	-10'411.70	
Chancellerie	602	-534'360.00	-420'000.00	-114'360.00	27.2%
Police Riviera	603	-2'273'601.43	-1'988'500.00	-285'101.43	14.3%
Ambulance Riviera	605	-5'375'058.04	-5'323'976.00	-51'082.04	1.0%
UTLI	606		-7'000.00	7'000.00	-100.0%
Amendes d'ordre	607	-705'247.87	-623'500.00	-81'747.87	13.1%
Police du commerce	608	-1'033'138.80	-995'500.00	-37'638.80	3.8%
Signalisation	609	-102'274.81	-108'000.00	5'725.19	-5.3%
SDIS Riviera	650	-1'498'526.79	-1'220'285.00	-278'241.79	22.8%
Protection Civile	660	-177'947.51	-326'603.00	148'655.49	-45.5%
Total général		-11'943'890.10	-11'049'364.00	-894'526.10	8.1%

- **La Direction (601)** - Ce service centralise aussi certaines recettes non allouées ailleurs, notamment des produits financiers. Comme mentionné précédemment, la gestion de la trésorerie a permis de tirer parti de placements à court terme, générant environ CHF 44'300 d'intérêts (compte 601.4221), alors que le budget n'en prévoyait aucun. La Direction a également bénéficié du remboursement des cotisation 2023 à la LLP, suite à une correction du taux, une rentrée non anticipée dans le budget (compte 601.4362).
- **Chancellerie (602)** - La chancellerie a exécuté davantage de prestations qu'anticipé en matière de notifications de commandements de payer (poursuites), ce qui a généré environ CHF +144'000 de recettes supplémentaires par rapport aux attentes initiales (compte 602.4356). Cette hausse résulte d'une constante augmentation constatée année après année du nombre de dossiers de poursuites devant être gérés par la chancellerie.
- **Ambulance Riviera (605)** - Ce service a généré une part importante de revenus excédentaires (compte 605.4356), avec environ CHF +218'000 par rapport aux prévisions budgétaires, confirmant le haut niveau d'activité déjà observé en 2023. Toutefois, par un effet de vase communicant, cette hausse des recettes a entraîné une diminution des subventions cantonales correspondantes (compte 605.4514), la DGS ajustant sa participation en fonction des recettes effectives du service d'ambulance.
- **Police Riviera (603)** - Ce service contribue également de manière significative aux recettes excédentaires, principalement grâce à l'augmentation des amendes perçues. En 2024, les actions de sécurité routière renforcées et la mise en service d'un nouveau radar ont entraîné un surplus d'environ CHF +382'000 sur les amendes par rapport au budget (compte 603.4370).
- **Police du commerce (608)** - Ce service a également bénéficié de recettes supérieures aux prévisions, notamment en raison de l'augmentation constante du nombre de manifestations facturées. Par exemple, les redevances perçues sur l'utilisation du domaine public (marchés, etc.) ont atteint un niveau nettement plus élevé qu'attendu (+CHF ~137'000). Ces excédents ont toutefois été contrebalancés par des recettes moindres issues des émoluments de surveillance selon la LADB.

- **SDIS (650)** - Le SDIS a dégagé des recettes supplémentaires, principalement sous forme de remboursements d'assurances pour une absence de longue durée, à hauteur d'environ CHF 100'000 non budgétés. À cela s'ajoutent des versements effectués tardivement par le canton, en lien avec des prestations réalisées en 2023, représentant un montant supplémentaire de CHF +129'000.
- **Protection Civile (660)** – La Protection civile a enregistré des recettes inférieures aux prévisions, en raison d'une diminution des interventions en faveur de la collectivité. Cette tendance, déjà constatée en 2023, découle d'une orientation différente de ses missions vis-à-vis de la communauté.

En somme, la surperformance des recettes en 2024 provient principalement des services de Police et du SDIS, ainsi que des Services généraux (augmentation du nombre de commandements de payer notifiés par la Chancellerie et redevances en lien avec l'utilisation du domaine public). Les rares manques à gagner restent largement compensés par ces excédents.

3.3.2. Economies sur les charges

En parallèle des recettes, plusieurs économies ou moindres dépenses par rapport au budget ont été réalisées, sans affecter la qualité du service, grâce à une gestion rigoureuse et à quelques circonstances favorables.

3.3.2.1. Répartition selon la nature des comptes

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
3	CHARGES	38'727'683.88	40'517'234.00	-1'789'550.12	-4.4%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	32'055'642.66	33'248'546.00	-1'192'903.34	-3.6%
300	Autorités et commissions	296'839.44	312'386.00	-15'546.56	-5.0%
301	Personnel Administratif	24'731'108.48	25'347'289.00	-616'180.52	-2.4%
303	Charges sociales 1er pilier	2'170'589.31	2'281'379.00	-110'789.69	-4.9%
304	Caisse de pension	3'619'160.36	3'854'721.00	-235'560.64	-6.1%
305	Assurance accidents	381'296.55	385'361.00	-4'064.45	-1.1%
306	Débours	331'164.92	408'070.00	-76'905.08	-18.8%
309	Autres frais	525'483.60	659'340.00	-133'856.40	-20.3%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	5'148'470.90	5'510'000.00	-361'529.10	-6.6%
310	Fournitures de bureau	102'896.54	113'134.00	-10'237.46	-9.0%
311	Achats équipements	301'631.42	378'250.00	-76'618.58	-20.3%
312	Eau et énergies	356'647.32	442'400.00	-85'752.68	-19.4%
313	Marchandises et MP	246'862.27	285'800.00	-38'937.73	-13.6%
314	Entretien du patrimoine	139'136.47	169'300.00	-30'163.53	-17.8%
315	Entretien des équipements	1'146'390.94	1'208'830.00	-62'439.06	-5.2%
316	Loyer	1'325'622.49	1'366'373.00	-40'750.51	-3.0%
317	Réceptions	35'694.24	49'000.00	-13'305.76	-27.2%
318	Honoraires et frais bancaires	1'340'093.61	1'332'183.00	7'910.61	0.6%
319	Frais divers	153'495.60	164'730.00	-11'234.40	-6.8%

32	INTERETS		930.00	-930.00	-100.0%
322	Intérêts		930.00	-930.00	-100.0%
33	AMORTISSEMENTS	937'905.82	1'180'199.00	-242'293.18	-20.5%
330	Amortissement du patrimoine financier	554'135.47	326'000.00	228'135.47	70.0%
331	Amortissements patrimoine adm.	383'770.35	854'199.00	-470'428.65	-55.1%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	577'284.50	565'559.00	11'725.50	2.1%
351	Charges cantonales et intercom.	577'284.50	565'559.00	11'725.50	2.1%
36	SUBVENTIONS	8'380.00	12'000.00	-3'620.00	-30.2%
365	Subventions	8'380.00	12'000.00	-3'620.00	-30.2%

Les économies sur les charges en 2024 s'élèvent à CHF 1.79 million par rapport au budget (4.4%), contre CHF 2.66 millions (6.7%) en 2023. on peut donc constaté une certaine amélioration dans la gestion du budget. Les principales variations positives (dépenses inférieures au budget) sont les suivantes :

- **Autorités et personnel** - Ce poste, représentant plus de 80 % des charges totales de l'ASR, est le plus important. En 2024, les dépenses se sont élevées à CHF 32.056 millions, contre CHF 33.249 millions budgétés, générant une économie globale de CHF 1.193 million (-3.6%), y compris les rémunérations des autorités. Plusieurs facteurs expliquent cet écart : certains postes budgétés (301) n'ont pas été pourvus pendant une grande partie de l'année, notamment à l'UTLI (606), tandis que des départs à la retraite ou des démissions n'ont pas été immédiatement remplacés, entraînant des économies temporaires sur les salaires. À noter que le service le plus important en termes d'EPT, la Police, a enregistré un écart de seulement 1.3%, une performance remarquable compte tenu d'une masse salariale de CHF 13.012 millions. Les charges sociales (303 et 304) ont logiquement diminué en proportion des salaires, tandis que les charges d'assurances du personnel (305), incluant l'assurance accidents LAA et la perte de gain maladie, sont restées quasiment dans les limites budgétaires, avec une légère économie de CHF 4'000 (-1.1%). Les débours et indemnités (306), comprenant les remboursements de frais aux collaborateurs (repas, habillement, déplacements), ont été inférieurs au budget de CHF 76'900 (-18.8%), tandis que les autres frais (309), incluant notamment la formation continue et les frais sanitaires, affichent une économie de CHF 133'900 (-20.3%).
- **Biens, services, marchandises (charges d'exploitation courante)** - Ce poste global (compte nature 31) s'élève à CHF 5.148 millions, contre CHF 5.510 millions budgétés, soit une économie de CHF 362'000 (-6.6%). Les principales économies concernent plusieurs catégories. D'abord, les achats de petit équipement et matériel (compte 311) ont totalisé CHF 302'000 pour un budget de CHF 378'000, générant ainsi une économie de CHF 76'618 (-20.3%), due au report ou à la révision à la baisse de plusieurs investissements en matériel informatique et bureautique. Ensuite, les énergies et consommables (comptes 312) enregistrent une baisse notable, notamment le carburant (3124) pour les véhicules, qui affiche une économie de CHF 79'000 (-32.4%), en raison de la baisse des prix en 2024. Concernant l'entretien des équipements (comptes 315), les soldes sont globalement

favorables, notamment pour l'entretien du matériel informatique (3151.01), qui a coûté CHF 724'000 contre CHF 773'000 budgétés, soit une économie de CHF 49'528 (-6.4%), grâce à une bonne maîtrise des coûts. De plus, l'entretien des bâtiments (3141) a nécessité moins de crédits que prévu, faute d'interventions majeures sur les infrastructures. Enfin, les loyers (3161) sont également légèrement sous budget, avec CHF 1.326 millions dépensés contre CHF 1.366 millions prévus, soit une économie de CHF 40'750, en partie liée aux travaux effectués à Vevey.

- **Amortissements** - Les charges d'amortissement ont également contribué aux économies réalisées, avec un écart de CHF 242'000. Cette économie provient principalement de deux éléments :
 - D'une part, une économie de CHF 470'000 liée en partie à la problématique budgétaire déjà soulevée l'an dernier. En effet, nous annualisons les charges d'amortissement des nouveaux investissements, alors qu'ils ne sont amortis qu'à partir de leur mise en service effective. À cela s'ajoute un non-investissement d'une partie des véhicules prévus dans le plan d'investissement de la police, générant un écart de CHF 220'000.
 - D'autre part, un dépassement de CHF 228'000 sur les pertes débiteurs. Comme expliqué l'année dernière, nous faisons face à un volume important de créances de plus de 360 jours. Afin d'assainir progressivement la situation, nous avons décidé d'échelonner la défalcation de ces créances sur trois ans pour rétablir une situation plus saine. Il est à noter que la majeure partie de ce dépassement concerne les ambulances (605) et, étant intégrée dans les calculs de subventions, cet assainissement a un impact limité sur les comptes de l'ASR.

3.3.2.2. Répartition selon les services

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %
Autorités	600	340'097.22	374'516.00	-34'418.78	-9.2%
Direction	601	1'806'002.05	2'101'848.00	-295'845.95	-14.1%
Service généraux	601.01	529'848.07	531'635.00	-1'786.93	-0.3%
Chancellerie	602	578'386.35	606'369.00	-27'982.65	-4.6%
Police Riviera	603	18'744'320.62	19'519'640.00	-775'319.38	-4.0%
Ambulance Riviera	605	5'681'250.56	5'871'626.00	-190'375.44	-3.2%
UTLI	606	936'705.56	1'140'482.00	-203'776.44	-17.9%
Amendes d'ordre	607	1'286'733.13	1'260'388.00	26'345.13	2.1%
Police du commerce	608	1'446'258.50	1'353'512.00	92'746.50	6.9%
Signalisation	609	1'274'040.88	1'443'970.00	-169'929.12	-11.8%
SDIS Riviera	650	3'911'568.46	3'930'769.00	-19'200.54	-0.5%
Protection Civile	660	2'192'472.48	2'382'479.00	-190'006.52	-8.0%
Total général		38'727'683.88	40'517'234.00	-1'789'550.12	-4.4%

- **Direction (601)** – La Direction de l'ASR a contribué aux économies principalement grâce à la non-utilisation des charges d'amortissement budgétées, générant une économie de CHF 210'000 (voir explications précédentes).

- **Police Riviera (603)** - Le Service de police enregistre la plus grande économie en valeur absolue. En tant que principal centre de coûts de l'Association, son budget n'a pas été entièrement consommé en 2024, avec une économie de CHF 775'000, soit un écart d'environ 4.0% par rapport aux prévisions. Toutefois, cette performance marque une nette amélioration en gestion budgétaire par rapport aux années précédentes. D'une part, un écart de 4% reste raisonnable, notamment en comparaison avec les autres services, d'autant plus que la police dispose du budget le plus important. D'autre part, cet écart est bien inférieur à celui de l'année dernière, où il dépassait 10%, démontrant une meilleure maîtrise des dépenses et une gestion budgétaire plus rigoureuse.
- **UTLI (606)** - Le service UTLI affiche également un écart sensible en pourcentage (17.9% d'économies, soit un peu plus de CHF 200'000 sur un budget d'environ CHF 1.1 million). Cette économie provient en grande partie des charges de personnel de ce service, comme décrit précédemment. Par ailleurs, certains projets informatiques ont été recalibrés, permettant de différer des dépenses mineures à l'exercice suivant sans impact sur le service rendu.
- **Police du commerce (608)** - La police du commerce est le seul service présentant un dépassement budgétaire conséquent. Les amendes d'ordre aussi, mais leur dépassement reste minime. Le principal facteur de ce dépassement provient de la perte sur débiteur liée au festival Vibiscum, qui n'avait pas été provisionnée (CHF 140'000 environ).
- **Signalisation (609)** - Dans le cadre d'une réorganisation interne de l'Office de la Mobilité, 0.4 ETP de la Signalisation (609.3011) a été transféré aux Amendes d'ordre (607.3011). Cette réorganisation a permis une économie de CHF 125'000. Le reste provient d'économies sur le matériel et l'entretien.
- **Protection Civile (660)** - Le service de la Protection civile présente également une économie notable, de l'ordre de CHF 190'000 (plus de 8% d'économies sur son budget de fonctionnement). Ce résultat est principalement dû à une activité des astreints moins élevée qu'escompté : le nombre de jours de cours de répétition et d'engagements de protection civile a été inférieur aux prévisions, engendrant des dépenses moindres en indemnités, en frais de cours et en logistique. Naturellement, les subventions cantonales correspondantes ont été ajustées à la baisse (comme évoqué dans la section recettes), mais au final, le poste Protection civile dégage une économie nette pour les communes membres.
- **Autres services** - Pour les autres services, les écarts sont plus modestes et généralement inférieurs à 5%. Le SDIS (650), par exemple, a exécuté pratiquement la totalité de son budget (moins de CHF 20'000 d'écart, soit seulement 0.5% de différence). Le service ambulance affiche un écart de seulement 3.2%, tandis que les services généraux, la Chancellerie et les Amendes d'ordre présentent des dépenses quasiment en phase avec leur budget. Le poste « Autorités » (600), bien que son budget soit restreint, affiche un écart de 9.2% (CHF 34'000), mais cet écart n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

4. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2024 consolidé, tel que voté par le Conseil intercommunal le 21 septembre 2023, présentait un excédent de charges à répartir entre les communes membres, conformément aux principes fixés à l'article 34 des Statuts de l'Association. Les tableaux comparatifs figurant ci-après (et en annexe) permettent de visualiser les éléments financiers des comptes 2024 par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Ils distinguent les catégories de répartition suivantes, afin de tenir compte des différentes clés appliquées :

- **Comptes 600 à 608** : charges et revenus des services de base partagés par l'ensemble des 9 communes membres (répartition pondérée selon le coefficient démographique de chaque commune).
- **Comptes 600 à 610.03** : idem, mais en incluant les particularités liées aux cellules de Signalisation (609) et de Stationnement (610.xx), qui font l'objet d'un traitement spécifique.
- **Compte 650** : charges et revenus du SDIS Riviera), financés par les 9 communes membres selon la démographie normal.
- **Compte 660** : charges et revenus de la Protection civile, incluant la participation des trois communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont) conformément aux conventions les liant à l'ASR.
- **Comptes 600 à 660** : répartition totale et finale de l'excédent de charges 2024 entre toutes les communes, en combinant l'ensemble des domaines ci-dessus.

	Comptes 2024 600 à 608	Budget 2024 600 à 608	Comptes 2023 600 à 608
Charges brutes	31'349'602.06	32'760'016.00	29'908'124.27
Revenus	-10'165'140.99	-9'394'476.00	-9'541'549.02
Charges à répartir	21'184'461.07	23'365'540.00	20'366'575.25

	Comptes 2024 600 à 610.03	Budget 2024 600 à 610.03	Comptes 2023 600 à 610.03
Charges brutes	38'783'982.65	41'198'391.00	37'434'872.75
Revenus	-23'390'877.80	-21'082'742.00	-21'774'668.17
Charges à répartir	15'393'104.85	20'115'649.00	15'660'204.58

	Comptes 2024 650	Budget 2024 650	Comptes 2023 650
Charges brutes	3'911'568.46	3'930'769.00	3'746'369.10
Revenus	-1'498'526.79	-1'220'285.00	-1'345'909.71
Charges à répartir	2'413'041.67	2'710'484.00	2'400'459.39

	Comptes 2024 660	Budget 2024 660	Comptes 2023 660
Charges brutes	2'192'472.48	2'382'479.00	2'087'361.31
Revenus	-177'947.51	-326'603.00	-214'950.45
Charges à répartir	2'014'524.97	2'055'876.00	1'872'410.86

	Comptes 2024 600 à 660	Budget 2024 600 à 660	Comptes 2023 600 à 660
Charges brutes	44'888'023.59	47'511'639.00	43'268'803.11
Revenus	-25'067'352.10	-22'629'630.00	-23'335'528.33
Charges à répartir	19'820'671.49	24'882'009.00	19'933'274.78

Le budget de fonctionnement 2024 de l'ASR a été construit de manière prudente. Il visait un équilibre opérationnel après contributions communales, en tablant sur une progression modérée des charges (+3.0%, en incluant le stationnement, par rapport au budget 2023), ainsi qu'une hausse maîtrisée des recettes externes (+2.2%).

Comme exposé ci-dessus, l'exécution 2024 s'est soldée par des charges inférieures aux montants budgétés (-5.5%) et des revenus bien supérieurs aux prévisions (+10.8%), en incluant le stationnement. Si cet exercice a de nouveau mis en évidence une grande prudence dans l'élaboration du budget, il convient toutefois de noter une amélioration significative de la maîtrise des charges nettes hors stationnement, comme expliqué précédemment.

Bien que le volume financier global de l'ASR soit resté inférieur aux prévisions, la structure des dépenses et des recettes est restée conforme aux orientations du budget voté. Les économies réalisées ne se sont pas faites au détriment des objectifs de service.

Pour l'avenir, les enseignements tirés de 2024 permettront d'affiner le budget 2026. Une attention particulière sera portée aux dépassements budgétaires constatés afin d'optimiser la planification financière. Le passage au MCH2 devrait également offrir une meilleure visibilité. Cette transition permettra d'avoir une structure de comptes principaux plus globale, facilitant l'analyse des tendances générales, tout en offrant une granularité plus détaillée grâce à des sous-comptes spécifiques par service, améliorant ainsi le contrôle budgétaire au quotidien.

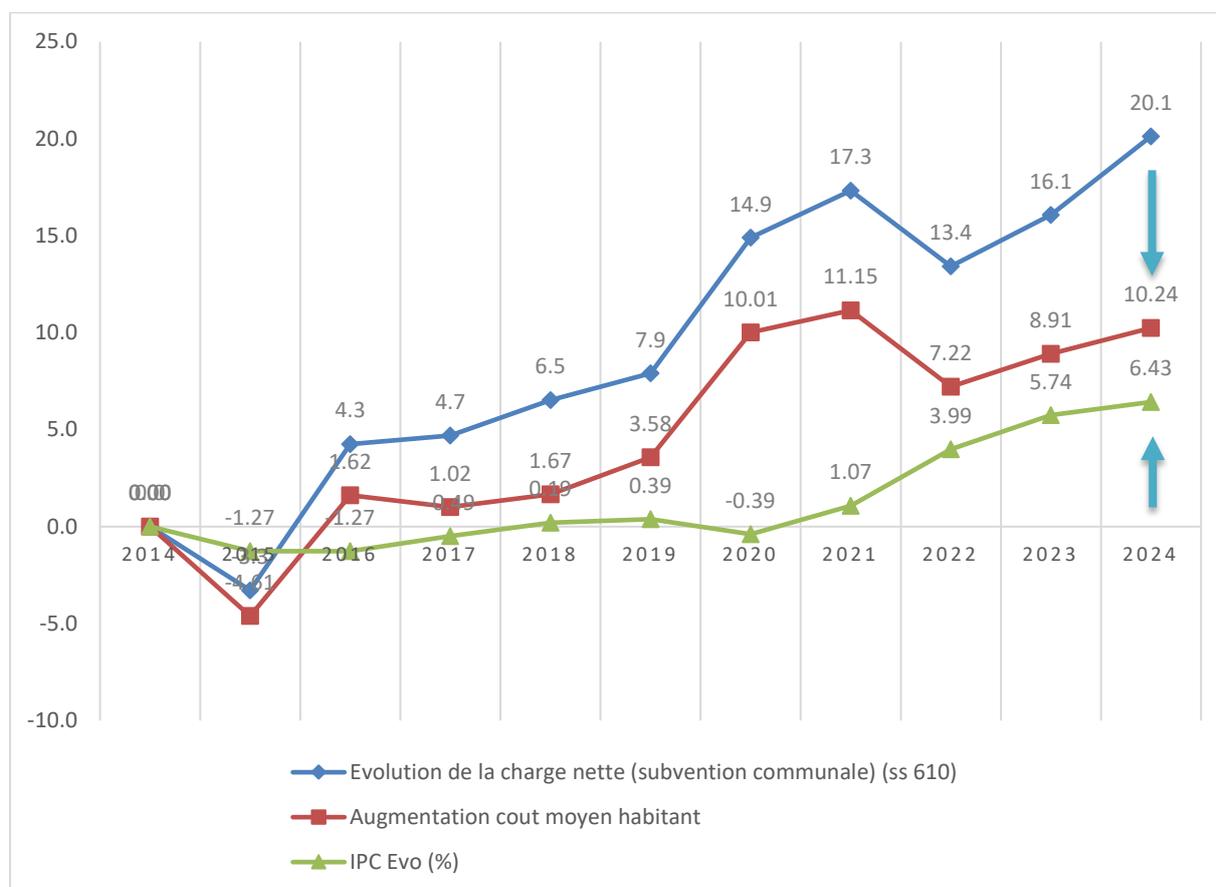
5. Evolution des charges, des recettes et couverture des coûts

5.1. Rappel de l'évolution 2024 et perspective depuis 2014

En 2024, l'ASR a enregistré un total de charges de CHF 44.888 millions (comptes 600 à 660), pour des revenus de CHF 25.067 millions, soit une charge nette à répartir de CHF 19.820 millions. Ce résultat, légèrement plus favorable qu'anticipé au budget 2024, traduit une très légère baisse de la charge nette finale à la charge des communes par rapport aux comptes 2023 (CHF 19.933 millions).

Toutefois, si l'on exclut le poste stationnement (610) – dont les revenus nets ont augmenté de CHF 1.016 million –, la charge nette a tout de même progressé de CHF 0.903 million. Cette tendance suscite des questions, d'autant plus que, sur une période plus longue (2014-2024), les coûts de l'ASR ont augmenté de +20.1 %, passant de CHF 22.296 millions à CHF 26.784 millions. À première vue, on pourrait craindre un dérapage des dépenses. En réalité, cette hausse s'explique avant tout par des facteurs structurels :

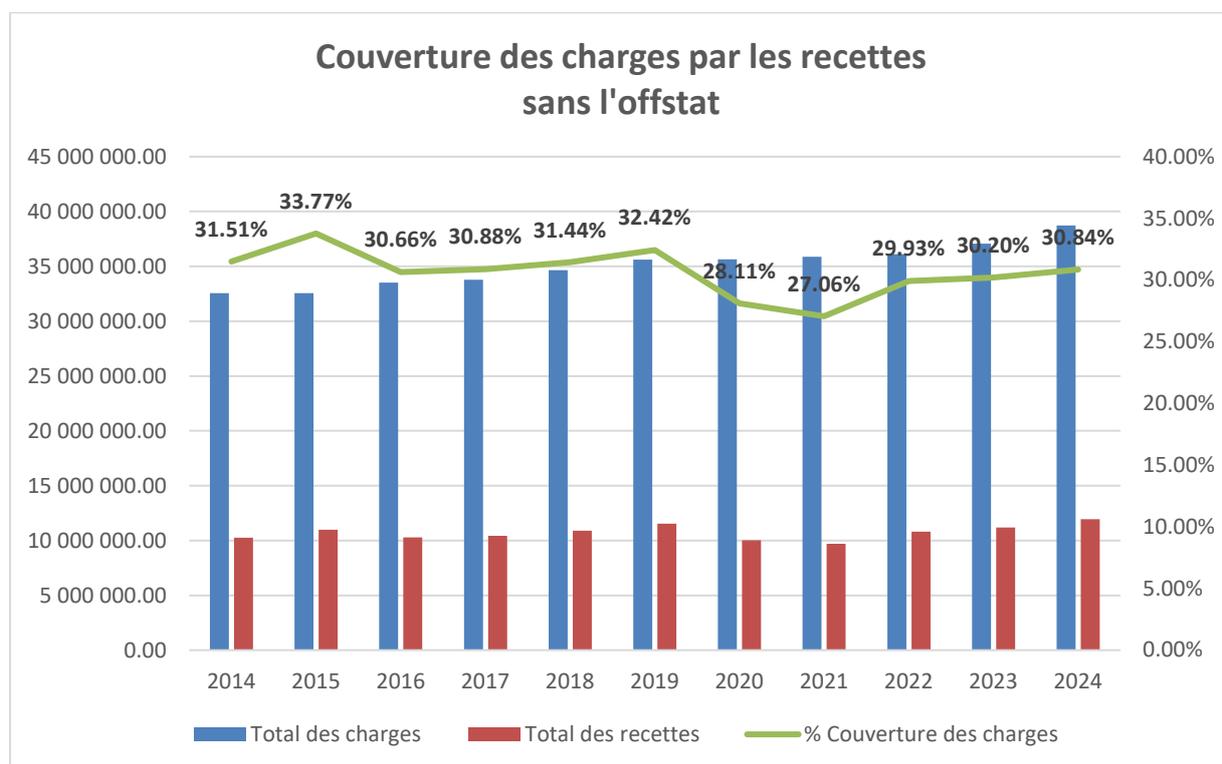
1. **La croissance démographique** : La population desservie par l'ASR a crû d'environ +7.8 % en dix ans. Plus d'habitants implique nécessairement davantage de besoins en matière de sécurité et d'intervention. En définitive, si l'on rapporte les coûts au nombre d'habitants, la progression réelle n'est que d'environ +1 % par an (+10.24 % sur la période).
2. **L'inflation** : Sur la même décennie, l'indice général des prix à la consommation (IPC) a augmenté d'environ +6.4 %. Comme toute organisation, l'ASR subit les effets de la hausse du coût de la vie (salaires partiellement indexés, augmentation du prix des fournitures, des loyers, etc.).



Après prise en compte de ces deux paramètres, il reste un surplus d'environ 5 % de hausse sur dix ans. Celui-ci s'explique notamment par :

- L'amélioration de certaines conditions de travail propres au domaine de la sécurité publique (par exemple la valorisation du service de nuit et l'octroi d'indemnités spécifiques).
- L'adaptation de l'échelle salariale : même si certains collaborateurs partant à la retraite sont remplacés par du personnel en début d'échelle, la tendance générale reste à l'augmentation des échelons.

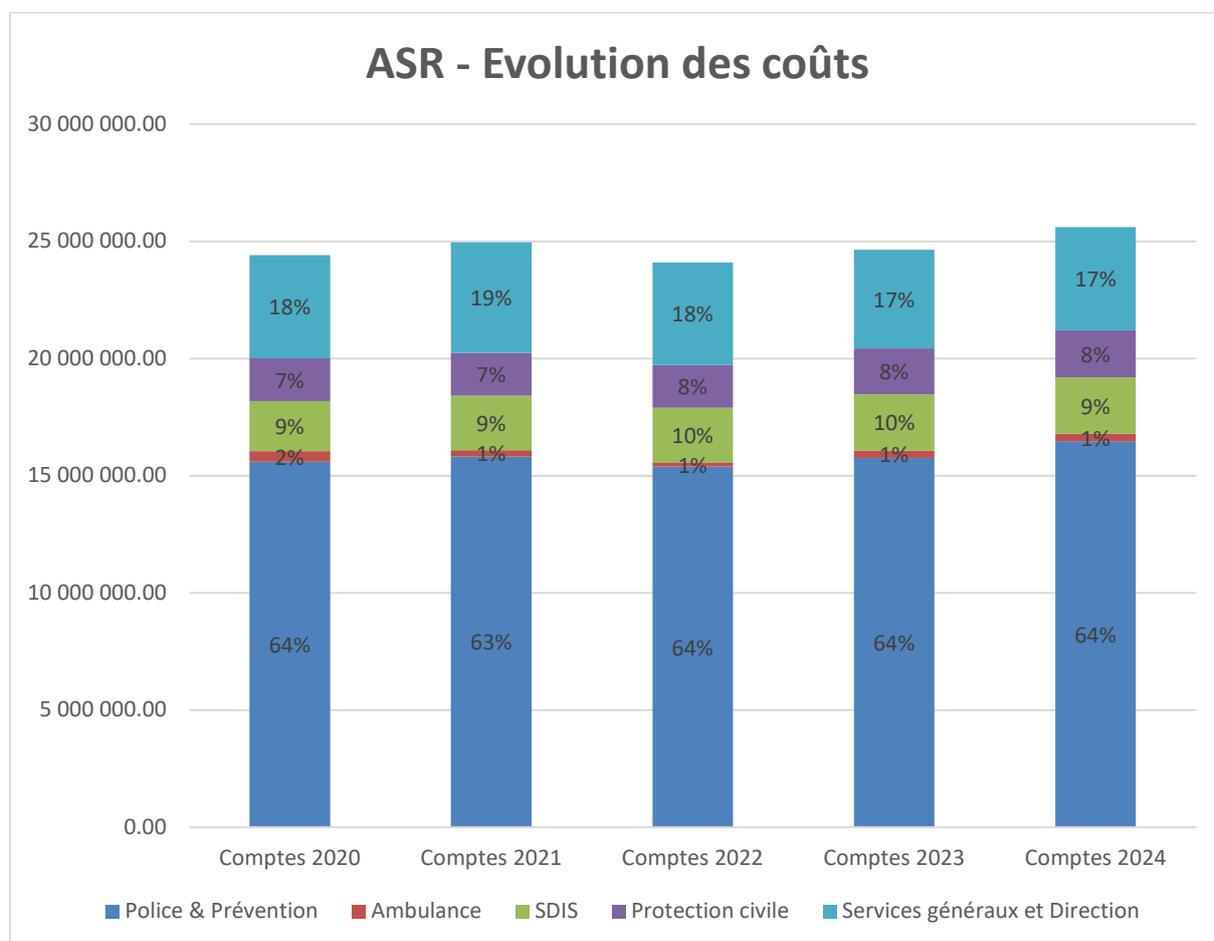
À noter également que les recettes externes de l'ASR (hors contributions communales et stationnement) ont progressé moins vite que les charges (+16.4 % contre +19.0 %), ce qui contribue d'autant plus à accroître la charge nette.



Consciente de cet écart, l'ASR s'efforce de renforcer ses recettes propres. Plusieurs leviers sont envisagés ou déjà en cours d'activation :

- La révision de certains tarifs de prestations (certains émoluments n'ayant pas été ajustés depuis une quinzaine d'années)
- L'optimisation et la diversification des activités facturables, ainsi que la recherche de subventions complémentaires auprès des partenaires cantonaux
- Des projets d'innovation technologique – tel que le projet SAT – destinés, à terme, à générer des revenus additionnels

5.2. Résultats spécifiques de l'exercice 2024



Services	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024
Police & Prévention	15'597'764.37	15'820'556.55	15'386'576.26	15'764'282.82	16'470'719.19
Ambulance	443'154.76	263'027.33	179'346.13	311'652.50	306'192.52
SDIS	2'138'646.08	2'336'030.75	2'336'892.43	2'400'459.39	2'413'041.67
Protection civile	1'004'397.68	1'085'031.25	1'851'162.01	1'872'410.86	2'014'524.97
Services généraux et Direction	5'223'759.33	5'446'959.74	4'343'825.49	4'290'839.88	4'407'549.36
TOTAL	24'407'722.22	24'951'605.62	24'097'802.32	24'639'645.45	25'612'027.71

Le graphique précédent illustre une augmentation des coûts de CHF 972'382 entre l'année 2024 et l'année 2023, une hausse qui reste bien inférieure à celle anticipée dans le budget, comme nous l'avons expliqué précédemment. La répartition est restée très constante, avec une part de 63.3% allouée au Service de police, similaire aux années précédentes, ainsi que des parts de 9.4% pour le SDIS et de 7.9% pour la PCi, 1.2% au Service d'ambulances, et 17.2% à la Direction et aux Services généraux.

Il est important de noter que les 1.2% alloués au Service d'ambulances représentent la part non couverte par la DGS, permettant ainsi d'offrir à notre personnel des conditions plus favorables que les normes standards. Par ailleurs, les Services généraux englobent des entités importantes telles que la Chancellerie, la Communication et Relations publiques, la Cellule juridique, l'Unité technique, logistique et informatique, l'Office du commerce et des manifestations, ainsi que l'Office de la mobilité. Ces services jouent un rôle essentiel dans le

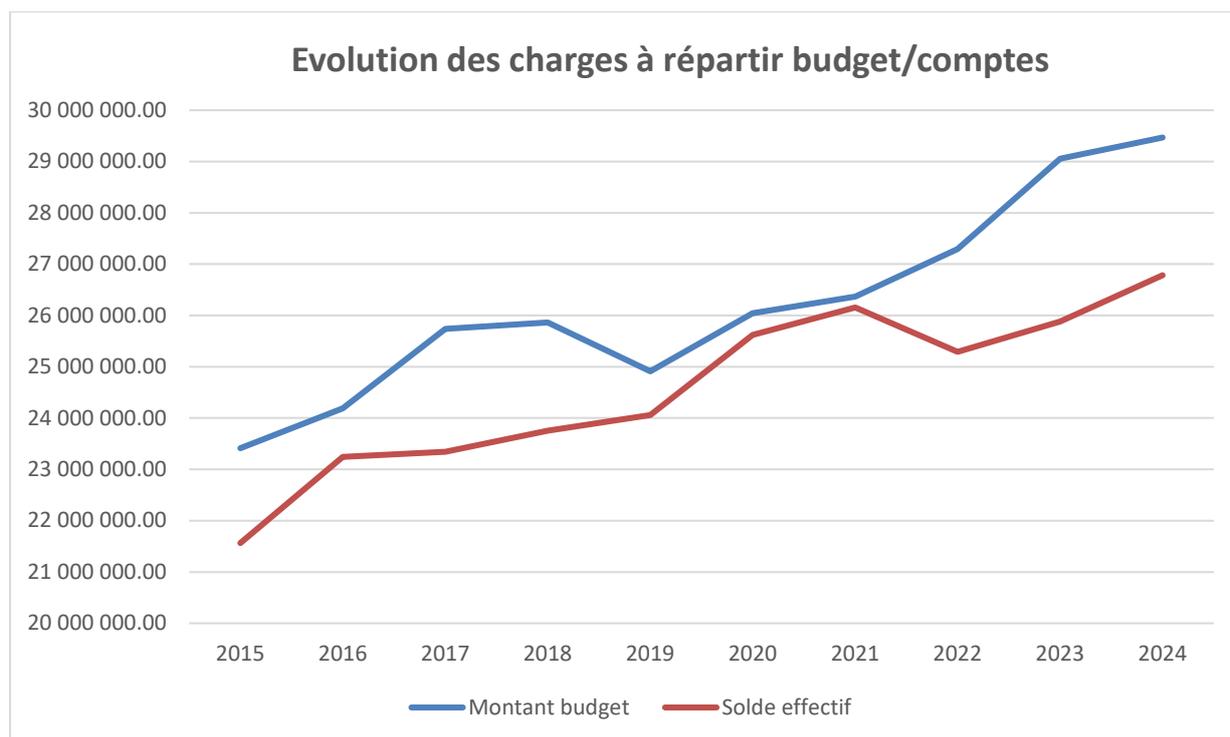
fonctionnement global de notre organisation et dans la prestation de services à la communauté.

6. Evolution de la charge totale à répartir (hors 610)

Pour l'exercice 2024, la charge nette à répartir entre les communes, après prise en compte de l'ensemble des recettes externes, s'établit à CHF 26.784 millions, contre CHF 25.880 millions en 2023, soit une augmentation de CHF 903'762 (+3.5%).

Cette hausse demeure contenue et s'explique principalement par des ajustements structurels déjà évoqués, notamment la hausse modérée des charges de fonctionnement (+3.7% sur l'ensemble de l'ASR). Cette augmentation correspond aux effets de l'indexation salariale, à et une légère augmentation des activités opérationnelles.

Le graphique présenté ci-dessous montre clairement l'évolution historique des écarts entre le budget voté et le solde effectif constaté en fin d'exercice depuis 2015. Il apparaît notamment que l'année 2023 avait constitué une exception marquée par un écart important entre le budget voté et les comptes effectivement réalisés. La hausse observée en 2024 reflète ainsi partiellement un rattrapage de cet écart, avec une meilleure adéquation entre les prévisions initiales et les résultats finaux.



7. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.22	Coeff.	Coût/hab. selon comptes 2024	Coût/hab. selon budget 2024	Coût/hab. selon comptes 2023

Blonay - Saint-Légier	12'340	6	272.53	307.34	267.90
Chardonne	3'243	3	136.26	153.67	133.95
Corseaux	2'339	3	136.26	153.67	133.95
Corsier	3'429	3	136.26	153.67	133.95
Jongny	1'918	3	136.26	153.67	133.95
Montreux	26'837	6	272.53	307.34	267.90
La Tour-de-Peilz	12'605	6	272.53	307.34	267.90
Vevey	20'155	6	272.53	307.34	267.90
Veytaux	997	2	90.84	102.45	89.30

Pour les tâches communes générales (comptes 600 à 608), la clé de répartition reste inchangée par rapport à 2023, basée sur un coefficient démographique attribué à chaque commune (coefficient 6 pour Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay – St-Légier; coefficient 3 pour Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny; coefficient 2 pour Veytaux). Le coût par habitant constaté pour ces tâches de base se maintient à un niveau similaire à celui de l'exercice précédent. Par exemple, pour les communes à coefficient 6 (les plus peuplées), le coût net par habitant ressort autour de CHF 273 (contre CHF 268 par hab. en 2023 d'après les comptes, alors que le budget 2024 anticipait plus de CHF 307/hab sur ce groupe). De même, les communes de coefficient 3 supportent un coût d'environ CHF 136 par habitant, et Veytaux (coeff. 2) autour de CHF 91 par habitant, soit des montants proches par rapport à l'an dernier.

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de la Signalisation (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du stationnement sont établis, comme prévu dans les Statuts de l'ASR, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking Vieille-Ville (ex Panorama) (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du stationnement.

Pour les Offices du stationnement, les charges de personnel sont imputées dans les comptes 610, puis réparties dans les comptes 610.01, 02 et 03, suivant les effectifs liés aux conventions. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération neutre est pratiquée depuis l'exercice 2016.

Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'506'950.72. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2024", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition ; le tableau ci-après en est extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.22	Coût/hab. selon comptes 2024	Coût/hab. selon budget 2024	Coût/hab. selon comptes 2023
Blonay - Saint-Légier	12'340	323.98	364.03	318.70
Chardonne	3'243	187.72	210.36	184.75
Corseaux	2'339	187.72	210.36	184.75
Corsier	3'429	187.72	210.36	184.75
Jongny	1'918	187.72	210.36	184.75
Montreux	26'837	263.13	327.36	281.31
La Tour-de-Peilz	12'605	303.46	365.46	301.36
Vevey	20'155	130.50	246.97	140.61
Veytaux	997	142.30	159.14	140.10

Les revenus du stationnement des trois communes précitées contribuent significativement à la réduction de leurs coûts par habitant, en particulier au regard des résultats de cette année. Toutefois, il est utile de rappeler qu'une petite part des résultats n'est pas attribuée dans ces calculs aux communes ayant été intégrées comptablement dans l'office du stationnement de Vevey, à savoir Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corsier et Veytaux. Ces dernières bénéficient d'un montant de CHF 431'000 qui n'est pas comptabilisé en charge auprès de la commune de Vevey, mais inscrit dans le compte 610.02.3529.

8. Documents annexés au présent préavis

- Le document intitulé « **Sécurité Riviera comptes 2024** » présente la récapitulation de l'ensemble des comptes de charges et revenus enregistrés au cours de l'année
- Ce document est suivi par un second document « **commentaires sur les écarts** » qui fournit des commentaires détaillés sur les écarts observés par rapport aux prévisions budgétaires. ;
- Ces documents sont ensuite accompagnés d'un un résumé des « **charges par nature** », des « **revenus par nature** », des « **charges et revenus par cellule opérationnelle** » et de la « **répartition des charges nettes par commune** » ;
- La « **Balance des comptes** » fait également partie des documents fournis ;

- Enfin une copie du « **Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2024** » est jointe. Ce rapport, réalisé par un auditeur externe agréé, atteste de la fiabilité et de la régularité des comptes.

9. Conclusion

L'exercice 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera se clôt sur un bilan très positif. Les comptes affichent un résultat meilleur qu'attendu, permettant de redistribuer près de CHF 9.65 millions aux communes membres.

Ce résultat s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, tout en démontrant une meilleure précision budgétaire sur les activités hors stationnement (les écarts hors 610 se sont resserrés par rapport à 2023). L'ASR a su maîtriser l'augmentation de ses charges tout en optimisant ses ressources propres, notamment grâce aux recettes issues des amendes d'ordre et de diverses prestations.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la charge nette supportée par les communes est restée stable, voire en léger recul par rapport à 2023, alors que le budget initial anticipait une hausse. Chaque commune a ainsi bénéficié d'un reversement conséquent, réduisant d'autant sa contribution nette. Il convient de souligner que ces performances financières ont été réalisées sans compromettre la qualité ni l'étendue des prestations offertes par l'ASR.

La solidité financière dégagée en 2024 confirme les choix stratégiques des dernières années et valide le modèle de mutualisation des moyens au sein de l'ASR. Elle offre également aux communes une visibilité et une prévisibilité accrues quant aux charges de sécurité publique à intégrer dans leurs budgets, un atout dans le contexte actuel.

En conclusion, le Comité de direction constate que l'ASR dispose, au terme de cet exercice, des moyens financiers nécessaires pour poursuivre sa mission dans les meilleures conditions. Il remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et les communes membres pour la confiance accordée à cette plateforme sécuritaire intercommunale.

Par conséquent, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2025 du Comité de direction du 20 mars 2025 sur les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2024, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 44'888'023.59, les revenus à CHF 25'067'352.10, pour une charge totale à répartir de CHF 19'820'671.10;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

COMPTES 2024 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sécurité Riviera comptes 2024	
Autorités	1
Direction & services généraux	2-5
Chancellerie	6-7
Police Riviera	8-10
Ambulance Riviera	11-13
UTLI	14-15
Amendes d'ordre	16-17
Police du commerce	18-20
Signalisation	21-23
Offices de stationnement	24
Stat-Montreux	25-26
Stat- Vevey	27-29
Stat - La Tour-De-Peilz	30-31
SDIS	32-34
Protection civile	34-37
Commentaires des écarts	38-50
Charges par nature	51
Revenus par nature	52
Charges et revenus par cellule opérationnelle	53-54
Répartition des charges nettes par commune	55-56
Balance des comptes	57-58
Investissements	59
Rapport de la fiduciaire	60-61

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
6	SECURITE RIVIERA	44 888 023.59	44 888 023.59	47 511 639.00	47 511 639.00	43 268 803.11	43 268 803.11		
60	CELLULES	32 623 642.94	30 088 087.29	34 203 986.00	34 384 485.00	31 241 992.41	29 568 106.45	2 716 054.65	-1505%
600	AUTORITES (CELLULE C1)	340 097.22	700.00	374 516.00	1 000.00	341 864.81	600.67	-34 118.78	-9%
600.3001	Rétribution des autorités	296 839.44	0.00	312 386.00	0.00	293 803.46	0.00	-15 546.56	-5%
600.3030	AVS/AC/AF	532.69	0.00	500.00	0.00	539.75	0.00	32.69	7%
600.3055	Assurances perte de gain	80.80	0.00	70.00	0.00	0.00	0.00	10.80	15%
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	17 730.40	0.00	20 500.00	0.00	16 500.00	0.00	-2 769.60	-14%
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 726.05	0.00	6 500.00	0.00	2 580.72	0.00	-4 773.95	-73%
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	621.75	0.00	2 000.00	0.00	621.15	0.00	-1 378.25	-69%
600.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	357.56	0.00	0.00	0%
600.3123	Electricité	1 594.38	0.00	1 300.00	0.00	1 906.54	0.00	294.38	23%
600.3151.01	Entretien matériel informatique	3 752.14	0.00	3 660.00	0.00	2 217.18	0.00	92.14	3%
600.3161	Loyers	4 665.49	0.00	6 300.00	0.00	4 518.85	0.00	-1 634.51	-26%
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	5 515.11	0.00	13 000.00	0.00	11 934.48	0.00	-7 484.89	-58%
600.3181	Frais de ports et CCP	958.43	0.00	2 200.00	0.00	790.55	0.00	-1 241.57	-56%
600.3186	Primes d'assurances	80.54	0.00	100.00	0.00	94.57	0.00	-19.46	-19%
600.3193	Cotisations	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0%
600.4362	Remboursements de frais	0.00	700.00	0.00	1 000.00	0.00	600.67	300.00	-30%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
601	DIRECTION ET SERVICES GENERAUX	2 335 850.12	20 063 706.34	2 633 483.00	24 917 009.00	2 311 101.98	20 159 977.69	4 555 669.78	-20%
601	DIRECTION (CELLULE C2)	1 806 002.05	20 053 294.64	2 101 848.00	24 917 009.00	1 788 991.98	20 148 074.29	4 567 868.41	-20%
601.3011	Traitements	1 144 993.25	0.00	1 203 910.00	0.00	1 099 663.95	0.00	-58 916.75	-5%
601.3011.01	Primes	6 112.00	0.00	2 944.00	0.00	6 851.20	0.00	3 168.00	108%
601.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	1 354.25	0.00	0.00	0%
601.3030	AVS/AC/AF	100 605.62	0.00	112 810.00	0.00	98 621.45	0.00	-12 204.38	-11%
601.3040	Caisse de pensions	175 862.06	0.00	181 075.00	0.00	178 484.55	0.00	-5 212.94	-3%
601.3050	Assurances accidents	3 237.05	0.00	3 142.00	0.00	3 145.05	0.00	95.05	3%
601.3055	Assurances perte de gain	15 103.86	0.00	15 817.00	0.00	4 837.10	0.00	-713.14	-5%
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6 070.30	0.00	6 000.00	0.00	4 984.25	0.00	70.30	1%
601.3091	Frais formation prof. du personnel	4 413.35	0.00	7 000.00	0.00	1 725.55	0.00	-2 586.65	-37%
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 107.35	0.00	5 000.00	0.00	4 667.25	0.00	107.35	2%
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 129.85	0.00	6 000.00	0.00	5 335.50	0.00	-1 870.15	-31%
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	0.00	0.00	2 000.00	0.00	1 631.85	0.00	-2 000.00	-100%
601.3111.01	Achats matériel informatique	10 579.95	0.00	17 200.00	0.00	46 691.52	0.00	-6 620.05	-38%
601.3123	Electricité	23 837.66	0.00	19 000.00	0.00	28 705.07	0.00	4 837.66	25%
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	281.50	0.00	4 000.00	0.00	1 513.30	0.00	-3 718.50	-93%
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	8 438.50	0.00	9 000.00	0.00	8 051.10	0.00	-561.50	-6%
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	54 326.69	0.00	57 050.00	0.00	51 024.44	0.00	-2 723.31	-5%
601.3161	Loyers	68 270.08	0.00	73 700.00	0.00	66 124.31	0.00	-5 429.92	-7%
601.3181	Frais de ports et CCP	1 648.33	0.00	4 000.00	0.00	1 980.29	0.00	-2 351.67	-59%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
601.3182	Téléphones	2 985.81	0.00	4 050.00	0.00	4 547.06	0.00	-1 064.19	-26%
601.3183	Frais bancaires	8 941.21	0.00	10 000.00	0.00	2 939.32	0.00	-1 058.79	-11%
601.3185	Honoraires	84 644.88	0.00	85 500.00	0.00	91 704.53	0.00	-855.12	-1%
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	16 190.28	0.00	15 400.00	0.00	17 123.64	0.00	790.28	5%
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
601.3199	Dépenses diverses	59 015.45	0.00	56 500.00	0.00	56 498.80	0.00	2 515.45	4%
601.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	50.00	0.00	0.00	0.00	-50.00	-100%
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
601.3313	Amortissements équipements	1 207.02	0.00	80 200.00	0.00	786.65	0.00	-78 992.98	-98%
601.3314	Amortissements immobilisations	0.00	0.00	120 000.00	0.00	0.00	0.00	-120 000.00	-100%
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	44 289.61	0.00	0.00	0.00	8 255.05	-44 289.61	0%
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.00	0.00	0%
601.4356.01	Participations des communes	0.00	19 820 671.49	0.00	24 882 009.00	0.00	19 933 274.78	5 061 337.51	-20%
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	53 092.65	0.00	5 000.00	0.00	78 045.44	-48 092.65	962%
601.4362	Remboursements de frais	0.00	135 240.89	0.00	30 000.00	0.00	128 494.02	-105 240.89	351%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601.01	SERVICES GENERAUX (CELLULE C2)	529 848.07	10 411.70	531 635.00	0.00	522 110.00	11 903.40	-12 198.63	-2%
601.01.3011	Traitements	358 627.45	0.00	342 297.00	0.00	350 660.89	0.00	16 330.45	5%
601.01.3011.01	Primes	420.66	0.00	342.00	0.00	409.12	0.00	78.66	23%
601.01.3030	AVS/AC/AF	32 255.69	0.00	31 903.00	0.00	31 383.30	0.00	352.69	1%
601.01.3040	Caisse de pensions	59 235.75	0.00	58 695.00	0.00	58 383.78	0.00	540.75	1%
601.01.3050	Assurances accidents	826.96	0.00	922.00	0.00	832.87	0.00	-95.04	-10%
601.01.3055	Assurances perte de gain	5 247.52	0.00	4 606.00	0.00	2 646.20	0.00	641.52	14%
601.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	4 666.02	0.00	4 200.00	0.00	4 484.22	0.00	466.02	11%
601.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 500.00	-100%
601.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	323.54	0.00	360.00	0.00	174.99	0.00	-36.46	-10%
601.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	1 300.00	0.00	684.00	0.00	-1 300.00	-100%
601.01.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
601.01.3111.01	Achats matériel informatique	14 917.15	0.00	16 200.00	0.00	15 383.46	0.00	-1 282.85	-8%
601.01.3123	Electricité	415.63	0.00	500.00	0.00	300.00	0.00	-84.37	-17%
601.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	39.21	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-460.79	-92%
601.01.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 650.08	0.00	1 450.00	0.00	1 575.99	0.00	200.08	14%
601.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	14 541.54	0.00	18 220.00	0.00	13 745.75	0.00	-3 678.46	-20%
601.01.3161	Loyers	9 923.96	0.00	13 580.00	0.00	10 070.60	0.00	-3 656.04	-27%
601.01.3170	Frais de réceptions et manifestations	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
601.01.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
601.01.3182	Téléphones	4 960.45	0.00	5 680.00	0.00	5 642.26	0.00	-719.55	-13%
601.01.3185	Honoraires	21 531.18	0.00	26 550.00	0.00	25 551.04	0.00	-5 018.82	-19%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
601.01.3193	Cotisations	0.00	0.00	330.00	0.00	0.00	0.00	-330.00	-100%
601.01.3313	Amortissements équipements	265.28	0.00	500.00	0.00	181.53	0.00	-234.72	-47%
601.01.4361	Remboursements de traitements	0.00	10 317.70	0.00	0.00	0.00	11 783.40	-10 317.70	0%
601.01.4362	Remboursements de frais	0.00	94.00	0.00	0.00	0.00	120.00	-94.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	578 386.35	534 360.00	606 369.00	420 000.00	594 189.64	502 882.40	-142 342.65	-76%
602.3011	Traitements	418 293.25	0.00	422 744.00	0.00	434 058.95	0.00	-4 450.75	-1%
602.3011.01	Primes	792.00	0.00	0.00	0.00	735.00	0.00	792.00	0%
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
602.3030	AVS/AC/AF	38 392.16	0.00	39 347.00	0.00	37 809.85	0.00	-954.84	-2%
602.3040	Caisse de pensions	64 406.94	0.00	67 696.00	0.00	64 191.60	0.00	-3 289.06	-5%
602.3050	Assurances accidents	1 098.80	0.00	1 111.00	0.00	1 067.05	0.00	-12.20	-1%
602.3055	Assurances perte de gain	5 850.67	0.00	5 681.00	0.00	4 115.30	0.00	169.67	3%
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	52.60	0.00	600.00	0.00	465.00	0.00	-547.40	-91%
602.3065	Frais d'habillement	169.00	0.00	500.00	0.00	503.10	0.00	-331.00	-66%
602.3091	Frais de formation du personnel	195.00	0.00	1 000.00	0.00	257.40	0.00	-805.00	-81%
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 019.14	0.00	3 560.00	0.00	2 408.36	0.00	-1 540.86	-43%
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	499.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-501.00	-50%
602.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	1 500.00	0.00	3 062.86	0.00	-1 500.00	-100%
602.3123	Electricité	1 399.92	0.00	1 300.00	0.00	1 674.03	0.00	99.92	8%
602.3124	Carburant, combustible	1 391.44	0.00	2 300.00	0.00	1 488.52	0.00	-908.56	-40%
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	86.32	0.00	5 500.00	0.00	2 129.30	0.00	-5 413.68	-98%
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	10 139.06	0.00	10 750.00	0.00	10 256.78	0.00	-610.94	-6%
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	13 100.01	0.00	14 590.00	0.00	11 639.97	0.00	-1 489.99	-10%
602.3155	Entretien des véhicules	987.10	0.00	3 700.00	0.00	2 144.60	0.00	-2 712.90	-73%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
602.3161	Loyers	4 159.87	0.00	4 950.00	0.00	4 029.12	0.00	-790.13	-16%
602.3181	Frais de ports et CCP	6 215.80	0.00	5 000.00	0.00	5 438.24	0.00	1 215.80	24%
602.3182	Téléphones	2 743.26	0.00	3 300.00	0.00	3 355.16	0.00	-556.74	-17%
602.3186	Primes d'assurances	1 901.46	0.00	3 200.00	0.00	2 886.38	0.00	-1 298.54	-41%
602.3199	Dépenses diverses	0.00	0.00	500.00	0.00	110.00	0.00	-500.00	-100%
602.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	40.00	0.00	0.00	0.00	-40.00	-100%
602.3313	Amortissements équipements	4 493.55	0.00	6 000.00	0.00	363.07	0.00	-1 506.45	-25%
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	534 360.00	0.00	390 000.00	0.00	475 955.00	-144 360.00	37%
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	30 000.00	0.00	26 927.40	30 000.00	-100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	18 744 320.62	2 273 601.43	19 519 640.00	1 988 500.00	17 781 268.18	2 017 185.31	-1 060 420.81	-6%
603.3011	Traitements	12 927 693.00	0.00	13 090 584.00	0.00	12 164 351.85	0.00	-162 891.00	-1%
603.3011.01	Primes	84 175.60	0.00	89 982.00	0.00	69 111.00	0.00	-5 806.40	-6%
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	7 064.60	0.00	0.00	0%
603.3030	AVS/AC/AF	1 175 506.13	0.00	1 229 015.00	0.00	1 122 763.05	0.00	-53 508.87	-4%
603.3040	Caisse de pensions	2 046 589.73	0.00	2 143 071.00	0.00	1 971 135.25	0.00	-96 481.27	-5%
603.3050	Assurances accidents	33 476.90	0.00	34 780.00	0.00	31 434.05	0.00	-1 303.10	-4%
603.3055	Assurances perte de gain	178 354.05	0.00	177 451.00	0.00	136 558.40	0.00	903.05	1%
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	33 535.50	0.00	32 500.00	0.00	26 454.20	0.00	1 035.50	3%
603.3065	Frais d'habillement	122 959.25	0.00	161 000.00	0.00	131 602.56	0.00	-38 040.75	-24%
603.3066	Frais de subsistance	14 231.00	0.00	11 000.00	0.00	14 953.48	0.00	3 231.00	29%
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	91 084.68	0.00	102 820.00	0.00	53 606.15	0.00	-11 735.32	-11%
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	281 745.32	0.00	349 500.00	0.00	276 784.35	0.00	-67 754.68	-19%
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	1 090.00	0.00	2 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 410.00	-56%
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	25 086.92	0.00	24 700.00	0.00	20 616.99	0.00	386.92	2%
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	7 724.10	0.00	7 750.00	0.00	7 906.40	0.00	-25.90	0%
603.3102.01	Campagne de prévention	9 032.60	0.00	11 300.00	0.00	8 814.01	0.00	-2 267.40	-20%
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 504.80	0.00	2 600.00	0.00	57 991.89	0.00	-1 095.20	-42%
603.3111.01	Achats de matériel informatique	27 879.40	0.00	30 500.00	0.00	65 992.06	0.00	-2 620.60	-9%
603.3115	Achats de véhicules	414.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	414.00	0%
603.3116	Achats équipements spécialisés	32 560.13	0.00	62 750.00	0.00	81 915.93	0.00	-30 189.87	-48%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
603.3116.01	Achats de matériel radio	6 568.95	0.00	5 400.00	0.00	19 658.15	0.00	1 168.95	22%
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	1 448.55	0.00	2 500.00	0.00	110.20	0.00	-1 051.45	-42%
603.3123	Electricité	58 676.47	0.00	55 000.00	0.00	69 767.69	0.00	3 676.47	7%
603.3124	Carburant, combustible	56 833.93	0.00	80 500.00	0.00	60 799.04	0.00	-23 666.07	-29%
603.3139	Munition	20 952.25	0.00	27 500.00	0.00	20 231.95	0.00	-6 547.75	-24%
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	28 944.59	0.00	28 000.00	0.00	39 432.74	0.00	944.59	3%
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	21 772.63	0.00	20 500.00	0.00	17 996.94	0.00	1 272.63	6%
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	329 251.26	0.00	361 400.00	0.00	320 976.80	0.00	-32 148.74	-9%
603.3155	Entretien des véhicules	61 090.12	0.00	76 280.00	0.00	64 485.55	0.00	-15 189.88	-20%
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	68 501.46	0.00	72 200.00	0.00	61 048.13	0.00	-3 698.54	-5%
603.3161	Loyers	316 887.07	0.00	337 580.00	0.00	299 379.17	0.00	-20 692.93	-6%
603.3181	Frais de ports et CCP	10 693.98	0.00	21 000.00	0.00	9 759.12	0.00	-10 306.02	-49%
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	200 839.18	0.00	203 700.00	0.00	211 529.05	0.00	-2 860.82	-1%
603.3184	Frais de contentieux	8 039.50	0.00	11 000.00	0.00	5 604.95	0.00	-2 960.50	-27%
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	26 734.00	0.00	30 000.00	0.00	28 218.75	0.00	-3 266.00	-11%
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	34 289.93	0.00	42 550.00	0.00	39 637.85	0.00	-8 260.07	-19%
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	155 479.33	0.00	115 500.00	0.00	119 336.63	0.00	39 979.33	35%
603.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	571.30	0.00	630.00	0.00	0.00	0.00	-58.70	-9%
603.3193	Cotisations	6 740.00	0.00	13 000.00	0.00	6 894.50	0.00	-6 260.00	-48%
603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)	426.00	0.00	1 000.00	0.00	883.00	0.00	-574.00	-57%
603.3199	Dépenses diverses	3 145.21	0.00	12 800.00	0.00	14 215.92	0.00	-9 654.79	-75%
603.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	24 060.60	0.00	13 000.00	0.00	17 159.94	0.00	11 060.60	85%
603.3313	Amortissements équipements	207 731.20	0.00	424 297.00	0.00	105 085.89	0.00	-216 565.80	-51%
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	86 800.00	0.00	100 000.00	0.00	90 588.00	13 200.00	-13%
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	9 719.05	0.00	18 000.00	0.00	20 354.35	8 280.95	-46%
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	213 279.75	0.00	300 000.00	0.00	184 720.00	86 720.25	-29%
603.4362	Remboursements de frais	0.00	71 778.35	0.00	60 000.00	0.00	56 328.53	-11 778.35	20%
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	10 320.00	0.00	10 000.00	0.00	12 000.00	-320.00	3%
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	268.00	500.00	-100%
603.4370	Amendes	0.00	1 881 704.28	0.00	1 500 000.00	0.00	1 652 926.43	-381 704.28	25%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5 681 250.56	5 375 058.04	5 871 626.00	5 323 976.00	5 452 041.23	5 140 388.73	-241 457.48	-44%
605.3011	Traitements	3 551 636.70	0.00	3 632 297.00	0.00	3 419 637.90	0.00	-80 660.30	-2%
605.3011.01	Primes	12 362.15	0.00	18 768.00	0.00	12 291.00	0.00	-6 405.85	-34%
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	7 044.20	0.00	20 000.00	0.00	5 436.80	0.00	-12 955.80	-65%
605.3030	AVS/AC/AF	321 926.66	0.00	340 129.00	0.00	304 356.35	0.00	-18 202.34	-5%
605.3040	Caisse de pensions	545 574.58	0.00	596 801.00	0.00	529 357.85	0.00	-51 226.42	-9%
605.3050	Assurances accidents	9 128.80	0.00	9 620.00	0.00	8 518.35	0.00	-491.20	-5%
605.3055	Assurances perte de gain	48 385.72	0.00	49 109.00	0.00	34 936.80	0.00	-723.28	-1%
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6 458.30	0.00	9 000.00	0.00	5 782.95	0.00	-2 541.70	-28%
605.3065	Frais d'habillement	9 229.75	0.00	25 000.00	0.00	13 592.85	0.00	-15 770.25	-63%
605.3091	Frais formation prof. du personnel	65 473.20	0.00	66 000.00	0.00	82 613.10	0.00	-526.80	-1%
605.3093	Frais sanitaires du personnel	10 611.80	0.00	12 000.00	0.00	14 595.30	0.00	-1 388.20	-12%
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 532.78	0.00	3 000.00	0.00	2 263.50	0.00	-467.22	-16%
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 200.00	0.00	2 500.00	0.00	2 049.00	0.00	-300.00	-12%
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	4 663.75	0.00	6 000.00	0.00	1 922.85	0.00	-1 336.25	-22%
605.3111.01	Achats de matériel informatique	-400.00	0.00	6 000.00	0.00	9 033.84	0.00	-6 400.00	-107%
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
605.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	0.00	0.00	969.40	0.00	0.00	0%
605.3116.01	Achats de matériel radio	1 201.25	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-798.75	-40%
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	20 800.43	0.00	30 000.00	0.00	26 329.38	0.00	-9 199.57	-31%
605.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
605.3124	Carburant, combustible	39 598.55	0.00	80 000.00	0.00	54 881.29	0.00	-40 401.45	-51%
605.3132	Achats de matériel pour soins	100 191.35	0.00	100 000.00	0.00	98 175.17	0.00	191.35	0%
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	16 696.10	0.00	30 000.00	0.00	18 907.00	0.00	-13 303.90	-44%
605.3135	Achats de matières premières	885.85	0.00	2 000.00	0.00	574.20	0.00	-1 114.15	-56%
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	4 500.36	0.00	6 000.00	0.00	3 876.25	0.00	-1 499.64	-25%
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3 583.44	0.00	4 500.00	0.00	4 378.19	0.00	-916.56	-20%
605.3151.01	Entretien matériel informatique	38 078.18	0.00	41 000.00	0.00	33 825.80	0.00	-2 921.82	-7%
605.3155	Entretien des véhicules	78 803.34	0.00	82 000.00	0.00	70 454.36	0.00	-3 196.66	-4%
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	24 029.56	0.00	30 000.00	0.00	44 522.76	0.00	-5 970.44	-20%
605.3161	Loyers	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	0.00	0%
605.3181	Frais de ports et CCP	6 994.55	0.00	8 000.00	0.00	6 700.30	0.00	-1 005.45	-13%
605.3182	Téléphones	21 418.06	0.00	23 000.00	0.00	13 794.96	0.00	-1 581.94	-7%
605.3183	Frais bancaires	325.31	0.00	250.00	0.00	313.16	0.00	75.31	30%
605.3184	Frais de contentieux	54 529.68	0.00	50 000.00	0.00	52 750.55	0.00	4 529.68	9%
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	55 937.45	0.00	52 100.00	0.00	51 140.60	0.00	3 837.45	7%
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	23 008.43	0.00	25 700.00	0.00	31 468.26	0.00	-2 691.57	-10%
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
605.3189.01	Prestations de services avancées	3 293.70	0.00	3 200.00	0.00	667.75	0.00	93.70	3%
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	3 681.29	0.00	6 000.00	0.00	5 732.00	0.00	-2 318.71	-39%
605.3193	Cotisations	2 733.10	0.00	3 300.00	0.00	2 250.00	0.00	-566.90	-17%
605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)	61.04	0.00	1 000.00	0.00	160.00	0.00	-938.96	-94%
605.3199	Dépenses diverses	20 545.20	0.00	8 000.00	0.00	27 628.80	0.00	12 545.20	157%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
605.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00	-150.00	-100%
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	376 510.23	0.00	300 000.00	0.00	330 491.87	0.00	76 510.23	26%
605.3313	Amortissements équipements	107 915.72	0.00	108 102.00	0.00	46 560.74	0.00	-186.28	0%
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	3 217 669.40	0.00	3 000 000.00	0.00	3 259 392.20	-217 669.40	7%
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	1 000.00	0.00	500.00	0.00	8 000.00	-500.00	100%
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	58 086.30	0.00	50 000.00	0.00	172 824.50	-8 086.30	16%
605.4362	Remboursements de frais	0.00	21 866.86	0.00	45 000.00	0.00	19 482.88	23 133.14	-51%
605.4514	Participation du Canton	0.00	2 076 435.48	0.00	2 228 476.00	0.00	1 680 689.15	152 040.52	-7%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
606	UTLI (CELLULE C7)	936 705.56	0.00	1 140 482.00	7 000.00	928 504.62	8 802.55	-196 776.44	-17%
606.3011	Traitements	607 500.30	0.00	765 530.00	0.00	613 136.51	0.00	-158 029.70	-21%
606.3011.01	Primes	3 516.24	0.00	1 589.00	0.00	1 422.68	0.00	1 927.24	121%
606.3012	Salaires du personnel occasionnel	0.00	0.00	2 000.00	0.00	7 599.30	0.00	-2 000.00	-100%
606.3030	AVS/AC/AF	55 875.05	0.00	71 516.00	0.00	56 274.80	0.00	-15 640.95	-22%
606.3040	Caisse de pensions	91 126.82	0.00	124 348.00	0.00	92 941.92	0.00	-33 221.18	-27%
606.3050	Assurances accidents	1 745.09	0.00	2 023.00	0.00	1 644.28	0.00	-277.91	-14%
606.3055	Assurances perte de gain	8 240.37	0.00	10 326.00	0.00	6 785.55	0.00	-2 085.63	-20%
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 558.73	0.00	2 500.00	0.00	1 914.18	0.00	58.73	2%
606.3065	Frais d'habillement	1 071.25	0.00	1 400.00	0.00	1 500.50	0.00	-328.75	-23%
606.3091	Frais de formation du personnel	1 810.00	0.00	6 200.00	0.00	4 237.00	0.00	-4 390.00	-71%
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 134.17	0.00	1 020.00	0.00	1 042.81	0.00	114.17	11%
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 000.00	0.00	2 300.00	0.00	1 465.60	0.00	-300.00	-13%
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 439.41	0.00	2 000.00	0.00	1 686.80	0.00	-560.59	-28%
606.3111.01	Achats de matériel informatique	36 807.80	0.00	24 700.00	0.00	4 428.92	0.00	12 107.80	49%
606.3114	Achats de machines et matériel	3 167.30	0.00	4 500.00	0.00	1 614.23	0.00	-1 332.70	-30%
606.3116	Achats équipements spécialisés	3 850.20	0.00	6 000.00	0.00	2 346.40	0.00	-2 149.80	-36%
606.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	260.35	0.00	0.00	0%
606.3123	Electricité	8 516.23	0.00	6 600.00	0.00	10 183.71	0.00	1 916.23	29%
606.3133	Achats produits de nettoyage	23 736.84	0.00	20 000.00	0.00	20 684.75	0.00	3 736.84	19%
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	878.43	0.00	1 000.00	0.00	13.70	0.00	-121.57	-12%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 913.51	0.00	1 900.00	0.00	1 461.11	0.00	13.51	1%
606.3151.01	Entretien matériel informatique	41 359.92	0.00	40 100.00	0.00	63 810.87	0.00	1 259.92	3%
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
606.3161	Loyers	25 143.06	0.00	26 400.00	0.00	24 352.80	0.00	-1 256.94	-5%
606.3181	Frais de ports et CCP	12.20	0.00	50.00	0.00	26.90	0.00	-37.80	-76%
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	10 170.40	0.00	11 050.00	0.00	6 388.38	0.00	-879.60	-8%
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	144.08	0.00	200.00	0.00	169.18	0.00	-55.92	-28%
606.3199	Dépenses diverses	2 126.00	0.00	2 800.00	0.00	627.30	0.00	-674.00	-24%
606.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
606.3313	Amortissements équipements	862.16	0.00	1 400.00	0.00	484.09	0.00	-537.84	-38%
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	8 802.55	5 000.00	-100%
606.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	-100%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1 286 733.13	705 247.87	1 260 388.00	623 500.00	1 224 182.06	623 814.82	-55 402.74	-9%
607.3011	Traitements	518 266.10	0.00	499 762.00	0.00	481 283.70	0.00	18 504.10	4%
607.3011.01	Primes	2 628.00	0.00	1 800.00	0.00	2 287.50	0.00	828.00	46%
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	1 528.00	0.00	0.00	0%
607.3030	AVS/AC/AF	46 142.90	0.00	46 748.00	0.00	43 443.75	0.00	-605.10	-1%
607.3040	Caisse de pensions	73 621.87	0.00	72 662.00	0.00	70 516.20	0.00	959.87	1%
607.3050	Assurances accidents	1 369.25	0.00	1 320.00	0.00	1 275.70	0.00	49.25	4%
607.3055	Assurances perte de gain	7 439.28	0.00	6 750.00	0.00	1 664.75	0.00	689.28	10%
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	107.80	0.00	500.00	0.00	157.95	0.00	-392.20	-78%
607.3091	Frais de formation du personnel	780.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 220.00	-61%
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	10 117.66	0.00	9 020.00	0.00	7 688.05	0.00	1 097.66	12%
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	2 000.00	0.00	62.85	0.00	-2 000.00	-100%
607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
607.3111.01	Achats matériel informatique	31 461.74	0.00	37 800.00	0.00	17 300.77	0.00	-6 338.26	-17%
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	91.49	0.00	1 000.00	0.00	924.80	0.00	-908.51	-91%
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	8 175.55	0.00	12 450.00	0.00	8 133.06	0.00	-4 274.45	-34%
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	89 117.07	0.00	87 900.00	0.00	94 315.22	0.00	1 217.07	1%
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	521.50	0.00	1 000.00	0.00	344.90	0.00	-478.50	-48%
607.3161	Loyers	10 165.31	0.00	14 296.00	0.00	10 446.30	0.00	-4 130.69	-29%
607.3181	Frais de ports et CCP	177 095.11	0.00	145 000.00	0.00	151 256.23	0.00	32 095.11	22%
607.3182	Téléphones	1 470.78	0.00	2 050.00	0.00	1 496.41	0.00	-579.22	-28%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	295 940.42	0.00	300 000.00	0.00	320 522.23	0.00	-4 059.58	-1%
607.3186	Primes d'assurances	64.43	0.00	100.00	0.00	75.66	0.00	-35.57	-36%
607.3199	Dépenses diverses	11 427.35	0.00	15 000.00	0.00	9 034.45	0.00	-3 572.65	-24%
607.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
607.3313	Amortissements équipements	729.52	0.00	1 200.00	0.00	423.58	0.00	-470.48	-39%
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	500.00	-100%
607.4362	Remboursements de frais	0.00	705 247.87	0.00	623 000.00	0.00	623 814.82	-82 247.87	13%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1 446 258.50	1 033 138.80	1 353 512.00	995 500.00	1 274 971.75	1 021 171.63	55 107.70	15%
608.3011	Traitements	871 928.10	0.00	876 444.00	0.00	882 206.05	0.00	-4 515.90	-1%
608.3011.01	Primes	3 698.30	0.00	3 077.00	0.00	3 184.80	0.00	621.30	20%
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	4 147.25	0.00	7 400.00	0.00	6 107.95	0.00	-3 252.75	-44%
608.3030	AVS/AC/AF	79 926.74	0.00	82 120.00	0.00	82 379.80	0.00	-2 193.26	-3%
608.3040	Caisse de pensions	136 907.90	0.00	144 138.00	0.00	141 750.30	0.00	-7 230.10	-5%
608.3050	Assurances accidents	2 261.75	0.00	2 326.00	0.00	2 286.25	0.00	-64.25	-3%
608.3055	Assurances perte de gain	12 341.01	0.00	11 857.00	0.00	6 196.95	0.00	484.01	4%
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 039.00	0.00	1 000.00	0.00	1 098.65	0.00	39.00	4%
608.3091	Frais de formation du personnel	1 170.00	0.00	500.00	0.00	420.00	0.00	670.00	134%
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4 060.15	0.00	5 320.00	0.00	4 924.85	0.00	-1 259.85	-24%
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 674.85	0.00	2 300.00	0.00	3 192.25	0.00	2 374.85	103%
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
608.3111.01	Achats matériel informatique	38 691.60	0.00	40 400.00	0.00	8 915.80	0.00	-1 708.40	-4%
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
608.3116	Achats équipements spécialisés	2 215.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 215.75	0%
608.3123	Electricité	29 060.07	0.00	27 800.00	0.00	14 901.41	0.00	1 260.07	5%
608.3124	Carburant, combustible	241.73	0.00	400.00	0.00	258.59	0.00	-158.27	-40%
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	104.56	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-395.44	-79%
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 587.14	0.00	4 600.00	0.00	3 882.34	0.00	-12.86	0%
608.3151.01	Entretien matériel informatique	59 382.95	0.00	59 500.00	0.00	57 520.31	0.00	-117.05	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
608.3155	Entretien des véhicules	855.05	0.00	800.00	0.00	362.75	0.00	55.05	7%
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	5 009.95	0.00	1 500.00	0.00	1 965.35	0.00	3 509.95	234%
608.3161	Loyers	10 658.22	0.00	12 100.00	0.00	10 323.23	0.00	-1 441.78	-12%
608.3181	Frais de ports et CCP	7 594.35	0.00	8 000.00	0.00	9 715.71	0.00	-405.65	-5%
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	3 194.50	0.00	5 150.00	0.00	3 954.77	0.00	-1 955.50	-38%
608.3184	Frais de contentieux	2 665.45	0.00	1 600.00	0.00	2 220.05	0.00	1 065.45	67%
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	-1 500.00	-100%
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 078.39	0.00	1 400.00	0.00	956.57	0.00	-321.61	-23%
608.3192	Taxes	26.50	0.00	100.00	0.00	80.70	0.00	-73.50	-74%
608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	38.00	0.00	150.00	0.00	12.00	0.00	-112.00	-75%
608.3199	Dépenses diverses	2 590.95	0.00	2 800.00	0.00	2 252.50	0.00	-209.05	-7%
608.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	146 706.97	0.00	6 000.00	0.00	14 917.73	0.00	140 706.97	2345%
608.3313	Amortissements équipements	1 021.32	0.00	30 200.00	0.00	484.09	0.00	-29 178.68	-97%
608.3658	Aides et subventions économie publique	8 380.00	0.00	12 000.00	0.00	8 500.00	0.00	-3 620.00	-30%
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	56 107.50	0.00	50 000.00	0.00	54 937.50	-6 107.50	12%
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	289 425.70	0.00	152 000.00	0.00	245 486.25	-137 425.70	90%
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	25 928.00	0.00	25 000.00	0.00	23 651.00	-928.00	4%
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	40 425.00	0.00	38 000.00	0.00	39 807.00	-2 425.00	6%
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	26 188.00	0.00	82 000.00	0.00	50 843.00	55 812.00	-68%
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	37 925.00	0.00	8 000.00	0.00	8 390.00	-29 925.00	374%
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	12 800.00	0.00	11 500.00	0.00	18 998.00	-1 300.00	11%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	0.00	4 600.00	0.00	5 000.00	0.00	6 250.00	400.00	-8%
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	66 665.00	0.00	65 500.00	0.00	63 210.00	-1 165.00	2%
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	87 722.00	0.00	100 000.00	0.00	82 905.00	12 278.00	-12%
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	50.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-50.00	0%
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	313 679.70	0.00	400 000.00	0.00	365 456.85	86 320.30	-22%
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	21 600.00	0.00	22 000.00	0.00	21 125.00	400.00	-2%
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	1 757.00	0.00	2 500.00	0.00	905.60	743.00	-30%
608.4312.06	Emoluments lotos, tombolas	0.00	2 700.00	0.00	0.00	0.00	2 790.20	-2 700.00	0%
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	36 444.00	0.00	30 000.00	0.00	32 172.00	-6 444.00	21%
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	8 660.40	0.00	3 000.00	0.00	3 257.90	-5 660.40	189%
608.4362	Remboursements de frais	0.00	461.50	0.00	1 000.00	0.00	986.33	538.50	-54%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1 274 040.88	102 274.81	1 443 970.00	108 000.00	1 333 668.19	93 282.65	-164 203.93	-12%
609.3011	Traitements	727 732.85	0.00	825 010.00	0.00	785 358.50	0.00	-97 277.15	-12%
609.3011.01	Primes	1 110.00	0.00	173.00	0.00	405.00	0.00	937.00	542%
609.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	1 816.95	0.00	0.00	0%
609.3030	AVS/AC/AF	66 436.73	0.00	77 108.00	0.00	72 978.80	0.00	-10 671.27	-14%
609.3040	Caisse de pensions	108 204.04	0.00	125 823.00	0.00	120 548.70	0.00	-17 618.96	-14%
609.3050	Assurances accidents	2 847.95	0.00	3 613.00	0.00	3 258.05	0.00	-765.05	-21%
609.3055	Assurances perte de gain	10 075.20	0.00	11 133.00	0.00	10 537.30	0.00	-1 057.80	-10%
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	285.80	0.00	200.00	0.00	20.00	0.00	85.80	43%
609.3065	Frais d'habillement	6 844.20	0.00	4 000.00	0.00	2 741.85	0.00	2 844.20	71%
609.3091	Frais de formation du personnel	1 080.00	0.00	1 000.00	0.00	1 290.00	0.00	80.00	8%
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 537.20	0.00	1 800.00	0.00	2 574.46	0.00	737.20	41%
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 267.95	0.00	4 000.00	0.00	6 348.45	0.00	2 267.95	57%
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	758.40	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-241.60	-24%
609.3111.01	Achats matériel informatique	6 327.15	0.00	8 400.00	0.00	721.35	0.00	-2 072.85	-25%
609.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	2 000.00	0.00	1 578.70	0.00	-2 000.00	-100%
609.3121	Eau, gaz	631.30	0.00	2 000.00	0.00	588.35	0.00	-1 368.70	-68%
609.3123	Electricité	28 847.66	0.00	50 000.00	0.00	39 080.20	0.00	-21 152.34	-42%
609.3124	Carburant, combustible	6 814.80	0.00	10 500.00	0.00	9 757.15	0.00	-3 685.20	-35%
609.3135	Achats de matières premières	59 536.65	0.00	80 000.00	0.00	57 786.10	0.00	-20 463.35	-26%
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	3 909.55	0.00	3 000.00	0.00	0.00	0.00	909.55	30%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	4 664.36	0.00	5 000.00	0.00	3 050.60	0.00	-335.64	-7%
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	63 059.08	0.00	78 800.00	0.00	65 081.47	0.00	-15 740.92	-20%
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 166.47	0.00	1 400.00	0.00	1 198.05	0.00	-233.53	-17%
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	9 832.51	0.00	10 100.00	0.00	8 675.95	0.00	-267.49	-3%
609.3155	Entretien des véhicules	18 031.60	0.00	10 000.00	0.00	13 028.90	0.00	8 031.60	80%
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	1 500.00	0.00	561.65	0.00	-1 500.00	-100%
609.3161	Loyers	100 875.74	0.00	95 290.00	0.00	98 993.15	0.00	5 585.74	6%
609.3181	Frais de ports et CCP	1 685.95	0.00	1 000.00	0.00	1 191.05	0.00	685.95	69%
609.3182	Téléphones	2 370.25	0.00	3 190.00	0.00	2 830.49	0.00	-819.75	-26%
609.3184	Frais de contentieux	332.90	0.00	500.00	0.00	561.60	0.00	-167.10	-33%
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	-1 000.00	-100%
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	4 447.83	0.00	4 000.00	0.00	3 164.63	0.00	447.83	11%
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	6 300.40	0.00	5 000.00	0.00	1 419.49	0.00	1 300.40	26%
609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)	4 630.00	0.00	4 000.00	0.00	3 501.00	0.00	630.00	16%
609.3199	Dépenses diverses	39.61	0.00	0.00	0.00	1.56	0.00	39.61	0%
609.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
609.3313	Amortissements équipements	13 272.10	0.00	10 400.00	0.00	12 615.49	0.00	2 872.10	28%
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	3 084.65	0.00	2 000.00	0.00	403.20	0.00	1 084.65	54%
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	93 624.50	0.00	90 000.00	0.00	90 296.25	-3 624.50	4%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	5 040.90	0.00	10 000.00	0.00	2 507.40	4 959.10	-50%
609.4362	Remboursements de frais	0.00	3 446.16	0.00	3 000.00	0.00	369.00	-446.16	15%
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	163.25	0.00	5 000.00	0.00	110.00	4 836.75	-97%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
61	OFFICES DE STATIONNEMENT	6 160 339.71	13 123 462.00	6 994 405.00	11 580 266.00	6 193 080.29	12 139 836.50	-2 377 261.29	52%
610	OFFICES DE STATIONNEMENT	2 566 970.03	2 566 970.03	2 990 266.00	2 990 266.00	2 606 717.95	2 606 717.95	0.00	0%
610.3011	Traitements	2 008 162.90	0.00	2 309 637.00	0.00	2 027 644.55	0.00	-301 474.10	-13%
610.3011.01	Primes	6 855.50	0.00	11 601.00	0.00	6 131.40	0.00	-4 745.50	-41%
610.3012	Personnel occasionnel	1 245.30	0.00	2 000.00	0.00	1 453.95	0.00	-754.70	-38%
610.3030	AVS/AC/AF	182 588.29	0.00	216 420.00	0.00	186 467.80	0.00	-33 831.71	-16%
610.3040	Caisse de pensions	307 776.23	0.00	365 576.00	0.00	311 382.60	0.00	-57 799.77	-16%
610.3050	Assurances accidents	5 223.25	0.00	6 284.00	0.00	5 179.60	0.00	-1 060.75	-17%
610.3055	Assurances perte de gain	27 935.10	0.00	31 248.00	0.00	21 360.35	0.00	-3 312.90	-11%
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 343.05	0.00	1 000.00	0.00	415.25	0.00	1 343.05	134%
610.3065	Frais d'habillement	13 610.41	0.00	25 000.00	0.00	23 622.45	0.00	-11 389.59	-46%
610.3091	Frais de formation du personnel	11 230.00	0.00	21 500.00	0.00	23 060.00	0.00	-10 270.00	-48%
610.3301	Amortissement créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.4361	Remboursements de traitements	0.00	59 857.90	0.00	70 000.00	0.00	74 652.40	10 142.10	-14%
610.4362	Remboursements de frais	0.00	161.41	0.00	0.00	0.00	76.55	-161.41	0%
610.4911	Imputations internes	0.00	2 506 950.72	0.00	2 920 266.00	0.00	2 531 989.00	413 315.28	-14%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1 102 107.07	3 262 824.00	1 315 170.00	2 870 000.00	1 099 544.92	2 630 411.10	-605 886.93	39%
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3065	Frais d'habillement	235.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	235.00	0%
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	19 427.82	0.00	22 000.00	0.00	27 381.71	0.00	-2 572.18	-12%
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	468.35	0.00	500.00	0.00	108.77	0.00	-31.65	-6%
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	0.00	0.00	500.00	0.00	841.70	0.00	-500.00	-100%
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	0.00	0.00	1 500.00	0.00	1 834.60	0.00	-1 500.00	-100%
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	0.00	0.00	500.00	0.00	934.30	0.00	-500.00	-100%
610.01.3116.01	Achats matériel radio	0.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-300.00	-100%
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3123	Electricité	4 487.99	0.00	6 300.00	0.00	6 649.25	0.00	-1 812.01	-29%
610.01.3124	Carburant, combustible	1 763.80	0.00	2 500.00	0.00	1 886.86	0.00	-736.20	-29%
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	104.56	0.00	1 000.00	0.00	881.30	0.00	-895.44	-90%
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 674.05	0.00	2 850.00	0.00	2 486.28	0.00	-175.95	-6%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	19 518.26	0.00	20 400.00	0.00	16 265.66	0.00	-881.74	-4%
610.01.3155	Entretien des véhicules	4 772.90	0.00	4 340.00	0.00	8 946.95	0.00	432.90	10%
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	19 359.47	0.00	29 300.00	0.00	9 057.31	0.00	-9 940.53	-34%
610.01.3161	Loyers	88 308.29	0.00	85 790.00	0.00	84 156.39	0.00	2 518.29	3%
610.01.3181	Frais de ports et CCP	2 604.55	0.00	3 000.00	0.00	3 850.04	0.00	-395.45	-13%
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	11 070.43	0.00	33 410.00	0.00	12 525.20	0.00	-22 339.57	-67%
610.01.3184	Frais de contentieux	700.85	0.00	600.00	0.00	435.25	0.00	100.85	17%
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	24 894.40	0.00	16 000.00	0.00	13 836.20	0.00	8 894.40	56%
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 283.46	0.00	2 450.00	0.00	2 315.41	0.00	-166.54	-7%
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	637.30	0.00	720.00	0.00	715.00	0.00	-82.70	-11%
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	7 465.00	0.00	5 000.00	0.00	6 345.00	0.00	2 465.00	49%
610.01.3199	Dépenses diverses	4 313.49	0.00	6 000.00	0.00	3 306.90	0.00	-1 686.51	-28%
610.01.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.01.3313	Amortissements équipements	1 559.89	0.00	9 400.00	0.00	484.09	0.00	-7 840.11	-83%
610.01.3911	Imputations internes	885 457.21	0.00	1 060 780.00	0.00	894 300.75	0.00	-175 322.79	-17%
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	402 971.00	0.00	320 000.00	0.00	304 919.00	-82 971.00	26%
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1 796 492.56	0.00	1 450 000.00	0.00	1 287 503.93	-346 492.56	24%
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	560.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-560.00	0%
610.01.4370	Amendes	0.00	1 062 800.44	0.00	1 100 000.00	0.00	1 037 988.17	37 199.56	-3%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2 236 962.10	6 532 857.83	2 405 774.00	5 170 000.00	2 224 419.93	6 161 094.32	-1 531 669.73	55%
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	30 118.38	0.00	28 120.00	0.00	45 487.18	0.00	1 998.38	7%
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	934.60	0.00	1 300.00	0.00	2 069.63	0.00	-365.40	-28%
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	-1 000.00	-100%
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	0.00	0.00	2 000.00	0.00	1 753.30	0.00	-2 000.00	-100%
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	500.00	0.00	933.35	0.00	-500.00	-100%
610.02.3116.01	Achats matériel radio	0.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	-300.00	-100%
610.02.3121	Eau, gaz	4 888.70	0.00	6 000.00	0.00	5 996.95	0.00	-1 111.30	-19%
610.02.3123	Electricité	77 380.40	0.00	200 000.00	0.00	129 229.43	0.00	-122 619.60	-61%
610.02.3124	Carburant, combustible	1 829.15	0.00	2 500.00	0.00	1 956.75	0.00	-670.85	-27%
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	25 312.67	0.00	28 900.00	0.00	27 819.25	0.00	-3 587.33	-12%
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 823.72	0.00	3 100.00	0.00	2 613.83	0.00	-276.28	-9%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	25 140.82	0.00	27 010.00	0.00	21 531.68	0.00	-1 869.18	-7%
610.02.3155	Entretien des véhicules	2 618.00	0.00	4 880.00	0.00	5 083.46	0.00	-2 262.00	-46%
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	99 063.27	0.00	109 650.00	0.00	107 406.55	0.00	-10 586.73	-10%
610.02.3161	Loyers	19 538.47	0.00	31 894.00	0.00	23 953.00	0.00	-12 355.53	-39%
610.02.3181	Frais de ports et CCP	11 222.78	0.00	11 000.00	0.00	10 301.65	0.00	222.78	2%
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	22 932.73	0.00	36 650.00	0.00	23 796.73	0.00	-13 717.27	-37%
610.02.3183	Frais bancaires	13 637.82	0.00	16 000.00	0.00	13 446.85	0.00	-2 362.18	-15%
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	56 391.89	0.00	40 400.00	0.00	40 068.86	0.00	15 991.89	40%
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 861.10	0.00	3 270.00	0.00	3 034.70	0.00	-408.90	-13%
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	426.90	0.00	500.00	0.00	500.50	0.00	-73.10	-15%
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)	2 347.00	0.00	1 000.00	0.00	3 520.00	0.00	1 347.00	135%
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	0.00	0.00	50.00	0.00	0.00	0.00	-50.00	-100%
610.02.3313	Amortissements équipements	6 529.57	0.00	10 300.00	0.00	847.16	0.00	-3 770.43	-37%
610.02.3529	Ristourne macarons	430 834.92	0.00	267 000.00	0.00	337 956.06	0.00	163 834.92	61%
610.02.3911	Imputations internes	1 400 129.21	0.00	1 572 450.00	0.00	1 414 113.06	0.00	-172 320.79	-11%
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	813 455.15	0.00	750 000.00	0.00	801 503.96	-63 455.15	8%
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	3 364 369.14	0.00	2 900 000.00	0.00	3 195 735.75	-464 369.14	16%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	725 107.80	0.00	600 000.00	0.00	734 348.88	-125 107.80	21%
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	30 034.60	0.00	20 000.00	0.00	31 480.76	-10 034.60	50%
610.02.4370	Amendes	0.00	1 599 891.14	0.00	900 000.00	0.00	1 398 024.97	-699 891.14	78%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	254 300.51	760 810.14	283 195.00	550 000.00	262 397.49	741 613.13	-239 704.63	90%
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3065	Frais d'habillement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6 363.46	0.00	5 480.00	0.00	8 438.62	0.00	883.46	16%
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	214.80	0.00	500.00	0.00	626.80	0.00	-285.20	-57%
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0%
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	223.00	0.00	0.00	0%
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	1 000.00	0.00	247.20	0.00	-1 000.00	-100%
610.03.3116.01	Achats matériel radio	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-500.00	-100%
610.03.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.3124	Carburant, combustible	0.00	0.00	750.00	0.00	0.00	0.00	-750.00	-100%
610.03.3141	Entretien des bâtiments et monuments	26.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26.14	0%
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	649.79	0.00	700.00	0.00	611.83	0.00	-50.21	-7%
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	1 575.55	0.00	2 100.00	0.00	1 684.31	0.00	-524.45	-25%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
610.03.3155	Entretien des véhicules	0.00	0.00	800.00	0.00	1 041.19	0.00	-800.00	-100%
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	15 613.18	0.00	13 400.00	0.00	19 172.25	0.00	2 213.18	17%
610.03.3181	Frais de ports et CCP	2.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	2.00	0%
610.03.3182	Téléphones	132.85	0.00	2 240.00	0.00	295.11	0.00	-2 107.15	-94%
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	7 429.88	0.00	5 200.00	0.00	4 921.46	0.00	2 229.88	43%
610.03.3186	Primes d'assurances	8.95	0.00	20.00	0.00	10.51	0.00	-11.05	-55%
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)	676.00	0.00	500.00	0.00	928.00	0.00	176.00	35%
610.03.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	-10.00	-100%
610.03.3911	Imputations internes	221 364.30	0.00	249 595.00	0.00	223 575.19	0.00	-28 230.70	-11%
610.03.3313	Amortissements équipements	243.61	0.00	400.00	0.00	121.02	0.00	-156.39	-39%
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	80 675.60	0.00	75 000.00	0.00	75 690.36	-5 675.60	8%
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	377 049.59	0.00	315 000.00	0.00	384 773.30	-62 049.59	20%
610.03.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
610.03.4370	Amendes	0.00	303 084.95	0.00	160 000.00	0.00	281 149.47	-143 084.95	89%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
650	SDIS	3 911 568.46	1 498 526.79	3 930 769.00	1 220 285.00	3 746 369.10	1 345 909.71	-297 442.33	-11%
650.3011	Traitements	1 253 693.69	0.00	1 170 600.00	0.00	1 138 681.50	0.00	83 093.69	7%
650.3011.01	Primes	2 167.50	0.00	2 470.00	0.00	2 533.80	0.00	-302.50	-12%
650.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.3013	Soldes	1 219 748.80	0.00	1 240 700.00	0.00	1 218 881.40	0.00	-20 951.20	-2%
650.3013.03	Soldes JSP	14 096.75	0.00	12 300.00	0.00	15 438.35	0.00	1 796.75	15%
650.3030	AVS/AC/AF	169 754.95	0.00	164 157.00	0.00	160 523.50	0.00	5 597.95	3%
650.3040	Caisse de pensions	175 254.01	0.00	190 265.00	0.00	182 650.00	0.00	-15 010.99	-8%
650.3050	Assurances accidents	2 976.70	0.00	3 089.00	0.00	2 946.75	0.00	-112.30	-4%
650.3055	Assurances perte de gain	16 079.05	0.00	15 761.00	0.00	12 917.75	0.00	318.05	2%
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	440.30	0.00	1 000.00	0.00	1 151.45	0.00	-559.70	-56%
650.3065	Frais d'habillement	41 065.28	0.00	39 600.00	0.00	17 637.95	0.00	1 465.28	4%
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	6 085.92	0.00	6 200.00	0.00	5 241.25	0.00	-114.08	-2%
650.3066	Frais de subsistance	51 300.37	0.00	73 120.00	0.00	63 214.77	0.00	-21 819.63	-30%
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	1 512.35	0.00	1 250.00	0.00	172.20	0.00	262.35	21%
650.3091	Frais de formation du personnel	16 764.31	0.00	33 450.00	0.00	34 889.64	0.00	-16 685.69	-50%
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	150.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-350.00	-70%
650.3093	Frais sanitaires	9 000.00	0.00	13 050.00	0.00	0.00	0.00	-4 050.00	-31%
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	2 900.00	0.00	2 500.00	0.00	2 275.00	0.00	400.00	16%
650.3099.03	Charges diverses JSP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 339.60	0.00	4 300.00	0.00	5 542.81	0.00	1 039.60	24%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 078.00	0.00	4 200.00	0.00	3 150.00	0.00	-1 122.00	-27%
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	3 574.20	0.00	6 000.00	0.00	5 954.70	0.00	-2 425.80	-40%
650.3111.01	Achat de matériel informatique	2 322.69	0.00	8 300.00	0.00	5 203.42	0.00	-5 977.31	-72%
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.3116	Achats équipements spécialisés	20 908.14	0.00	20 500.00	0.00	13 006.65	0.00	408.14	2%
650.3116.01	Achats de matériel radio	1 831.89	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-168.11	-8%
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	4 068.05	0.00	4 000.00	0.00	3 335.80	0.00	68.05	2%
650.3123	Electricité	447.80	0.00	1 000.00	0.00	603.60	0.00	-552.20	-55%
650.3124	Carburant, combustible	51 305.65	0.00	56 000.00	0.00	50 545.25	0.00	-4 694.35	-8%
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	5 165.87	0.00	6 000.00	0.00	6 225.56	0.00	-834.13	-14%
650.3135	Achats de matières premières	7 207.70	0.00	8 000.00	0.00	9 768.55	0.00	-792.30	-10%
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	36 382.01	0.00	39 000.00	0.00	36 105.45	0.00	-2 617.99	-7%
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	6 501.76	0.00	7 500.00	0.00	6 664.56	0.00	-998.24	-13%
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	42 921.36	0.00	44 850.00	0.00	43 338.25	0.00	-1 928.64	-4%
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	15 707.56	0.00	15 500.00	0.00	19 282.55	0.00	207.56	1%
650.3155	Entretien des véhicules	34 391.44	0.00	18 100.00	0.00	19 160.55	0.00	16 291.44	90%
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	3 340.75	0.00	4 000.00	0.00	3 013.65	0.00	-659.25	-16%
650.3161	Loyers	564 633.69	0.00	571 937.00	0.00	569 369.40	0.00	-7 303.31	-1%
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	25 834.67	0.00	28 000.00	0.00	23 259.27	0.00	-2 165.33	-8%
650.3181	Frais de ports et CCP	4 696.35	0.00	4 000.00	0.00	4 339.48	0.00	696.35	17%
650.3182	Téléphones	13 303.03	0.00	18 150.00	0.00	9 259.67	0.00	-4 846.97	-27%
650.3184	Frais de contentieux	1 617.55	0.00	1 000.00	0.00	948.50	0.00	617.55	62%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%	
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	16 207.96	0.00	17 160.00	0.00	11 939.07	0.00	-952.04	-6%
650.3189	Prestations de services	3 963.80	0.00	2 000.00	0.00	3 154.75	0.00	1 963.80	98%
650.3189.01	Prestations de services avancées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	280.00	0.00	300.00	0.00	130.00	0.00	-20.00	-7%
650.3193	Cotisations	8 724.75	0.00	9 400.00	0.00	8 736.10	0.00	-675.25	-7%
650.3193.03	Cotisations JSP	0.00	0.00	520.00	0.00	470.00	0.00	-520.00	-100%
650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	11 451.00	0.00	11 000.00	0.00	9 534.00	0.00	451.00	4%
650.3199	Dépenses diverses	1 021.90	0.00	2 000.00	0.00	1 242.52	0.00	-978.10	-49%
650.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	40.00	0.00	0.00	0.00	-40.00	-100%
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	3 773.02	0.00	2 500.00	0.00	7 047.74	0.00	1 273.02	51%
650.3313	Amortissements équipements	28 576.29	0.00	43 500.00	0.00	6 881.94	0.00	-14 923.71	-34%
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
650.4356.01	Facturation de services à des tiers	0.00	287 885.77	0.00	240 000.00	0.00	259 885.81	-47 885.77	20%
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	102 192.90	0.00	2 000.00	0.00	17 698.00	-100 192.90	5010%
650.4362	Remboursements de frais	0.00	1 126.07	0.00	0.00	0.00	1 581.35	-1 126.07	0%
650.4514	Participation du Canton	0.00	1 107 322.05	0.00	978 285.00	0.00	1 066 744.55	-129 037.05	13%
660	PROTECTION CIVILE / PERSONNEL	2 192 472.48	177 947.51	2 382 479.00	326 603.00	2 087 361.31	214 950.45	-41 351.03	-2%
660.3011	Traitements	904 127.85	0.00	920 760.00	0.00	888 554.00	0.00	-16 632.15	-2%
660.3011.01	Primes	1 470.90	0.00	1 231.00	0.00	2 511.30	0.00	239.90	19%
660.3012	Personnel occasionnel	1 445.05	0.00	7 000.00	0.00	1 336.25	0.00	-5 554.95	-79%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660.3013	Soldes	81 680.54	0.00	185 575.00	0.00	52 223.53	0.00	-103 894.46	-56%
660.3030	AVS/AC/AF	83 233.99	0.00	86 026.00	0.00	76 210.45	0.00	-2 792.01	-3%
660.3040	Caisse de pensions	142 376.66	0.00	150 147.00	0.00	135 164.40	0.00	-7 770.34	-5%
660.3050	Assurances accidents	2 387.30	0.00	2 433.00	0.00	2 170.00	0.00	-45.70	-2%
660.3055	Assurances perte de gain	12 742.47	0.00	12 421.00	0.00	8 663.55	0.00	321.47	3%
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 807.75	0.00	5 000.00	0.00	2 038.40	0.00	-3 192.25	-64%
660.3065	Frais d'habillement	1 944.05	0.00	2 000.00	0.00	1 438.50	0.00	-55.95	-3%
660.3091	Frais de formation du personnel professionnel	11 116.60	0.00	12 000.00	0.00	579.75	0.00	-883.40	-7%
660.3091.01	Frais de formation du personnel de milice	26 099.34	0.00	45 820.00	0.00	32 797.47	0.00	-19 720.66	-43%
660.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 062.88	0.00	3 850.00	0.00	321.98	0.00	-787.12	-20%
660.3102	Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	120.00	0.00	1 054.00	0.00	690.00	0.00	-934.00	-89%
660.3111	Achats mobilier, mach., équip.bureau	356.75	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	-143.25	-29%
660.3111.01	Achats matériels informatique	13 240.34	0.00	14 100.00	0.00	1 759.88	0.00	-859.66	-6%
660.3113	Achats de mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
660.3114	Achats de machines et materiel	1 614.10	0.00	1 600.00	0.00	11 039.35	0.00	14.10	1%
660.3116	Achats équipements spécialisés	6 358.55	0.00	6 300.00	0.00	5 213.60	0.00	58.55	1%
660.3121	Eau, gaz	6 452.00	0.00	4 200.00	0.00	5 891.70	0.00	2 252.00	54%
660.3123	Electricité	32 083.85	0.00	30 000.00	0.00	22 137.55	0.00	2 083.85	7%
660.3124	Carburant, combustible	8 498.25	0.00	14 000.00	0.00	21 635.34	0.00	-5 501.75	-39%
660.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	4 855.60	0.00	5 000.00	0.00	4 227.85	0.00	-144.40	-3%
660.3135	Achats de matières premières	3 724.51	0.00	4 300.00	0.00	1 968.00	0.00	-575.49	-13%
660.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	104.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	104.56	0%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3 500.95	0.00	4 500.00	0.00	3 541.78	0.00	-999.05	-22%
660.3151.01	Entretien du matériel informatique	27 927.54	0.00	34 750.00	0.00	16 463.01	0.00	-6 822.46	-20%
660.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	5 428.75	0.00	5 000.00	0.00	25 807.60	0.00	428.75	9%
660.3154	Entretien machines, matériel	15 710.50	0.00	15 100.00	0.00	3 569.20	0.00	610.50	4%
660.3155	Entretien des véhicules	17 144.05	0.00	16 980.00	0.00	15 341.65	0.00	164.05	1%
660.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 817.95	0.00	2 000.00	0.00	4 298.55	0.00	-182.05	-9%
660.3161	Loyers	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	0.00	0%
660.3170	Frais de réceptions et manifestations	4 344.46	0.00	7 000.00	0.00	9 703.80	0.00	-2 655.54	-38%
660.3181	Frais de ports et CCP	1 762.16	0.00	6 000.00	0.00	3 392.53	0.00	-4 237.84	-71%
660.3182	Téléphones	16 591.98	0.00	22 040.00	0.00	12 378.42	0.00	-5 448.02	-25%
660.3184	Frais de contentieux	0.00	0.00	100.00	0.00	73.30	0.00	-100.00	-100%
660.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	3 500.00	0.00	289.08	0.00	-3 500.00	-100%
660.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	19 299.01	0.00	20 463.00	0.00	15 492.12	0.00	-1 163.99	-6%
660.3193	Cotisations	100.00	0.00	100.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0%
660.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)	74.00	0.00	500.00	0.00	74.00	0.00	-426.00	-85%
660.3199	Dépenses diverses	1 746.55	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	-253.45	-13%
660.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	30.00	0.00	0.00	0.00	-30.00	-100%
660.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	2 000.00	0.00	-1 292.00	0.00	-2 000.00	-100%
660.3313	Amortissements équipements	17 696.19	0.00	28 400.00	0.00	3 227.42	0.00	-10 703.81	-38%
660.3511	Charges cantonales	577 284.50	0.00	565 559.00	0.00	565 188.00	0.00	11 725.50	2%
660.4271	Locations d'installations PCI	0.00	10 278.85	0.00	5 000.00	0.00	164.95	-5 278.85	106%
660.4356	Ventes et prestations - engagements PCI	0.00	49 436.75	0.00	150 060.00	0.00	40 584.55	100 623.25	-67%

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024

	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence Comptes-budget	Ecart en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus			
660.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	0.00	0.00	3 000.00	0.00	-11 686.45	3 000.00	-100%
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	1 422.50	0.00	0.00	0.00	67 514.85	-1 422.50	0%
660.4362	Remboursements de frais	0.00	1 461.90	0.00	3 200.00	0.00	2 585.90	1 738.10	-54%
660.4511	Subventions cantonales - cours de répétition	0.00	75 404.51	0.00	126 000.00	0.00	74 906.05	50 595.49	-40%
660.4512	Subventions cantonales - infrastructures	0.00	39 943.00	0.00	39 343.00	0.00	40 880.60	-600.00	2%

Commentaires des rubriques par Service

Cette section évalue les écarts entre le budget prévisionnel et les comptes effectifs. Les comptes apparaissant dans notre analyse ont été sélectionnés selon plusieurs critères :

- Situation prioritaire :**
Les dépassements budgétaires supérieurs à 5'000 CHF sont systématiquement mentionnés.
- Écarts de faible ampleur :**
Les écarts inférieurs à 5'000 CHF en valeur absolue ont été écartés.
- Budgets inférieurs à 100'000 CHF :**
Un dépassement est relevé si l'écart dépasse 10'000 CHF ou 25 % du budget.
- Budgets entre 100'000 et 1'000'000 CHF :**
Un dépassement est relevé lorsque l'écart excède 10 %.
- Budgets supérieurs à 1'000'000 CHF :**
Un dépassement est identifié dès que l'écart dépasse 5 %.

600. Autorités

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	5'515.11	13'000.00	7'484.89	57.6%

L'écart de 7'484.89 CHF (57.6%) provient d'une surestimation des coûts. Sur un budget de 10'000 CHF pour les manifestations, seuls 5'000 CHF ont été dépensés, et une allocation de 3'000 CHF pour la journée des retraités est restée inutilisée.

601. Direction

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.3011	Traitements	1'144'993.25	1'203'910.00	58'916.75	4.9%
601.3030	AVS/AC/AF	100'605.62	112'810.00	12'204.38	10.8%
601.4361	Remboursements de traitements	53'092.65	5'000.00	-48'092.65	-961.9%

L'écart exceptionnel de -961.9% sur ce poste provient d'un remboursement imprévu de 53'092.65 CHF d'indemnités journalières liées à une maladie, contre une prévision de seulement 5'000 CHF. Ces indemnités, représentant généralement 80% du salaire, ne sont pas soumises aux cotisations AVS. Par conséquent, leur remboursement a réduit l'assiette de calcul des cotisations, expliquant l'économie plus marquée de 10.8% sur l'AVS par rapport à celle de 4.9% sur les traitements.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.3111.01	Achats matériel informatique	10'579.95	17'200.00	6'620.05	38.5%

Nous avons budgété CHF 10'000 pour la migration des factures ASR sur Innosolv, mais cette somme n'a finalement pas été utilisée.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.3313	Amortissements équipements	1'207.02	80'200.00	78'992.98	98.5%
601.3314	Amortissements immobilisations	0.00	120'000.00	120'000.00	100.0%

L'écart de 98.5% résulte de deux facteurs : 1) les amortissements du mobilier (78'000 CHF), prévus en 2024, débiteront en 2025 ; 2) les amortissements pour la réfection des locaux de Clarens (initialement budgétés) ont été annulés, les travaux ayant été pris en charge par le propriétaire.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	44'289.61	0.00	-44'289.61	

Une gestion optimisée de la trésorerie de l'ASR a généré des intérêts créditeurs de 44'289.61 CHF, non anticipés dans le budget.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.4362	Remboursements de frais	135'240.89	30'000.00	-105'240.89	-350.8%

Cet écart favorable de -350.8% provient principalement de deux éléments : une réduction de la cotisation CIP 2023 (+100'000 CHF) et une correction des charges sociales (+20'000 CHF). Cependant, une charge supplémentaire de 13'000 CHF, liée à une correction d'écriture pour l'électricité (devant être comptabilisée en décembre 2023), a légèrement atténué cet effet positif.

601.01. Services généraux

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
601.01.3011	Traitements	358'627.45	342'297.00	-16'330.45	-4.8%
601.01.4361	Remboursements de traitements	-10'317.70	0.00	10'317.70	0.0%

Le dépassement de 4.8% est dû à la prolongation d'un remplacement lié à un congé maternité débuté en 2023, partiellement compensé par des remboursements, correspondant à 80% du salaire versé sous forme d'indemnités APG.

602. Chancellerie

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	86.32	5'500.00	5'413.68	98.4%

L'économie de 98.4% provient de l'annulation d'un projet d'installation d'une borne électrique pour un nouveau véhicule, initialement budgété à 4'500 CHF.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
602.4356	Facturation de services à des tiers	534'360.00	390'000.00	-144'360.00	-37.0%

Les recettes de 534'360 CHF, liées aux notifications des commandements de payer, ont dépassé les 390'000 CHF prévus, générant un écart favorable de -37.0%. Visiblement, l'activité a été plus importante que prévu dans ce domaine.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	30'000.00	30'000.00	100.0%

Aucune dépense n'a été enregistrée sur ce poste, car aucun cas de maladie n'a nécessité de remboursement d'indemnités journalières en 2024. Cette absence d'imprévu a permis une économie totale des 30'000 CHF budgétés.

603. Police

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3065	Frais d'habillement	122'959.25	161'000.00	38'040.75	23.6%

L'économie de 38'040.75 CHF (23.6%) s'explique par plusieurs facteurs : 21'000 CHF liés à l'achat de matériel pour 4 aspirants au lieu des 6 prévus, 8'000 CHF pour des vestes de pluie non commandées, et 7'000 CHF pour des gilets pare-balles non acquis.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	91'084.68	102'820.00	11'735.32	11.4%

L'économie de 11'735.32 CHF (11.4%) provient de la non-utilisation d'une partie du budget prévu pour des cours de formation d'officiers ISP (CAS CEP). Toutefois, cet écart marque une amélioration significative par rapport à l'écart de 48% observé l'année précédente, témoignant d'une meilleure maîtrise du budget.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	281'745.32	349'500.00	67'754.68	19.4%

L'économie de 67'754.68 CHF (19.4%) est liée à la réduction du nombre d'aspirants formés, avec des frais engagés pour seulement 4 aspirants au lieu du nombre initialement prévu, diminuant ainsi les coûts associés.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3116	Achats équipements spécialisés	32'560.13	62'750.00	30'189.87	48.1%

L'économie de 48.1% (30'189.87 CHF) résulte principalement de l'annulation de l'achat de "bodycams" pour un montant estimé à 25'000 CHF, expliquant la majeure partie de cet écart.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3124	Carburant, combustible	56'833.93	80'500.00	23'666.07	29.4%

Le budget carburant a été surestimé, entraînant une économie de 23'666.07 CHF (29.4%). Cette tendance s'observe dans la plupart des services de l'ASR, avec des économies avoisinant 30%, sauf au SDIS (8%) et au service ambulancier (51%). Il est rappelé que ces coûts, difficiles à prévoir, dépendent des fluctuations du marché et de l'utilisation des véhicules, elle-même liée au nombre d'interventions.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3155	Entretien des véhicules	61'090.12	76'280.00	15'189.88	19.9%

L'économie de 19.9% (15'189.88 CHF) résulte d'une surestimation des coûts d'entretien des véhicules. Le renouvellement important du parc automobile l'année dernière a probablement contribué à cette baisse des dépenses.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3181	Frais de ports et CCP	10'693.98	21'000.00	10'306.02	49.1%

L'économie de 49.1% (10'306.02 CHF) découle d'une surestimation des frais de port et de CCP.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	155'479.33	115'500.00	-39'979.33	-34.6%

Le dépassement de 34.6% (-39'979.33 CHF) s'explique principalement par deux facteurs :

1. Une facturation des cotisations 2024 des polices communales vaudoises légèrement supérieure aux prévisions (92'000 CHF facturés contre 89'000 CHF budgétés).

2. La signature en novembre 2024 d'une nouvelle convention tripartite entre la Société des Officiers des Polices communales vaudoises, la Ville de Lausanne et l'État de Vaud. Cette convention, qui concerne la mise à disposition de collaborateurs auprès de l'Organisation policière vaudoise via la Police cantonale, n'avait pas pu être intégrée au budget initial.

Ce dépassement, qui a fait l'objet d'un crédit complémentaire (Proposition n° 11/2025), se reproduira en 2025.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3193	Cotisations	6'740.00	13'000.00	6'260.00	48.2%

L'économie de 48.2% (6'260.00 CHF) provient de la non-utilisation du budget initialement alloué à la Conférence des directeurs des Polices municipales et à la Conférence des directeurs des Villes de Suisse.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3199	Dépenses diverses	3'145.21	12'800.00	9'654.79	75.4%

Une économie significative de 75.4% (9'654.79 CHF) a été réalisée grâce à la sous-utilisation des budgets prévus pour le Rapport du Corps de police et les indemnités versées à des tiers.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	24'060.60	13'000.00	-11'060.60	-85.1%

Le dépassement de 85.1% (-11'060.60 CHF) s'explique par :

1. Une sous-estimation de la provision, qui aurait dû être de 15'000 CHF (8% des revenus escomptés) au lieu de 13'000 CHF.
2. Une défalcation exceptionnelle de créances clients de plus de 360 jours, initialement prévue sur le compte 605.3301 (ambulances), mais finalement appliquée à tous les comptes 3301.

Jusqu'à présent, les défaillances de paiement n'étaient enregistrées qu'après un acte de défaut de bien, ce qui reportait la comptabilisation des pertes. Désormais, cette nouvelle approche permet de refléter plus précisément ces pertes dans l'exercice en cours.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.3313	Amortissements équipements	207'731.20	424'297.00	216'565.80	51.0%

L'économie de 51.0% (216'565.80 CHF) résulte d'un décalage dans le plan d'investissement. Neuf véhicules étaient initialement prévus pour 2024, mais un seul a finalement été remplacé, générant une économie d'environ 170'000 CHF. Par ailleurs, les amortissements liés à l'installation vidéo du poste de Vevey (10'000 CHF) et à un radar (30'000 CHF) ne commenceront qu'en 2025, suite à une mise en service en fin d'année.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.4356	Facturation de services à des tiers	86'800.00	100'000.00	13'200.00	13.2%
603.4359	Ventes et prestations diverses	9'719.05	18'000.00	8'280.95	46.0%
603.4362	Remboursements de frais	71'778.35	60'000.00	-11'778.35	-19.6%
603.4370	Amendes	1'881'704.28	1'500'000.00	-381'704.28	-25.4%

La facturation de services à des tiers (603.4356) concerne principalement les frais d'intervention, mais reste en deçà des prévisions avec un écart de 13.2%. Les ventes et prestations diverses (603.4359), qui incluent l'escorte de convois ou de personnes, affichent une sous-performance marquée (-46.0%), reflétant des estimations trop optimistes. À l'inverse, les amendes (603.4370) dépassent largement le budget (+25.4%), compensant ainsi les écarts négatifs des autres postes. Concernant les remboursements de frais (603.4362), ils intègrent principalement des montants liés aux amendes d'ordre (éthylotests, par exemple) ainsi que des revenus issus de cours dispensés par nos policiers à l'Académie de police. L'excédent de 19.6% inclut un remboursement pour maladie de 14'000 CHF mal imputé. Comme l'erreur a été découverte après l'audit les comptes et qu'elle ne porte pas à conséquent. Nous n'avons pas procédé à la correction.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
603.4361	Remboursements de traitements	213'279.75	300'000.00	86'720.25	28.9%

L'écart de 28.9% reflète une incidence de maladies inférieure aux prévisions. Le budget, estimé à environ 2.3% des salaires pour couvrir les absences maladie, était raisonnable, mais les dépenses réelles ont été moindres que prévu, ce qui constitue une bonne surprise.

605. Ambulance

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3011.01	Primes	12'362.15	18'768.00	6'405.85	34.1%
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	7'044.20	20'000.00	12'955.80	64.8%
605.3199	Dépenses diverses	20'545.20	8'000.00	-12'545.20	-156.8%

Les primes, principalement liées à l'assiduité, diminuent en cas d'absences (échelle sur 10 jours). L'écart de 34.1% (6'405.85 CHF) traduit un taux d'absences plus élevé que prévu, impactant directement les montants versés à ce titre. Une économie significative de 64.8% (12'955.80 CHF) a été réalisée sur le salaire du personnel occasionnel, car nous avons préféré faire appel au prestataire de services STAR Ambulances, apprécié pour sa flexibilité, plutôt que d'effectuer des embauches ponctuelles. Le dépassement du compte 601.3199 est lié au recours de ce prestataire externe qui doit également être mis en parallèle avec la sous-utilisation du budget alloué aux traitements du personnel ambulancier (2.2%). Il a fait l'objet d'un crédit supplémentaire (PROPOSITION No 138/2024).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3065	Frais d'habillement	9'229.75	25'000.00	15'770.25	63.1%

Un concept d'uniforme ambulancier cantonal est à l'étude, sous la coordination des associations faïtières et sous supervision de la DGS. En l'absence de résultats à ce stade, seuls des achats urgents ont été réalisés, notamment pour du personnel nouvellement engagé. Les coûts induits par ce futur concept ne sont à ce stade pas connus, des solutions seront recherchées le moment venu.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3111.01	Achats de matériel informatique	-400.00	6'000.00	6'400.00	106.7%

D'entente avec la direction, il a été décidé de ne pas renouveler les ordinateurs comme prévu, ceux-ci étant jugés encore fonctionnels un an ou deux.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	20'800.43	30'000.00	9'199.57	30.7%

Qu'il s'agisse de motifs techniques ou de disponibilité du matériel chez les fournisseurs, plusieurs dépenses n'ont pas été engagées en 2024. Ces frais seront absorbés par le budget 2025.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3124	Carburant, combustible	39'598.55	80'000.00	40'401.45	50.5%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 603.3124.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	16'696.10	30'000.00	13'303.90	44.3%

Le budget tenait compte des chiffres des années précédentes, fortement impactés par la pandémie de Covid-19. Diverses dépenses n'ont pas été réalisées, principalement en récupérant du matériel de protection non utilisé par les autres services opérationnels de l'ASR (notamment des masques de type II). La consommation de désinfectant pour le matériel et l'hygiène des mains a également diminué, pour les mêmes raisons.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.4362	Remboursements de frais	21'866.86	45'000.00	23'133.14	51.4%

Le budget des remboursements de contentieux était visiblement surestimé, comme l'indique l'écart de 51.4% (23'133.14 CHF). Cette tendance a d'ailleurs été prise en compte dans le budget 2025, qui a été ajusté en conséquence. Les deux dernières années, les remboursements effectifs se situaient à un niveau similaire à celui de 2024, confirmant la nécessité de cette révision.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	376'510.23	300'000.00	-76'510.23	-25.5%
605.4356	Facturation de services à des tiers	3'217'669.40	3'000'000.00	-217'669.40	-7.3%
605.4514	Participation du Canton	2'076'435.48	2'228'476.00	152'042.52	6.7%

La participation du Canton dépend directement du calcul de la facturation des tiers et des amortissements des créances débiteurs. Le budget initial de 2'228'476 CHF était basé sur un revenu net estimé à 2'700'000 CHF. Or, le revenu net effectif ayant atteint 2'842'000 CHF, il est logique que la participation du Canton soit inférieure d'environ 142'000 CHF. Le solde restant s'explique par des ajustements liés à l'IPC et d'autres variables économiques. Concernant les amortissements des créances et débiteurs, comme expliqué précédemment en 603.3301, nous étions tributaires d'un grand nombre de créances de plus de 360 jours. Afin d'assainir progressivement la situation, nous avons décidé de défalquer ces créances par étapes sur trois ans pour parvenir à une situation plus normalisée.

606. UTLI

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
606.3011	Traitements	613'136.51	652'564.00	39'427.49	6%
606.3030	AVS/AC/AF	56'274.80	61'595.00	5'320.20	9%
606.3040	Caisse de pensions	92'941.92	102'846.00	9'904.08	10%

Les écarts sur ces comptes s'expliquent par le fait qu'un ETP supplémentaire, prévu au budget, n'a été engagé qu'en fin d'année.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
606.3111.01	Achats de matériel informatique	36'807.80	24'700.00	-12'107.80	-49.0%

Le dépassement budgétaire de 49.0% (12'107.80 CHF) est lié à l'installation de nouveaux « switches » dans les locaux, en lien avec les travaux de réfection du poste de police de Vevey, qui n'étaient pas prévus au budget. Cette dépense a été justifiée dans la proposition 54/2024.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	5'000.00	5'000.00	100.0%

Aucune absence pour maladie n'a été enregistrée pour ce service en 2024, expliquant ainsi l'économie totale sur ce poste.

607. Amendes d'ordre

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
607.3011	Traitements	518'266.10	499'762.00	-18'504.10	-3.7%

Dans le cadre d'une réorganisation interne de l'Office de la Mobilité, 0.4 ETP du service signalisation (609.3011) a été transféré au service amendes d'ordre (607.3011). Le dépassement de 18'504 CHF sur ce compte est donc à mettre en parallèle avec l'économie de 97'277 CHF réalisée sur le compte 609.3011 (PROPOSITION No 11/2025).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
607.3181	Frais de ports et CCP	177'095.11	145'000.00	-32'095.11	-22.1%

Le dépassement de 22.1% (32'095.11 CHF) sur ces frais est corrélé à la surperformance des encaissements des poursuites enregistrés sous le compte 607.4362.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
607.4362	Remboursements de frais	705'247.87	623'000.00	-82'247.87	-13.2%

Le dépassement de 13.2% (82'247.87 CHF) s'explique par la difficulté à estimer précisément les encaissements liés aux poursuites et sommations. Toutefois, 2024 a été une année particulièrement favorable, entraînant des recouvrements supérieurs aux attentes.

608. Police du commerce

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	146'706.97	6'000.00	-140'706.97	-2345.1%

La différence majeure provient de la facture du festival Vibiscum d'un montant de 121'000 CHF, qui a été passée en perte. Cette créance n'avait pas été provisionnée lors de l'élaboration du budget 2024, expliquant ainsi cet écart important.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
608.3313	Amortissements équipements	1'021.32	30'200.00	29'178.68	96.6%

La charge d'amortissement prévue au budget concernait le registre des entreprises, dont l'investissement n'a pas encore été finalisé. Cela explique pourquoi cette charge n'a pas encore été comptabilisée.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
608.4272	Redevances utilisation DP	289'425.70	152'000.00	-137'425.70	-90.4%
608.4272.07	Forains et revendeurs	26'188.00	82'000.00	55'812.00	68.1%
608.4272.08	Autorisations de taxis	37'925.00	8'000.00	-29'925.00	-374.1%
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	87'722.00	100'000.00	12'278.00	12.3%
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	313'679.70	400'000.00	86'320.30	21.6%

Les revenus du compte 608.4272 ont encore été sous-estimés cette année, ce qui confirme la nécessité d'une révision à la hausse du budget pour mieux coller à la réalité des recettes.

L'écart négatif observé sur le poste « Forains et revendeurs » s'explique par une mauvaise orientation des factures des forains du Montreux Jazz Festival et de Vevey Noël par rapport aux années précédentes, représentant environ 30'000 CHF, qui ont été enregistrés sous le compte 608.4272 au lieu de 608.4272.07. Concernant les autorisations de taxis, la hausse des tarifs en 2024 a entraîné une augmentation significative des revenus, ce qui explique ce dépassement de 374.1% par rapport au budget initial.

Concernant les revenus du compte 608.4312.01, ils fluctuent chaque année et étaient d'environ 90'000 CHF en 2023. Enfin, contrairement aux autres années où la Police cantonale du commerce nous communiquait un montant à passer en transitoire, elle a cette fois versé un acompte important en fin d'année mais attend la clôture des comptes avant de nous verser le solde, dont elle ne connaît pas encore le montant.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
608.4361	Remboursements de traitements	8'660.40	3'000.00	-5'660.40	-188.7%

La charge effective pour maladie représente environ 1% de la masse salariale. Le montant budgété de seulement 3'000 CHF était visiblement insuffisant.

609. Signalisation

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3011	Traitements	727'732.85	825'010.00	97'277.15	11.8%
609.3030	AVS/AC/AF	66'436.73	77'108.00	10'671.27	13.8%
609.3040	Caisse de pensions	108'204.04	125'823.00	17'618.96	14.0%

Comme expliqué au 607.3011 ces écarts sont directement liés à une réorganisation interne de l'Office de la Mobilité.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3123	Electricité	28'847.66	50'000.00	21'152.34	42.3%

Lors de l'élaboration du budget 2024, une augmentation significative avait été anticipée en raison de la crise géopolitique et des hausses tarifaires observées ces dernières années. Toutefois, les augmentations réelles se sont avérées moins importantes que prévu, expliquant ainsi cet écart favorable.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3135	Achats de matières premières	59'536.65	80'000.00	20'463.35	25.6%

Cet écart s'explique principalement par les conditions météorologiques favorables du printemps dernier qui ont nécessité moins d'interventions en matière de marquage routier, entraînant mécaniquement une diminution des besoins en peinture et autres fournitures associées par rapport au budget.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	63'059.08	78'800.00	15'740.92	20.0%

Cet écart résulte principalement d'un nombre inférieur aux prévisions d'interventions liées à des pannes ou à des réparations effectuées par des prestataires externes durant l'année écoulée.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3155	Entretien des véhicules	18'031.60	10'000.00	-8'031.60	-80.3%

Lors de l'expertise de deux remorques, un problème a été identifié, rendant nécessaires des réparations imprévues pour garantir leur bon fonctionnement. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire (PROPOSITION No 138/2024).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
609.3161	Loyers	100'875.74	95'290.00	-5'585.74	-5.9%

Les frais d'abonnement du parking vieille ville (CHF 5'000) ont oublié d'être intégrés au budget initial. Cette omission a été compensée par un crédit supplémentaire (PROPOSITION No 11/2025).

610. Office du stationnement

Il est important de rappeler que ce compte est lié à des conventions spéciales avec les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.3011	Traitements	2'008'162.90	2'309'637.00	301'474.10	13.1%
610.3030	AVS/AC/AF	182'588.29	216'420.00	33'831.71	15.6%
610.3040	Caisse de pensions	307'776.23	365'576.00	57'799.77	15.8%
610.4361	Remboursements de traitements	59'857.90	70'000.00	10'142.10	14.5%

L'écart constaté sur ces comptes s'explique par des recrutements de personnel ayant pris plus de temps que prévu dans le processus. De plus, une incertitude sur le nombre d'ETP potentiels à engager suite aux contrôles du dimanche a entraîné un décalage dans l'utilisation du budget.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.3065	Frais d'habillement	13'610.41	25'000.00	11'389.59	45.6%
610.3091	Frais de formation du personnel	11'230.00	21'500.00	10'270.00	47.8%

Les écarts identifiés sur les comptes 610.3065 (Frais d'habillement) et 610.3091 (Frais de formation du personnel) s'expliquent principalement par les délais liés aux recrutements de personnel et par les contraintes du calendrier de formation. En effet, l'Académie de police n'organise que deux sessions annuelles destinées aux Assistants de sécurité publique (ASP). Ainsi, l'engagement d'un ASP au 1er novembre 2024 est intervenu trop tardivement pour lui permettre de suivre une formation au cours de l'année sous revue. Par ailleurs, le recrutement prévu d'un chef ou d'une cheffe de groupe n'a pas abouti durant l'exercice comptable. En conséquence, ces recrutements retardés ou non réalisés entraînent naturellement une diminution des dépenses prévues en matière d'habillement et de formation.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.4911	Imputations internes	2'506'950.72	2'920'266.00	413'315.28	14.2%
610.01.3911	Imputations internes	885'457.21	1'060'780.00	175'322.79	16.5%
610.02.3911	Imputations internes	1'400'129.21	1'572'450.00	172'320.79	11.0%
610.03.3911	Imputations internes	221'364.30	249'595.00	28'230.70	11.3%

Pour rappel, le total des charges de personnel du compte 610 est ventilé dans les comptes 3911 des services 610.01, 610.02 et 610.03, qui correspondent aux conventions passées avec trois communes. Ainsi, l'écart total des charges de personnel se retrouve dans le compte 610.4911 et se répercute de manière inverse dans les comptes 610.01.3911, 610.02.3911 et 610.03.3911.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
--	--	--------------	-------------	-------	------

610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	19'359.47	29'300.00	9'940.53	33.9%
--------------------	----------------------------------	-----------	-----------	----------	-------

Suite au renouvellement des horodateurs intervenu en 2023, le contrat de logiciel budgétisé à CHF 10'400 a été offert par le fournisseur les 2 premières années.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	11'070.43	33'410.00	22'339.57	66.9%

L'écart observé s'explique principalement par une surbudgétisation des abonnements téléphoniques à hauteur de CHF 13'000.- ainsi que par l'absence de frais liés aux systèmes Polycom pour CHF 8'000.-, dépenses initialement prévues mais non réalisées sur l'exercice 2024.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	24'894.40	16'000.00	-8'894.40	-55.6%
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertise	56'391.89	40'400.00	-15'991.89	-39.6%

Les dépassements constatés sont à mettre en relation avec l'augmentation constante de l'utilisation du moyen de paiement PayByPhone par les usagers. Ce phénomène engendre également une augmentation du montant des honoraires dus au prestataire de ce service, qui est actuellement commissionné à hauteur de 1,8 % des recettes encaissées. De plus et suite à l'échéance au 31.12.2024 du contrat qui nous lie actuellement à PayByPhone, un processus de marché public a dû être mis en œuvre. Afin de nous accompagner dans ce processus, nous avons recouru aux services d'un mandataire externe. Ces charges s'élèvent respectivement à 2'000 CHF et 4'000 CHF et ont été imputées sur ces comptes. Ces dépassements ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire (PROPOSITION No 138/2024).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.01.3313	Amortissements équipements	1'559.89	9'400.00	7'840.11	83.4%

Le nouveau véhicule a été mis en circulation fin novembre, alors que son amortissement avait été prévu sur l'ensemble de l'année, ce qui génère cet écart budgétaire. Afin d'éviter ce type d'écart dans les futurs budgets, il a été décidé qu'à partir de 2025, les nouveaux investissements ne seront plus amortis sur l'année complète, mais uniquement sur 6 mois lors de leur première année, afin de mieux refléter leur mise en service effective.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.01.4272	Redevances utilisation DP	402'971.00	320'000.00	-82'971.00	-25.9%
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	1'796'492.56	1'450'000.00	-346'492.56	-23.9%

Ces chiffres sont difficiles à estimer avec précision, notamment parce que le budget est construit deux ans à l'avance. Pour l'élaboration du budget 2024, nous nous étions basés sur les montants effectifs des comptes 2022, sans anticiper une éventuelle augmentation des recettes. Ce grand écart s'explique en partie par l'impact des recettes du dimanche, qui ont généré une hausse importante.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.3123	Electricité	77'380.40	200'000.00	122'619.60	61.3%

La facture d'électricité concerne les coûts du parking Vieille Ville, directement négociés par la Ville de Vevey. Suite aux augmentations tarifaires survenues fin 2022, le budget avait été revu à la hausse. Toutefois, il s'avère qu'il a été surévalué, entraînant une économie sur ce poste en 2024.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.3161	Loyers	19'538.47	31'894.00	12'355.53	38.7%

L'écart s'explique par une baisse du loyer liée aux travaux réalisés au poste de Vevey. Cette baisse n'avait pas été budgétée.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	22'932.73	36'650.00	13'717.27	37.4%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 601.01.3182

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	3'364'369.14	2'900'000.00	-464'369.14	-16.0%
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	725'107.80	600'000.00	-125'107.80	-20.9%
610.02.4370	Amendes	1'599'891.14	900'000.00	-699'891.14	-77.8%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 601.01.4272

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.3529	Ristourne macarons & amendes	430'834.92	267'000.00	-163'834.92	-61.4%

Ce compte permet de ventiler les recettes provenant des différentes communes ayant des conventions avec Vevey, à savoir Blonay-Saint-Légier, Corsier, Corseaux et Veytaux. Toutes les communes ont enregistré des recettes effectives supérieures aux prévisions.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.02.4362	Remboursements de frais	30'034.60	20'000.00	-10'034.60	-50.2%

Les remboursements de frais concernent les frais de gestion des macarons pour Corseaux, Corsier et La Tour-de-Peilz. Les recettes des macarons collectées pour ces communes ayant dépassé de 125'000 CHF le budget (voir compte 610.02.4272.05), il est normal que les frais administratifs associés aient également dépassé le budget.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	377'049.59	315'000.00	-62'049.59	-19.7%
610.03.4370	Amendes	303'084.95	160'000.00	-143'084.95	-89.4%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 601.01.4272

650. SDIS

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3011	Traitements	1'253'693.69	1'170'600.00	-83'093.69	-7.1%
650.3030	AVS/AC/AF	169'754.95	164'157.00	-5'597.95	-3.4%
650.4361	Remboursements de traitements	102'192.90	2'000.00	-100'192.90	-5009.6%

L'augmentation des charges salariales s'explique par le remplacement d'un collaborateur en raison de la prolongation d'un arrêt maladie de longue durée. Ce dépassement budgétaire, déjà observé en 2023, est partiellement compensé par les remboursements des Allocations pour perte de gain (voir compte 650.4361).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3066	Frais de subsistance	51'300.37	73'120.00	21'819.63	29.8%

La participation aux repas dans le cadre des instructions de permanence le samedi a été surévaluée, la participation pour le repas annuel n'a pas été pleinement utilisée dans deux casernes.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3091	Frais de formation du personnel	16'764.31	33'450.00	16'685.69	49.9%

La baisse des dépenses de formation s'explique par le report d'une formation CIMO initialement prévue en 2024.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3111.01	Achat de matériel informatique	2'322.69	8'300.00	5'977.31	72.0%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 605.3111.01.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3155	Entretien des véhicules	34'391.44	18'100.00	-16'291.44	-90.0%

L'augmentation des coûts d'entretien s'explique par le vieillissement du parc de véhicules, nécessitant davantage de réparations que prévu. De plus, des frais imprévus liés à une expertise approfondie ont accentué ce dépassement. Un crédit supplémentaire a été demandé pour couvrir ces charges (PROPOSITION No 138/2024).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.3313	Amortissements équipements	28'576.29	43'500.00	14'923.71	34.3%

L'écart résulte du calendrier d'amortissement : le véhicule concerné, initialement prévu pour un amortissement sur l'année complète, a été acquis en fin d'année.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.4356.01	Facturation de services à des tiers	287'885.77	240'000.00	-47'885.77	-20.0%

Comme pour les autres services, il est difficile d'anticiper avec précision le nombre d'interventions facturables. L'augmentation des recettes par rapport à 2023 s'explique par la croissance continue des interventions, qui n'avait pas été intégrée lors de l'élaboration du budget basé sur les montants effectifs de 2022.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
650.4514	Participation du Canton	1'107'322.05	978'285.00	-129'037.05	-13.2%

Cette augmentation provient de versements effectués tardivement par le canton, en lien avec des prestations réalisées en 2023.

1. Courrier de l'ECA du 13.02.2024 : Paiement des rapports d'intervention du domaine ABC du 01.01.2023 au 31.12.2023 pour un montant de 49'920.50 CHF.
2. Courrier de l'ECA du 13.02.2024 : Paiement des rapports d'intervention du 01.01.2023 au 31.12.2023 pour un montant de 50'922.75 CHF.

660. Protection Civile

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.3012	Personnel occasionnel	1'445.05	7'000.00	5'554.95	79.4%

La Protection civile a parfois besoin de recruter du personnel pour des missions spécifiques, notamment en conciergerie ou informatique. Toutefois, en 2024, il n'a pas été nécessaire de procéder à de tels recrutements.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.3013	Soldes	81'680.54	185'575.00	103'894.46	56.0%
660.4356	Ventes et prestations - engagements PCI	49'436.75	150'060.00	100'623.25	67.1%
660.3091.01	Frais de formation du personnel de milice	26'099.34	45'820.00	19'720.66	43.0%
660.4511	Subventions cantonales - cours de répétition	75'404.51	126'000.00	50'595.49	40.2%

Les frais liés à l'engagement du personnel astreint (cours de répétition et intervention en faveur de la collectivité) sont enregistrés dans le compte 660.3013 et 660.3091.01. Les recettes sont directement liées au compte 660.4511 pour les cours de répétition et au compte 660.4356 pour les interventions en faveur de la collectivité.

Au vu de la diminution des effectifs l'ensemble des jours planifiés pour les cours de répétition n'ont pas été réalisés. Pour les interventions en faveur de la collectivité, globalement il y a eu une diminution des besoins par manifestation. Lors de l'établissement du budget 2024, une demande d'engagement pour le Marché de Noël de Montreux 2023 était en cours. Cependant, au cours de l'année 2023, le Service cantonal avait refusé l'engagement de la PCI. Le budget 2024 avait déjà été validé à ce moment-là. En 2024, l'organisateur n'a finalement pas soumis de nouvelle demande.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.3124	Carburant, combustible	8'498.25	14'000.00	5'501.75	39.3%

Se référer à l'explication fournie pour le compte 603.3124.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.3313	Amortissements équipements	17'696.19	28'400.00	10'703.81	37.7%

L'écart s'explique à nouveau par la mise en circulation d'un nouvel équipement en cours d'année, alors que son amortissement avait été budgété sur une année complète.

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.3511	Charges cantonales	577'284.50	565'559.00	-11'725.50	-2.1%

Le dépassement est récurrent, car le budget est établi sur la base de la population résidente de l'année précédente, tandis que la facturation du SSCM repose sur les habitants effectifs. Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire (PROPOSITION No 138/2024).

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	En %
660.4271	Locations d'installations PCI	10'278.85	5'000.00	-5'278.85	-105.6%

Ce revenu supplémentaire provient de la mise à disposition de la construction du Panorama au profit de Caritas. Une facture a été émise à l'attention de Caritas, basée sur les décomptes d'eau et d'électricité pour la période du 23 janvier au 2 mai 2024.

Sécurité Riviera Comptes 2024 Charges par nature								
		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %	Comptes 2023	Ecart 2023	En %
3	CHARGES	44 888 023.59	47 511 639.00	-2 623 615.41	-5.52%	43 268 803.11	1 619 220.48	3.7%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	34 622 847.69	36 238 812.00	-1 615 964.31	-4.46%	33 323 213.41	1 299 634.28	3.9%
300	Autorités et commissions	296 839.44	312 386.00	-15 546.56	-4.98%	293 803.46	3 035.98	1.0%
301	Personnel Administratif	26 747 372.18	27 670 527.00	-923 154.82	-3.34%	25 713 353.48	1 034 018.70	4.0%
303	Charges sociales 1er pilier	2 353 177.60	2 497 799.00	-144 621.40	-5.79%	2 273 752.65	79 424.95	3.5%
304	Caisse de pension	3 926 936.59	4 220 297.00	-293 360.41	-6.95%	3 856 507.15	70 429.44	1.8%
305	Assurance accidents	414 454.90	422 893.00	-8 438.10	-2.00%	314 978.00	99 476.90	31.6%
306	Débours	347 353.38	434 070.00	-86 716.62	-19.98%	341 687.96	5 665.42	1.7%
309	Autres frais	536 713.60	680 840.00	-144 126.40	-21.17%	529 130.71	7 582.89	1.4%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	5 795 486.87	6 344 124.00	-548 637.13	-8.65%	5 954 681.40	-159 194.53	-2.7%
310	Fournitures de bureau	160 423.95	171 034.00	-10 610.05	-6.20%	179 175.84	-18 751.89	-10.5%
311	Achats équipements	301 631.42	386 350.00	-84 718.58	-21.93%	423 747.97	-122 116.55	-28.8%
312	Eau et énergies	446 997.36	660 450.00	-213 452.64	-32.32%	540 824.27	-93 826.91	-17.3%
313	Marchandises et MP	246 862.27	285 800.00	-38 937.73	-13.62%	238 549.13	8 313.14	3.5%
314	Entretien du patrimoine	164 579.84	199 200.00	-34 620.16	-17.38%	180 828.16	-16 248.32	-9.0%
315	Entretien des équipements	1 340 199.95	1 427 360.00	-87 160.05	-6.11%	1 330 187.40	10 012.55	0.8%
316	Loyer	1 433 469.25	1 484 057.00	-50 587.75	-3.41%	1 415 956.32	17 512.93	1.2%
317	Réceptions	35 694.24	49 000.00	-13 305.76	-27.15%	44 897.55	-9 203.31	-20.5%
318	Honoraires et frais bancaires	1 496 267.30	1 502 423.00	-6 155.70	-0.41%	1 427 610.72	68 656.58	4.8%
319	Frais divers	169 361.29	178 450.00	-9 088.71	-5.09%	172 904.04	-3 542.75	-2.0%
32	INTERETS	0.00	1 020.00	-1 020.00	-100.00%	0.00	0.00	
322	Intérêts	0.00	1 020.00	-1 020.00	-100.00%	0.00	0.00	
33	AMORTISSEMENTS	946 238.89	1 200 299.00	-254 060.11	-21.17%	547 275.24	398 963.65	72.9%
330	Amortissement du patrimoine financier	554 135.47	326 000.00	228 135.47	69.98%	368 728.48	185 406.99	50.3%
331	Amortissements patrimoine adm.	392 103.42	874 299.00	-482 195.58	-55.15%	178 546.76	213 556.66	119.6%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	1 008 119.42	832 559.00	175 560.42	21.09%	903 144.06	104 975.36	11.6%
351	Charges cantonales et intercom.	577 284.50	565 559.00	11 725.50	2.07%	565 188.00	12 096.50	2.1%
352	Communes et associations de communes	430 834.92	267 000.00	163 834.92	61.36%	337 956.06	92 878.86	27.5%
36	SUBVENTIONS	8 380.00	12 000.00	-3 620.00	-30.17%	8 500.00	-120.00	0.0%
365	Subventions	8 380.00	12 000.00	-3 620.00	-30.17%	8 500.00	-120.00	0.0%
39	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 882 825.00	-375 874.28	-13.04%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%
391	Imputations internes	2 506 950.72	2 882 825.00	-375 874.28	-13.04%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%

Sécurité Riviera Comptes 2024 Revenus par nature								
		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	En %	Comptes 2023	Ecart 2023	En %
4	REVENUS	44 888 023.59	47 511 639.00	-2 623 615.41	-5.52%	43 268 803.11	1 619 220.48	3.7%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	8 103 488.50	6 781 500.00	1 321 988.50	19.49%	7 235 007.93	868 480.57	12.0%
422	REVENUS PLACEMENTS	44 289.61	0.00	44 289.61	0.00%	8 255.05	36 034.56	0.0%
423	REVENUS PATRIMOINE	869 562.65	800 000.00	69 562.65	8.70%	856 441.46	13 121.19	1.5%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	7 189 636.24	5 981 500.00	1 208 136.24	20.20%	6 370 311.42	819 324.82	12.9%
43	TAXES, EMOLUMENTS	30 978 479.33	34 437 769.00	-3 459 289.67	-10.05%	30 638 585.83	339 893.50	1.1%
431	EMOLUMENTS	498 773.70	595 000.00	-96 226.30	-16.17%	542 642.65	-43 868.95	-8.1%
435	PRESTATIONS DIVERSES	24 137 610.96	28 903 569.00	-4 765 958.04	-16.49%	24 198 821.49	-61 210.53	-0.3%
436	REMBOURSEMENTS	1 494 613.86	1 279 200.00	215 413.86	16.84%	1 527 032.65	-32 418.79	-2.1%
437	AMENDES	4 847 480.81	3 660 000.00	1 187 480.81	32.44%	4 370 089.04	477 391.77	10.9%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 299 105.04	3 372 104.00	-72 998.96	-2.16%	2 863 220.35	435 884.69	15.2%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 299 105.04	3 372 104.00	-72 998.96	-2.16%	2 863 220.35	435 884.69	15.2%
49	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 920 266.00	-413 315.28	-14.15%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%
491	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 920 266.00	-413 315.28	-14.15%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule comptes 2024

600 Autorités	
charges	340 097.22
revenus	700.00
total	339 397.22

601 Direction & Services	
charges	2 335 850.12
revenus	243 034.85
total	2 092 815.27

602 Chancellerie	
charges	578 386.35
revenus	534 360.00
total	44 026.35

603 Police Riviera	
charges	18 744 320.62
revenus	2 273 601.43
total	16 470 719.19

650 SDIS Riviera	
charges	3 911 568.46
revenus	1 498 526.79
total	2 413 041.67

605.00 Ambulance Riviera	
charges	5 681 250.56
revenus	5 375 058.04
total	306 192.52

606.00 SG - utli	
charges	936 705.56
revenus	0.00
total	936 705.56

607.00 Amendes d'ordre	
charges	1 286 733.13
revenus	705 247.87
total	581 485.26

608.00 Polcom / admin	
charges	1 446 258.50
revenus	1 033 138.80
total	413 119.70

609.00 Signalisation	
charges	1 274 040.88
revenus	102 274.81
total	1 171 766.07

66.00 Protection Civile	
charges	2 192 472.48
revenus	177 947.51
total	2 014 524.97

610.00 Off. du Stat. Personnel	
charges	2 566 970.03
revenus	2 566 970.03
total	0.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1 102 107.07
revenus	3 262 824.00
total	-2 160 716.93

610.02 Stat. Vevey	
charges	2 236 962.10
revenus	6 532 857.83
total	-4 295 895.73

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	254 300.51
revenus	760 810.14
total	-506 509.63

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total	19 820 671.49	15 393 104.85	21 184 461.07
total charges	44 888 023.59	38 783 982.65	31 349 602.06
total revenus	25 067 352.10	23 390 877.80	10 165 140.99
total contrôle	19 820 671.49	15 393 104.85	21 184 461.07
total charges brutes	44 888 023.59	38 783 982.65	31 349 602.06
total revenus	25 067 352.10	23 390 877.80	10 165 140.99

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Charges et revenus par service

Comptes 2024

No	Services	Comptes 2024			Budget 2024			Comptes 2023		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	340 097.22	700.00	339 397.22	374 516.00	1 000.00	373 516.00	341 864.81	600.67	341 264.14
601	Direction & Services	2 335 850.12	20 063 706.34	-17 727 856.22	2 633 483.00	24 917 009.00	-22 283 526.00	2 311 101.98	20 159 977.69	-17 848 875.71
602	Chancellerie	578 386.35	534 360.00	44 026.35	606 369.00	420 000.00	186 369.00	594 189.64	502 882.40	91 307.24
603	Police Riviera	18 744 320.62	2 273 601.43	16 470 719.19	19 519 640.00	1 988 500.00	17 531 140.00	17 781 268.18	2 017 185.31	15 764 082.87
604	Prévention	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	199.95	0.00	199.95
605	Ambulance Riviera	5 681 250.56	5 375 058.04	306 192.52	5 871 626.00	5 323 976.00	547 650.00	5 452 041.23	5 140 388.73	311 652.50
606	UTLI	936 705.56	0.00	936 705.56	1 140 482.00	7 000.00	1 133 482.00	928 504.62	8 802.55	919 702.07
607	Amendes d'ordre	1 286 733.13	705 247.87	581 485.26	1 260 388.00	623 500.00	636 888.00	1 224 182.06	623 814.82	600 367.24
608	Police du commerce	1 446 258.50	1 033 138.80	413 119.70	1 353 512.00	995 500.00	358 012.00	1 274 971.75	1 021 171.63	253 800.12
	Total comptes 600 à 608	31 349 602.06	29 985 812.48	1 363 789.58	32 760 016.00	34 276 485.00	-1 516 469.00	29 908 324.22	29 474 823.80	433 500.42
609	Signalisation	1 274 040.88	102 274.81	1 171 766.07	1 443 970.00	108 000.00	1 335 970.00	1 333 668.19	93 282.65	1 240 385.54
610	Office du stationnement	2 566 970.03	2 566 970.03	0.00	2 990 266.00	2 990 266.00	0.00	2 606 717.95	2 606 717.95	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1 102 107.07	3 262 824.00	-2 160 716.93	1 315 170.00	2 870 000.00	-1 554 830.00	1 099 544.92	2 630 411.10	-1 530 866.18
610.02	Stationnement Vevey	2 236 962.10	6 532 857.83	-4 295 895.73	2 405 774.00	5 170 000.00	-2 764 226.00	2 224 419.93	6 161 094.32	-3 936 674.39
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	254 300.51	760 810.14	-506 509.63	283 195.00	550 000.00	-266 805.00	262 397.49	741 613.13	-479 215.64
	Total comptes 600 à 610.03	38 783 982.65	43 211 549.29	-4 427 566.64	41 198 391.00	45 964 751.00	-4 766 360.00	37 435 072.70	41 707 942.95	-4 272 870.25
650	SDIS Riviera	3 911 568.46	1 498 526.79	2 413 041.67	3 930 769.00	1 220 285.00	2 710 484.00	3 746 369.10	1 345 909.71	2 400 459.39
66	Protection Civile	2 192 472.48	177 947.51	2 014 524.97	2 382 479.00	326 603.00	2 055 876.00	2 087 361.31	214 950.45	1 872 410.86
	TOTAL ASR	44 888 023.59	44 888 023.59	0.00	47 511 639.00	47 511 639.00	0.00	43 268 803.11	43 268 803.11	0.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Comptes 2024

charges à répartir	Blonay - Saint-Légier	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	La Tour-de- Peilz	Vevey	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL	
Nombre d'habitants (scris 31.12.2023)	12 340	3 243	2 339	3 429	1 918	26 837	12 605	20 155	997	3 625	529	796	88 813	
Coefficient	6	3	3	3	3	6	6	6	2	0	0	0		
Nombre d'habitants pondéré	74 040	9 729	7 017	10 287	5 754	161 022	75 630	120 930	1 994	0	0	0	466 403	
600 Autorités	339 397.22	53 878.23	7 079.70	5 106.21	7 485.76	4 187.13	117 174.24	55 035.26	87 999.66	1 451.02	--	--	--	339 397.22
601 Direction & Services	2 092 815.27	332 227.80	43 655.38	31 486.26	46 159.20	25 819.00	722 528.16	339 362.35	542 629.77	8 947.36	--	--	--	2 092 815.27
602 Chancellerie	44 026.35	6 989.04	918.37	662.37	971.05	543.15	15 199.75	7 139.13	11 415.25	188.22	--	--	--	44 026.35
603 Police Riviera	16 470 719.19	2 614 674.54	343 573.32	247 800.80	363 278.73	203 198.77	5 686 387.41	2 670 824.36	4 270 564.45	70 416.82	--	--	--	16 470 719.19
604 Prévention	0.00	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
605 Ambulance Riviera	306 192.52	48 607.09	6 387.07	4 606.64	6 753.39	3 777.49	105 710.58	49 650.92	79 390.27	1 309.06	--	--	--	306 192.52
606 UTLI	936 705.56	148 699.04	19 539.34	14 092.67	20 660.01	11 556.11	323 390.29	151 892.34	242 871.09	4 004.67	--	--	--	936 705.56
607 Amendes d'ordre	581 485.26	92 308.94	12 129.57	8 748.40	12 825.26	7 173.77	200 753.25	94 291.27	150 768.78	2 486.01	--	--	--	581 485.26
608 Police du commerce	413 119.70	65 581.44	8 617.53	6 215.36	9 111.78	5 096.65	142 626.36	66 989.80	107 114.59	1 766.20	--	--	--	413 119.70
TOTAL ASR PAR COMMUNE	21 184 461.07	3 362 966.14	441 900.29	318 718.71	467 245.17	261 352.07	7 313 770.05	3 435 185.43	5 492 753.86	90 569.35	--	--	--	21 184 461.07
Coût par habitant comptes 2024		272.53	136.26	136.26	136.26	136.26	272.53	272.53	272.53	90.84	--	--	--	
Coût par habitant budget 2024		307.34	153.67	153.67	153.67	153.67	307.34	307.34	307.34	102.45	--	--	--	
Coût par habitant comptes 2023		267.90	133.95	133.95	133.95	133.95	267.90	267.90	267.90	89.30	--	--	--	
66 Protection Civile	2 014 524.97	279 905.40	73 560.23	53 055.00	77 779.22	43 505.56	608 737.53	285 916.33	457 171.26	22 614.72	82 225.05	11 999.19	18 055.49	2 014 524.97
Coût par habitant (Budget 2024 : 23.64)		22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	22.68	
650 SDIS Riviera	2 413 041.67	355 066.41	93 312.83	67 301.49	98 664.73	55 187.79	772 197.50	362 691.42	579 932.21	28 687.29	--	--	--	2 413 041.67
Coût par habitant (Budget 2024 : 33.05)		28.77	28.77	28.77	28.77	28.77	28.77	28.77	28.77	28.77	--	--	--	
609 Signalisation	1 171 766.07	--	--	--	--	--	527 655.52	247 833.13	396 277.42	--	--	--	--	1 171 766.07
610 Office du stationnement	-6 963 122.29	--	--	--	--	--	-2 160 716.93	-506 509.63	-4 295 895.73	--	--	--	--	-6 963 122.29
TOTAL PAR COMMUNE	19 820 671.49	3 997 937.95	608 773.35	439 075.20	643 689.12	360 045.42	7 061 643.67	3 825 116.68	2 630 239.01	141 871.36	82 225.05	11 999.19	18 055.49	19 820 671.49
Coût par habitant comptes 2024		323.98	187.72	187.72	187.72	187.72	263.13	303.46	130.50	142.30	22.68	22.68	22.68	
Coût par habitant budget 2024		364.03	210.36	210.36	210.36	210.36	327.36	365.46	246.97	159.14	23.64	23.64	23.64	
Coût par habitant comptes 2023		318.70	184.75	184.75	184.75	184.75	281.35	301.15	140.68	140.10	21.53	21.53	21.53	

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024**

		31.12.2024	31.12.2023
	ACTIF		
	Disponibilités	9 913 049.26	9 661 361.77
9100.010	Caisse police Montreux	23 340.55	24 274.90
9100.012	Caisse - AO et Coffre VEVEY	1 575.85	1 243.00
9100.013	Caisse réception VEVEY	2 142.40	930.50
9100.600	Caisse CRI MONTREUX	466.00	761.00
9100.601	Caisse office stationnement Montreux	0.00	22.00
9100.602	Caisse Office stationnement Vevey	1.05	181.00
9100.608	Caisse OCM	555.00	565.00
9100.650	Caisse SDIS	2 870.85	2 451.75
9101.000	CCP Sécurité Riviera - 17-260791-9	9 495 619.37	9 275 894.35
9101.001	CCP Amendes ordre Riviera - 17-518452-7	164 036.77	132 097.00
9101.003	CCP stationnement Vevey 17-592207-1	220 432.91	220 828.99
9102.000	Crédit Suisse	2 008.51	2 112.28
	Débiteurs	1 581 187.33	1 602 723.44
9111.001/005	Débiteurs	1 733 408.37	1 775 046.21
9258.011	Débiteurs contentieux	-152 221.04	-172 322.77
	Actifs de régularisation	472 349.52	815 122.44
9139.001	Actifs de régularisation	448 818.11	689 564.15
9139.010	Avance salaires	0.00	0.00
9200.050	Caisse de compensation AVS	30 898.70	81 975.84
9200.051	CIP	26.76	0.00
9200.052	Vaudoise LAA - Acomptes	-16 206.35	26 680.80
9200.053	SUVA - Acomptes	2 406.20	1 242.60
9200.055	Caisse de compensation AVS, acomptes ALFA	6 406.10	15 659.05
	PATRIMOINE FINANCIER	11 966 586.11	12 079 207.65
	Investissements	2 295 539.14	1 895 096.56
9146.000	Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	572 334.10	676 071.68
9146.001	Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	49 811.81	42 459.88
9146.002	Police / Mobilier, machines et véhicules	443 081.56	504 021.57
9146.003	SDIS / Mobilier, machines et véhicules	161 060.12	102 441.92
9146.004	Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	84 811.08	38 406.67
9146.005	Ofstat/ Mobilier, machines et véhicules	54 080.20	0.00
9149.000	Système Polycom	82 064.08	103 947.83
9149.001	Logiciel de gestion registre d'entrepr.	139 620.75	110 931.00
9149.002	Nouveau Central téléphonique	105 521.24	132 882.81
9149.011	Odyssee - Système d'information central	261 099.25	183 933.20
9149.015	Mobilier ergonomique	291 140.75	
9149.016	Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	50 914.20	
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2 295 539.14	1 895 096.56
	TOTAL DE L'ACTIF	14 262 125.25	13 974 304.21

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
COMPTES 2024**

		31.12.2024	31.12.2023
PASSIF			
	Créanciers	2 429 108.70	3 029 060.30
9200.008	Créanciers	2 429 108.70	3 029 060.30
	Autres dettes à court terme	10 312 629.58	9 674 405.91
9114.000	Participation des communes	9 647 199.33	9 122 872.44
9139.000	Transferts de fonds	5 709.25	820.65
9139.003	Avance machine à affranchir	13 217.22	
9258.004	Règlements divers en attente	11 359.71	10 070.47
9258.007	Caution bornes électriques	4 150.00	4 150.00
9258.031	Macarons à revirer	630 994.07	536 492.35
9258.050	TVA à payer	0.00	0.00
	Passifs de régularisation	1 520 386.97	1 270 838.00
9259.000	Passifs transitoires	1 520 386.97	1 270 838.00
	DETTES ETRANGERES A COURT TERME	14 262 125.25	13 974 304.21
	Dettes à long terme portant intérêt	0.00	0.00
9221.010	Emprunt à la Poste	0.00	0.00
	DETTES ETRANGERES A LONG TERME	0.00	0.00
	TOTAL DU PASSIF	14 262 125.25	13 974 304.21

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
TABLEAU DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

Compte 9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Achat Ambulance - Préavis 04/2020	191'343.48	0.00	0.00	-32'801.74	158'541.74
Achat Ambulance - Préavis 10/2021	484'728.20	0.00	0.00	-70'935.84	413'792.36
Solde du compte	676'071.68	0.00	0.00	-103'737.58	572'334.10

Compte 9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Cubly 953 / véhic. Signalisation - Prop. 53/2022	42'459.88	0.00	0.00	-12'131.40	30'328.48
Cubly 935 / véhic. Chancellerie - Prop. 105/2023	0.00	23'380.00	0.00	-3'896.67	19'483.33
Solde du compte	42'459.88	23'380.00	0.00	-16'028.07	49'811.81

Compte 9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2024	Investissement	Transfert	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Cubly 901/908 divers prop.	76'515.71	0.00	0.00	-48'325.72	28'189.99
Cubly 910/911/918/902/912/904/905/906/914/931 divers prop	427'505.86	0.00	-24'527.92	-116'519.13	286'458.81
Cubly 921 - Proposition 87/2023	0.00	15'199.55	0.00	-2'026.61	13'172.94
Radar Container light - Proposition 62/2024	0.00	119'234.30	0.00	-3'974.48	115'259.82
Solde du compte	504'021.57	134'433.85	-24'527.92	-170'845.94	443'081.56

Compte 9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Riviera 101 - Proposition 69/2023	57'335.92	0.00	0.00	-12'734.65	44'601.27
Riviera 301 - Proposition 55/2023	45'106.00	23'555.25	0.00	-10'299.18	58'362.07
Riviera 980 - Proposition 35/2024	0.00	62'246.55	0.00	-4'149.77	58'096.78
Solde du compte	102'441.92	85'801.80	0.00	-27'183.60	161'060.12

Compte 9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2023	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2023
Vico 02 - Proposition 45/2023	38'406.67	1'625.80	0.00	-8'578.39	31'454.08
Vico 01 - Proposition 24/2024	0.00	32'970.00	0.00	-3'846.50	29'123.50
Vico 70 - Proposition 46/2023	0.00	28'510.00	0.00	-4'276.50	24'233.50
Solde du compte	38'406.67	63'105.80	0.00	-16'701.39	84'811.08

Compte 9146.005 Offstat / Mobilier, machines et véhicules	Solde au 01.01.2024	Investissement / transfert	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Cubly 931 - proposition 36/2023	0.00	24'527.92	0.00	-4'988.73	19'539.19
Cubly 932 - Proposition 60/2024	0.00	35'126.45	0.00	-585.44	34'541.01
Solde du compte	0.00	59'654.37	0.00	-5'574.17	54'080.20

Compte 9149.000 Système Polycom	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Préavis 07/2022	103'947.83	0.00	0.00	-21'883.75	82'064.08
Solde du compte	103'947.83	0.00	0.00	-21'883.75	82'064.08

Compte 9149.001 Logiciel de gestion registre entreprises	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Préavis 05/2022	110'931.00	28'689.75	0.00	0.00	139'620.75
Solde du compte	110'931.00	28'689.75	0.00	0.00	139'620.75

Compte 9149.002 Nouveau Central téléphonique	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Préavis 04/2022	132'882.81	2'787.35	0.00	-30'148.92	105'521.24
Solde du compte	0.00	2'787.35	0.00	-30'148.92	105'521.24

Compte 9149.011 Odyssee-Système d'information central	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Préavis 04/2019	183'933.20	77'166.05	0.00	0.00	261'099.25
Solde du compte	183'933.20	77'166.05	0.00	0.00	261'099.25

Compte 9149.015 Mobilier ergonomique	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Mobilier - Préavis 04/2024	0.00	188'083.60	0.00	0.00	188'083.60
Armoires - Préavis 04/2024	0.00	103'057.15	0.00	0.00	103'057.15
Solde du compte	0.00	291'140.75	0.00	0.00	291'140.75

Compte 9149.016 Nouvelle installations vidéo	Solde au 01.01.2024	Investissement	Cession	Amortissement	Solde au 31.12.2024
Proposition 55/2024	0.00	50'914.20	0.00	0.00	50'914.20
Solde du compte	0.00	50'914.20	0.00	0.00	50'914.20

Au Conseil intercommunal de l'

Association Sécurité Riviera (ASR)

Clarens

Rapport sur l'Examen Succinct (Review) des Comptes Annuels 2024

(période du 01.01 au 31.12.2024)

le 13 mars 2025
17'197'830/2151'2192/E
SRI/ACO/bfi

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), Clarens

Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Sécurité Riviera (ASR) pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'entité et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 13 mars 2025

BDO SA



Steve Rigolet
Expert-réviseur agréé



pp Alexandre Collet
Réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et tableau des investissements)



Rapport de gestion 2024

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA

www.securite-riviera.ch

PRÉAVIS No 02/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE RIVIERA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c);
- du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (art. 34);
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera du 21 avril 2016 (art. 100);

le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent Rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2024.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2024 ;

Vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge au Comité de direction.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire



Bernard Degex



Frédéric Pilloud

TABLE DES MATIERES

1. Notre organisation	4	6.6 Chancellerie	55
1.1 Organigramme au 31.12.2024	5	7. Ambulance Riviera	56
2. Les autorités au 31.12.2024	5	7.1 Organisation générale	56
2.1 Le Comité de direction	6	7.2 Opérationnel	57
2.2 Le Conseil intercommunal	9	7.3 Aspects financiers	59
2.3 Les décisions du Conseil intercommunal	11	7.4 Organisation et personnel	59
2.4 Planning des séances 2024	16	7.5 Formation	60
2.5 Faits marquants durant l'année	17	7.6 Partenariat	62
3. Résumé des comptes 2024	20	7.7 Direction médicale	63
4. Direction	24	7.8 Management de la qualité	64
4.1 Ressources humaines	25	7.9 Données complémentaires	65
4.2 Finances	32	8. Protection civile Riviera –Pays-d'Enhaut	68
4.3 Commission de police	33	8.1 Bataillon de protection civile	69
5. Police Riviera	34	8.2 Instruction	71
5.1 Service de police	34	8.3 Interventions en Faveur de la Collectivité (IFC)	74
5.2 Division police de proximité	38	8.4 Interventions en situation d'urgence (ISU)	75
6. Services généraux	45	8.5 Données récapitulatives	76
6.1 Office du commerce et des manifestations (OCM)	46	9. SDIS Riviera	78
6.2 Office de la mobilité	49	9.1 Préambule	78
6.3 Unité Technique Logistique & Informatique (UTLI)	52	9.2 Bataillon des sapeurs-pompiers	79
6.4 Communication et Relations publiques	53	9.3 Opérationnel	80
6.5 Cellule juridique	54	9.4 Technique	82
		9.5 Formation	82
		9.6 Prévention	84

1. Notre organisation



URGENCES

Police	117
Ambulance	144
Feu	118

7 JOURS /7
H24

CLARENS
Rue du Lac 118

DIRECTION
SERVICE DE POLICE

Police Secours - Police de Proximité - Prévention
Tél 021 966 83 00

SERVICES GÉNÉRAUX

Office du commerce et des manifestations
Tél 021 966 85 40



VEVEY
Rue du Simplon 38

SERVICE DE POLICE

Police Secours et Police de Proximité
Tél 021 966 83 00

SERVICES GÉNÉRAUX

Office de la mobilité (Amendes d'ordre,
Stationnement et Signalisation)
Tél 021 966 85 20

SERVICE D'AMBULANCES

LA TOUR-DE-PEILZ
Ch. de Béranges 111

Tél 021 966 85 10

SERVICE DE PROTECTION CIVILE

MONTREUX
Rue de la Corsaz 2

Tél 021 966 85 80

**SERVICE DE DEFENSE INCENDIE
ET SECOURS**

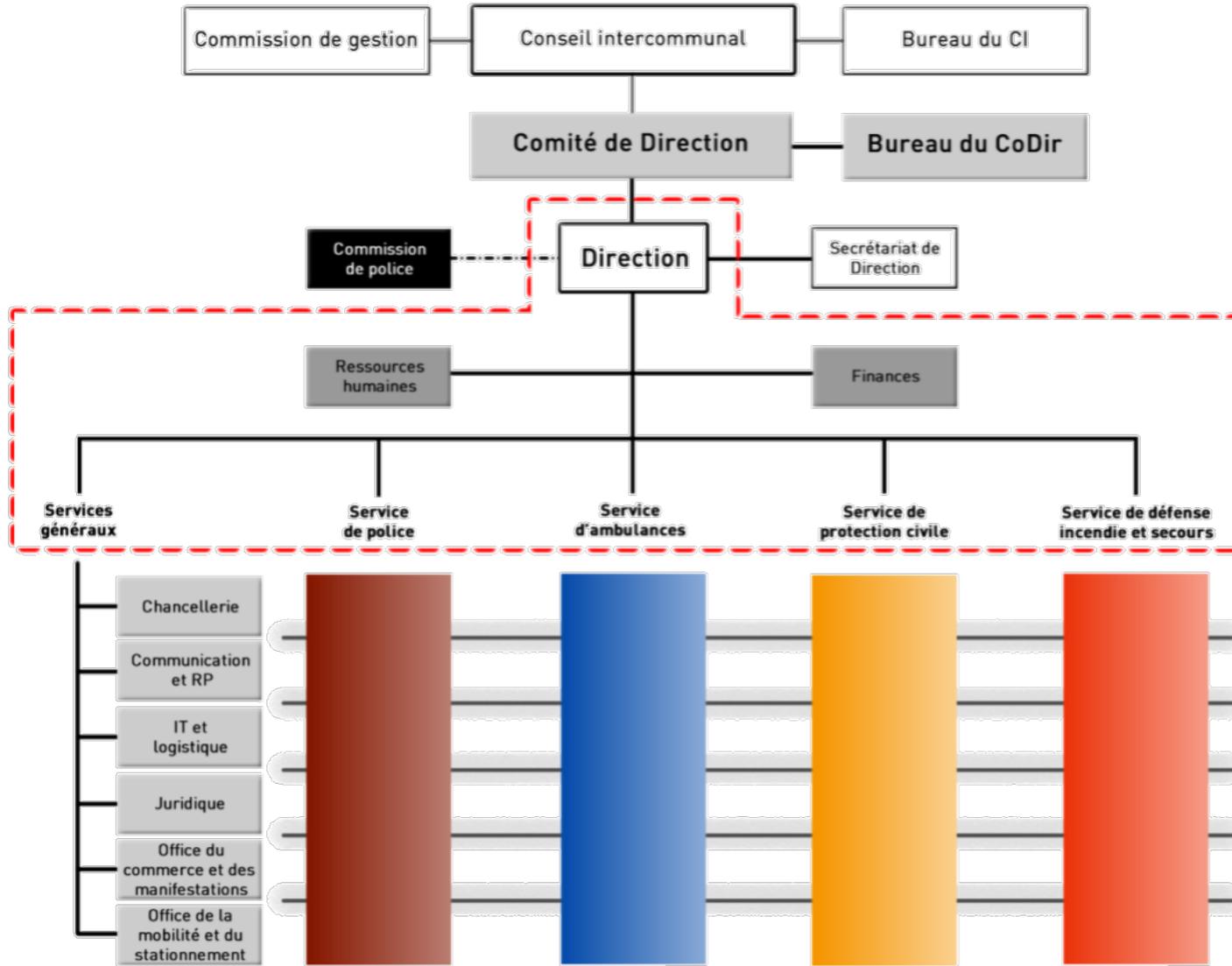
MONTREUX
Rue de la Corsaz 2

Tél 021 966 85 60

ADRESSE POSTALE UNIQUE

Rue du Lac 118 - CP - 1815 Clarens - Tél 021 966 83 00 - www.securite-riviera.ch

1.1 Organigramme au 31.12.2024



Membres de la Direction

2. Les autorités au 31.12.2024

2.1 Le Comité de direction

2.1.1 Message

Depuis plusieurs années d'importants dossiers sont en cours de traitement au sein de notre Association intercommunale.

Comme par le passé, nous travaillons toujours au niveau cantonal sur la coordination des forces de police avec la CDPV (Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises), organe politique et la SOPV (Société des Officiers des Polices Vaudoises), organe opérationnel. Des projets comme celui d'EVOPOL, qui s'inscrit dans l'esprit de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) permet d'avancer sur des projets concrets en lien avec la Police cantonale.

Pour la protection civile et en lien avec notre ORPC Riviera, des séances politiques, au sein de l'Assemblée des Présidents d'ORPC, et opérationnelles, au sein de la Conférence des Commandants, permettent de tenter de trouver des solutions de coordination entre les ORPC et les services cantonaux, le SSCM notamment. Des thématiques telles que le projet TETRIS y sont traitées, soit le remaniement de l'organisation des ORPC. Des discussions et négociations interviennent également avec le Conseiller d'État en charge, en particulier quant au profil des prestations délivrées par la protection civile.

Pour notre Service d'ambulances, le redéploiement du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP) est toujours en phase de travail au niveau cantonal. Les négociations sur le renouvellement de notre convention avec la Direction générale de la

santé (DGS) (qui demeure le principal organe financeur de ce Service) sont arrivées à terme à fin 2024, à satisfaction de chaque partie concernée.

Concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) le plus gros du travail consiste toujours à s'efforcer de garantir les prestations attendues en assurant la relève des sapeurs-pompiers volontaires. La sécurité et la santé des intervenants, ainsi que la formation continue constituent aussi des thèmes qui ont marqué les travaux de nos collaborateurs permanents.

Concernant les dossiers internes, celui de la Maison de la sécurité publique et celui relatif au déploiement sécuritaire dans notre région ont pu fortement évoluer et ont continué à occuper nos services et nos mandataires. La Commission consultative du Conseil intercommunal (CI) a pu aussi être nantie de l'avancement du projet et constitue un parfait relais avec le CI. Ce dossier demeure une priorité pour notre Association.

La modification de nos statuts, comprenant celle de la clé de répartition des coûts entre les communes-membres a pu enfin aboutir, avec l'acceptation par tous les Conseils communaux de nos membres, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Nos Services généraux ont vu leur implication juridique dans divers dossiers augmenter sensiblement. Nos services transversaux ont continué à apporter leurs supports aux autres services de l'ASR. Pour notre Office du commerce et des manifestations (OCM), 2024 s'est avérée être une nouvelle année record en termes d'autorisations de manifestations délivrées (plus de 1'400).

Les quelques exemples ci-dessus ne sont pas exhaustifs et le travail des équipes au sein de nos services ne va pas en diminuant.

Au travers de ces quelques mots, le Comité de direction tient également à remercier les Conseillères et Conseillers intercommunaux, tant de la législature précédente que de la présente, pour leur travail et leur compréhension. Plus particulièrement son Président, ainsi que sa Secrétaire.

Durant 2024, les instances politiques de l'Association se sont réunies, notamment aux occasions suivantes :

- Le CoDir a tenu 12 séances et validé 138 propositions ;
- Les Membres du Bureau du CoDir ont tenu 28 séances ;

Enfin, le Comité de direction ne pouvait terminer son message sans remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, les volontaires, les astreintes et les astreints, tous grades et toutes fonctions confondus, pour les prestations qu'ils délivrent en permanence à l'ensemble de notre population. Le CoDir salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où la situation internationale peut parfois se révéler anxiogène.

2.1.2 Ses membres du 01.01 au 25.09.2024

COMITE DE DIRECTION 2021 - 2026



Bernard Degex
Commune de Blonay -
Saint-Légier
Président



Jean-Baptiste Piemontesi
Commune de Montreux
Vice-Président



Yves Genton
Commune de Chardonne
Membre



Patrick Michaux
Commune de Corseaux
Membre



Christian Kaelin
Commune de Corsier
Membre



Dominique Pittet
Commune de Jongny
Membre



Sandra Pasquier
Commune de La Tour-de-Peilz
Membre



Alexandra Melchior
Commune de Vevey
Membre



Arnaud Rey-Lescure
Commune de Veytaux
Membre

édition: 22.11.2022

Ses membres du 26.09 au 31.12.2024

COMITE DE DIRECTION 2021 - 2026



Bernard Degex
Commune de Blonay -
Saint-Légier
Président



Jean-Baptiste Piemontesi
Commune de Montreux
Vice-Président



Yves Genton
Commune de Chardonne
Membre



Patrick Michaux
Commune de Corseaux
Membre



Christian Kaelin
Commune de Corsier
Membre



Dominique Pittet
Commune de Jongny
Membre



Alessio Grutta
Commune de La Tour-de-Peilz
Membre



Alexandra Melchior
Commune de Vevey
Membre



Arnaud Rey-Lescure
Commune de Veytaux
Membre

2.2 Le Conseil intercommunal

Législature 2021 – 2026 (situation au 31.12.2024)

Bureau

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Dellas	Héraclès	La Tour-de-Peilz
Vice-Président	Leal	Rodrigo	Jongny
Scrutatrice	Ekah	Mathias	Clarens
Scrutatrice	Higy-Schmidt	Muriel	Vevey
Scrutatrice-suppl.	Krenger	Anna	Montreux
Scrutateur-suppl.	Sauvonnet	Jacques	Vevey
Secrétaire	Dind	Carole	La Tour-de-Peilz

Commission de gestion

Nom	Prénom	Commune politique
DECOMBAZ	Julien	Blonay
DUCRET	Anne	Chardonne
MARMIER	Jacques	Corseaux
LUYET	Nicolas	Corsier-sur-Vevey
LEAL	Rodrigo	Jongny
NEGRO	Piero	La Tour-de-Peilz
VACANT	VACANT	Montreux
BERARDOCCO	Nicolino	Vevey
KOSCHEVNIKOV	Alexandre	Veytaux

Suppléants

Nom	Prénom	Commune politique
MAURER	Tommasina	St-Légier-La Chiésaz
WERNLI	Heinz	Le Mont-Pèlerin
BORLOZ	Corinne	Corseaux
KELLER	Jacques	Corsier-sur-Vevey
FELIX	Sandrine	Jongny
CHAMPIER	Denis	La Tour-de-Peilz
TSCHOPP	Bernard	Clarens
BUSSY	Cédric	Vevey
AUGNET	Guillaume	Veytaux

Nom	Prénom	Commune politique	Nom	Prénom	Commune politique
Chevallaz Belotti	Evelyne	Blonay – Saint-Légier	Al Jundi	Ihab	Montreux
Décombaz	Julien	Blonay – Saint-Légier	Cocelli Sivis	Laetitia	Montreux
Fares	Joey	Blonay – Saint-Légier	Devenoge	Hervé	Montreux
Ferilli	Laura	Blonay – Saint-Légier	Ekah	Mathias	Montreux
Jaunin	Gilbert	Blonay – Saint-Légier	Forclaz	Jean-Marc	Montreux
Maurer	Tommasina	Blonay – Saint-Légier	Gori	Mario	Montreux
Perrelet	Michèle	Blonay – Saint-Légier	Gote	Irina	Montreux
Wunderli	Mélanie	Blonay – Saint-Légier	Hess	Yanick	Montreux
Cavin	Gilbert	Chardonne	Karakas	Murat	Montreux
Ducret	Anne	Chardonne	Krenger	Anna	Montreux
Rütsche	Christin	Chardonne	Lauber Fürst	Susanne	Montreux
Wernli	Heinz	Chardonne	Luder	Tal	Montreux
Borloz	Corinne	Corseaux	Pozzi	Silvano	Montreux
Luzio	Serge	Corseaux	Tschopp	Bernard	Montreux
Marmier	Jacques	Corseaux	Winkler	Lionel	Montreux
Paschoud	Laurent	Corseaux	Yerly	Fabrice	Montreux
Vacant	Vacant	Corsier-sur-Vevey	Berardocco	Nicolino	Vevey
Keller	Jacques	Corsier-sur-Vevey	Bussy	Cédric	Vevey
Luyet	Nicolas	Corsier-sur-Vevey	Cornu	Yvan	Vevey
Rouge	Arianne	Corsier-sur-Vevey	Dohr	Sarah	Vevey
Félix	Sandrine	Jongny	Higy-Schmidt	Muriel	Vevey
Leal	Rodrigo	Jongny	Iamartino	Anna	Vevey
Genovese	Caroline	Jongny	Luccarini	Yvan	Vevey
Champier	Denis	La Tour-de-Peilz	Roduit	Jean-Marc	Vevey
Charpilloz	Pierre-Yves	La Tour-de-Peilz	Sauvonnet	Jacques	Vevey
Dellas	Héraclès	La Tour-de-Peilz	Tolusso	Clément	Vevey
Heller	Gabrielle	La Tour-de-Peilz	Vallotton	Frédéric	Vevey
Huber	Viviane	La Tour-de-Peilz	Verdan	Ariane	Vevey
Kraehenbuehl	Yvan	La Tour-de-Peilz	Andler	Philippe	Veytaux
Negro	Piero	La Tour-de-Peilz	Augnet	Guillaume	Veytaux
Schwab	Jean-Pierre	La Tour-de-Peilz	Koschevnikov	Alexandre	Veytaux
Vaucoret	Dominique	La Tour-de-Peilz			

2.3 Les décisions du Conseil intercommunal

Séance N° 01/2024 – jeudi 25 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Clément Tolusso, à 18h30, à la salle du Conseil communal de Vevey – Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

- **Assermentations :**
 - Monsieur Yann Boulben (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Monsieur Jean-Etienne Holzeisen, démissionnaire
- **Composition de la Commission consultative de la Maison de la sécurité publique :**

Montreux : Hervé Devenoge - Susanne Lauber Fürst - Lionel Winkler
Vevey : Anna Iamartino - Cédric Bussy - Yvan Cornu
La Tour-de-Peilz : Yvan Kraehenbuehl - Dominique Vaucoret
Amont : Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) - Gilbert Jaunin (Blonay-Saint-Légier) - Anne Ducret (Chardonne) - Corinne Borloz (Corseaux) - Jacques Keller (Corsier) - Sandrine Félix (Jongny) - Guillaume Augnet (Veytaux)
- **Motion déposée :**
 - Motion de M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) intitulée « Proposition de modifications des statuts de l'ASR »
- **Communications du Comité de direction :**
 - Réponse aux questions de Mme Corinne Borloz (Corseaux) : « Sécurité publique et prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent au sein de notre région » (No 01/2024)
 - Réponse à la question de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « SECUTEL : reprise de la prestation par le CMS » (No 02/2024)

- Complément de réponse à l'interpellation de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Sécurité des sapeurs-pompiers » (Communication No 03/2024)
- Réponse orale à la question de M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Site Internet et moteur de recherche »
- Communication orale du Comité de direction concernant le Vibiscum Festival

Séance N° 02/2024 – jeudi 25 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Clément Tolusso, à 18h30, à la salle du Conseil communal de Vevey – Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

- **Assermentations :**
 - Monsieur Jean-Marc Forclaz (Montreux), en remplacement de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), démissionnaire
- **Elections :**
 - Au vote et par acclamation, Mme Laetitia Cocelli Sivis (Montreux) et M. Bernard Tschopp (Montreux) sont nommés respectivement membre et suppléant de la commission de gestion pour la législature 2021-2026
- **Interpellations déposées :**
 - Interpellation de M. Yvan Cornu (Vevey) : « Expliquez-nous pour quelles raisons vous centralisez les services ? »
 - Interpellation de Mme Anna Krenger (Montreux) : « Convocation au poste, et si tout le voisinage venait ? »
 - Interpellation de M. Cédric Bussy (Vevey) : « Présidence ASR »
 - Interpellation de M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Audit externe et indépendant de la caserne de Vevey »

▪ **Préavis :**

- Comptes 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)
- Rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)
- Révision partielle des Statuts de l'Association Sécurité Riviera conformément aux dispositions de l'art. 40 (Préavis No 03/2024)
- Acquisition de mobilier ergonomique et autres équipements (Préavis No 04/2024)
- Demande d'exonération du Vibiscum Festival (Préavis No 05/2024)

▪ **Communications du Comité de direction :**

- Réponse aux questions de Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) en lien avec l'interpellation de Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Sécurité des sapeurs-pompiers » (Communication No 04/2024)
- Réponse aux questions complémentaires de M. Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Secutel - reprise de la prestation par le CMS (No 02/2024) : processus de décision au sein de l'ASR et raisons pour lesquelles le Conseil intercommunal n'a pas été informé au préalable » (Communication No 05/2024)
- Communication orale – point de situation sur la motion de M. Héraclès Dellas – audit du SDIS, caserne de Vevey
- Communication orale en réponse à la question de Mme Corinne Borloz (Corseaux) : enquête de satisfaction auprès de Police Riviera (rappel de la demande de la CoGest de 2023)
- Communication orale – présentation RH
- Communication orale – point de situation relative au deal de rue à Vevey
- Révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera : présentation

▪ **Rapport des commissions :**

- Rapport de la Commission de prise en considération de la motion de M. Héraclès Dellas relative à la modification des Statuts de l'ASR

Séance N° 03/2024 – jeudi 27 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Clément Tolusso, à 18h30, à la salle du Conseil communal de Vevey – Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

- **Assermentation :**

- De Mme Elsa Duchesne (Corsier) en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois, démissionnaire

▪ **Nomination de la Commission ad hoc relative au préavis 03bis/2024 « Révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera :**

Présidence : Rodrigo Leal (Jongny)

Membres : Mario Gori (Montreux) – Yanick Hess (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Cédric Bussy (Vevey) – Muriel Higy-Schmidt (Vevey) – Clément Tolusso (Vevey) – Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) – Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) – Michèle Perrelet (Blonay-Saint-Légier) – Christin Rüttsche (Chardonne) – Corinne Borloz (Corseaux) – Jacques Keller (Corsier) – Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

▪ **Interpellation déposée :**

- Interpellation de Mme Béatrice Tisserand (Montreux) : « Monitoring, contrôle et gestion de la mobilité sur la Riviera »

▪ **Préavis du Comité de direction déposé :**

- Budget 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 06/2024)

▪ **Communications du Comité de direction :**

- Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller intercommunal Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) qui fait suite à la motion : « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 avril 2024 (Communication No 06/2024)
- Étude de satisfaction et de perception (Communication orale)

▪ **Rapports des commissions :**

- Rapport relatif aux comptes 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024) (Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)
- Rapport relatif à la gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024) (Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)
- Rapport relatif au renouvellement et à l'acquisition de mobilier – demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50 (Préavis No 04/2024) (Rapp. : Mme Gabrielle Heller, Présidente)
- Rapport relatif à la demande d'exonération du Vibiscum Festival (Préavis No 05/2024) (Rapp. : M. Nicolino Berardocco, Président)

▪ **Elections :**

- M. Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) est élu de manière tacite et par acclamation président du Conseil intercommunal pour l'année 2024-2025
- M. Rodrigo Leal (Jongny) est élu de manière tacite et par acclamation vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2024-2025
- M. Mathias Ekah (Montreux) et Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) sont élus respectivement scrutateur et scrutatrice pour l'année 2024-2025 de manière tacite et par acclamation

- Mme Anna Krenger (Montreux) et M. Jacques Sauvonnet (Vevey) sont élus respectivement scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant pour l'année 2024-2025 de manière tacite et par acclamation

Séance N° 04/2024 – jeudi 26 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Héraclès Dellas, à 18h30, à la salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

▪ **Election :**

- M. Alessio Grutta (La Tour-de-Peilz) est élu membre du Comité de direction de manière tacite et par acclamation

▪ **Assermentations :**

- Madame Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Monsieur Bertrand Nanchen, démissionnaire
- Monsieur Fabrice Yerly (Montreux), en remplacement de Madame Béatrice Tisserand, démissionnaire

▪ **Préavis du Comité de direction déposés :**

- Préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera déposé conformément à la planification prévisionnelle (Préavis No 03ter/2024)
- Préavis relatif au budget 2025 de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 06bis/2024)

▪ **Communications du Comité de direction :**

- Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2025 (Communication No 08/2024)
- Réponse à l'interpellation de Madame Béatrice Tisserand (Montreux) : « Monitoring, contrôle et gestion de la mobilité sur la Riviera », déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 27 juin 2024 (Communication No 09/2024)

- Réponse à l'interpellation de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) : « Expliquez-nous pour quelles raisons vous centralisez les services ? » déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 avril 2024 (Communication No 10/2024)
- Réponse à la question posée par Monsieur Yvan Cornu (Vevey) : « À combien s'élève l'erreur de comptabilisation des assurances perte de gain qui proviendrait d'un bug du logiciel Proconcept ? », lors de la séance du Conseil intercommunal du 27 juin 2024, suite au rapport relatif à la gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024) (Communication No 11/2024)
- Réponse à la motion de Monsieur Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Proposition de modifications des statuts de l'ASR » déposée lors de la séance du Conseil intercommunal du 25 janvier 2024 (Communication No 12/2024)
- Complément de réponse à l'interpellation de Mme Anna Krenger (Montreux) : « Convocation au poste, et si tout le voisinage venait ? » (Communication orale)
- Présentation des résultats de l'étude de satisfaction et de perception effectuée par Mediactif SA – démarche d'accompagnement au changement avec Vicario Consulting SA (Communication orale)
- Lutte contre le deal de rue à Vevey – Bilan intermédiaire 2024 (Communication orale)
- Dispositif régional et Maison de la sécurité publique – examen préliminaire de deux alternatives en complément à l'étude de faisabilité relative à la parcelle sise au lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux (Communication orale)
- Complément de réponse à la motion de Monsieur le Conseiller intercommunal Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) : « Pour un audit indépendant de la caserne de pompiers de Vevey » et à l'interpellation de Monsieur Piero Negro (La Tour-de-Peilz) : « Sécurité des sapeurs-pompiers » (Communication orale)

▪ **Rapports des commissions :**

- Rapport de la Commission de gestion relatif au budget 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 06bis/2024) (Rapp.: M. Piero Negro, Président)
- Rapport relatif à la révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 03ter/2024) (Rapp : M. Rodrigo Leal, Président)

Séance N° 05/2024 – jeudi 21 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Héraclès Dellas, à 18h30, à la salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

▪ **Assermentations :**

- Monsieur Ihab Al Jundi (Montreux), en remplacement de Monsieur Roland Rimaz, démissionnaire
- Madame Viviane Huber (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Yann Boulben, démissionnaire

▪ **Election :**

- Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) indique que le groupe Montreux présentera une candidature lors de la prochaine séance. Ce point est donc reporté à la séance du 30 janvier 2025.

▪ **Interpellations déposées :**

- Interpellation de Mme Corinne Borloz (Corseaux) concernant l'avancement de la task force mise en place par le Conseil d'État vaudois sur le deal de rue
- Interpellation de Mme Sarah Dohr (Vevey) intitulée « Présence de la police ASR à la gare de Vevey, possible ? »

▪ **Communications du Comité de direction :**

- Réponse à la question posée par Madame la Conseillère intercommunale Muriel Higy-Schmidt (Vevey) lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024, relative à la sécurité des élèves à la sortie de l'école (Communication No 13/2024)
- Motion de Monsieur Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz), intitulée « Proposition de modifications des statuts de l'ASR » (Communication No 14/2024)
- Modification des Statuts de l'ASR – décisions des Conseils communaux (Communication orale)

2.4 Planning des séances 2024

Sécurité Riviera - Planning 2024

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

 Conseil intercommunal	 Comité de direction à 17h	 Bureau à 16h	 Séance CI SIGE	 Séance CoGest
 Jours fériés	 Vacances scolaires	 Délégation du personnel	 Séance CC Vevey	

2.5 Faits marquants durant l'année



Janvier, Blonay : intervention requise pour une défenestration. La victime n'a pas survécu à sa chute.

Février, Brent : explosion de gaz dans un appartement. Le locataire a tenté de mettre fin à ses jours.

Février, Vevey : intervention requise pour un accident ferroviaire. Une femme de 1969 s'est volontairement jetée sur les rails à 450 mètres de la gare CFF.

Mars, Clarens : cambrioleurs à l'œuvre dans un immeuble. Le dispositif mis en place a permis l'appréhension de 2 auteurs.

Mars, Vevey : brigandage sur la rue. Les deux auteurs mineurs ont pu être appréhendés.

Mars, Territet : accident de train à la gare CFF. Des écrits funestes ont été retrouvés au domicile de la victime.

Mars, Vevey : intervention requise pour des violences domestiques. Malgré les tentatives de réanimation, la victime, une femme de 1983 en arrêt cardio-respiratoire, est décédée.

Mai, Vevey : tentative d'homicide à l'arme blanche sur un jeune homme de 20 ans. L'auteur a pu être appréhendé peu après.

Juillet, Chailly-sur-Montreux : intervention requise pour un véhicule en feu. Incendie d'origine intentionnelle.

Juillet, Montreux : en cours de patrouille, les policiers aperçoivent un homme assis sur un muret chuter en arrière d'une hauteur de 10 mètres. Consciente, la victime a été acheminée au CHUV.

Juillet, Vevey : incendie dans un appartement. Une personne a été découverte sans vie dans son lit calciné.

Juillet, Vevey : intervention requise au Jardin Doret suite à un accident de barbecue. Une fille de 11 ans a été brûlée au visage.

Juillet, Montreux : incendie dans un appartement. Lors de l'extinction, les pompiers découvrent un corps partiellement calciné dans le salon.

Août, Territet : découverte d'un corps inanimé le long des voies du funiculaire. Il a pu être établi que la victime avait mis fin à ses jours.

Septembre, La Tour-de-Peilz : suite à une inondation dans un appartement, il a été découvert une personne décédée dans la salle de bain.

Septembre, Territet : après avoir réussi à sortir du jardin de son propriétaire, un chien a mordu un garçon de 6 ans au visage et sur le haut de corps.



Mars
Engagement d'un nouveau Responsable de l'Unité technique, logistique et informatique (UTLI). Cet engagement fait suite au départ à la retraite de l'ancien Responsable.

Mai
Annulation de la manifestation Vibiscum Festival 2024.

Juin
Lancement du marché public relatif au paiement dématérialisé du stationnement. Le prestataire actuel, la société PayByPhone, remportera le marché en fin d'année

Octobre

Achèvement du processus d'attribution des nouvelles concessions en matière de taxis.

Décembre

Adoption par le Comité de direction du projet de préavis relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR. Ce préavis sera déposé en début d'année 2025 auprès du Conseil intercommunal.



Mai

Recertification ISO 9001:2015, dans le cadre d'une démarche collective coordonnée par l'ARESA (Association des Responsables d'Exploitation des Services d'Ambulances du dispositif cantonal pour les urgences préhospitalières), avec l'appui de la société La Maison Yamo Sàrl à 1148 Villars-Bozon, spécialisée dans ce type de projet d'accompagnement.

Décembre

La Direction générale de la santé adapte son mode de financement de la dotation accordée aux services subventionnés, ceci dès le 1^{er} janvier 2025, en accordant 11.79 équivalents plein temps (ETP) par équipage ambulancier H24, au lieu des 11.06 ETP précédemment reconnus. Cette augmentation tient compte d'un ajustement du nombre de jours d'absence (22 jours, soit le double en comparaison avec les années précédentes) et d'une adaptation du nombre de jours de vacances, pour permettre de prendre en compte la semaine supplémentaire accordée au personnel âgé de 50 ans et plus, en regard des conditions statutaires en vigueur dans les différentes organisations.



Juin

Panne du réseau Swisscom à Blonay – Saint-Légier du 10 au 12 juin 2024.

Septembre

Le 30 septembre 2024, incendie à La Tour-de-Peilz.

Décembre

Le 17 décembre 2024, rupture de conduite d'eau à La Tour-de-Peilz.



Février, Montreux

Une personne manipule une bouteille de gaz dans son logement et provoque une explosion. L'immeuble est endommagé, la personne est emmenée à l'hôpital mais ses jours ne sont pas en danger.

Mars, Blonay – Saint-Légier

Une machine de chantier chute dans une pente raide. Son conducteur est retrouvé dans le lit de la rivière quelques vingt mètres en aval. Les nombreux secours dépêchés sur place prennent en charge la victime, qui est transférée au CHUV au moyen d'un hélicoptère de la REGA, dans un état grave.

Mars, Cully

Le bateau de la CGN « Simplon », un géant de 78 mètres, menace de couler dans le port de Cully durant une tempête de vaudaire d'une violence inhabituelle. Le vapeur Belle Époque, un des plus imposants de la flotte lémanique, est amarré là en raison d'une avarie survenue le jeudi en matinée. Durant toute la nuit, les quais du village sont le théâtre d'une intervention historique. Plus de 50 pompiers, policiers et employés de la CGN se relayent sous la tempête, la pluie, le vent, pour sauver le vapeur.

Juin, Morges

Des précipitations d'une intensité inouïe plongent la ville de Morges dans le chaos aquatique alors que le pied du Jura est inondé de partout. La rivière la Morges sort de son lit et inonde les alentours, jusqu'à la Grand-Rue.

Juin, Sierre

Le Valais est frappé par deux épisodes de crues rapides et intenses du Rhône, dont l'un cause des dégâts considérables. En particulier, la ville de Sierre subit une inondation majeure, endommageant de nombreuses infrastructures et forçant des citoyens à évacuer leurs maisons. Heureusement, aucune perte humaine n'est à déplorer.

Juillet, Puidoux

Un hangar agricole est la proie des flammes. Il n'y a heureusement pas de blessé et les animaux sont évacués. Un gros dispositif est mis en place.

Juillet, Noville

La nuit est agitée au sein d'un camping suite à un départ de feu. Une personne est légèrement blessée. Plusieurs caravanes sont entièrement détruites alors que d'autres sont touchées par les flammes.

Juillet, Prilly

Un échafaudage tombe et emporte plusieurs ouvriers sous les décombres. Plusieurs collaborateurs perdent la vie et des blessés sont à déplorer.

Juillet, Montreux et Vevey

Alors qu'une épaisse fumée sort d'un appartement d'une maison d'habitation, une personne sans vie est découverte.

Septembre, La Tour-de-Peilz

Suite à une explosion, un incendie se déclare et un fort dégagement de fumée s'ensuit dans un appartement locatif. Deux habitants sont fortement incommodés par la fumée. Un corps sans vie est malheureusement retrouvé.

Décembre, La Tour-de-Peilz

Une importante inondation débute dans une rue d'un quartier résidentiel, inondant les sous-sols de deux bâtiments d'habitation, suite à la rupture d'une canalisation laissant écouler plusieurs dizaines de milliers de litres d'eau sur la chaussée. Alors que

quelques centaines d'habitants sont désormais sans eau, la fuite d'eau est maîtrisée, de même qu'une fuite de gaz consécutive à l'inondation.

3. Résumé des comptes 2024

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule comptes 2024			
600 Autorités			
charges		340 097.22	
revenus		700.00	
total		339 397.22	
601 Direction & Services			
charges		2 335 850.12	
revenus		242 784.85	
total		2 093 065.27	
602 Chancellerie			
charges		578 386.35	
revenus		534 360.00	
total		44 026.35	
603 Police Riviera			
charges		18 754 320.62	
revenus		2 273 601.43	
total		16 480 719.19	
605.00 Ambulance Riviera			
charges		5 681 250.56	
revenus		5 375 058.04	
total		306 192.52	
606.00 SG - utli			
charges		936 705.56	
revenus		0.00	
total		936 705.56	
607.00 Amendes d'ordre			
charges		1 286 733.13	
revenus		705 247.87	
total		581 485.26	
608.00 Polcom / admin			
charges		1 446 258.50	
revenus		1 033 388.80	
total		412 869.70	
609.00 Signalisation			
charges		1 274 040.88	
revenus		102 274.81	
total		1 171 766.07	
650 SDIS Riviera			
charges		3 911 568.46	
revenus		1 498 526.79	
total		2 413 041.67	
66.00 Protection Civile			
charges		2 192 472.48	
revenus		177 947.51	
total		2 014 524.97	
610.00 Off. du Stat. Personnel			
charges		2 566 970.03	
revenus		2 566 970.03	
total		0.00	
610.01 Stat. Montreux			
charges		1 096 107.07	
revenus		3 279 834.00	
total		-2 183 726.93	
610.02 Stat. Vevey			
charges		2 233 962.10	
revenus		6 532 857.83	
total		-4 298 895.73	
610.03 Stat. La Tour-de-Peilz			
charges		253 300.51	
revenus		760 810.14	
total		-507 509.63	
total			
		19 803 661.49	15 376 094.85
total charges			
		44 888 023.59	38 783 982.65
total revenus			
		25 084 362.10	23 407 887.80
total contrôle			
		19 803 661.49	15 376 094.85
total charges brutes			
		44 888 023.59	38 783 982.65
total revenus			
		25 084 362.10	23 407 887.80

Sécurité Riviera - répartition par commune comptes 2024

				600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	604	603	608						
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction & Services	Chancellerie	Amendes	Ambulance	UTLI	Prévention	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023		
Blonay -Saint-Légier	12 340	6.00	74 040.00	53 878.23	332 267.49	6 989.04	92 308.94	48 607.09	148 699.04	0.00	2 616 262.01	65 541.76	3 364 553.61	272.65	307.34	267.90		
Chardonne	3 243	3.00	9 729.00	7 079.70	43 660.59	918.37	12 129.57	6 387.07	19 539.34	0.00	343 781.92	8 612.31	442 108.89	136.33	153.67	133.95		
Corseaux	2 339	3.00	7 017.00	5 106.21	31 490.02	662.37	8 748.40	4 606.64	14 092.67	0.00	247 951.25	6 211.60	318 869.16	136.33	153.67	133.95		
Corsier	3 429	3.00	10 287.00	7 485.76	46 164.72	971.05	12 825.26	6 753.39	20 660.01	0.00	363 499.29	9 106.27	467 465.73	136.33	153.67	133.95		
Jongny	1 918	3.00	5 754.00	4 187.13	25 822.08	543.15	7 173.77	3 777.49	11 556.11	0.00	203 322.14	5 093.56	261 475.44	136.33	153.67	133.95		
Montreux	26 837	6.00	161 022.00	117 174.24	722 614.47	15 199.75	200 753.25	105 710.58	323 390.29	0.00	5 689 839.83	142 540.05	7 317 222.47	272.65	307.34	267.90		
La Tour-de-Peilz	12 605	6.00	75 630.00	55 035.26	339 402.89	7 139.13	94 291.27	49 650.92	151 892.34	0.00	2 672 445.92	66 949.26	3 436 806.99	272.65	307.34	267.90		
Vevey	20 155	6.00	120 930.00	87 999.66	542 694.59	11 415.25	150 768.78	79 390.27	242 871.09	0.00	4 273 157.27	107 049.77	5 495 346.68	272.65	307.34	267.90		
Veytaux	997	2.00	1 994.00	1 451.02	8 948.42	188.22	2 486.01	1 309.06	4 004.67	0.00	70 459.57	1 765.13	90 612.10	90.88	102.45	89.30		
scris 31.12.2023			total pour contrôle	339 397.22	2 093 065.27	44 026.35	581 485.26	306 192.52	936 705.56	0.00	16 480 719.19	412 869.70	21 194 461.07					
total	83 863		466 403.00										TOTAL	21 194 461.07				
3 villes/609	59 597												609	610.01-02-03				
habitants PCI	88 813												Signalisation	Stationnement	TOTAL	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023
				Protection Civile Riviera		SDIS Riviera		ASR - brut										
						66.00		650.00		sans 609-610								
Communes	n/habitants	coût/hab		coût/hab														
Blonay -Saint-Légier	12 340	22.68	279 905.40	28.77	355 066.41	3 999 525.42												
Chardonne	3 243	22.68	73 560.23	28.77	93 312.83	608 981.95												
Corseaux	2 339	22.68	53 055.00	28.77	67 301.49	439 225.65												
Corsier	3 429	22.68	77 779.22	28.77	98 664.73	643 909.68												
Jongny	1 918	22.68	43 505.56	28.77	55 187.79	360 168.79												
Montreux	26 837	22.68	608 737.53	28.77	772 197.50	8 698 157.51												
La Tour-de-Peilz	12 605	22.68	285 916.33	28.77	362 691.42	4 085 414.74												
Vevey	20 155	22.68	457 171.26	28.77	579 932.21	6 532 450.14												
Veytaux	997	22.68	22 614.72	28.77	28 687.29	141 914.12												
				totaux	2 413 041.67	25 509 747.99												
Château-d'Oex	3 625	22.68	82 225.05															
Rossinière	529	22.68	11 999.19															
Rougemont	796	22.68	18 055.49															
total pour contrôle	88 813		2 014 524.97															

		609	610.01-02-03	TOTAL	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023
Montreux		527 655.52	-2 183 726.93	5 661 151.06		210.95	270.67
La Tour-de-Peilz		247 833.13	-507 509.63	3 177 130.49		252.05	308.77
Vevey		396 277.42	-4 298 895.73	1 592 728.36		79.02	190.28

		coût total ASR net cptes 600 à 66	coût/hab	Budget 2024	Comptes 2023
Blonay - Saint-Légier		3 999 525.42	324.11	364.03	318.70
Chardonne		608 981.95	187.78	210.36	184.75
Corseaux		439 225.65	187.78	210.36	184.75
Corsier		643 909.68	187.78	210.36	184.75
Jongny		360 168.79	187.78	210.36	184.75
Montreux		7 042 086.10	262.40	327.36	281.31
La Tour-de-Peilz		3 825 738.24	303.51	365.46	301.36
Vevey		2 629 831.83	130.48	246.97	140.61
Veytaux		141 914.12	142.34	159.14	140.10

		Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	total pour contrôle
		82 225.05	11 999.19	18 055.49	19 803 661.49

Sécurité Riviera Comptes 2024 Charges par nature								
		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2023	En %	Comptes 2023	Ecart 2022	En %
3	CHARGES	44 888 023.59	47 511 639.00	-2 623 615.41	-5.52%	43 268 803.11	1 619 220.48	3.7%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	34 622 847.69	36 238 812.00	-1 615 964.31	-4.46%	33 323 213.41	1 299 634.28	3.9%
300	Autorités et commissions	296 839.44	312 386.00	-15 546.56	-4.98%	293 803.46	3 035.98	1.0%
301	Personnel Administratif	26 747 372.18	27 670 527.00	-923 154.82	-3.34%	25 713 353.48	1 034 018.70	4.0%
303	Charges sociales 1er pilier	2 353 177.60	2 497 799.00	-144 621.40	-5.79%	2 273 752.65	79 424.95	3.5%
304	Caisse de pension	3 926 936.59	4 220 297.00	-293 360.41	-6.95%	3 856 507.15	70 429.44	1.8%
305	Assurance accidents	414 454.90	422 893.00	-8 438.10	-2.00%	314 978.00	99 476.90	31.6%
306	Débours	347 353.38	434 070.00	-86 716.62	-19.98%	341 687.96	5 665.42	1.7%
309	Autres frais	536 713.60	680 840.00	-144 126.40	-21.17%	529 130.71	7 582.89	1.4%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	5 795 486.87	6 344 124.00	-548 637.13	-8.65%	5 954 681.40	-159 194.53	-2.7%
310	Fournitures de bureau	160 423.95	171 034.00	-10 610.05	-6.20%	179 175.84	-18 751.89	-10.5%
311	Achats équipements	301 631.42	386 350.00	-84 718.58	-21.93%	423 747.97	-122 116.55	-28.8%
312	Eau et énergies	446 997.36	660 450.00	-213 452.64	-32.32%	540 824.27	-93 826.91	-17.3%
313	Marchandises et MP	246 862.27	285 800.00	-38 937.73	-13.62%	238 549.13	8 313.14	3.5%
314	Entretien du patrimoine	164 579.84	199 200.00	-34 620.16	-17.38%	180 828.16	-16 248.32	-9.0%
315	Entretien des équipements	1 340 199.95	1 427 360.00	-87 160.05	-6.11%	1 330 187.40	10 012.55	0.8%
316	Loyer	1 433 469.25	1 484 057.00	-50 587.75	-3.41%	1 415 956.32	17 512.93	1.2%
317	Réceptions	35 694.24	49 000.00	-13 305.76	-27.15%	44 897.55	-9 203.31	-20.5%
318	Honoraires et frais bancaires	1 496 267.30	1 502 423.00	-6 155.70	-0.41%	1 427 610.72	68 656.58	4.8%
319	Frais divers	169 361.29	178 450.00	-9 088.71	-5.09%	172 904.04	-3 542.75	-2.0%
32	INTERETS	0.00	1 020.00	-1 020.00	-100.00%	0.00	0.00	
322	Intérêts	0.00	1 020.00	-1 020.00	-100.00%	0.00	0.00	
33	AMORTISSEMENTS	946 238.89	1 200 299.00	-254 060.11	-21.17%	547 275.24	398 963.65	72.9%
330	Amortissement du patrimoine financier	554 135.47	326 000.00	228 135.47	69.98%	368 728.48	185 406.99	50.3%
331	Amortissements patrimoine adm.	392 103.42	874 299.00	-482 195.58	-55.15%	178 546.76	213 556.66	119.6%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	1 008 119.42	832 559.00	175 560.42	21.09%	903 144.06	104 975.36	11.6%
351	Charges cantonales et intercom.	577 284.50	565 559.00	11 725.50	2.07%	565 188.00	12 096.50	2.1%
352	Communes et associations de communes	430 834.92	267 000.00	163 834.92	61.36%	337 956.06	92 878.86	27.5%
36	SUBVENTIONS	8 380.00	12 000.00	-3 620.00	-30.17%	8 500.00	-120.00	0.0%
365	Subventions	8 380.00	12 000.00	-3 620.00	-30.17%	8 500.00	-120.00	0.0%
39	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 882 825.00	-375 874.28	-13.04%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%
391	Imputations internes	2 506 950.72	2 882 825.00	-375 874.28	-13.04%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%

Sécurité Riviera Comptes 2024 Revenus par nature								
		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2023	En %	Comptes 2023	Ecart 2022	En %
4	REVENUS	44 888 273.59	47 511 639.00	-2 623 365.41	-5.52%	43 268 553.11	1 619 720.48	3.7%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	8 120 498.50	6 781 500.00	1 338 998.50	19.74%	7 235 007.93	885 490.57	12.2%
422	REVENUS PLACEMENTS	44 289.61	0.00	44 289.61	0.00%	8 255.05	36 034.56	0.0%
423	REVENUS PATRIMOINE	869 562.65	800 000.00	69 562.65	8.70%	856 441.46	13 121.19	1.5%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	7 206 646.24	5 981 500.00	1 225 146.24	20.48%	6 370 311.42	836 334.82	13.1%
43	TAXES, EMOLUMENTS	30 961 719.33	34 437 769.00	-3 476 049.67	-10.09%	30 638 335.83	323 383.50	1.1%
431	EMOLUMENTS	499 023.70	595 000.00	-95 976.30	-16.13%	542 392.65	-43 368.95	-8.0%
435	PRESTATIONS DIVERSES	24 120 600.96	28 903 569.00	-4 782 968.04	-16.55%	24 198 821.49	-78 220.53	-0.3%
436	REMBOURSEMENTS	1 494 613.86	1 279 200.00	215 413.86	16.84%	1 527 032.65	-32 418.79	-2.1%
437	AMENDES	4 847 480.81	3 660 000.00	1 187 480.81	32.44%	4 370 089.04	477 391.77	10.9%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 299 105.04	3 372 104.00	-72 998.96	-2.16%	2 863 220.35	435 884.69	15.2%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 299 105.04	3 372 104.00	-72 998.96	-2.16%	2 863 220.35	435 884.69	15.2%
49	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 920 266.00	-413 315.28	-14.15%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%
491	IMPUTATIONS INTERNES	2 506 950.72	2 920 266.00	-413 315.28	-14.15%	2 531 989.00	-25 038.28	-1.0%

4. Direction



Frédéric Pilloud

Directeur de l'Association Sécurité Riviera et Secrétaire du Comité de direction

Après de nombreuses réflexions et négociations, plusieurs projets importants ont été concrétisés au cours de l'année 2024. Ces réalisations ont souvent été le fruit d'un consensus tant politique qu'économique.

La répartition des charges entre les communes membres, après avoir fait l'objet de nombreuses variantes et projections financières, constituait un enjeu majeur pour le développement de notre association intercommunale. Afin d'éviter qu'une commune ne prenne la « clé des champs », une solution diplomatique a permis de maintenir un consensus historique et politique. L'adaptation des coefficients de répartition, fondée sur l'évolution démographique régionale, a permis de franchir un « palier de décompression », réduisant ainsi les incertitudes générées par cette période. Cette issue favorable est de bon augure pour l'avenir.

Sur la base des résultats contrastés de l'étude de satisfaction et de perception menée auprès de l'ensemble du personnel à la fin de l'année 2023, un mandat a été confié à l'entreprise Vicario Consulting SA, à Lausanne, pour accompagner la Direction dans la transformation progressive de l'association.

Face aux enjeux sociétaux, climatiques et sécuritaires, il est essentiel de développer une vision prospective qui permettra à l'ASR d'intégrer les changements nécessaires tant au niveau institutionnel qu'opérationnel. Dans cette perspective, l'alignement de la Direction, du Comité de direction et du Conseil intercommunal constitue une condition sine qua non. Les réflexions en cours permettront de définir les contours d'un programme ou d'une feuille de route à mettre en œuvre durant la prochaine législature.

Afin de répondre davantage aux attentes légitimes du personnel et d'améliorer ses conditions de santé au travail, l'acquisition de mobilier ergonomique et d'armoires de vestiaire a été réalisée. Après une procédure de marché public, les nouveaux équipements ont été progressivement installés durant le dernier trimestre.

En ce qui concerne les bâtiments, le Poste de police de Vevey, qui bénéficiait auparavant d'un « lifting » à l'occasion des précédentes éditions de la Fête des Vignerons, a fait l'objet d'une rénovation complète pour mieux répondre aux besoins de nos équipes et des bénéficiaires de nos services de proximité. Il s'agit là de la « première pierre » de l'évolution du dispositif régional de sécurité publique.

Suite à de rigoureuses négociations portant sur la prolongation de cinq ans du contrat de bail avec le propriétaire, des travaux de rafraîchissement bienvenus ont été entrepris sur le site de Clarens. Plusieurs surfaces sont en cours de réaménagement afin d'améliorer les conditions de travail, d'accueil et de vie communautaire, notamment les vestiaires au sous-sol, la réception et la cafétéria.

Tenant compte des éléments et contraintes précédemment évoqués, la Direction et le Comité de direction poursuivent en commun les réflexions liées au projet stratégique de la Maison de la sécurité publique. Il convient de saluer la dynamique plus participative initiée par la création de la Commission consultative.

Enfin, la Direction tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble du personnel, professionnel et de milice, pour son engagement, ainsi qu'aux autorités pour leur soutien indéfectible. Ensemble, nous continuerons à relever les stimulants défis qui se présentent à nous.

4.1 Ressources humaines



Sophie Lazarevic
Responsable des Ressources humaines

4.1.1 Départs et engagements

L'année a débuté par la présentation au personnel, lors de ses traditionnelles séances d'information, des résultats de l'enquête de satisfaction menée à l'automne 2023 par le cabinet Mediactif. Plusieurs constats clés ont émergé, mettant en lumière des axes d'amélioration et des opportunités pour notre organisation, dont sa capacité à transmettre une vision, ainsi que comprendre et résoudre les paradoxes entre les actions fournies envers son personnel et leur réception mitigée. Afin d'accompagner l'équipe de Direction dans son positionnement, nous avons fait appel au cabinet spécialisé Vicario Consulting afin de définir et communiquer notre vision différemment, améliorer notre efficacité et répondre au mieux aux attentes exprimées.

Les analyses des entretiens annuels d'appréciation font état d'une année 2024 relativement bien vécue par nos collaboratrices et collaborateurs, qui relèvent parmi les avantages de leur travail l'autonomie qui leur est laissée, la diversité des actions menées et le sens du service à la communauté, moteur essentiel de leurs missions.

Sur le plan organisationnel, nous avons réussi à pourvoir les postes laissés vacants en 2024, garantissant ainsi la continuité de nos activités.

Les départs de l'ASR comprennent 11 départs en retraite, 14 démissions, 6 fins de CDD, 2 résiliations par l'employeur, soit 33 départs qui ont été compensés par autant d'engagements, comme suit :

3 apprenti·e·s
4 ambulancier·ère·s diplômé·e·s
2 technicien·ne·s ambulancier·ère·s·en formation
2 ouvriers de la signalisation
1 informaticien
1 responsable de l'UTLI
1 assistant RH
2 assistants de sécurité publique
4 aspirant·e·s de police
6 agent·e·s de police
1 opératrice CRI
1 collaboratrice à la chancellerie
2 téléphonistes
1 agente de maintenance
2 secrétaires

Conscients des évolutions du marché du travail, nous restons attentifs aux dynamiques du paysage professionnel vaudois afin d'adapter notre organisation et anticiper les défis à venir en conséquence des décisions qui seront prises par les instances cantonales dans ses différents projets (cellule EVOPOL, réforme du Dispositif cantonal des urgences préhospitalières ainsi que le projet TETRIS pour la PCi).

4.1.2 Evénements

Nous avons eu le plaisir de fêter les jubilaires des personnes suivantes :

20 ans de service :

- Christophe Chobaz – Chef d'unité – Service de police
- Jason Levet – Chef de service remplaçant – Service d'ambulances

- Bernard Chalon – Référent Managérial – Service d’ambulances

25 ans de service :

- Rossier Frédéric – Ouvrier de la signalisation – Services généraux
- Moos Francine – Secrétaire, employée de commerce – Services généraux

30 ans de service :

- Ruben Melikian – Chef de service – Service de police
- Tschopp Vincent – Policier – Service de police
- Vancho Gocevski – Ouvrier de la signalisation – Services généraux
- Francis Vernex – Chef de groupe ASP – Service de police

35 ans de service :

- Jean-Bernard Martin – Collaborateur « Section population » – Service Pci
- Martin Sewer – Policier – Service de police
- Attanasio Gianna – Secrétaire, employée de commerce – Direction
- Emmanuel Pittet – Policier – Service de police

4.1.3 Sécurité Riviera, une entreprise formatrice

Nos trois apprentis de 3^{ème} année ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) en juin et ont terminé leur formation avec succès. Nous les félicitons chaleureusement pour cette première étape importante dans leur carrière !

Deux nouveaux apprentis et une nouvelle apprentie ont débuté en août 2024 leur formation d’employé·e de commerce et œuvrent au profit de la Direction, de l’Office du commerce et des manifestations et de l’Office de la Mobilité.

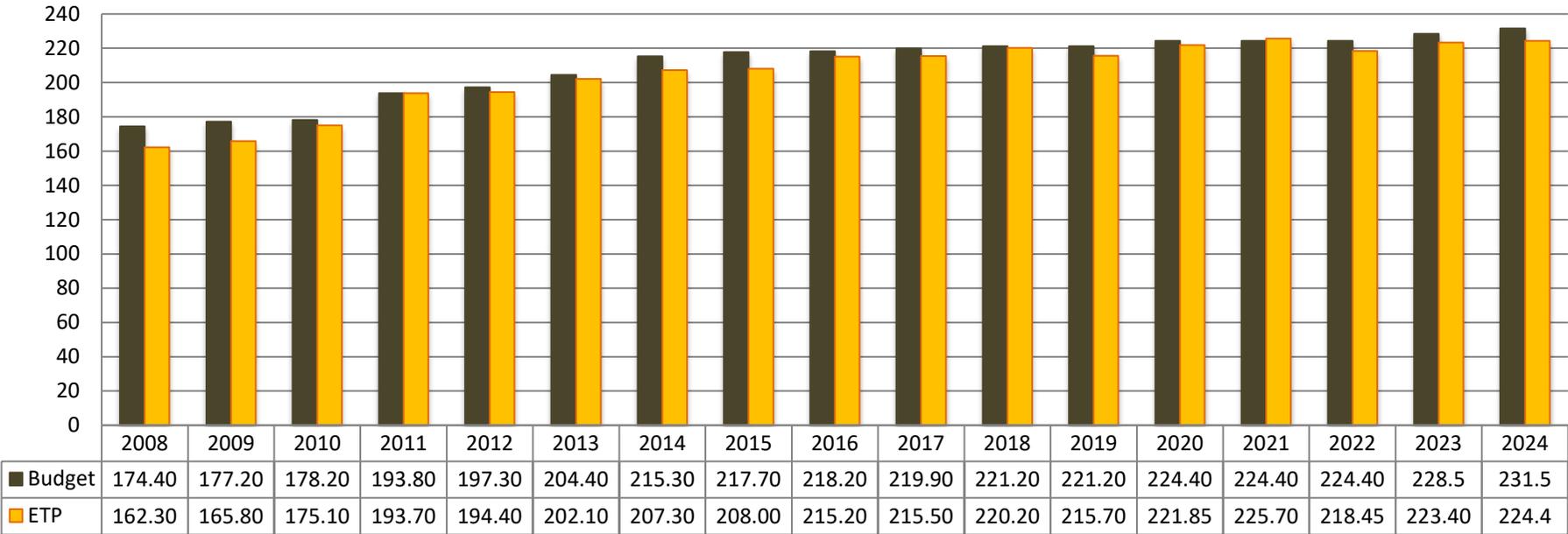
Notre apprenti agent d’exploitation poursuit son parcours en 2^{ème} année.

Ces jeunes en formation sont encadrés par cinq formatrices et un formateur, tous volontaires.

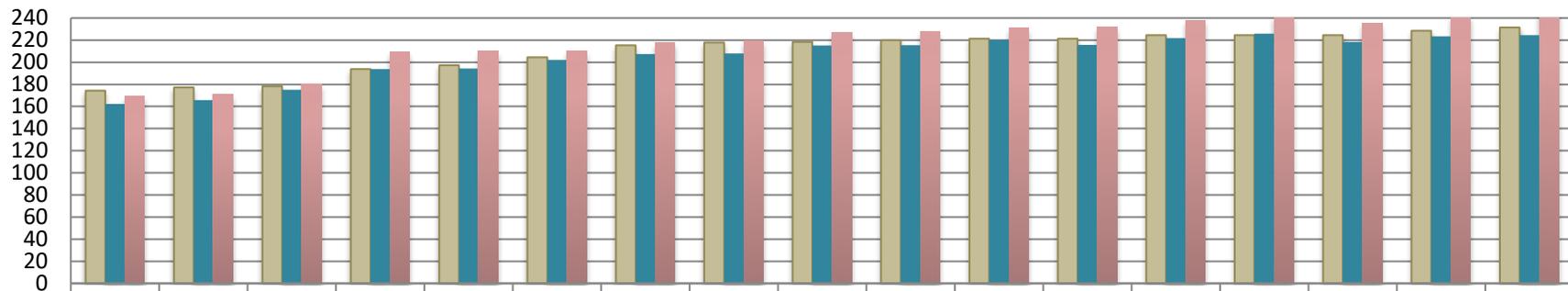
De plus, l’ASR accueille régulièrement des écoliers dans le cadre de stages de découverte des métiers d’employé de commerce et d’agent d’exploitation et des stagiaires provenant de différentes instances sociales, dans le cadre de plusieurs mesures.



Effectifs comparés budget/comptes 2008-2024

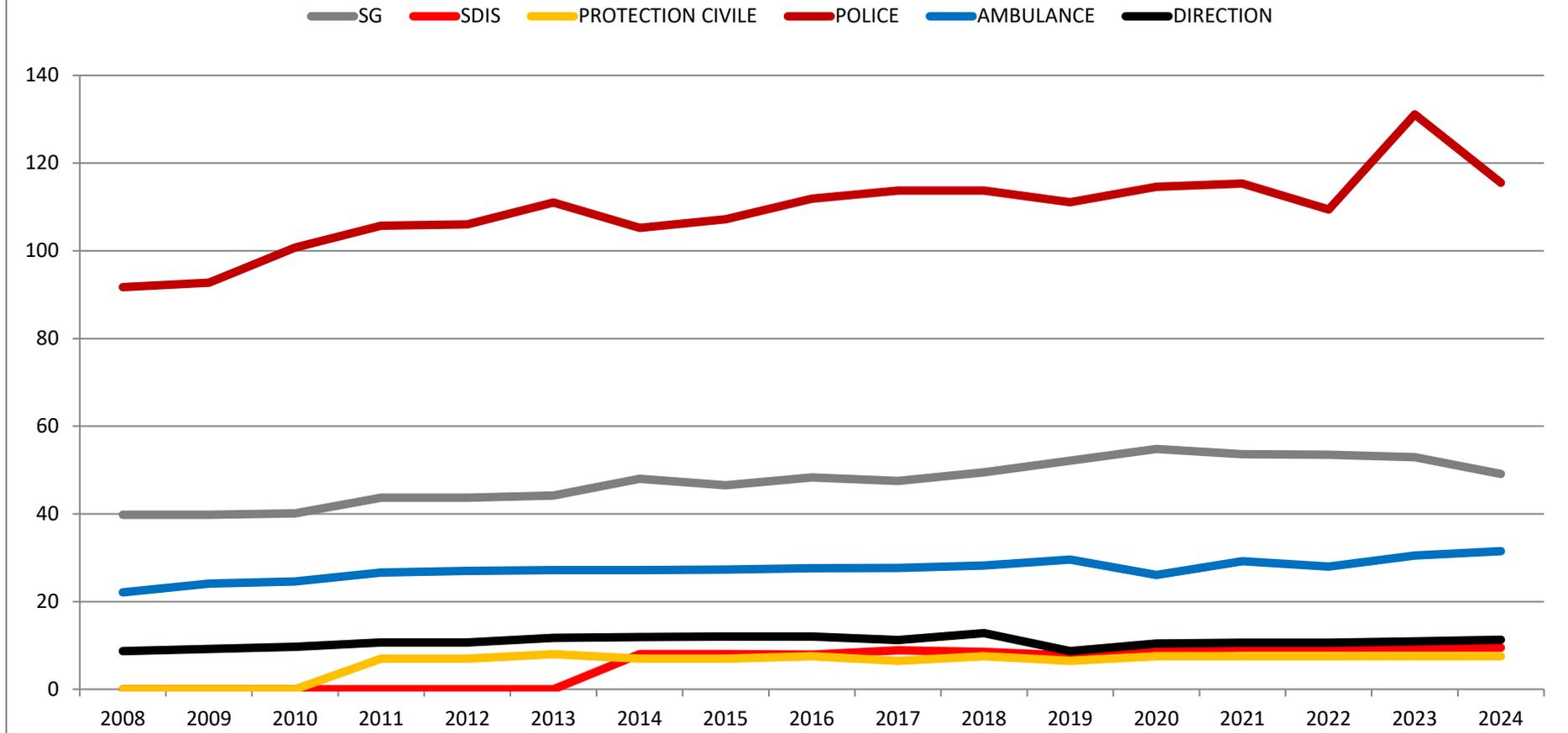


Evolution effectifs 2008-2024



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
■ Budget	174.40	177.20	178.20	193.80	197.30	204.40	215.30	217.70	218.20	219.90	221.20	221.20	224.40	224.40	224.40	228.5	231.5
■ ETP	162.30	165.80	175.10	193.70	194.40	202.10	207.30	208.00	215.20	215.50	220.20	215.70	221.85	225.70	218.45	223.40	224.4
■ Personnes	169	171	180	209	210	210	217.5	219	227	228	231	232	238	242	235	242	254

Evolution de l'effectif par service 2008-2024



RECAPITULATIF DES ETP PAR SERVICE ET ENTITE AU 31.12.2024 - tableau 1/2			
Services / offices / entités	ETP réels	ETP admis	Nbre de personnes
SERVICES DE DIRECTION			
Directeur-trice	1.00		1.00
Directeur-trice administrative & Chef-fe des Services généraux	1.00		1.00
Président de la commission de police	0.20		1.00
Chargé-e de communication	0.60		1.00
Conseiller-ère juridique	0.40		1.00
Secrétariat de direction	1.50		2.00
Finances	3.40		4.00
Ressources Humaines	3.20		4.00
Total	11.30	11.50	15.00
SERVICE DE POLICE			
Chef-fe de service	1.00		1.00
Chef-fe de Service remplaçant-e	1.00		1.00
Secrétaire chef-fe de service	1.00		1.00
Intendant	1.00		1.00
Chef-fe de la Division police-secours	1.00		1.00
Chef-fe de la Division police-secours remplaçant-e	1.00		1.00
Chef-fe de la Division de proximité	1.00		0.00
Chef-fe de la Division de proximité remplaçant-e	1.00		1.00
Policier-ère-s unité de prévention	4.00		3.00
Policier-ère-s Division proximité + personnel civil	16.40		19.00
Policier-ère-s Division police-secours	74.10		75.00
Centrale de régulation de l'information (CRI)	8.00		9.00
Aspirant-e-s 1ere année (à l'académie)	0.00		4.00
Aspirant-e-s 2ème année (en formation sur le terrain)	5.00		5.00
Assistant-e-s de sécurité publique	18.00		17.00
Total	133.50	139.40	139.00
SERVICES GENERAUX			
UTLI	6.50	7.20	8.00
Chancellerie	4.50	4.50	6.00
Office du Commerce et des manifestations (OCM)	7.70	7.70	9.00
Office de la Mobilité (OM)	12.40	13.00	20.00
Total	31.10	32.40	43.00
APPRENTIS			
	ETP		
Direction	1.00		
OM	1.00		
OCM	1.00		
UTLI	1.00		
Total	4.00		

RECAPITULATIF DES ETP PAR SERVICE ET ENTITE AU 31.12.2024 - tableau 2/2			
Services / offices / entités	ETP réels	ETP admis	Nbre de personnes
SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT			
Chef-fe de service	1.00		1.00
Chef-fe de service remplaçant	1.00		1.00
Chef-fe opération-instruction	1.00		1.00
Chef-fe d'office	1.00		1.00
Responsable de la logistique et maintenance	1.00		1.00
Collaborateur-trice "Protection population"	1.00		1.00
Mécanicien-ne d'entretien	1.00		1.00
Secrétaire	0.50		1.00
Total	7.50	7.50	8.00
SERVICE DE DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS			
Chef-fe de service	1.00		1.00
Chef-fe de Service remplaçant	1.00		1.00
Secrétariat	0.50		1.00
Quartier-maître	1.00		1.00
Responsable de la formation	1.00		1.00
Responsable de la prévention	1.00		0.00
Responsable technique	1.00		1.00
Agent-e-s de maintenance	3.00		4.00
Total	9.50	9.50	10.00
SERVICE D'AMBULANCES			
Chef-fe de service	1.00		1.00
Chef-fe de service remplaçant	0.80		1.00
Secrétaire chef-fe de service	0.50		1.00
Référent-e-s managériaux-les	2.00		2.00
Spécialiste qualité	0.80		1.00
Spécialiste formation	1.00		1.00
Spécialiste planification	1.00		1.00
Ambulancier-ère-s diplômé-e-s	20.60		26.00
Technicien-ne-s ambulancier-ère-s	3.80		5.00
Total	31.50	31.20	39.00
TOTAL ASR	224.40	231.50	254.00

Formations non opérationnelles suivies en 2024

Intitulé du cours	Nombre de participant·e·s	Nombre de jours	Service
Apprendre le leadership et la prise de décisions	1	2	Service de police
Certificat ASFC en Leadership - cursus condensé	1	13	Service de police
Ecrire pour faire agir	1	2	Service de police
Excel : les essentiels pour bien débuter	1	1	Services généraux
Excel : maîtriser les formules et fonctions	1	0.5	Services généraux
Manager – coach : initiation au coaching	1	2.5	Service de police
MCH 2 : introduction à MCH2	1	1	Direction
ORFO 2023 - formation de base pour les formateurs d'apprentis de commerce	5	1	Direction et Services généraux
Polcant CC1 – conduire et animer une équipe	3	3	Service de police
Polcant CC1 – parler à son équipe	3	2	Service de police
Réclamations, contestations : comment les accueillir avec calme	5	1	Service de police
Se gérer dans les conflits	1	3.5	Service de police
CAS en gestion du changement	1	24	Service de police
Certificat exécutif en management et action publique	1	14	Service de la protection civile

4.2 Finances



Lionel Wandfluh
Responsable des Finances

L'année 2024 a marqué une étape décisive pour l'ASR avec l'aboutissement de plusieurs années de travail sur la clé de répartition communale. L'adoption d'un consensus renforce non seulement la solidité organisationnelle de l'ASR, mais offre également une perspective plus sereine pour affronter des projets d'envergure tels que la Maison de la Sécurité.

Cette année a également jeté les bases de la transition vers un nouveau plan comptable harmonisé, conforme au modèle MCH2. Ce projet ambitieux s'étalera sur les trois prochaines années, mobilisant intensément le Service des finances. Il vise à améliorer la ventilation des coûts, à clarifier certains comptes actuellement mélangés, et à offrir une structure plus transparente et performante.

Sur le plan financier, 2024 a été une bonne année. Le budget a été mieux maîtrisé, avec une différence de seulement 4,1 % entre les charges effectives et budgétées, contre 6,9 % l'année dernière, illustrant une meilleure anticipation et gestion des ressources.

Les revenus ont progressé de 6,7 %, dépassant de CHF 900'501 les prévisions (hors gestion des parkings sur domaine public, qui relèvent de contrats distincts). Ces derniers ont poursuivi leur forte dynamique, retrouvant les niveaux pré-COVID avec une croissance de 8,2 % par rapport à l'année dernière (+ CHF 1'000'636).

L'introduction de la facturation le dimanche a clairement contribué à ces résultats positifs.

L'année 2025 s'annonce également charnière. Le nouveau plan comptable sera finalisé, et le budget y sera présenté pour la première fois sous cette nouvelle structure. Nous entamerons également une révision des processus internes, notamment en matière de facturation, afin de les rationaliser davantage. Enfin, le projet de Gestion Électronique des Documents (GED), qui vise à centraliser et numériser les documents administratifs – en particulier les factures – afin d'en simplifier l'accès et d'optimiser leur gestion, sera relancé. Ce projet a pour objectif d'accroître la productivité et l'efficacité de nos équipes, tout en renforçant la traçabilité et la transparence des processus.

En somme, 2024 aura permis de consolider les bases d'une gestion financière plus moderne et structurée. L'année 2025 s'annonce déterminante, avec pour priorités la finalisation du plan comptable harmonisé, l'optimisation des processus internes, et le renforcement de la productivité par la relance du projet GED. Ces avancées permettront à l'ASR de poursuivre son développement avec ambition, efficacité et transparence.

4.3 Commission de police



Me Denis Sulliger
Président de la Commission de police

Aperçu des procédures

<u>Commission de police</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Dossiers traités en audience :	203	171	143	182
- Maintenus après audience	88	72	62	82
- Annulés après audience	66	65	40	65
- Diminués après audience	43	33	38	34
- Recours Tribunal après audience	6	1	3	1
Conversions	1 184	816	869	1 523

La Commission de police assure le suivi :

- des dénonciations sur domaine privé (défense publique) et des rapports de dénonciations au Règlement général de police de l'ASR, ainsi qu'aux règlements communaux (déchets, etc.);
- des oppositions aux contraventions (amendes d'ordre, ordonnances pénales), pour lesquelles elle statue dans la majorité des cas après audience;
- des conversions en peines privatives de liberté de substitution.

5. Police Riviera



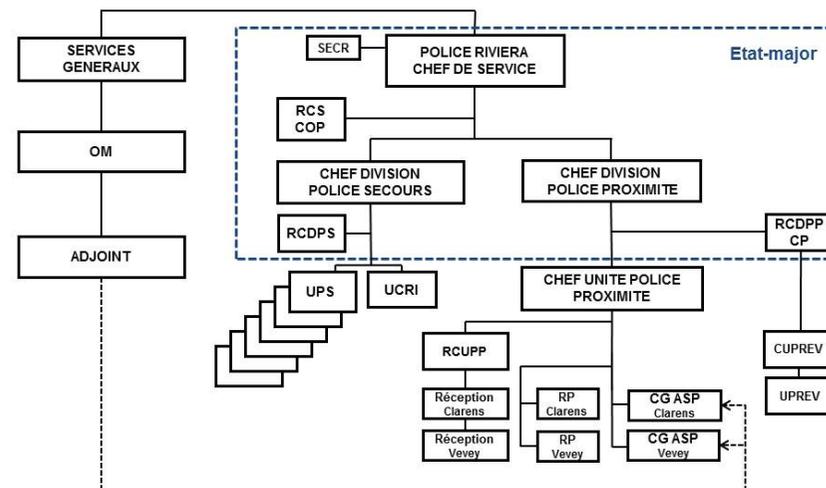
Lt-col Ruben Melikian
Commandant de Police Riviera

5.1 Service de police

5.1.1 Fonctionnement – organisation de Police Riviera

Les fonctions ainsi que les responsabilités au sein de l'**Etat-major** du service ont été redéfinies suite à la restructuration du Service de police en 2019. L'Etat-major est composé de six officiers, à savoir : un Commandant, un Remplaçant du Commandant et Chef opérationnel, un Chef de la Division police-secours et son remplaçant ainsi qu'un Chef de la Division de proximité et son remplaçant qui exerce également la fonction de Chargé de prévention.

Structure du Service de police



L'effectif du Service de police, détaillé dans la rubrique des Ressources humaines, est composé de policier·ère·s, d'assistant·e·s de sécurité publique (ASP) ainsi que de collaboratrices civiles oeuvrant dans les réceptions et au secrétariat du Commandant.

La **Division police-secours** compte 6 unités d'intervention. Le Centre de Régulation de l'Information (CRI), exploité 24h/24, est situé dans les locaux de Clarens. Le personnel qui y est affecté gère toutes les demandes d'interventions et la régulation des appels téléphoniques au sein de l'organisation. Cette centrale a fait peau neuve en octobre 2018, avec l'aménagement d'un nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE) ainsi qu'un Système d'Aide et de Gestion des Alarmes (SAGA) qui proposent une suite d'applications modulables pour les services de secours. Ceci constitue un atout important pour un meilleur engagement et une meilleure coordination des moyens. Le système comprend également des moyens techniques embarqués à bord des véhicules de patrouille (tablette) ou portés par les policier·ère·s (smartphone).

La **Division police de proximité**, répartie sur les deux sites de Clarens et de Vevey, englobe les Répondants de proximité, l'Unité de prévention, le personnel des deux réceptions ainsi que les ASP, lesquels, en plus de leurs missions de contrôle du stationnement, collaborent étroitement avec les policières et policiers afin de renforcer la visibilité de proximité et la prévention sur l'espace public.

Les deux sites opérationnels de Clarens et de Vevey sont accessibles au public 24h/24 – 365j/365.

S'agissant de la formation continue, les policier·ère·s bénéficient notamment, chaque année, de modules techniques spécifiques dans le domaine du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours sanitaires, ceci afin de maintenir à niveau les connaissances techniques indispensables à une gestion professionnelle des missions sensibles de police. Les ASP suivent également périodiquement des modules de formation continue sur la proximité et la sécurité personnelle.

5.1.2 Mouvements de personnel au sein du Service de police

Sur le plan des départs, onze policier·ère·s, quatre ASP et une réceptionniste ont quitté l'organisation durant l'année. Dix postes vacants au sein du service (sept policier·ère·s, deux ASP et une réceptionniste) ont été compensés par l'engagement de personnel formé ou appelé à suivre une formation spécifique.

5.1.3 Etat de situation des infractions au Code pénal

Le nombre d'infractions au Code pénal a augmenté en 2024 sur l'ensemble du canton par rapport à 2023, notamment dans le domaine des délits contre le patrimoine et la cybercriminalité. Le nombre d'interventions de Police Riviera est également en légère hausse. Bon nombre de celles-ci sont générées par un important travail proactif accompli par les policier·ère·s, de même que les opérations particulières menées, touchant différents domaines tels que les infractions à la Loi sur la circulation routière, les infractions au Règlement général de police intercommunal (RGPi), ainsi que les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup), respectivement la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

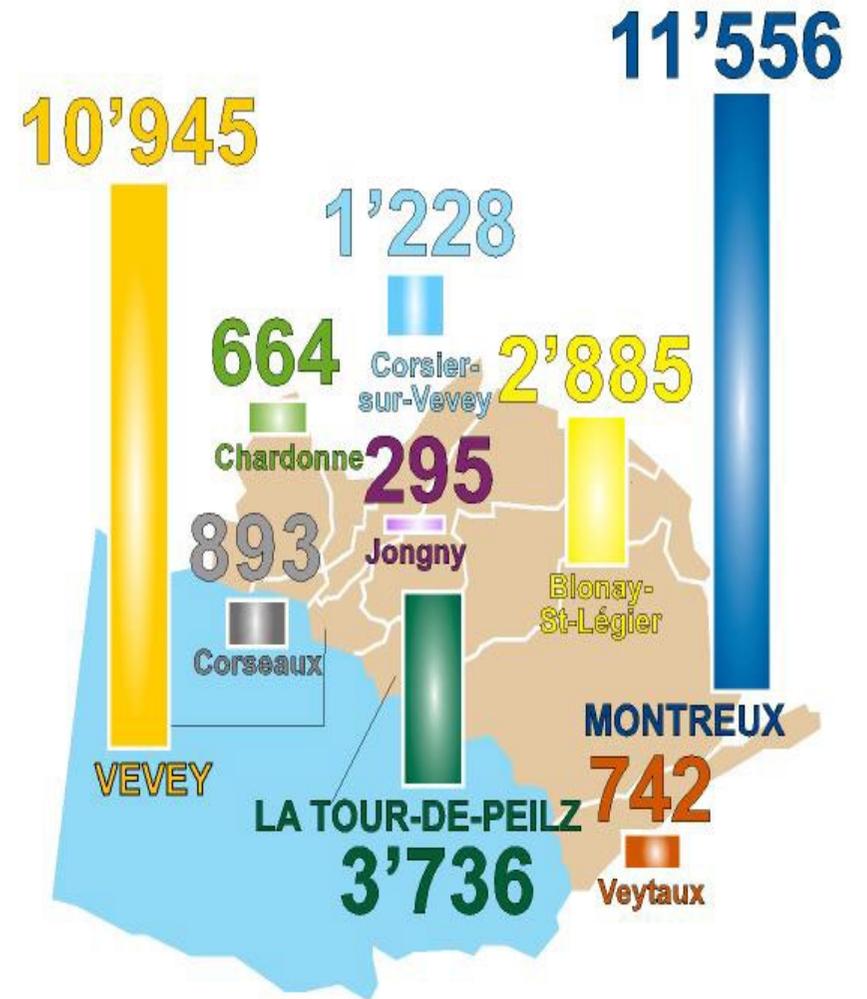
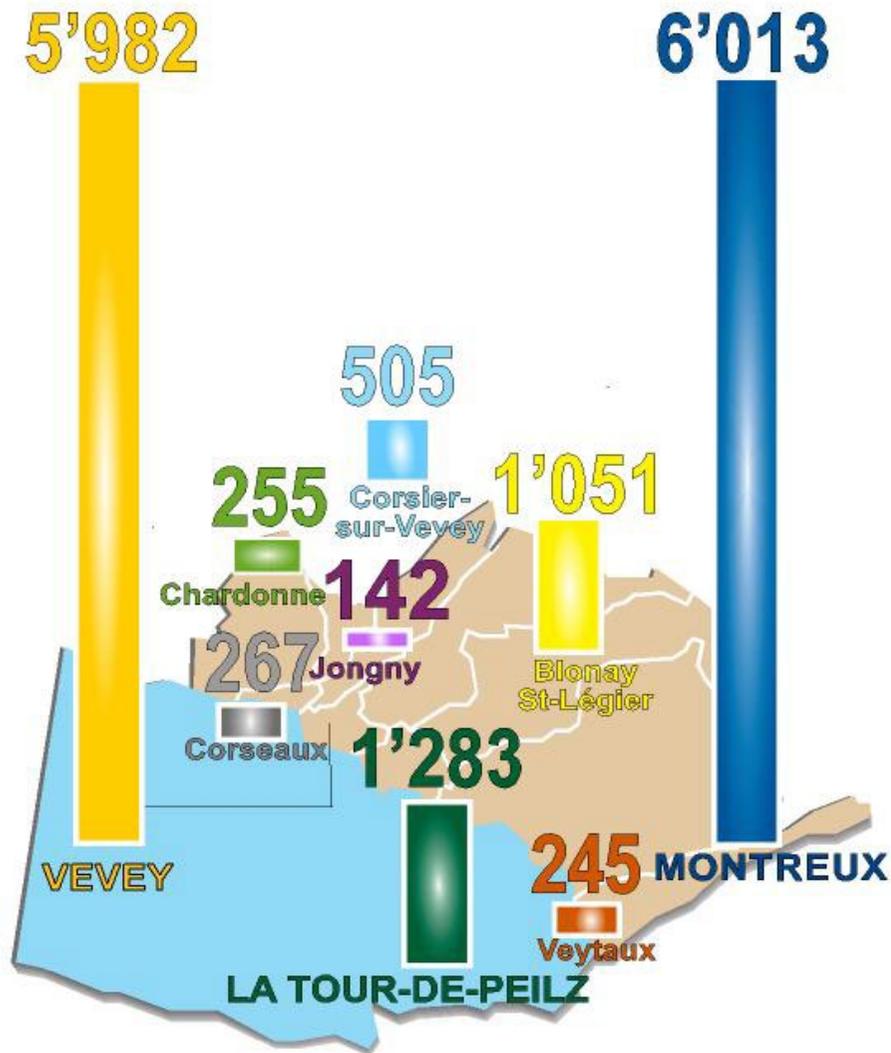
Il s'agit de relever l'excellente collaboration tout au long de l'année avec la Police cantonale vaudoise, ainsi qu'avec nos nombreux partenaires locaux, sans lesquels les actions de Police Riviera n'auraient pas eu la même portée, ni la même efficacité.

5.1.4 Actions de prévention (voir graphiques ci-après)

Ces actions comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policier·ère·s et les ASP.

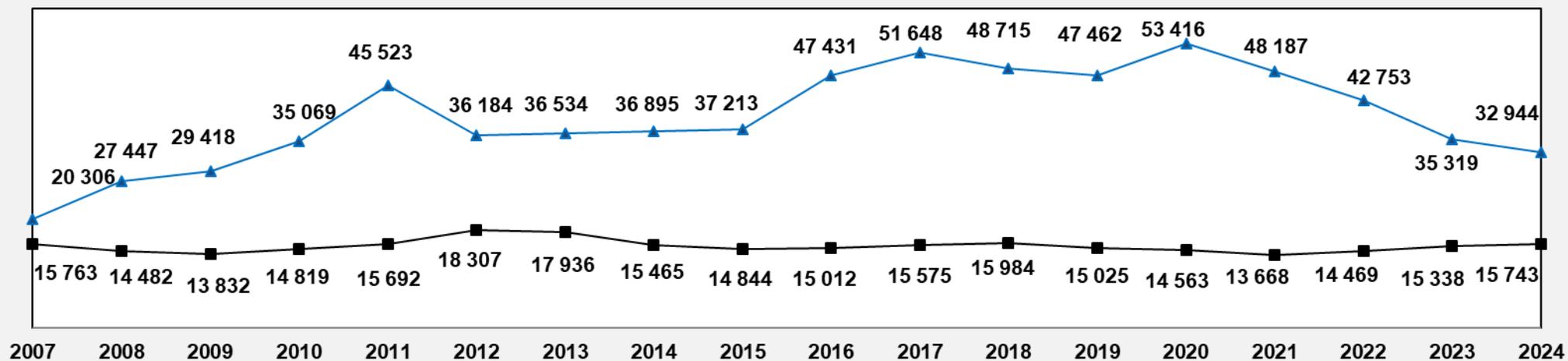
Total des interventions réactives : 15'743

Total des actions proactives : 32'944

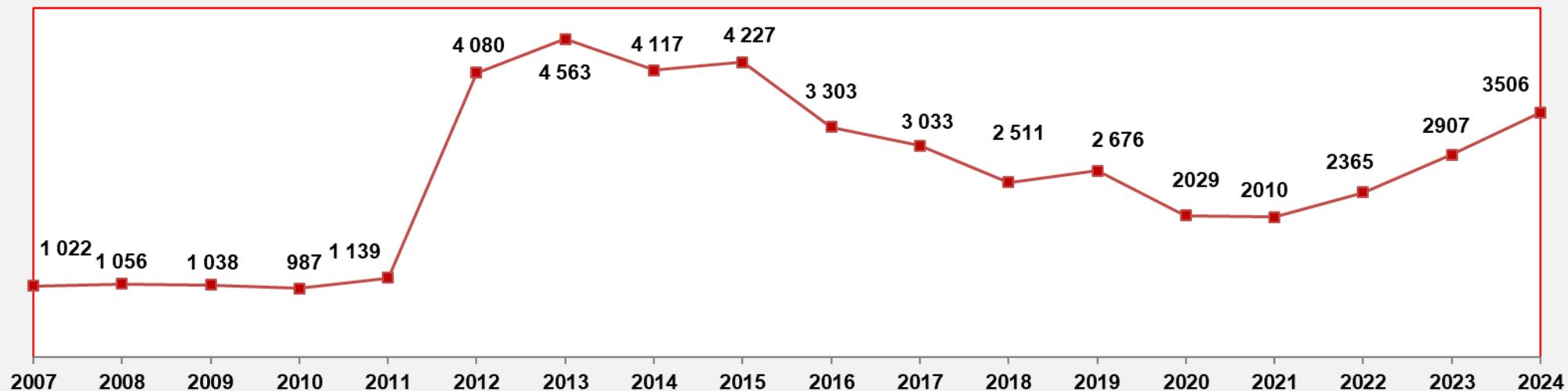


Actions réactives et proactives 2007 - 2024

■ Actions réactives ▲ Actions proactives



Nombre de plaintes pénales et auditions-plaintes



5.2 Division police de proximité



Lt Jacques-Henri Monnet
Chef de Division



Lt Pierre-André Emery
Remplaçant du Chef de Division et Chargé de
Prévention

La Division de Police de proximité (DPP) et ses plus de 40 collaborateurs œuvrent quotidiennement au profit des représentants politiques et communaux, des acteurs dans les domaines scolaires, associatifs et communautaires ainsi que des citoyen·ne·s. Cette division est composée de 4 corps de métier : les policiers répondants de proximité (RP), les policier·ère·s de l'Unité de prévention, les réceptionnistes et les Assistant·e·s de sécurité publique (ASP).

Créée en 2019 suite à la restructuration du Service de police, la mise en place de notre division s'est consolidée année après année jusqu'à sa finalisation qui interviendra au 1^{er} janvier 2025, date à laquelle la structure sera adaptée afin de clarifier les missions des différentes entités et de répartir le personnel entre deux unités de police de proximité (UPP1 et UPP2).

2024 a été marquée par le départ de son Chef de Division, le Plt Fluri, qui a choisi de relever un défi dans une autre organisation. Suite au processus de sélection mis en place afin de le remplacer, le Lt Jacques-Henri Monnet a été promu pour une prise de fonction au 1^{er} janvier 2025.

Voici un bref résumé des grandes étapes de la restructuration de la DPP :

- 2019 : début de la conceptualisation de la DPP.
- 2021 : début de la mise en place de la nouvelle structure avec la création de plusieurs places d'encadrement et placement sous la gestion de la DPP, des réceptions ASR, de l'unité de prévention ainsi que des ASP.
- 2022 : réorganisation des réceptions incluant un changement des horaires d'ouverture et une uniformisation de l'accueil s'agissant des sollicitations administratives.
- Dès le 1^{er} janvier 2025 : réorganisation de la structure par la création de deux unités de proximité.

5.2.1 Unité de proximité

L'année 2024 a été rythmée par de nombreuses actions de visibilité et de prévention des incivilités effectuées par l'ensemble du personnel de la Division :

- lutte contre le deal de rue
- répression des délits et autres infractions au Règlement de police intercommunal
- contrôle de circulation



En sus des actions précitées, une multitude de sollicitations nous sont transmises quotidiennement. Nous dénombrons cette année environ 800 réquisitions qui ont été traitées par les policiers répondants de proximité au profit de la population et des autorités (p. ex. : conflits de voisinage, enquêtes administratives, problèmes en lien avec la circulation et le stationnement, plaintes pénales, troubles à la tranquillité, dommages à la propriété, littering).



Partagés entre sécurité de proximité et contrôle du stationnement, les Assistant·e·s de sécurité publique ont effectué notamment les missions suivantes :

- contrôle du stationnement et dépannage des horodateurs
- récolte des parcomètres
- surveillance des parcs et promenades
- présences aux abords des établissements scolaires
- présences lors des marchés hebdomadaires

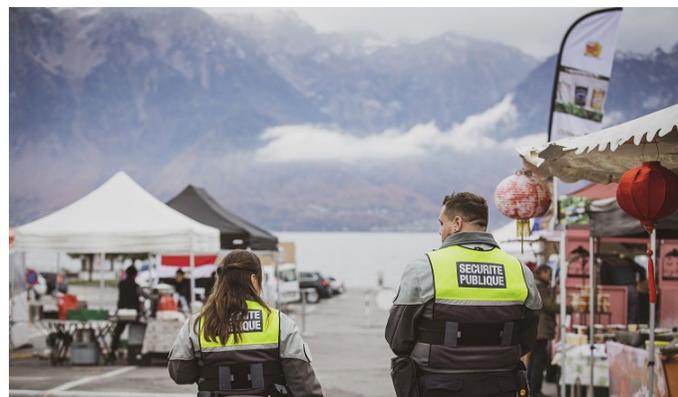


S'agissant du personnel des réceptions, composé de réceptionnistes civiles et de policier·ère·s réceptionnistes, il a cette année encore garanti la prise en charge des sollicitations téléphoniques et l'accueil aux guichets des réceptions de Vevey et Clarens durant les heures d'ouverture administrative.

Les collaborateur·trice·s des réceptions ont établi plus de 1'700 documents au profit des citoyen·ne·s, notamment des plaintes pénales et attestations de perte ou de vol de documents d'identité. Ils gèrent, en collaboration avec la Police du commerce, la réception, l'enregistrement et la restitution des nombreux objets trouvés qui sont amenés à nos réceptions.



Photo de la réception du poste de Vevey rénovée en 2024.



5.2.2 Prévention

Le dispositif de prévention de Police Riviera est composé de l'Unité de prévention, avec le soutien de l'ensemble des collaborateurs·trices de la Division police de proximité. Il est supervisé par le Chargé de prévention.

5.2.2.1 Missions générales

Former :

- les élèves, étudiant·e·s et apprenti·e·s de la région dans les domaines de la prévention en général et routière en particulier;
- les patrouilleur·euse·s scolaires;
- les partenaires et collaborateurs·trices sur des thèmes spécifiques.

Informier :

- les citoyen·ne·s par des actions ciblées en fonction des campagnes régionales, cantonales et nationales;
- les partenaires et autres personnes œuvrant dans divers domaines en relation avec le public.

Participer :

- aux diverses actions de prévention sur la Riviera;
- aux diverses séances de coordination et d'information en relation avec la prévention.

Contrôler :

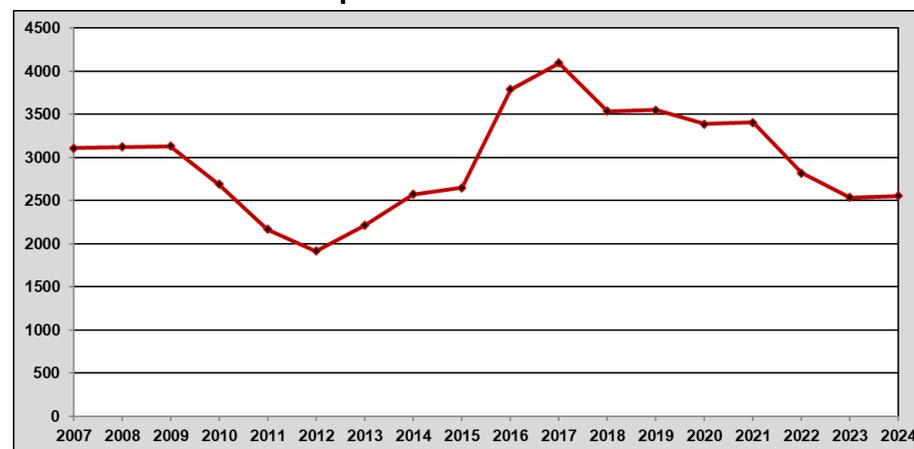
- le respect des législations en vigueur par des actions et présences visibles, avec des objectifs définis ou spontanés;
- la vitesse des véhicules et le respect de la signalisation lumineuse avec des appareils techniques.

5.2.2.2 Actions principales en 2024

Nombre d'actions à proximité des écoles

Ville/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay-St-Légier	29	26	22	11	16	11	0	29	13	8	8	8	181
Chardonne	4	4	4	4	4	3	0	3	2	1	2	2	33
Corseaux	6	5	5	5	18	9	0	6	4	6	4	4	72
Corsier	10	14	16	10	16	7	0	1	7	9	9	6	105
Jongny	6	5	5	2	3	2	0	1	2	1	2	2	31
La Tour-de-Peilz	68	63	89	22	69	75	0	38	55	47	63	32	621
Montreux	85	74	122	48	108	72	0	63	86	37	64	47	806
Vevey	110	62	85	65	66	78	0	41	49	33	56	46	691
Veytaux	2	1	4	0	4	2	0	3	0	1	0	0	17
Totaux	320	254	352	167	304	259	0	185	218	143	208	147	2 557

Nombre total d'actions proactives aux abords des écoles



5.2.2.3 Cours dans les écoles (primaires, secondaires – publiques et privées) 2023 - 2024

L'enseignement de l'éducation routière a été dispensé dans 484 classes représentant 9'053 élèves.

14 personnes adultes ont fonctionné en tant que **patrouilleurs et patrouilleuses scolaires** pour la commune de Blonay – Saint-Légier.

Les élèves de 4^{ème} année ont bénéficié du cours d'éducation routière « **Merle Blanc** ». Ce cours a pour objectif de rappeler le comportement à adopter lors de la traversée de la route, ainsi que de sensibiliser les enfants au temps de réaction des conducteur·trice·s et à la distance de freinage des véhicules.

Un cours sur l'utilisation de la trottinette a été développé et dispensé aux élèves de 5^{ème}.



Le programme de **prévention « délits, incivilités et médias numériques »** a été dispensé dans 42 classes de 8^{ème} année Harmos, représentant 745 élèves.

Des **cours « traversée de la route » spécifiques pour des enfants vivant avec une déficience intellectuelle** ont été donnés en 2024. Un cours identique a été dispensé à plusieurs adultes de la Fondation Eben Hézer.

5.2.2.4 Indicateurs de vitesse

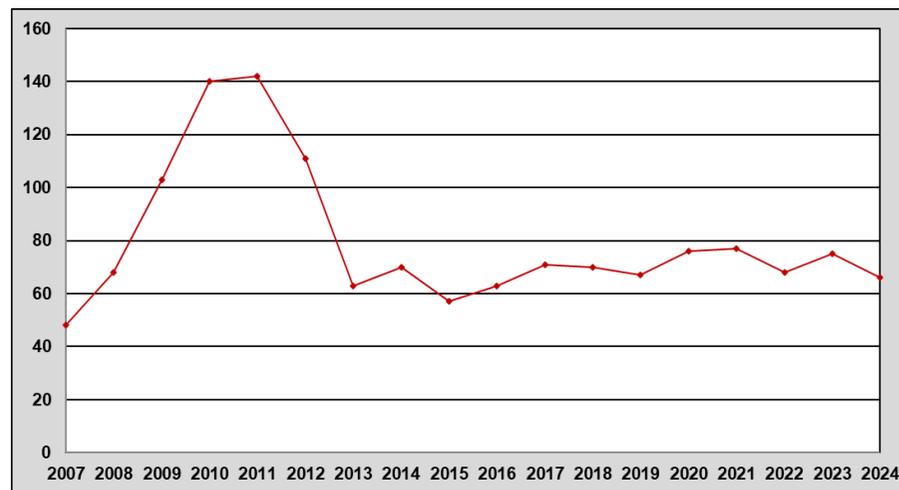
Les 2 appareils indicateurs de vitesse ont été installés à 66 points de contrôle durant l'année. Leur usage est préventif et permet une analyse sommaire du trafic à un endroit précis.



Indicateurs de vitesse : nombre d'utilisation 2024

Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay-St-Légier	0	0	3	0	2	2	1	1	4	2			15
Chardonne	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1			4
Corseaux	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1			2
Corsier	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0			2
Jongny	0	0	2	0	0	1	0	1	0	1			5
La Tour-de-Peilz	0	0	0	3	2	0	1	0	0	1			7
Montreux	0	0	2	1	2	3	5	3	4	1			21
Vevey	0	0	0	1	1	2	1	1	1	1			8
Veytaux	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0			2
Totaux		0	0	8	6	8	10	8	8	10	8		66

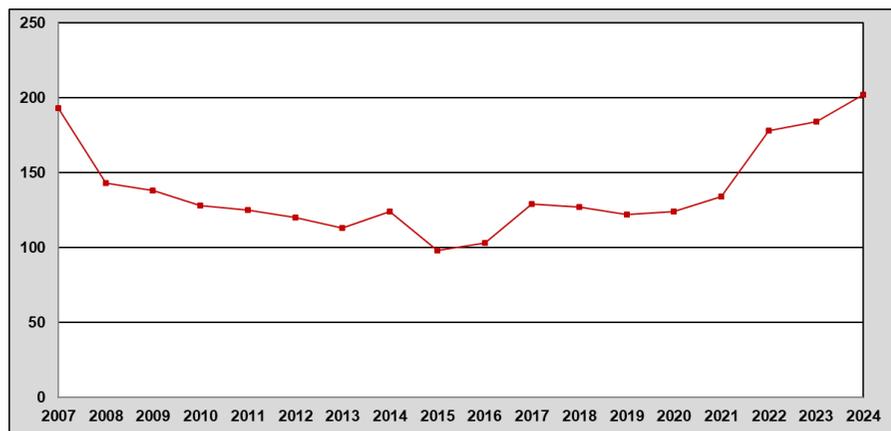
Indicateurs de vitesse : nombre d'utilisation 2007 à 2024



5.2.2.5 Contrôles radars mobiles

En 2024, un seul contrôle a été effectué avec le radar ESO. 69 véhicules ont été contrôlés sur la commune de Blonay – St-Légier, à la route de Brent 42 et 5 conducteur·trice·s étaient en infraction. Cet appareil a été remplacé par un nouveau radar laser CES qui a été reçu en fin d'année 2024 et qui sera en fonction dès janvier 2025.

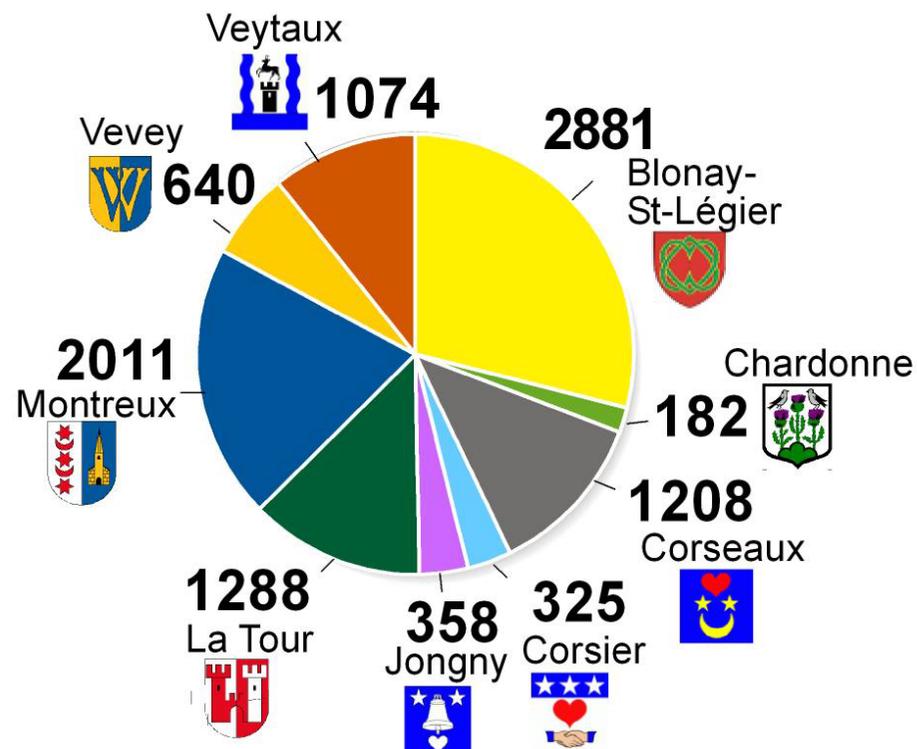
Nombre de contrôles radars mobiles 2007 à 2024



Nombre de contrôles radars mobiles en 2024 par ville

Villes/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Totaux
Blonay-St-Légier	3	4	3	5	2	5	5	4	5	4	3	1	44
Chardonne	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	8
Corseaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Corsier	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0	9
Jongny	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	0	9
La Tour-de-Peilz	3	3	2	3	1	3	3	3	3	4	1	1	30
Montreux	4	5	4	5	3	4	6	5	3	4	3	1	47
Vevey	4	2	3	4	2	3	4	3	2	4	2	1	34
Veytaux	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	9
Totaux	19	19	15	21	11	20	23	20	16	21	12	5	202

Nombre total de véhicules en infraction : 9'967



5.2.2.6 Contrôles radars fixes

Localité	Rue	Vitesse prescrite	Véhicules contrôlés	Infractions Vitesse	Infractions Feux	Total infractions
Brent	Place de la Chapelle	50	113 341	6	5	11
Clarens	Av. Eugène-Rambert	50	555 866	0	288	288
Clarens	Rue Gambetta (sens montant)	50	455 858	445	110	555
Clarens	Rue Gambetta (sens descendant)	50	1 469 103	990	1 501	2 491
Total			2 594 168	1 441	1 904	3 345

5.2.2.7 Activités diverses – partenariats

Dans le cadre des activités proposées par l'ASR pour les matinées « **passport-vacances** » qui ont eu lieu les 14 et 16 août 2024 à La Tour-de-Peilz et Montreux, Police Riviera a organisé un jeu de piste qui consiste à trouver des postes où se trouvaient des questions en lien avec la prévention. Une voiture de patrouille a également été présentée aux enfants.

Les recrues du SDIS Riviera ont bénéficié d'une **formation "polroute"**, dispensée par l'Unité de prévention.

Le **poste de police mobile** a été déployé à de multiples occasions, permettant ainsi d'aller à la rencontre des citoyen·ne·s, d'échanger et de transmettre des messages de prévention.



Le Chargé de prévention rencontre régulièrement différents **partenaires en lien avec la jeunesse**. Ces réunions permettent de maintenir les contacts entre professionnel·le·s du réseau et de faire le point sur la situation des jeunes dans l'espace public. Elles sont également l'occasion d'échanger sur des thématiques particulières, de trouver des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées et d'anticiper certaines problématiques.

Plusieurs **conférences de prévention et d'information** ont été données lors de soirées destinées aux parents, en collaboration avec la Préfecture du district et les directeur·trice·s d'écoles.

Le Chargé de prévention a été requis à 33 reprises pour l'**analyse sécuritaire** de maisons individuelles ou d'appartements, ainsi que d'une église.

Des **conférences auprès de personnes immigrées** ont également été organisées. Les thèmes abordés sont la présentation du fonctionnement de la police, la prévention des délits/incivilités et des problématiques liées aux médias numériques.

Un **programme d'information et de prévention destiné aux personnes migrantes « primo-arrivants »**, élaboré en partenariat avec l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants), le BCI (Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme), le CSIR (Centre social d'intégration des étrangers) et la Police cantonale vaudoise, a été présenté à une reprise au foyer de l'avenue Reller à Vevey.

Des séances de prévention en lien avec les médias numériques ou la circulation routière, ainsi que les rappels à la loi ont également été organisées dans différents foyers pour **jeunes migrants mineurs non accompagnés** de la région.

Un cours sur les risques et **les bons comportements à adopter dans et à proximité des véhicules des transports publics**, en étroite collaboration avec l'entreprise VMCV, a été donné à 775 élèves de 6^{ème} Harmos, sur l'ensemble de la région.



Des **rencontres auprès d'Ainé·e·s, permettant de diffuser des messages de prévention des vols à domicile, dans les transports et sur la voie publique** ont eu lieu à 6 reprises.

Des conseils de **prévention sur l'usage des médias numériques** ont été transmis à plusieurs Résident·e·s de la Fondation Eben Hézer et des Eglantines.

Près de 510 **étudiant·e·s d'écoles hôtelières** ont bénéficié de leçons d'information sur différentes réglementations en vigueur en Suisse.

En collaboration avec la Police cantonale, un programme de prévention sur le thème des médias numériques a été présenté aux **étudiant·e·s de 1^{ère} année du gymnase de Burier**, lors de la semaine « spéciale » précédant les vacances d'automne.

15 séances de conciliation, de « recadrage », de bons offices ou de passages en classe suite à de petits délits ou incivilités ont eu lieu en 2024.

Les **responsables de bars** de la Fête multiculturelle de Vevey, de la Fête de Blonay – Saint-Légier, du Montreux Jazz Festival, de la fan zone de l'Eurofoot à Vevey, de la Fête de Chailly et de la Foire de Brent ont été rencontrés pour leur rappeler la **législation en matière de vente d'alcool**. Ils ont notamment été sensibilisés à diverses problématiques pouvant survenir lors de la manifestation.

Campagnes et actions de prévention



Durée horaire **409:15**

Pers. Touchées: **3788**

Nbr Actions : **95**



2024
Durée horaire des actions :
Personnes touchées :
Nbrs actions :

Dégivrez	Distraction	Mobilité douce	Rentrée scolaire	Parents-taxis	Visibilité	Sera	Alcool	Ecoute et Partage	Montreux Jazz Festival	Léman Rétro	Passeports vacances	Lavaux Up
6:00	56:40	28:15	17:20	7:10	32:00	43:40	34:40	44:10	36:50	32:00	57:30	13:00
67	266	84	495	145	395	746	570	215	250	220	55	280
3	6	5	23	7	9	11	8	12	6	2	2	1

6. Services généraux



Sébastien Piu
Directeur administratif
Chef des Services généraux

Par leur transversalité, les Services généraux fournissent un support à l'ensemble des entités de l'ASR. Ils agissent en veillant au respect des dispositions légales et réglementaires dans un but d'efficacité et de cohérence.

Les Services généraux regroupent :

- l'Office du commerce et des manifestations (OCM)
- l'Office de la mobilité (OM)
- l'Unité Technique Logistique & Informatique (UTLI)
- la Communication & Relations publiques
- la Cellule juridique
- la Chancellerie

Quelque quarante cadres et collaboratrices/collaborateurs y travaillent. Ils assurent, à des degrés différents, les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'Association Sécurité Riviera.

Le personnel des Services généraux est réparti sur les sites des Communes de Clarens, Vevey et Blonay – Saint-Légier, en fonction des facteurs liés aux prestations offertes et aux infrastructures à disposition.

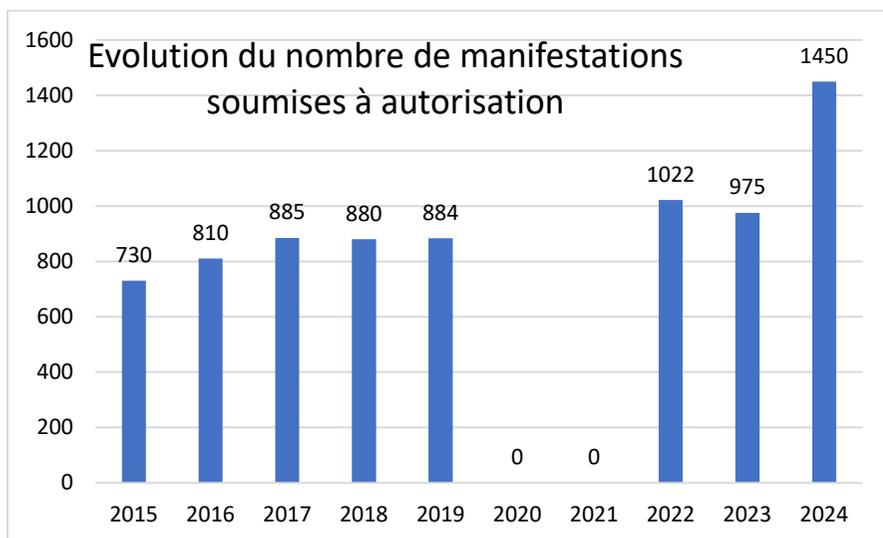
6.1 Office du commerce et des manifestations (OCM)



Laurent Sutter

Responsable de l'Office du commerce et des manifestations
Suppléant du Chef des Services généraux

L'année 2024 s'est distinguée par un nombre particulièrement élevé de manifestations en tout genre, qu'elles soient sportives, culturelles, ou musicales. Ainsi, par rapport à 2023, l'augmentation a été de près de 50% !



6.1.1 Manifestations

Plus de 1'450 demandes ont ainsi été déposées et traitées par les collaborateur·trice·s de l'OCM (9 personnes dont 1 apprenti, soit 8.6 ETP), pour l'ensemble des communes de l'ASR, soit une progression

de 40% en comparaison à 2022, année « record » en termes de requêtes.

Compte tenu des travaux de rénovation du Centre des Congrès 2m2c, la 58^e édition du Montreux Jazz Festival, dont l'organisation a été complètement repensée, s'est tenue hors les murs, notamment sur les quais et au sein du Casino. L'OCM a été particulièrement mobilisé dans la phase de préparation ainsi que pendant la manifestation. Un record de fréquentation a été battu le samedi 13 juillet, avec une foule impressionnante sur les quais et sur la route cantonale, fermée au trafic automobile privé lors de cette édition, tandis que la billetterie a affiché quasi complet durant tout le Festival.

Le 30^e Marché de Noël de Montreux devenu « Riviera Noël » a étendu ses animations à Vevey et à Villeneuve. Ainsi, le nombre de chalets, à Montreux, a diminué de 170 à 147 entités, permettant une plus grande fluidité et une meilleure répartition de la fréquentation sur les trois sites. Cette édition a accueilli plus de 550'000 visiteurs.

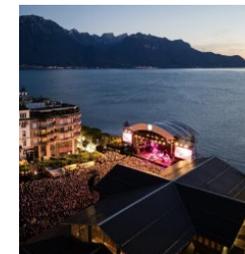
Du côté de Vevey, la 3^e édition du VIBISCUM Festival a été annulée quelques semaines avant son début en raison de diverses difficultés rencontrées par les organisateurs.

Enfin, l'Euro Foot 2024 aura permis d'amener de l'animation dans de nombreux établissements, fan zone et terrasses durant les mois de juin et juillet.

6.1.1.1 Quelques manifestations marquantes

Montreux

- 58^e Montreux Jazz Festival « hors les murs »
- Course Montreux - Les Rochers-de-Naye
- Montreux International Guitar Show
- Freddie Celebration Days
- Montreux Acrobatics
- Polymanga
- Montreux Riviera Noël



Brent

- Foire de Brent

Chailly

- Fête au village
- Père Noël
- Bouchon d'Or

Clarens

- Montreux Miniature's Show
- Trail Festival
- Septembre Musical

Les Avants - Chamby

- Bukolik Orgiride
- Auteurs en hauteur

Territet

- Elle Spirit Open
- Revue vaudoise

Blonay – Saint-Légier

- Audemars Piguet Parallel Experience au MJF
- Jazz Festival Biathlon
- Désalpe
- Troc de Blonay
- Léman Rétro
- Fêtes de Blonay

Chardonne

- Marché aux fleurs
- Caves ouvertes
- Jazz au caveau
- Halloween
- Move to the Sound

Corseaux

- La Revue de Corseaux
- Paddle 4 Hope
- Albert le Manager
- Fête au village
- Kids' Triathlon

Corsier

- 40^e Course Chaplin
- Feux de la Rampe
- Corsier en Fête

Jongny

- Championnat d'unihockey
- Marché de Noël des artisans
- Tournoi de Scrabble
- Tournoi de Badminton

La Tour-de-Peilz

- Festival des Jeux
- 6^e Silent Party aux Anciens-Fossés
- Riviera Tango Fiesta
- Régates des Vieux Bateaux
- 5 ans de La Becque
- Nox Orae
- La Tour Vagabonde

Vevey

- Marchés Folkloriques
- Vevey Riviera Noël et Village de Noël
- VIFFF Vevey International Funny Film Festival
- Kubus
- Fan Zone Euro 2024
- Tour de Suisse et Tour de Romandie
- Foire de la Saint-Martin

Veytaux

- Derby de Jaman
- Noël au Château de Chillon
- Rallye de Territet
- La Braisinée

Riviera

- Nuit des musées
- Cyclotour du Léman
- Tours de Suisse et de Romandie féminin
- Léman Gravel Challenge

Pendant les manifestations de moyenne à grande importance, notre équipe est aussi sur le terrain pour procéder à des contrôles du volume de diffusion musicale (dB(A) : décibels autorisés).

6.1.2 Police du commerce

Dans le cadre de ses activités relevant de la Police du commerce, l'OCM collabore de façon régulière avec les services cantonaux partenaires et notamment la Police cantonale du commerce.

Les relations entretenues avec les communes et les acteurs économiques de la région permettent d'améliorer constamment les nombreuses prestations en faveur des sociétés locales, des commerçant·e·s et des citoyen·ne·s.

L'Euro Foot 2024 a suscité de nombreuses demandes de prolongations d'horaire et d'animations diverses au sein des établissements de la Riviera.

Une grande partie des forces s'est concentrée sur les requêtes émanant des **établissements publics** et des magasins. Une recrudescence des nuisances sonores, mais également une sensibilité plus marquée des riverain·e·s à ces dernières - notamment dans les centres urbains - a été constatée.

L'OCM a effectué de nombreux **contrôles** en soirée, afin de prévenir ces nuisances, en privilégiant le dialogue, la prévention et la sensibilisation des tenancier·ère·s et des client·e·s.

Depuis 2022, l'OCM est également compétent pour la délivrance d'autorisations destinées aux **artistes de rue**, qui se présentent quotidiennement et en toute saison, au guichet de l'OCM.

En 2024 ce sont ainsi plus de 1'000 autorisations qui ont été délivrées.



L'Office continue de fournir de nombreuses prestations dans le domaine de l'hébergement en chambres d'hôtes (B&B). Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles dispositions légales en matière d'hébergement de courte durée, les loueurs ont l'obligation de s'annoncer auprès des autorités communales. Ils doivent également obtenir une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué sous forme traditionnelle. La mise en conformité s'est activement poursuivie en 2024 suite au changement de collecte de la TVA automatique, via la plateforme *airbnb* notamment.

Le nombre d'établissements présents dans notre région est resté stable en 2024 (462).

Le service des **taxis** a largement occupé l'OCM, suite notamment à l'entrée en vigueur en 2024 des Prescriptions d'application du nouveau Règlement sur le service des taxis (RST) de l'ASR, mais également par la mise au concours d'une nouvelle tranche de concessions, pour la période 2025 à 2028.

6.2 Office de la mobilité



Rocco Volpe
Responsable

L'Office de la mobilité, qui regroupe les anciennes cellules des Amendes d'ordre, de la Signalisation et du Stationnement, a vu le jour en 2021. Il constitue une entité transversale en matière de mobilité et agit en soutien de la plateforme sécuritaire de l'ASR.

6.2.1 Personnel de l'Office de la mobilité

Il est composé de 18 personnes (15.9 ETP). Une nouvelle collaboratrice, à 50%, a renforcé l'équipe à compter du 1^{er} mai.

L'ensemble du personnel administratif occupe des locaux sis à Vevey, ceci dans le but de centraliser les forces, d'améliorer le service à la population et de gagner ainsi en efficience.

Les dépôts et ateliers de la signalisation routière sont situés sur le territoire de la Commune de Blonay – Saint-Légier. D'une superficie de 700 m², cet espace permet le stockage des appareils et du matériel nécessaires aux 6 collaborateurs qui œuvrent notamment à l'entretien, la réparation et la réalisation de la signalisation routière.

6.2.2 Perspectives d'avenir – Enjeux pour l'Office de la mobilité

La mobilité urbaine est aujourd'hui un enjeu crucial. Il le sera encore davantage dans les années à venir. C'est pourquoi la réunion de ces forces revêt une importance capitale.



6.2.3 Tâches de l'Office

- L'OM assure la gestion complète des **Amendes d'ordre**, en collaboration étroite avec la Commission de police ; ceci en particulier dans le cadre des défenses publiques et des diverses dénonciations ayant trait au Règlement général de police intercommunal et aux différents Règlements communaux :
 - enregistrement des dénonciations ;
 - envoi de lettres de dénonciation radars et feux ;
 - envoi de diverses procédures, rappels, ordonnances pénales, sommations, réquisitions de poursuite et gestion du contentieux ;
 - traitement du courrier de contestation des amendes ;
 - établissement de dossiers pour la Commission de police.

Aperçu des amendes							
Nombre d'amendes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Amendes d'ordre	82 942	83 557	61 606	58 913	66 741	82 258	86 124
Radars	9 918	8 522	9 239	7 851	9 938	11 066	13 258
Domaine privé	1 867	2 127	1 509	2 264	1 971	1 968	2 406
Règlement de police	473	626	686	510	399	512	572
Stupéfiants	222	165	132	75	60	67	70
Total	95 422	94 997	73 172	69 613	79 109	95 871	102 430
Procédures							
Rappels	33 952	33 024	25 794	22 651	25 548	31 945	33 925
Ordonnances pénales	14 188	12 847	9 043	8 513	9 923	12 455	12 716
Sommations	7 028	6 572	4 625	4 798	4 633	5 388	6 045
Poursuites	3 336	2 857	2 460	2 655	3 229	2 385	3 467
Total	58 504	55 300	41 922	38 617	43 333	52 173	56 153

- Les prestations en matière de **Signalisation routière** sont effectuées conformément à la législation sur la circulation routière :
 - légalisation et entretien de la signalisation verticale et horizontale ;
 - mise en place de dispositifs provisoires liés à des manifestations, chantiers ou autres évènements ;
 - élaboration de projets dans le domaine routier, conseils et expertises ;
 - réservation de places lors de déménagements, manifestations, mariages ou autres évènements ;
 - délivrance d'autorisations aux endroits interdits à la circulation ;
 - mise en place de dispositifs de circulation et parcage pour les manifestations nécessitant des mesures particulières (déviation, fermetures de rue, neutralisations d'espaces de stationnement, etc.).

Conformément aux Statuts de l'Association Sécurité Riviera, les charges résiduelles de la Signalisation sont réparties au prorata du nombre d'habitants des trois villes (Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz).



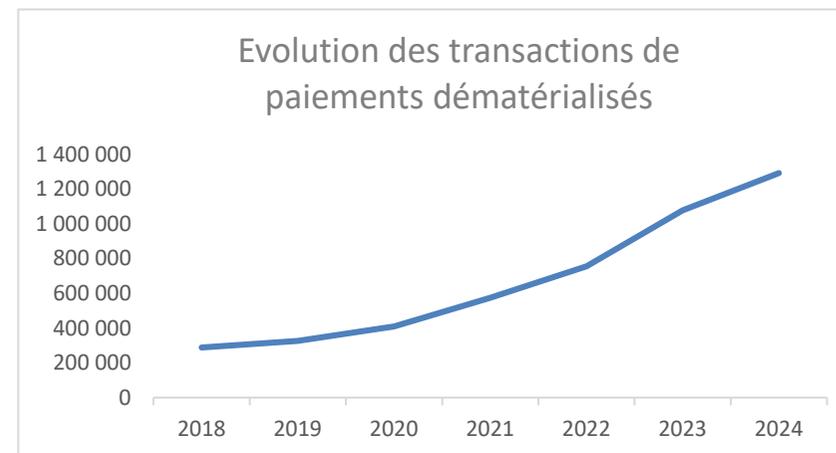
Les prestations facturées aux autres communes de l'ASR se sont élevées, en 2024, à CHF 1'780.50.

- Les prestations relatives au **Stationnement** visent à unifier la planification, la mise en place et la gestion dans divers domaines :
 - projets en lien avec le stationnement des véhicules et mesures correctrices ;
 - délivrance de diverses autorisations de stationner. Nouveauté en 2024 : le stationnement est devenu payant 7j/7j dans le centre-ville de la Commune de Montreux ;
 - réception et traitement d'environ 3'700 demandes de macarons, renseignements au public, gestion et suivi (établissement, renouvellement, contrôle, facturation, confiscation) pour les Communes de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey.



Paiement dématérialisé du stationnement - PayByPhone

L'application de notre partenaire PayByPhone, disponible depuis début 2022, dont le contrat a été renouvelé en 2025 pour une durée de trois ans, rencontre toujours plus de succès. A ce jour, plus de 60% des recettes liées au stationnement proviennent de ce type de paiement, ce qui représente environ 1'300'000 transactions par an.



6.2.4 Statistiques

Le tableau ci-dessous présente la totalité des amendes infligées en 2024. Il reflète notamment l'action des assistantes et assistants de sécurité publique, dont l'une des missions principales est constituée par le contrôle du stationnement dans les Communes de Blonay – Saint-Légier, Corseaux, Corsier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey et Veytaux. A Montreux et Jongny, des installations de surveillance automatique du trafic (feux de signalisation et vitesse) permettent également la poursuite de nombreuses infractions.

	Blonay - St-Légier	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	La Tour-de-Peilz	Montreux	Vevey	Veytaux	Total
Amendes	3 425	155	995	1 227	58	8 338	31 874	39 092	960	86 124
Domaine privé	288	49	11	157	8	234	1 012	627	20	2 406
Radars	2 877	182	1 208	338	357	1 285	1 664	640	1 406	9 957
Règlement police	26	1	1	10	1	48	202	277	6	572
SAT - Feux/Radar	0	0	0	0	0	0	3 301	0	0	3 301
Stupéfiants	0	0	2	0	0	0	32	36	0	70
Total	6 616	387	2 217	1 732	424	9 905	38 085	40 672	2 392	102 430

6.3 Unité Technique Logistique & Informatique (UTLI)



Philippe Blanchard
Responsable

L'Unité Technique Logistique & Informatique agit de manière transversale envers tous les collaborateurs, afin de leur fournir des prestations et des outils de qualité.

2024 restera vraisemblablement dans les mémoires comme une année « *charnière* » pour l'UTLI. En effet, suite à la résiliation de la convention informatique avec la Commune de Montreux et après une analyse approfondie relative à sa stratégie, l'ASR a lancé un appel d'offres (marché public en procédure ouverte) en vue de sélectionner les prestataires qui vont l'amener vers son autonomie sur le plan informatique.

6.3.1 Personnel de l'UTLI

Au cours de cette année 2024, l'unité a vécu de nombreux changements au niveau de son personnel, à commencer par son responsable, l'Adjudant Jean-Luc Monney, parti à la retraite. Afin d'assurer un passage de témoin dans les meilleures conditions, une période de transition s'est déroulée durant les mois de mars et avril avec son successeur, M. Philippe Blanchard.

En décembre, l'unité a été renforcée par l'arrivée d'un administrateur système et réseau.

Le contrat de l'un de nos collaborateurs, engagé en CDD en octobre 2023, a été confirmé en un contrat de durée indéterminée.

L'unité termine donc l'année 2024 avec 7.5 ETP.

6.3.2 Informatique & télécom

Ce secteur représente la majeure partie du travail de l'unité. Le parc informatique et télécom de l'ASR est composé de :

- 190 ordinateurs
- 65 imprimantes et photocopieurs
- 212 lignes téléphoniques - 60 smartphones - 268 cartes SIM
- 63 équipements réseau
- 40 serveurs
- 122 portes d'accès

Hormis le support aux utilisateur·trice·s ainsi que la maintenance usuelle et quotidienne du parc informatique, les faits suivants sont à relever :

- mise en route d'un projet de numérisation des formulaires de contrôle de l'Office du commerce et des manifestations au moyen d'une tablette tactile ;
- lancement du renouvellement de l'ensemble des commutateurs réseau (switches) ;
- démarrage de diverses études pour améliorer le logiciel de gestion du service informatique, les smartphones pour le Service de police, le QR Code pour les amendes d'ordre ainsi que le journal des actions proactives du personnel policier.

6.3.3 Technique

- participation active au projet de rénovation des locaux de Vevey et Clarens, qui comprend aussi le renouvellement du mobilier de bureau ;
- poursuite de la mise en place de mesures utiles, en prévision d'une éventuelle crise énergétique.

6.4 Communication et Relations publiques



Dounya Schürmann-Kabouya
Chargée de communication

La Chargée de communication a pour mission principale d'assister et de conseiller le Comité de direction ainsi que la Direction dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication de l'ensemble de l'ASR.

Elle veille également à répondre aux sollicitations des médias, dont le nombre est en constante augmentation (plus d'une cinquantaine de demandes en 2024), et contribue activement à l'amélioration de la communication interne au sein de l'Organisation.

6.4.1 Personnel Communication et Relations publiques

La cellule Communication et Relations publiques (RP) est actuellement composée d'une Chargée de communication oeuvrant à un taux d'activité de 60 %.

L'accroissement de la charge de travail et des sollicitations externes et internes pour la cellule Communication et Relations publiques durant ces dernières années, a été constant et important. Aussi, il est prévu de renforcer la cellule par l'engagement, en 2025, d'une personne supplémentaire à un taux d'activité de 50% (0.5 ETP).

6.4.2 Amorce et réalisation de projets découlant de la stratégie de communication de l'ASR

- soutien aux différents services opérationnels et administratifs pour leurs projets spécifiques (rénovation du poste de police de Vevey, Maison de la sécurité publique, etc.), mais aussi lors de manifestations d'importance, telles que le Montreux Jazz Festival et le Riviera Noël ;
- administration de la présence de l'ASR sur les réseaux sociaux et création du contenu pour Facebook, Instagram, LinkedIn et X;
- rencontre avec la population de La Tour-de-Peilz, afin de présenter toutes les entités qui composent l'ASR ;
- gestion de la communication et coordination des relations avec les médias lors de cellules de crise, notamment durant la panne du réseau de téléphonie Swisscom à Blonay – Saint-Légier, en collaboration avec l'État-major cantonal de conduite ;
- alimentation de la banque d'images de l'ASR, notamment par la réalisation de prises de vue lors de manifestations diverses ;
- organisation de la soirée d'information à l'intention des futur·e·s aspirant·e·s de police ;
- préparation de deux événements dédiés au personnel de l'ASR, la soirée grillades et le repas de fin d'année ;
- conception du visuel des vœux de fin d'année, en particulier, élaboration d'une eCard.

6.4.3 Poursuite de projets en 2025, démarrés en 2024

- refonte du site Intranet de l'ASR de manière progressive et planifiée, avec l'appui de l'UTLI ;
- mise sur pied de nouveaux événements internes, dont la Cérémonie d'assermentations et de promotions de l'ASR.

6.5 Cellule juridique



Olivia Sahin-Cajuste
Conseillère juridique

La Conseillère juridique a pour principale mission de fournir un appui à l'ensemble des services, dans le cadre des nombreuses thématiques juridiques auxquelles ils sont confrontés.

6.5.1 Personnel Cellule juridique

La Cellule juridique est composée d'une Conseillère juridique oeuvrant à un taux d'activité de 40%.

6.5.2 Tâches incombant à la Cellule juridique

- collaboration avec l'ensemble des services opérationnels et administratifs s'agissant de tout document ayant une portée juridique ;
- aide au service des Ressources humaines dans les processus liés au personnel, notamment pour l'établissement de différentes conventions et interventions ponctuelles dans des dossiers sensibles ;
- coopération avec Police Riviera, pour un conseil et un soutien aux policières et policiers lors de diverses procédures liées à leurs activités professionnelles ;
- soutien à la Direction pour des communications à des tiers pouvant avoir une incidence sur le plan légal ou réglementaire ;

- appui au Chef des Services généraux s'agissant de la rédaction, la révision et l'analyse de documents juridiques (avis de droit, règlements, conventions, etc.).

6.5.3 Dossiers divers

Durant l'année 2024, la Cellule juridique a continué de fournir un appui essentiel, lors de recours, auprès du Comité de direction, intentés par des administrés qui ont contesté des factures/décisions émanant des services de l'ASR.

En collaboration avec le Service des finances, elle a contribué à la mise en place d'un processus visant à faciliter l'obtention d'une décision de levée d'opposition, dans les situations dans lesquelles l'ASR est en mesure de pouvoir solliciter une telle décision auprès du juge compétent.

En cas de prétentions pécuniaires adressées à l'ASR, la Conseillère juridique, en étroite collaboration avec le Chef des Services généraux, défend efficacement les intérêts de l'Association en traitant directement les affaires en question ou en demeurant l'interlocutrice privilégiée des divers partenaires juridiques.

En 2024, les procédures découlant des dispositions de la Loi vaudoise sur la protection des données personnelles et de la Loi sur l'information n'ont cessé d'augmenter, induisant un traitement et un suivi spécifiques.

6.6 Chancellerie



Alexandre Wälti
Responsable

6.6.1 Personnel de la Chancellerie

Durant cette année 2024, la Chancellerie a vécu quelques changements au niveau de son personnel, à commencer par l'engagement, au 1^{er} mars, d'une nouvelle collaboratrice, à un taux d'activité de 30%, en remplacement d'un collaborateur parti à la retraite.

M. Cédric Monayron, Responsable de la Chancellerie, a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre. En prévision de son départ, un nouveau responsable débutera son activité au 1^{er} janvier 2025, en la personne de M. Alexandre Wälti. Dès lors, la Chancellerie se compose de 6 personnes (4.5 ETP).

6.6.2 Poursuites

Mandaté par l'Office des poursuites et des faillites, le personnel de la Chancellerie est chargé de la notification des actes de poursuite.



Après une première convocation, une tentative de notification est réalisée au domicile des débiteurs et débitrices. Souvent, il est nécessaire de s'y rendre à plusieurs reprises. En cas d'échec, un rapport est établi à l'intention de l'Office des poursuites. Cette activité constitue l'occupation première de la Chancellerie.

En 2024, la Chancellerie en a reçu 11'607 (plus de 200 par semaine), ce qui représente une augmentation de 14,50 % par rapport à 2023.



6.6.3 Gestion du courrier

La Chancellerie constitue la plateforme de gestion du courrier entrant et sortant pour l'ensemble de l'ASR. Son personnel doit maîtriser le fonctionnement de l'organisation pour remplir sa mission avec rigueur et précision.



6.6.4 Activités liées au service de Police

En collaboration avec le service de Police, la Chancellerie est également en charge :

- de la transmission des rapports de Police aux autorités et aux tiers concernés ;
- de l'archivage des dossiers et du traitement des requêtes y relatives (demandes de rapports d'accident de la part de compagnies d'assurance, copie de plaintes sollicitées par des plaignants, etc.).



6.6.5 Divers

Par ailleurs, le budget 2024 prévoyait un montant pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service. Le choix s'est porté sur une automobile de type Toyota Yaris Hybrid, en remplacement d'une Citroën C1 (2011).

7. Ambulance Riviera



Marc François
Chef de service

7.1 Organisation générale

7.1.1 Structure

L'État déploie un dispositif cantonal dans le but d'assurer la sécurité, la qualité et la rapidité de prise en charge des urgences de santé, aussi appelées urgences préhospitalières. Le Service d'ambulances de l'ASR est identifié comme le répondant principal de ce dispositif pour la Riviera, principalement pour les communes de l'Association.



Basée à La Tour-de-Peilz, Ambulance Riviera intervient exclusivement sur mandat de la centrale 144, pour des missions où le pronostic vital est engagé ou pourrait l'être. Les moyens opérationnels du service reposent sur 4 vecteurs de secours en journée et sur 2 durant la nuit. 33 femmes et hommes se relaient pour garantir la disponibilité de ces équipages de terrain.

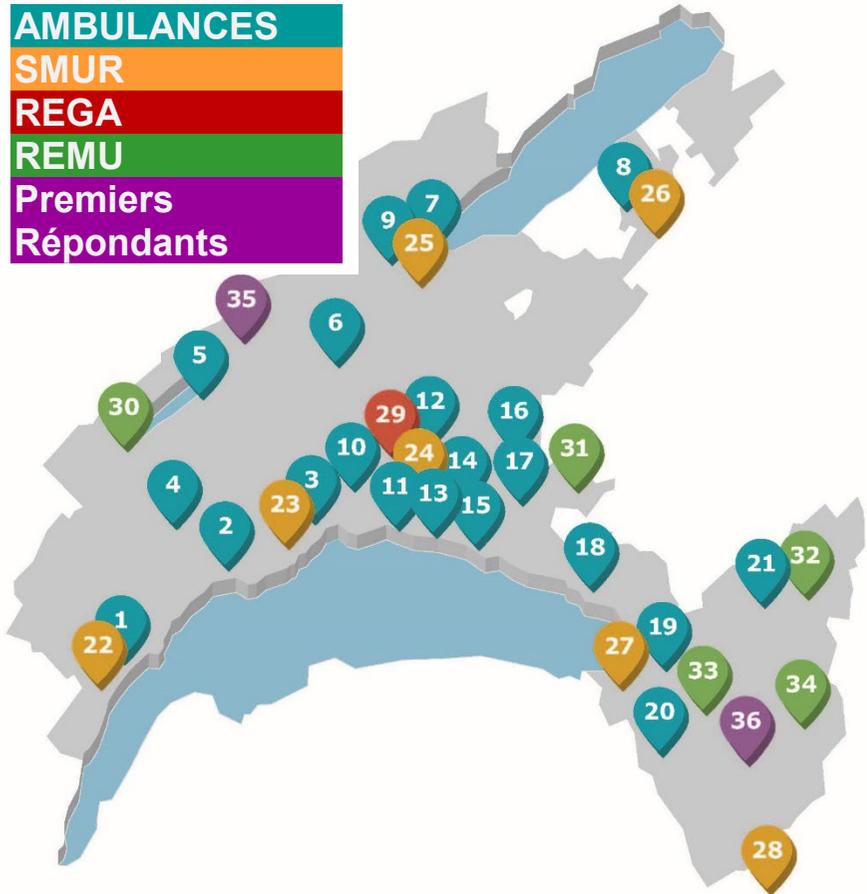
La centrale 144, ou CASU 144 (centrale d'appels sanitaires urgents) est basée dans les locaux de l'ECA à Lausanne. Administrativement rattachée au CHUV, elle a pour mission de coordonner l'ensemble des moyens opérationnels du dispositif cantonal.



Le dispositif cantonal, également connu sous l'acronyme « DisCUP », comprend la centrale 144, les services d'ambulances accrédités pour les missions urgentes (30 équipages environ), les renforts médicaux Rega (1) et SMUR (6). Dans certaines régions rurales, des médecins généralistes interviennent dans l'attente de l'arrivée des ambulanciers (REMU). Ce rôle est également occupé par une catégorie de non-professionnels, appelés « premiers répondants » ou « First Responders » selon les régions et leurs missions, formés aux gestes destinés à traiter les menaces vitales. Pour garantir une couverture territoriale optimale, le 144 peut déplacer des ambulances et les positionner en mode d'attente dans des lieux stratégiques (aires autoroutières, casernes SDIS, zones commerciales, etc.). On parle alors de déplacement stratégique (DS).

URGENCES PRÉHOSPITALIÈRES DISPOSITIF CANTONAL

- AMBULANCES
- SMUR
- REGA
- REMU
- Premiers Répondants



7.1.2 Urgences vitales P1 - temps d'accès au patient

Pour les urgences les plus graves, appelées primaires de priorité 1 (P1), la norme fédérale de l'Interassociation de sauvetage (IAS) impose un délai de référence de 15 minutes entre l'alarme et le

premier contact avec le patient, dans 90% des cas au moins. Les services d'ambulances du dispositif cantonal doivent répondre à cette norme.

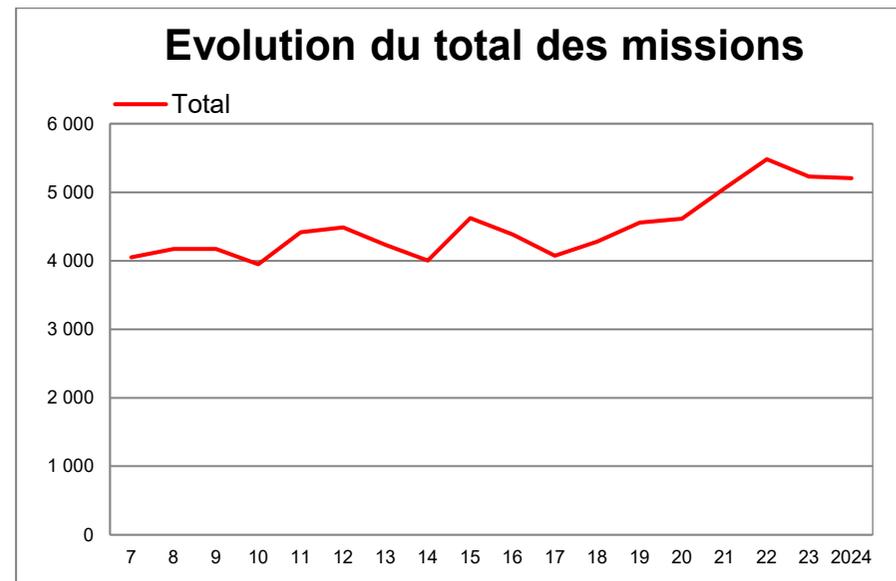
Ambulance Riviera - 2024

P1 - Région Riviera (9 communes ASR & communes adjacentes)	
Moins de 15 minutes	93 %
Total des P1 (toutes les communes, celles de l'ASR comprises, autoroute, renforts sur secteurs Chablais, Lausanne, Fribourg etc.)	
Moins de 15 minutes	90 %

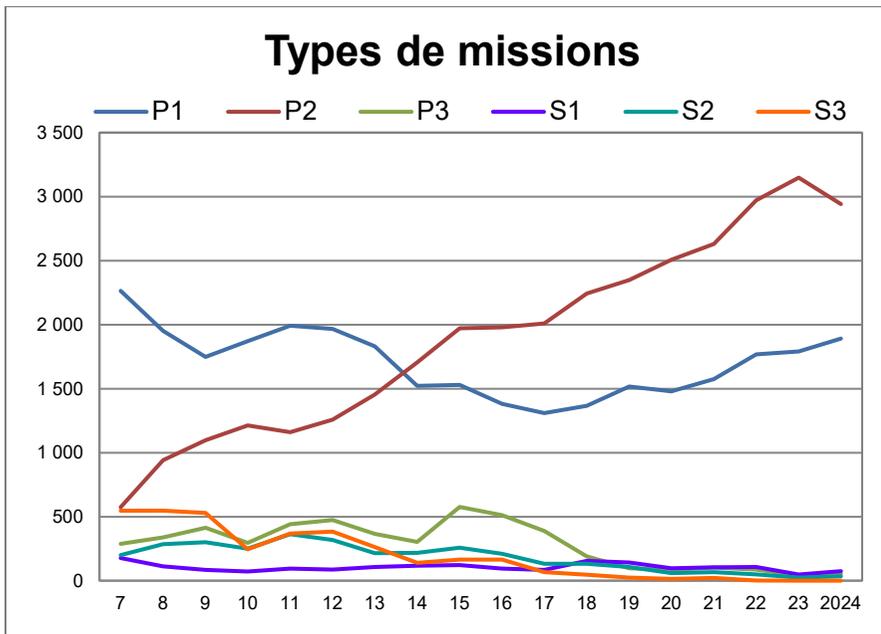
7.2 Opérationnel

7.2.1 Activité générale

5'207 missions ont été réalisées en 2024, soit 23 de moins qu'en 2023. Sur ce total annuel, 210 sont des déplacements stratégiques :



Classification des missions	
par type et par degré de probabilité d'atteinte des fonctions vitales	
P : missions primaires	
DS	Déplacement stratégique sur ordre du 144
P1	Engagement immédiat, fonctions vitales atteintes
P2	Engagement sans délai, fonctions vitales non atteintes
P3	Engagement programmé, autorisant un délai
S : missions secondaires (transferts interhospitaliers)	
S1	Patient potentiellement instable (soins intensifs)
S2	Patient stable, sous traitement potentiellement à risque
S3	Transfert d'un patient stable sans particularité

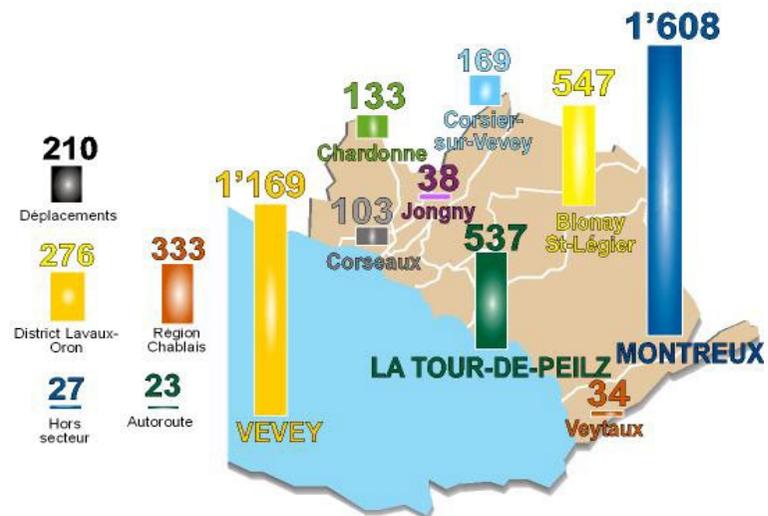


7.2.2 Activité par commune

Total 2023 : 5'230



Total 2024 : 5'207



7.3 Aspects financiers

7.3.1 Contribution financière de l'Etat

La Direction générale de la santé (DGS) applique un principe de subventionnement, prévu pour financer l'écart entre les charges et les recettes des services d'ambulances du dispositif cantonal. En pratique, les coûts réels de l'exploitation ne sont pas intégralement couverts par la subvention cantonale.

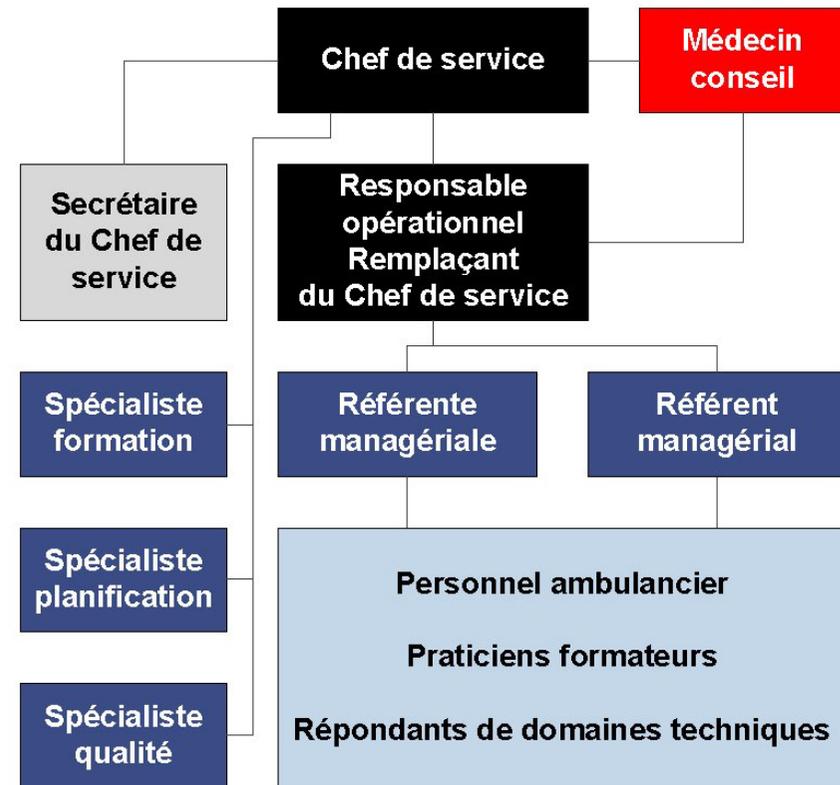
Depuis plusieurs années, d'intenses négociations sont menées avec l'État. Ces démarches ont été poursuivies en 2024, notamment en prévision de la révision de la Loi sur la santé publique et de la réforme du DisCUP, annoncée par le Conseil d'État en mai 2021 avant d'être reportée à plusieurs reprises.

Seul changement significatif récent, porté à la connaissance de l'ASR en décembre 2024, la dotation en personnel augmentera dès janvier 2025, passant de 11.06 ETP par équipe H24 à 11.79 ETP. Cette évolution répond à l'une des attentes exprimées mais ne suffit pas à elle seule à résoudre les contraintes réelles.



7.4 Organisation et personnel

7.4.1 Organisation



Légende :

Direction de service :
Chef de service & Responsable opérationnel

Direction de service élargie :
Chef de service, Responsable opérationnel
Référénts managériaux, Spécialistes

7.4.2 Personnel

Hommes		Femmes	
27		8	
77%		23%	
Dont à 100% :	18	Dont à 100% :	3
Dont à 80% :	7	Dont à 80% :	1
Dont à 70% :	0	Dont à 70% :	1
Dont à 50% :	1	Dont à 50% :	1
Dont à 50% :	1 étudiant	Dont à 50% :	1 étudiante
		Dont à 50% :	1 secrétaire
Ambulanciers diplômés ES : 23		Ambulancières diplômées ES : 6	
Techniciens ambulanciers : 3		Technicienne ambulancière : 0	
Etudiants ES : 1		Etudiantes ES : 1	
Total			
35 personnes, correspondant à 31.2 ETP			

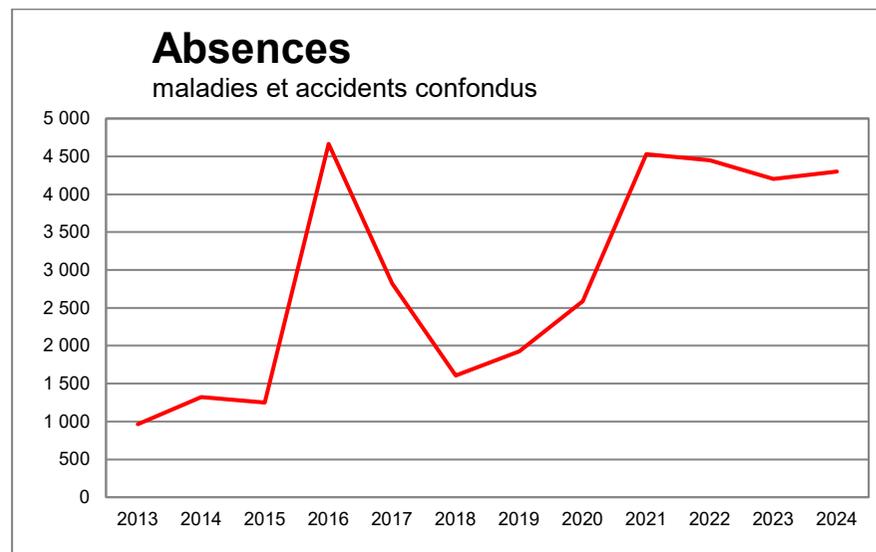
7.4.3 Taux de rotation

3 démissions sont relevées en 2024. Ces trois personnes étaient au bénéfice d'un diplôme ES, deux ont décidé d'exercer leur métier dans un autre canton et la troisième a quitté la profession pour se lancer dans des études dans un domaine autre que celui des soins. Le taux de rotation du personnel ambulancier est ainsi globalement similaire aux exercices précédents, soit inférieur à 10%. Pour compléter l'effectif, 5 personnes ont été recrutées, dont deux étudiants en voie diplôme ES.

7.4.4 Absences

4'301 heures d'absences caractérisent l'année 2024, soit 100 de plus qu'en 2023. Phénomène connu et hautement contraignant en termes

de planification, le personnel préhospitalier doit pouvoir bénéficier d'une parfaite santé avant de reprendre le travail, notamment suite à une intervention chirurgicale, à un incident de santé physique ou psychologique.



Jusqu'en 2024, l'État finançait 11 jours d'absence par ETP et par année, pour les congés statutaires, les maladies et les accidents. Les bilans annuels successifs montrent que ce total théorique est inférieur à la réalité, qui peut aller jusqu'à plus de 20 jours d'absence réelle par personne (et non par ETP). Pour cette raison, l'augmentation de la dotation accordée par la DGS (voir chapitre 7.3 – Aspects financiers) intégrera, dès 2025, un total de référence de 22 jours d'absence par ETP.

7.5 Formation

7.5.1 Formation en cours d'emploi

Le format actuel porte sur un contrat de travail à mi-temps au sein de Sécurité Riviera. Le solde, soit 50 % de cours en école et de stages hospitaliers, sont à la charge de l'étudiant·e. Trois institutions proposent la formation d'ambulancier diplômé ES ou d'ambulancière

diplômée ES en français, ES ASUR à Lausanne, l'ESAMB à Genève et Medi à Berne. Un étudiant et une étudiante ont été recrutés en 2024, en provenance de l'ESAMB et de ES ASUR.



7.5.2 Ecoles & étudiants

A la demande de l'école ESAMB à Genève, l'ASR organise traditionnellement deux jours de formation sur la Riviera au mois de novembre, dédiés à la volée de troisième année. Police, SDIS, PCi et le Service d'ambulances ont ainsi mis sur pied un exercice traitant de la prise en charge de blessés multiples. La Rega, les sections locales de la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), le SMUR de l'Hôpital Riviera-Chablais et le Cardiomobile des Hôpitaux Universitaires de Genève se sont joints à l'ASR pour ces activités.



Ambulance Riviera répond également aux demandes d'ES ASUR et de l'ESAMB en accueillant habituellement 10 étudiantes et étudiants par année. Ces personnes ne sont pas sous contrat avec Sécurité Riviera, mais prennent place dans nos équipes opérationnelles pour des stages d'une durée variant de 6 semaines à 6 mois.

Le suivi et l'encadrement des étudiantes et étudiants génère une charge de travail considérable, partagée entre 10 formatrices et formateurs du service, toutes et tous au bénéfice d'un cursus de praticienne ou praticien IFFP, d'un module de 100 heures enseigné par l'ES ASUR, ou d'un brevet fédéral de formateur.

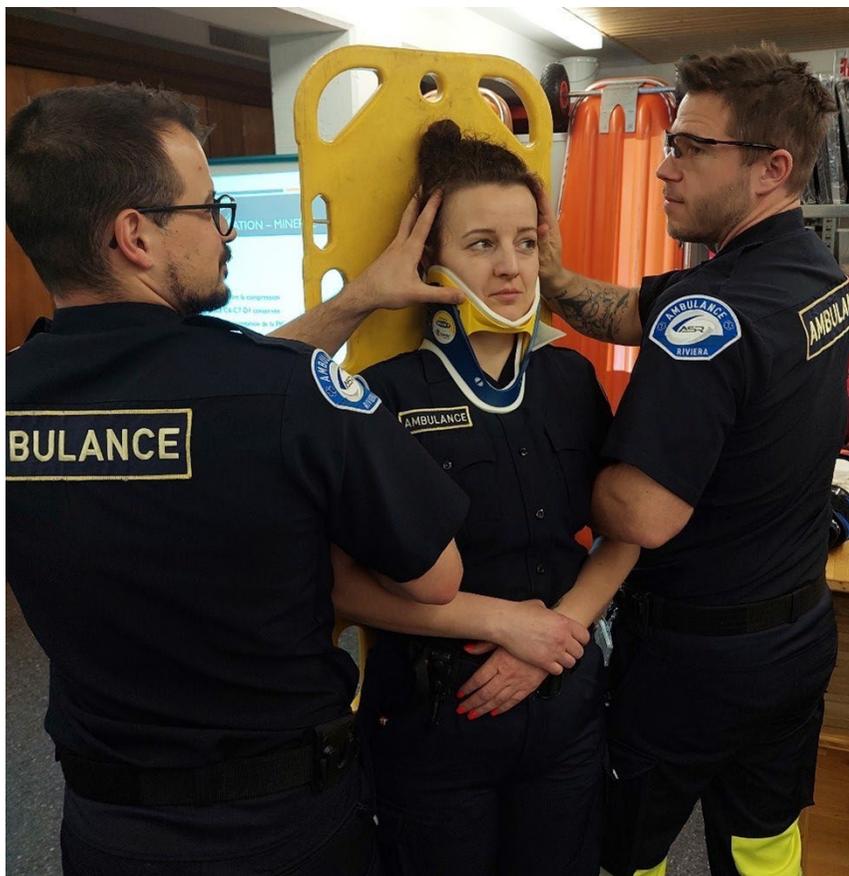
7.5.3 Formation continue

La norme en vigueur est de 40 heures de formation continue par personne et par année, quel que soit le taux d'activité. Cette cible est fixée par l'Interassociation de sauvetage (IAS), organisme fédéral en charge du management de la qualité dans le domaine préhospitalier. Les frais incombent à la DGS, qui intègre ce calcul dans son subventionnement, en regard des ETP alloués. La totalité du

personnel du service a ainsi suivi au minimum 40 heures de formation continue en 2024.

La formation continue se compose de deux axes principaux : une filière interne, coordonnée par le Spécialiste formation et le médecin-conseil, et une filière externe au sein d'ASUR Formation, ou auprès d'autres entreprises spécialisées.

Le médecin-conseil délègue des actes médicaux aux ambulancières et ambulanciers. Dans le terrain, ces traitements avancés sont réalisés en autonomie par notre personnel, ce qui implique que notre directeur médical s'assure de la parfaite connaissance de ces actes protocolés et procède chaque année à la supervision d'examens de certification, théoriques et pratiques.



7.6 Partenariat

Tous les services opérationnels de Sécurité Riviera disposent d'une formation aux gestes des premiers secours dispensée par les instructeurs d'Ambulance Riviera. L'enseignement aborde principalement les menaces vitales : arrêt cardiaque (sous la terminologie de BLS-AED, pour gestes de réanimation de base et défibrillation) et maîtrise des saignements majeurs, pour lesquels des soins entrepris de manière précoce améliorent sensiblement les chances de survie.



Rappelons que les policier·ère·s interviennent régulièrement en qualité de premiers répondants, lors de suspicion d'arrêt cardiaque, au sein du programme cantonal First Responders. Leur formation et leur recertification sont donc cruciales.

2024	
Cours combinés BLS-AED & arrêt des saignements (4h30)	
Destinataire	Nombre de participants
ASR, Assistant·e·s de Sécurité Publique	10
ASR, SDIS Riviera	47
ASR, Direction & Services généraux	5
ASR, Police Riviera	53
ASR, Protection civile	6
Total des heures de travail pour les instructeurs : 115 heures	

D'autres démarches partenariales ont également été menées en 2024, avec l'Hôpital Riviera-Chablais et avec le Réseau Santé Haut-Léman :

- Accueil d'infirmières et de médecins SMUR pour des journées de stage au sein d'Ambulance Riviera ;
- Elaboration de procédures de travail avec EMIR (Equipe Mobile d'Intervention Rapide), dont le but est d'intervenir pour des prises en charge urgentes mais non vitales, somatiques ou psychiques, dans un délai de deux heures. Cette collaboration vise à optimiser le recours aux différentes ressources et à s'assurer que le personnel de terrain dispose de connaissances actualisées ;
- Elaboration de procédures de travail avec le BRIO (Bureau Régional d'Information et d'Orientation), pour permettre aux ambulancier·ère·s d'organiser directement un suivi de type « court séjour » en EMS, pour la patientèle ou pour leurs proches.

7.7 Direction médicale

Chaque service d'ambulance intégré au dispositif cantonal doit garantir la supervision de ses activités thérapeutiques par un médecin approuvé. Le médecin-conseil est le garant, au niveau médical, de la qualité des prestations fournies par les ambulanciers et les ambulancières. Comme précédemment décrit, son rôle est notamment de s'assurer que le personnel paramédical soit adéquatement formé aux actes médicaux délégués. Juridiquement et administrativement, le médecin-conseil est également associé au suivi de toute situation litigieuse concernant les aspects décisionnels ou les traitements délivrés dans le terrain.



Dr Thorsten Franke
 FMH en médecine interne générale
 AFC en médecine d'urgence préhospitalière et hospitalière

7.8 Management de la qualité

Les services du dispositif cantonal sont soumis à l'obligation d'être certifiés par l'Interassociation de sauvetage (IAS) en matière de qualité appliquée au domaine des soins préhospitaliers. Recertifié en 2022, la prochaine échéance du service est fixée à 2026.

En parallèle, l'Association des Responsables d'Exploitation des Services d'Ambulances (ARESA) mène une démarche collective, regroupant la totalité des services du dispositif cantonal, visant à répondre aux exigences ISO 9001:2025. La Maison Yamo Sàrl est mandatée par l'ARESA pour coordonner ces travaux et occupe à ce titre la fonction de responsable qualité faitier.

En mai 2024, l'ARESA et les services ont été audités par la société EdelCert établie à Fribourg. Tous ont répondu aux exigences et ont obtenu la recertification ISO 9001. Les critères évalués ont été jugés intégralement conformes. Ce constat positif est accompagné de recommandations, qu'il nous appartient désormais d'implémenter en prévision de la prochaine recertification annuelle planifiée en mai 2025.



Exemple concret issu du management de la qualité, mais aussi de l'implication du médecin-conseil et des efforts en matière de formation continue, de nouveaux actes médicaux délégués ont été introduits en janvier 2024.

Le traitement de la douleur étant crucial et fréquent, une approche approfondie a été recherchée, pour que le personnel ambulancier dispose de moyens complémentaires, pour des situations complexes où les traitements usuels peuvent se révéler insuffisants. Le personnel de l'ASR est désormais habilité à pratiquer l'injection de kétamine (antalgique-anesthésique), de Dormicum® (sédatif), de paracétamol (antalgique) et de Buscopan® (antalgique abdominal), en complément des médicaments utilisés depuis plusieurs années (morphine, fentanyl). Ces traitements délégués permettent notamment une méthode multimodale, plus efficace et couvrant un large éventail de types et d'intensités de douleurs. A ce jour, plus de 400 patientes et patients ont bénéficié de ces traitements, dont 60% sous forme multimodale.

7.9 Données complémentaires

Indice de gravité NACA

Description de la sévérité de la maladie ou de la lésion traumatique, tous âges confondus.
(NACA, National Advisory Committee for Aeronautics ; agence fédérale américaine créée en 1915 et remplacée en 1958 par la NASA).

NACA		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0	Indemne	50	37	48	58	50	82	54	38	69	61	53	77	68	81	99	111	111	122
1	Atteinte mineure	154	183	181	242	206	237	226	223	306	269	283	301	352	365	398	512	531	612
2	Contrôle médical nécessaire	1'034	1'011	927	909	1'055	1'108	1'012	935	1'082	1'103	1'048	1'195	1'325	1'243	1'340	1'552	1'660	1'663
3	Traitement hospitalier nécessaire	2'054	2'099	2'215	2'013	2'349	2'394	2'159	2'113	2'456	2'267	2'024	1'768	1'746	1'748	1'783	1'931	1'817	1'752
4	Pronostic vital potentiellement engagé	387	503	443	386	438	372	427	375	406	366	336	406	359	383	460	424	413	382
5	Pronostic vital engagé	172	138	144	110	87	109	122	94	92	107	110	106	88	121	115	133	115	123
6	Réanimation suivie d'une hospitalisation	26	25	19	19	26	20	27	14	19	21	17	24	20	13	21	15	24	19
7	Décès, avec ou sans réanimation	56	49	56	48	49	49	57	51	54	51	50	53	53	62	61	72	67	48
9	Non encodable	117	129	137	163	156	113	150	161	138	151	151	348	548	598	778	731	492	486
	Total	4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559	4'614	5'055	5'481	5'230	5'207

Problème principal

Classification des missions par type d'atteinte, maladie ou lésion traumatique, tous âges confondus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Traumatisme	907	917	982	969	1'029	1'036	1'021	906	920	1'028	938	845	909	870	887	971	1'053	989
Trouble de la conscience Problème neurologique	428	437	642	564	554	588	586	424	560	560	487	632	607	616	633	749	674	646
Problème cardiaque	339	332	378	333	376	414	359	320	367	334	278	29	265	263	291	306	291	338
Psychiatrie	206	223	225	228	280	298	275	251	283	240	243	199	219	289	324	322	384	357
Baisse de l'état général	335	321	121	209	243	290	259	308	419	365	364	283	309	334	382	458	486	454
Intoxication (alcool, médicaments, produits, fumées)	130	122	184	197	232	250	233	236	256	222	222	250	285	236	291	253	293	303
Douleur abdominale ou lombaire	263	285	248	228	300	293	274	278	277	257	236	257	272	251	272	380	330	346
Problème respiratoire	281	287	243	209	274	272	286	260	320	285	291	286	293	344	359	417	386	406
Arrêt cardiaque	59	63	71	63	60	61	74	52	64	68	62	72	70	73	78	87	87	62
Gynécologie Obstétrique	15	16	24	25	23	17	18	32	23	23	13	23	17	19	30	15	23	26
Brûlure	20	18	6	5	5	2	5	16	7	10	6	12	5	3	9	12	5	12
Autre	1'067	1'153	1'046	918	1'040	963	844	921	1'126	1'003	932	1'122	1'308	1'316	1'499	1'511	1'218	1'268
Total	4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559	4'614	5'055	5'481	5'230	5'207

Destinations hospitalières

Classification des missions par lieu de destination, maladie ou lésion traumatique, tous âges confondus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CHUV	208	336	330	269	360	325	377	383	435	415	327	377	335	391	341	336	270	301
Clinique Cecil	15	9	9	7	9	10	3	3	10	11	4	4	6	4	2	0	0	2
Clinique La Source	7	5	2	4	6	23	2	2	3	6	1	1	1	3	1	0	1	3
Clinique Longeraie	10	10	9	9	9	12	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clinique Valmont	10	6	9	2	2	5	0	0	1	3	0	0	0	1	1	0	0	0
Hôpital de l'enfance	1	9	3	5	11	5	9	6	9	7	1	4	3	5	6	6	5	3
Hôpital ophtalmique	1	0	0	0	4	3	4	4	5	2	4	4	0	1	0	1	1	5
Hôpitaux psychiatriques	101	125	126	102	154	189	152	125	150	113	78	5	40	58	91	63	95	78
Hôpital de Riaz	8	3	11	7	7	7	3	6	13	15	6	1	6	2	2	4	3	3
HRC Aigle	5	1	5	6	7	9	8	6	8	8	3	8	12	0	0	0	0	0
HRC Monthey	22	29	31	47	49	31	50	47	60	69	61	61	47	0	0	1	0	0
HRC Montreux	1'037	1'055	1'036	976	1'123	1'123	1'011	931	1'006	1'071	963	891	860	0	0	0	0	0
HRC Mottex	48	43	34	13	24	19	7	3	4	5	1	1	0	0	0	0	0	0
HRC Samaritain	1'942	1'888	1'902	1'856	1'988	2'085	1'949	1'867	2'234	2'051	1'995	2'004	1'728	0	0	0	0	0
HRC Rennaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383	2'763	2'930	3'323	3'242	3'135
Autres (EMS, sans transport)	635	655	663	645	663	638	651	621	684	620	628	917	1'136	1'386	1'681	1'747	1'613	1'677
Total	4'050	4'174	4'170	3'948	4'416	4'484	4'234	4'004	4'622	4'396	4'072	4'278	4'559	4'614	5'055	5'481	5'230	5'207

8. Protection civile Riviera –Pays-d’Enhaut



Lt col François Fleuti
Commandant du bataillon de
Protection civile Riviera – Pays-
d’Enhaut

Au 1er janvier 2024, l’effectif du bataillon était de 353 astreints répartis dans des fonctions d’officiers, de sous-officiers, de spécialistes et de soldats placés sous la responsabilité du Commandant. Celui-ci est appuyé par 7 professionnels qui assurent respectivement ; le remplacement du Commandant, l’instruction et les opérations, la gestion des finances, l’administration des services et des astreints, la protection de la population et la gestion logistique de l’ORPC.

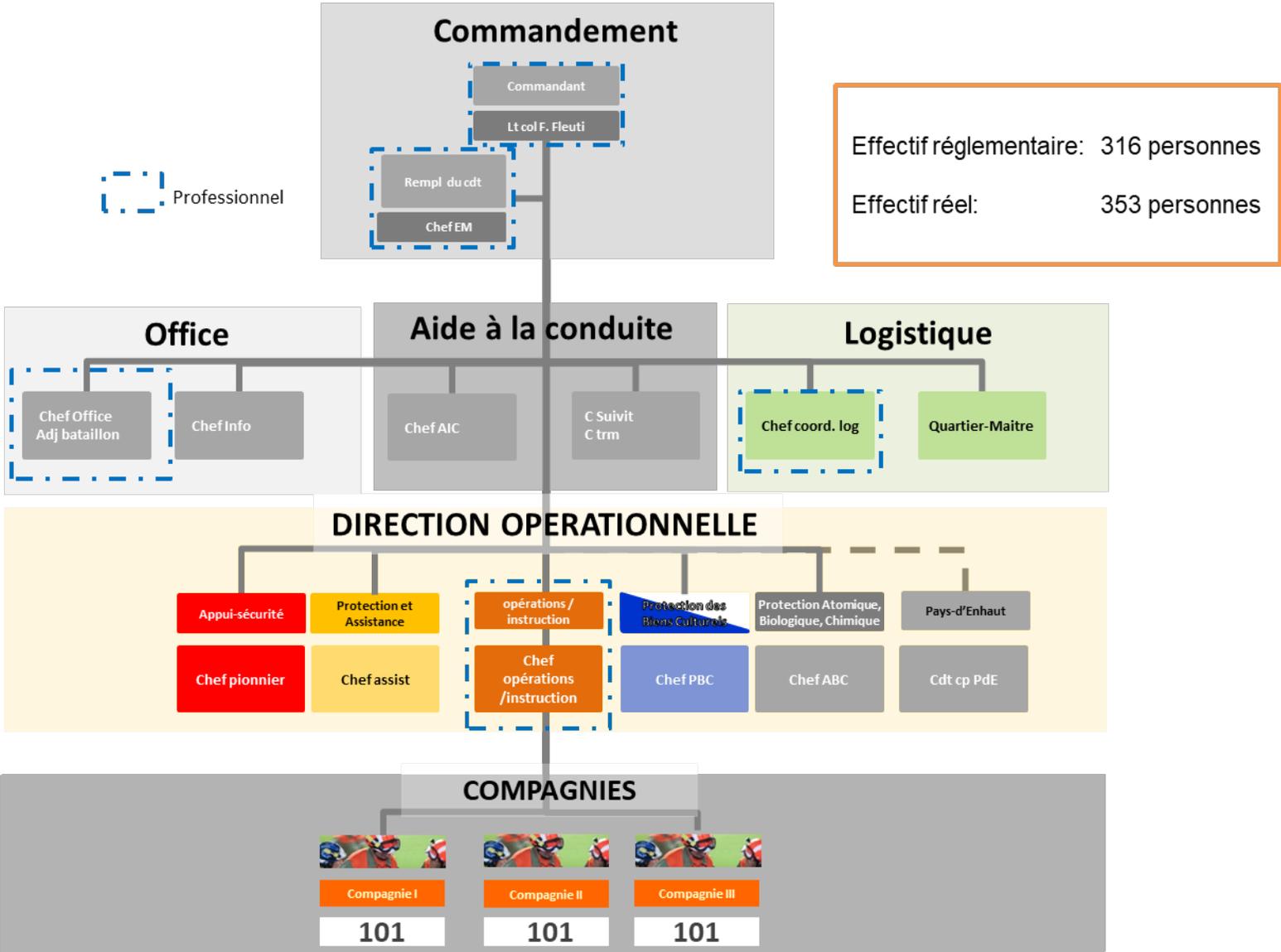
A la fin juin, la Commandante de compagnie du Pays-d’Enhaut a pris sa retraite. Au mois d’août, une nouvelle collaboratrice professionnelle, employée de commerce, a rejoint l’équipe pour une durée de 18 mois.

55 miliciens ont été libérés de leur obligation de servir au 31 décembre 2024 ainsi que 3 astreints qui ont terminé leur volontariat. Selon les projections pour les années à venir, la diminution d’effectif devrait se poursuivre jusqu’à une stabilisation en 2028.

En prévision du départ de la Commandante et en raison de la diminution du nombre d’astreints domiciliés au Pays-d’Enhaut, le détachement du Pays-d’Enhaut a été rattaché à la compagnie FIR en janvier 2024. La modification de la structure bataillonnaire est une nécessité afin de garantir des prestations identiques au profit de la population sur l’ensemble du district. L’ajustement des structures et l’accompagnement du personnel sur le terrain devront se poursuivre afin d’assurer l’état de préparation à l’engagement du bataillon.

En 2024, le profil de prestations de la Protection civile vaudoise émis par le Service de la sécurité civile et militaire, Division protection civile, destiné aux Organisations régionales de protection civile (ORPC) est devenu le document de référence. Il est articulé en deux parties distinctes. La première partie comprend l’analyse des risques et la façon de les transposer en missions de protection civile. La seconde partie décrit quant à elle la manière dont le profil de prestations s’opérationnalise dans les bataillons régionaux.

8.1 Bataillon de protection civile



Effectifs

Au 31 décembre 2024, le contrôle de l'effectif complet totalisait 353 incorporés, répartis comme suit :

EFFECTIF	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel FIR	63	67	72	62	57	50	45	65
Personnel FAR	692	675	690	679	427	439	337	288
Réserve	268	215	-	-	-	-	-	-
TOTAL EFFECTIF RIVIERA - PAYS D'ENHAUT	1023	957	762	741	484	489	382	353

**Les réserves sont sous le contingent cantonal au 01.01.2019*

***Au 1^{er} janvier 2021, l'entrée en vigueur de la nouvelle LPPCi a raccourci l'obligation de servir pour les astreints jusqu'au grade de sergent.*

EFFECTIF ACTIF PAR GRADE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Officiers EM	12	8	11	10	8	4	4	4
Sof, app, sdt rattachés à l'EM	(2)	(0)	2	2	1	1	0	0
Officiers, cdt de compagnie	2	4	5	6	4	8	6	3
Officiers, chef de section	12	12	12	8	10	12	13	16
Sous-officiers supérieurs (sgtm, four)	15	13	13	12	11	9	6	0
Sous-officiers (sgt, cpl)	63	64	60	65	44	44	32	30
Appointés et soldats	655	641	659	638	406	411	321	300
TOTAL	755	742	762	741	484	489	382	353

8.2 Instruction

8.2.1 Ecole de formation de base (EFB), à Gollion

En 2024, 20 nouveaux astreints ont été attribués à la Protection civile Riviera – Pays-d’Enhaut (RPE), après avoir suivi leur Ecole de formation de base. Cette instruction est dispensée au Centre de compétence de la protection de la population (CCPP), Division Protection civile, à Gollion.

D’une durée de 2 semaines, l’EFB débute par 4 jours d’instruction générale, identique pour toutes les recrues. Elle est suivie par l’instruction spécialisée de 8 jours, selon la fonction retenue lors du recrutement.

Recrues	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Préposé AIC	3	0	2	1	10	2
Préposé assistance	9	3	10	8	7	8
Pionnier	6	3	3	5	4	8
Logistique	3	0	1	2	3	2
TOTAL	21	6	16	16	24	20

8.2.2 Instruction régionale

Après avoir suivi leur Ecole de formation de base, les astreints sont régulièrement convoqués à des cours de répétition annuels, conformément à l’article 53 de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi).

En 2024, 27 services de protection civile ont eu lieu, répartis entre des rapports préparatoires (RP), des cours de cadres (CC) et des cours de répétitions (CR). Le programme d’instruction annuel reprend les thématiques devant être entraînées selon le plan pluriannuel. Ce dernier est mis à jour selon l’évolution des risques et des dangers. Les services suivants ont été effectués :

Désignation	RP	CC	CR	Total
Essai d'alarme		1	1	2
Etat-Major	2			2
CR Don du sang			3	3
Exercice antichute			2	2
CR assistance			1	1
RP bataillon RPE	1			1
Compagnie 1	1	1	1	3
Compagnie 2	1	1	1	3
Compagnie 3	1	1	1	3
CR divers domaine			2	2
FIR	1	1	3	5
TOTAL	7	5	15	27

Lors du cours de répétition de la compagnie 1 fin octobre, les astreints ont collaboré avec la commune de Vevey, le groupement forestier de la Veveyse et l'entreprise Rotex lors d'un chantier de sécurisation de la forêt des Bosquets.

Des missions de sécurisation du secteur, de filtrage des accès et de gestion des flux de circulation ont permis d'effectuer les missions de découpe en sécurité.



8.2.3 Cours de répétition Formation d'intervention régionale (FIR)

Au niveau des membres de la FIR, ce sont 3 cours de répétition qui ont été organisés pour maintenir leurs aptitudes en vue d'interventions ainsi que 2 exercices en soirée.

Deux journées d'accueil des nouveaux miliciens ont été mises sur pied cette année afin notamment de renforcer l'effectif FIR et de faciliter l'intégration des miliciens qui sont incorporés dans notre région à la suite de leur Ecole de formation de base à Gollion.

8.2.4 Instruction des cadres et des spécialistes

L'accès aux fonctions supérieures est basé sur une présélection qui a eu lieu lors des cours de répétition effectués durant l'année dans la région. Une journée de sélection organisée par la protection civile vaudoise confirme l'accès au cursus de formation.

A l'issue de leurs cours de formation de cadres, les futurs sous-officiers, officiers sont convoqués l'année suivante pour consolider leurs connaissances (conduite et spécificité du service). Le stage pratique est effectué sur 2 semaines pendant une Ecole de formation de base. Le nouveau grade est délivré à l'issue du cursus réussi.



8.2.5 Procédures disciplinaires

Les personnes qui ne se présentent pas à un service d'instruction reçoivent, une première fois, un avertissement. Lorsqu'il y a récurrence, le dossier est analysé et envoyé pour dénonciation au Service de la sécurité civile et militaire à Morges.

En 2024, 25 dossiers ont été traités contre 61 en 2023. Il est à relever qu'une situation a été dénoncée au Ministère public. C'est le chiffre le plus bas de ces dernières années.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers classés sans suite	32	15	20	10	16	15	39	20
Avertissements	37	26	15	1	0	12	11	4
Dénonciations	5	9	9	22	8	19	11	1
Exclusions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DOSSIERS TRAITES	74	50	44	33	24	46	61	25

8.3 Interventions en Faveur de la Collectivité (IFC)

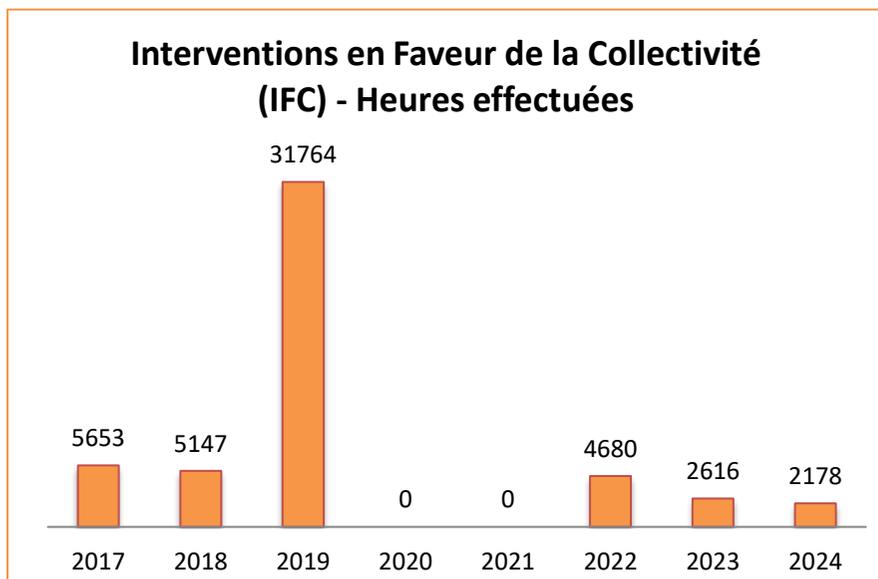
En 2024, 3 interventions en faveur de collectivité se sont déroulées sur le territoire du district Riviera – Pays-d'Enhaut :

Prestations	Dates	Pers.	Jour de service	Heures
Festival International de Ballons	06.01.2024 au 02.02.2024	24	119	837
Montreux Jazz Festival	29.06.2024 au 23.07.2024	35	209	1236
Lausanne Marathon	27.10.24	12	12	105
TOTAL		71	340	2178

L'art 46 de l'Ordonnance sur la protection civile (OPCi) définit les conditions suivantes :

Les interventions en faveur de la collectivité peuvent uniquement être effectuées lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- *Le demandeur n'est pas en mesure d'assumer ses tâches par ses propres moyens et l'intervention est d'utilité publique*
- *L'intervention est compatible avec le but et les tâches de la protection civile et elle permet aux participants de mettre en pratique les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant leur instruction ;*
- c. *L'intervention ne concurrence pas de façon excessive les entreprises privées ;*
- d. *Les projets pour lesquels la protection civile apporte son soutien n'ont pas pour objectif premier la réalisation d'un profit.*



2019 = Fête des Vignerons

Les effectifs requis sont convoqués selon l'art 53, al.3a de la LPPCi.

8.4 Interventions en situation d'urgence (ISU)

L'Officier de piquet de l'ORPC a été alarmé à trois reprises en 2024. Une première fois au mois de juin pour une panne du réseau Swisscom dans la Commune de Blonay – Saint-Légier, une deuxième fois lors d'une explosion suivie par un incendie en septembre et une dernière fois en décembre lors de la rupture d'une conduite d'eau et gaz à La Tour-de-Peilz.

Type d'engagement	Dates	Pers.	Jour de service	Heures
Panne Réseau Swisscom Blonay-Saint-Légier	10 au 12.06.2024	25	34	373
Incendie La-Tour-de-Peilz	30.09.2024	3	1	15
Rupture de conduite d'eau La Tour-de-Peilz	17.12.24	1	0	4
TOTAL		29	35	392

Panne du réseau Swisscom à Blonay – Saint-Légier

Du 10 au 12 juin 2024, la panne du réseau Swisscom a affecté les abonnés de la Commune de Blonay – Saint-Légier. La Protection civile a été mobilisée pour assurer la diffusion de l'information aux habitants de la commune.

Pour la première fois dans le canton, des Points de Rencontre d'Urgence ont été activés en situation réelle. Les astreints ont pu soutenir les collaborateur-trice-s de la commune dans l'exploitation de ces points afin d'en garantir l'ouverture 24h/24h.

Incendie à La Tour-de-Peilz

Le 30 septembre 2024, l'Officier de piquet a été alarmé afin de soutenir les partenaires sécuritaires lors d'une explosion suivie d'un incendie dans un petit immeuble locatif. Des missions d'assistance aux personnes en quête de protection et de ravitaillement des forces d'intervention ont été effectuées.

Rupture de conduite d'eau à La Tour-de-Peilz

Le 17 décembre 2024, l'Officier de piquet a été alarmé afin d'appuyer le SDIS Riviera lors de la rupture d'une conduite d'eau à La Tour-de-Peilz. La situation a pu être maîtrisée rapidement et n'a pas nécessité l'engagement de ressources PCI.



8.5 Données récapitulatives

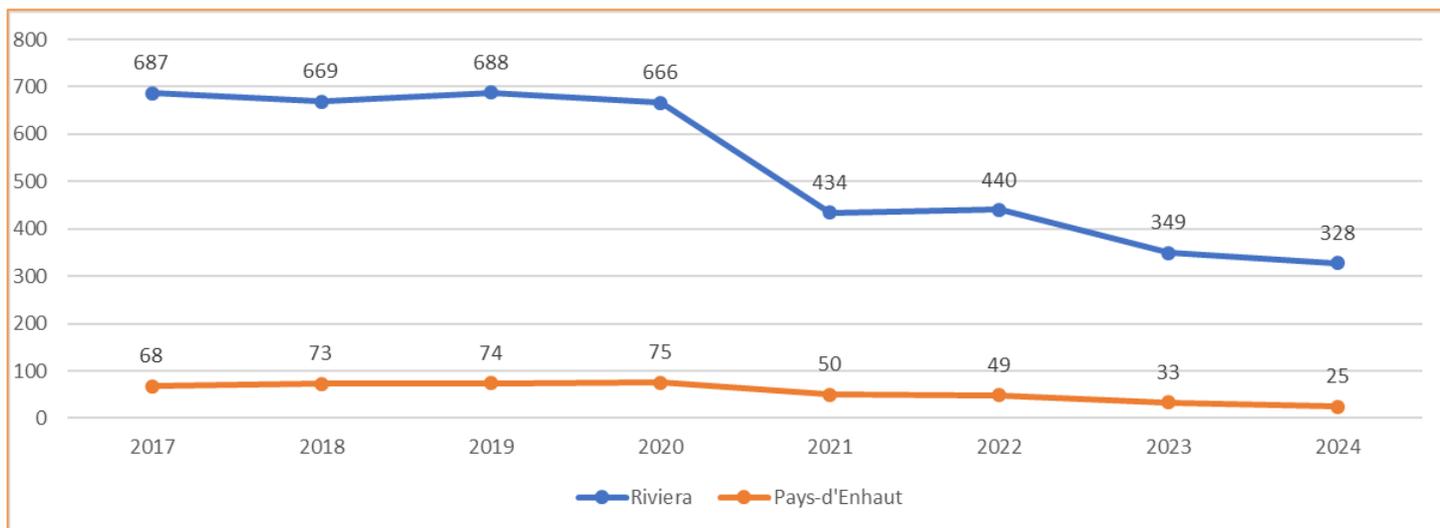
Statistique des jours de service 2024

Répartition des jours de service effectués durant l'année 2024 selon les grades et les types de service de protection civile.

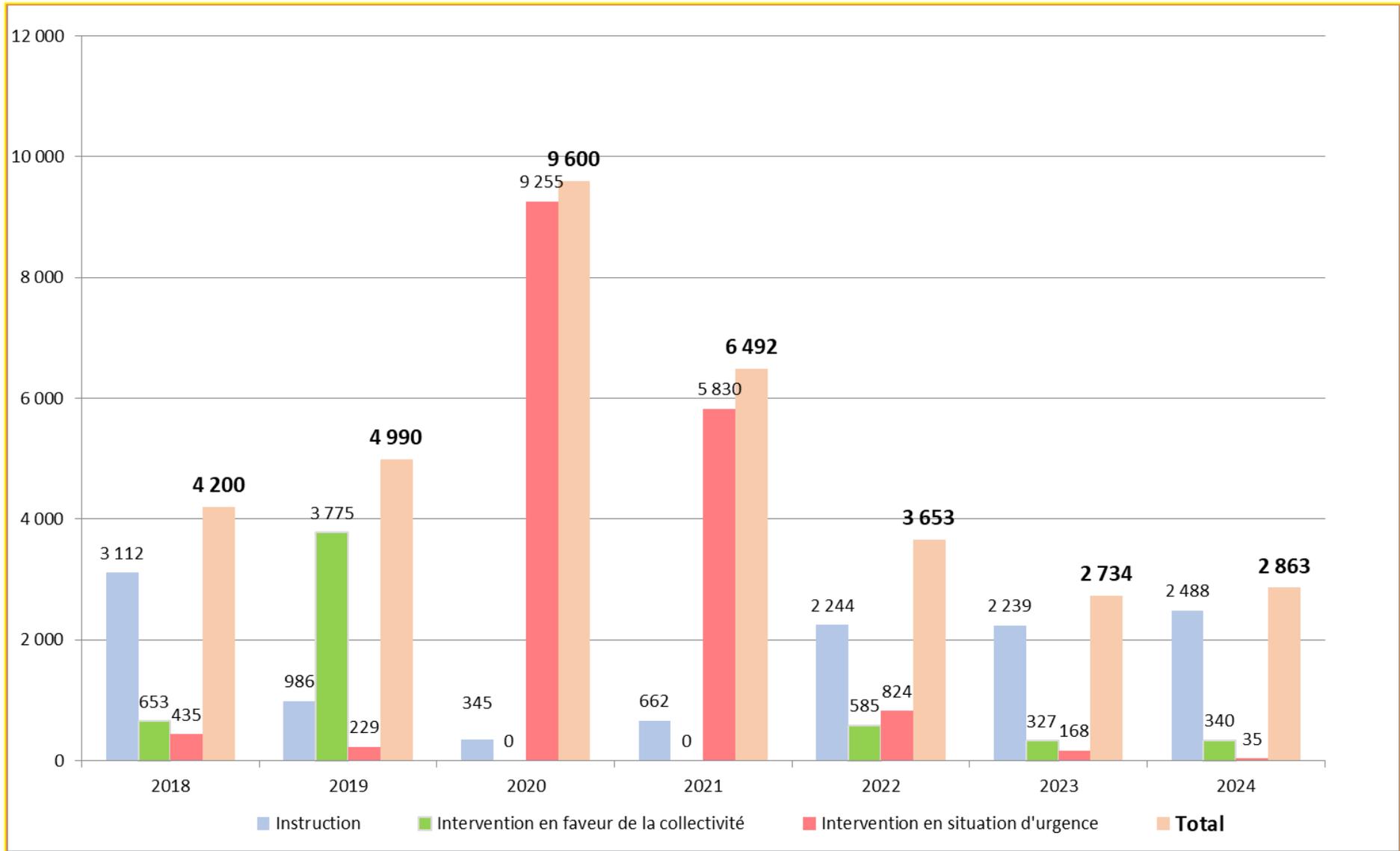
Fonction	Effectif	Cata et urgences	Instruction de base	Instruction complémentaire	Instruction des cadres	Cours de Perfectionnement	Cours de répétition	Interv. cantonale en fav collect.	TOTAL	Moyenne
Officier	22	20	0	19	36	19	269	24	387	17.6
Sous-officier	30	12	0	25	71	2	319	39	468	15.6
Appointé	38	3	0	23	6	2	264	102	400	10.5
Soldat	263	0	234	0	24	0	1177	173	1608	6.1
TOTAL	353	35	234	67	137	23	2029	338	2863	8.1

Moyenne de 8.1 jours de service par personne contre 8.8 en 2023

Evolution de l'effectif de milice du bataillon



Répartition des engagements dans la région en jours de service



9. SDIS Riviera



Maj Jean-Marc Pittet
Commandant du SDIS Riviera

9.1 Préambule

10 ans que le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Riviera existe, 10 ans qu'il a rassemblé quatre entités pour n'en former qu'une. L'occasion de fêter dans nos casernes cette décennie par le biais de plusieurs événements tout au long de l'année. Une rencontre au mois de mai a réuni les intervenants de Montreux en présence d'un nombreux public et d'invités surprises, à savoir les membres de la Pat'Patrouille faisant le bonheur des petits et des grands. Toujours au mois de mai, l'organe d'intervention de Jongny a quant à lui organisé une soirée festive du côté de Chardonne, suivie d'une présence le lendemain dans le cadre du marché des vins. Au mois de juin, la caserne de Vevey a proposé des démonstrations et autres stands sur la Place du Marché offrant ainsi une jolie vitrine de nos différentes activités. Pour finir, la caserne de Saint-Légier a ouvert ses portes au mois de septembre proposant également des animations participatives en particulier pour les nombreux enfants présents. Cet anniversaire a permis de réunir à plusieurs reprises nos sapeurs-pompiers, leur famille, nos anciens, nos amicales, les employeurs qui libèrent leurs collaborateurs en journée et bien entendu la population. L'occasion de mettre une nouvelle fois en lumière des femmes et des hommes capables de vivre les choses avec enthousiasme et de façon collective. Cette étape importante témoigne de l'engagement et du dévouement de tous ceux qui ont contribué à son succès, il est bon de rappeler pour

quelles raisons et dans quels buts le SDIS Riviera a été créé. La collaboration en matière de défense incendie entre les dix communes de la Riviera est initiée dès 1994. En 2001, le projet est relancé en collaboration avec l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA), qui présente ses « perspectives d'organisation et de développement des SDIS sur la Riviera vaudoise ».



Accident de véhicules légers, Autoroute A9, mars 2024

L'objectif du canton est de réorganiser la défense incendie et les détachements de secours avec un centre cantonal à Lausanne, des centres régionaux à Nyon, Vevey-Montreux, Yverdon-les-Bains, ainsi que des centres locaux comme par exemple le SDIS Pèlerin, regroupant les communes du cercle de Corsier. C'est sur ces bases que la Conférence des Syndics charge le Service des affaires intercommunales, début 2001, de lancer le processus de régionalisation pour mettre en œuvre le projet « SDIS Evolution » sur la Riviera. La nouvelle loi sur les SDIS rappelle au 1er janvier 2011 les missions qui relèvent de la compétence des communes, en prévoyant la fin de l'obligation de servir, l'exemption des taxes et le regroupement

des corps de sapeurs-pompiers au sein de structures régionales, à des fins de plus grande efficacité. Les communes sont ainsi chargées de l'organisation et du fonctionnement de la défense contre l'incendie et des secours en cas de dommages causés par le feu ou les éléments naturels ou dans d'autres situations présentant un caractère d'urgence. Les communes doivent notamment s'assurer que le SDIS couvrant leur territoire soit suffisamment doté en personnel au regard des exigences du standard de sécurité cantonal. L'obligation de servir ayant été supprimée, le recrutement et l'engagement des miliciens se font désormais sur une base volontaire. L'intégration des quatre SDIS au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR) et la création d'un SDIS régional impliquent la constitution d'un Etat-major unique. Afin de pérenniser le dispositif sécuritaire régional, l'objectif est de disposer d'un effectif de sapeurs-pompiers permanents en vue d'encadrer, de conduire, de coordonner et de gérer administrativement le service. Par ailleurs, le SDIS régional continue de fonctionner pour l'essentiel, et y compris en journée, selon un système de milice et par l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers, chacun étant rattaché à une base opérationnelle. Les quatre SDIS sont intégrés en un seul dans le cadre de Sécurité Riviera, sous la dénomination du SDIS Riviera au 1er janvier 2014.

9.2 Bataillon des sapeurs-pompiers

Au 31 décembre 2024, le SDIS Riviera est composé de 206 sapeurs-pompiers volontaires et permanents. Par ailleurs, 40 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) complètent ses rangs.

Outre les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), le service compte neuf sapeurs-pompiers permanents, dont six membres de l'Etat-major et trois collaborateurs techniques. Une collaboratrice administrative complète l'équipe.

Globalement l'effectif est adapté, hormis en journée durant la semaine. Les collaborateurs permanents interviennent en complément, de manière systématique et sur toutes les interventions, en fonction de leur localisation géographique. De manière à soulager les SPV et réduire l'impact pour leur employeur, les interventions non urgentes sont prises en charge, selon les disponibilités, par les collaborateurs permanents. En moyenne, 2 à 3 interventions ont lieu par jour et mobilisent 6 sapeurs-pompiers.

Chaque année apporte son lot de promotion. Dans le cadre d'une cérémonie commune de l'ASR, et pour la seconde fois, nos officiers ont touché leur diplôme et obtenu un galon.

Notons que le SDIS Riviera compte un nouvel instructeur fédéral dans ses rangs.

La campagne commune de recrutement au niveau romand, planifiée tous les premiers jeudis du mois de novembre, a permis d'engager une trentaine de nouvelles recrues qui rejoignent le SDIS après avoir suivi le cours cantonal de formation de base. Ces recrues suivent une formation commune durant toute l'année et sont intégrées dans les casernes à partir du 2^{ème} semestre. Cet important effectif apporte de nouvelles ressources et permet de compenser les départs.

"Casernes"	Sapeurs							Sous-officiers							Officiers							Totaux						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montreux DPS	20	20	20	20	19	18	29	15	19	20	18	18	16	15	10	9	9	8	7	6	6	45	51	49	46	44	40	50
Vevey DPS	25	21	26	25	24	28	28	15	12	14	15	15	16	13	9	10	11	10	10	11	10	49	46	51	50	49	55	51
Saint-Légier DPS	7	10	11	11	12	11	15	8	7	8	9	10	8	8	4	5	6	6	6	5	6	20	22	25	26	28	24	29
Jongny DPS	11	9	11	11	16	11	12	11	13	11	10	9	12	11	9	9	8	9	9	8	10	31	31	30	30	34	31	33
DAP	63	54	26	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	66	53	27	0	0	0	0
EFDPS	37	17	32	25	20	31	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37	17	32	25	20	31	33
Permanents			1	0	0	0	0	3	3	3	3	3	3	3	5	5	4	6	6	6	6	8	7	8	9	9	9	9
Pers. admin.																						1	2	1	1	1	1	1
Totaux	163	131	127	92	91	99	117	55	55	57	55	55	55	50	37	39	38	39	38	36	38	257	229	223	187	185	191	206

La signature d'une convention de collaboration avec l'entreprise Merck Serono SA permet l'incorporation de plusieurs intervenants qui renforcent les sites opérationnels de Saint-Légier et Jongny en journée. Ceci garantit également une efficacité accrue lors d'interventions sur le site de Corsier-sur-Vevey et parfait la formation du corps de sapeurs-pompiers d'entreprise.

9.3 Opérationnel

Avec plus de 160 sapeurs-pompiers, le Détachement de premier secours (DPS) comptabilise une légère augmentation de son effectif.

Les 9 communes de la Riviera sont couvertes par 4 sites de premières interventions situés à Jongny, Vevey, Montreux et Blonay – Saint-Légier. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions confiées aux différents sites.



Feu d'appartement, Montreux, juillet 2024

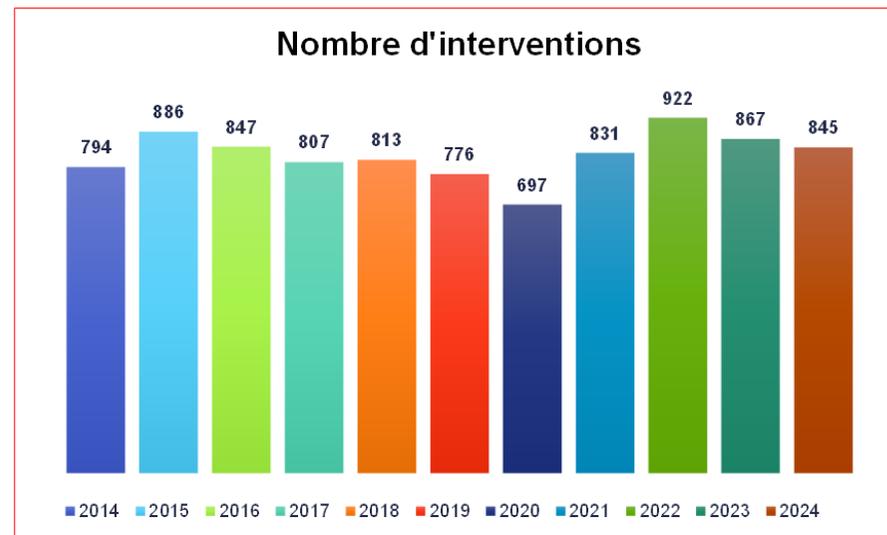
Ainsi, toutes les casernes sont opérationnelles pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les

éléments naturels, ainsi que la lutte contre les événements chimiques pour les premières phases d'interventions.

La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, ainsi que les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention, respectivement des missions de secours routier.

La caserne de Montreux, en plus des missions de base, a comme prérogatives le secours routier et la ventilation avec des moyens spécifiques. Elle dispose également d'un véhicule poste de commandement engagé lors d'événements majeurs, en priorité dans l'Est du canton.

Le rattachement à une caserne se fait selon un critère communal : la logique de la domiciliation. La double incorporation (incorporation de nuit selon le domicile et de jour selon l'activité professionnelle) permet de tirer au maximum profit de la disponibilité de nos ressources. Plusieurs sapeurs-pompiers sont domiciliés en-dehors de notre secteur, mais interviennent en journée au profit du SDIS Riviera. L'ASR libère un collaborateur de la signalisation et plusieurs assistants de sécurité publique, afin de renforcer les rangs du SDIS en cas de mobilisation.



En 2024, les pompiers du SDIS Riviera ont été engagés sur 845 événements, qui ont généré 8'450 heures de service.

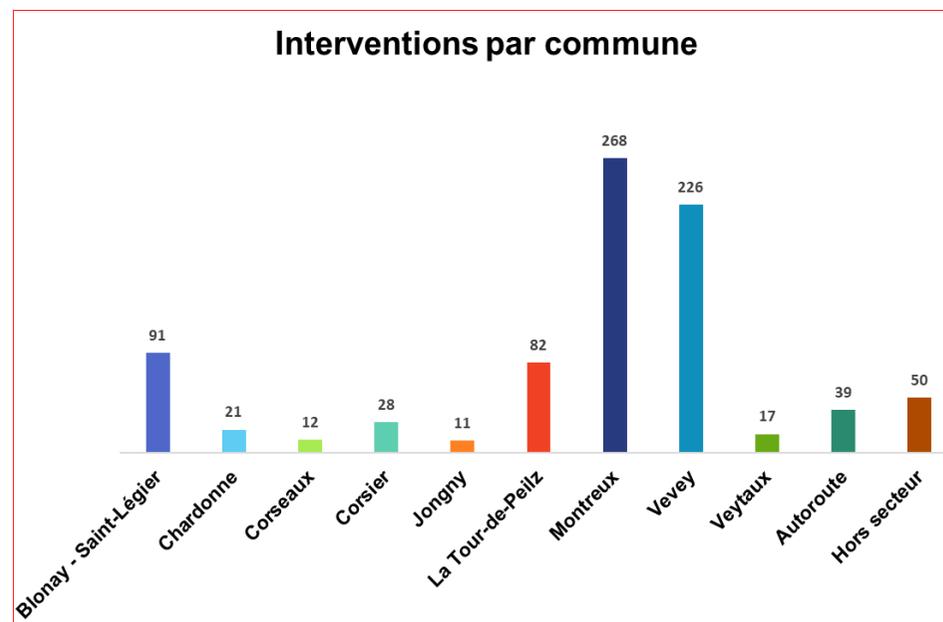
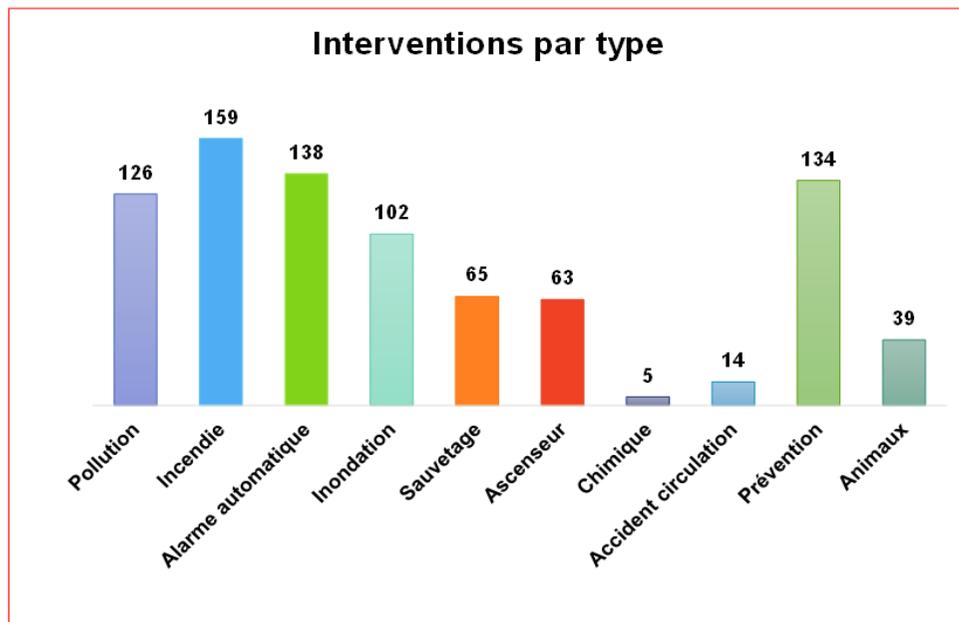
La répartition de ces interventions est la suivante : 68% la semaine et 32% le week-end, 59% la journée et 41% la nuit.

Les années se suivent et se ressemblent avec un nombre important de personnes décédées dans des incendies. A l'image de l'explosion survenue dans le cadre d'un puissant feu d'appartement le 30 septembre 2024 à La Tour-de-Peilz, le communiqué de presse fait écho d'une personne qui a malheureusement trouvé la mort dans ce tragique événement. Soulignons le sauvetage in extremis de deux personnes prises par les fumées. Le travail remarquable entrepris par les deux équipiers, soutenus par l'ensemble des forces d'intervention, permet de valoriser l'engagement collectif. Engagement qui n'est malheureusement pas relayé sur les communiqués de presse, mais qui fait néanmoins l'admiration de tous.

renforts chez nos collègues de Morges et de Sierre pour des inondations sans précédent, ruptures de conduite d'eau, inondation d'un central Swisscom privant une région de communications, renfort suite à l'effondrement d'un échafaudage, etc. Le nombre total d'interventions est dans la moyenne, leur diversité nous a poussé à faire preuve une nouvelle fois de souplesse.

Outre le nombre élevé d'engagements, certains ont été particulièrement longs :

1. L'incendie d'une camionnette avec écoulements d'hydrocarbures dans un ruisseau sur les hauts de la commune de Blonay – Saint-Légier ;
2. Le feu d'une ferme sur la commune de Puidoux ;
3. La pollution de la rivière l'Oyonne suite à un réservoir éventré sur un poids lourd ;
4. Les renforts à Morges et à Sierre avec du matériel de lutte contre les éléments naturels.



Quelques interventions ont particulièrement marqué l'année 2024 : explosion à La Tour-de-Peilz, sauvetage du bateau le Simplon à Cully,

9.4 Technique

Les différents moyens mis à disposition des sapeurs-pompiers sont fournis par l'ASR, l'ECA et la Direction générale de l'environnement. Le SDIS Riviera dispose ainsi de 24 véhicules d'intervention, auxquels s'ajoutent 12 véhicules propriétés de l'ASR. 2 bateaux et diverses remorques (barrage pour les hydrocarbures, ventilation, motopompe, etc.) complètent le parc.

Le parc de véhicules est composé de :

- 6 véhicules tonnes-pompes ;
- 2 échelles automobiles de 30 mètres ;
- 4 véhicules d'accompagnement matériel ou hydraulique ;
- 2 véhicules de secours routier ;
- Plusieurs véhicules polyvalents.

Le SDIS a réceptionné un nouveau véhicule tout terrain capable d'accueillir un module d'extinction avec 500 litres d'eau et destiné principalement à la lutte contre les feux extérieurs. Deux véhicules à disposition des chefs d'intervention ont également été remplacés.



Nouveau véhicule de chef d'intervention

Dans le but de garantir et de renforcer la sécurité et le confort des intervenants, l'ECA et l'ASR ont fourni du nouveau matériel : consolidation des lots de tenues de réserve dans les casernes, nouveau sonar pour le bateau d'intervention, gaines pour les ventilateurs, cartons pour le sauvetage d'animaux, anémomètres et caisses à outils pour les moyens aériens, lève-grille magnétique, nouveaux avertisseurs automatiques de détresse pour les porteurs d'appareils de protection respiratoires (APR), nouvel aménagement du module de défense contre les hydrocarbures, remplacement de toutes les bouteilles APR, changement des microphones sur les radios et renouvellement du matériel de sport.

Nos casernes sont pour la plupart vétustes, mais elles répondent partiellement à nos besoins et portent l'histoire de nos prédécesseurs. En 2024, nous avons pu remettre définitivement le local de Chardonne en prévision du projet de grande salle. Des solutions ont été initiées concernant les multiples inondations du côté de Corseaux et quelques aménagements ont été entrepris au Mont-Pèlerin. Le 1er étage de la caserne de Vevey a été occupé durant toute l'année par les collègues policiers compte tenu des travaux entrepris dans le poste de police.

Dans le cadre de son engagement envers la communauté locale, Nestlé a décidé de soutenir notre démarche et d'offrir gratuitement, en collaboration avec TheWorkHub, l'accès à une partie de ses espaces de travail, comprenant bureaux, matériel informatique et divers services. Cette offre est réservée aux personnes disponibles pour prêter main-forte à la caserne de Vevey pendant la journée. Elle s'adresse en priorité aux sapeurs-pompiers de Vevey, mais également à ceux envisageant une double incorporation. Cette proposition s'inscrit en complément des places de travail dans nos casernes et permet de renforcer nos effectifs en journée.

9.5 Formation

Au-delà du programme de formation conventionnel, l'année 2024 a été rythmée par des formations particulières, avec pour buts de parfaire la collaboration avec nos partenaires feux bleus et favoriser l'instruction et le développement de nos sapeurs-pompiers. Approche et déplacement avec des malvoyants, exercice de protection respiratoire en terre Fribourgeoise, formation pour nos nouveaux chefs d'engin,

mise à disposition d'infrastructures de nos fidèles partenaires que sont le MOB, les VMCV, Merck Serono SA et Nestlé offrant des scénarios au plus près de la réalité, simulateur tactique de l'ECA, formation continue de nos formateurs de conduite favorisant la mise à jour des connaissances sur une thématique en constante évolution avec des exigences auprès du Service des automobiles et de la navigation qui sont visiblement de plus en plus pointues, etc.

Dans ce contexte, le SDIS Riviera a également contribué à l'interopérabilité avec les SDIS voisins, en présentant du matériel et en particulier les véhicules spéciaux tels que le véhicule poste de commandement ou le tonne-pompe avec lance perforante.

Afin de diminuer la charge de formation sur le temps libre des sapeurs-pompiers, des instructions dans le cadre des permanences du week-end sont accomplies par petits groupes, favorisant ainsi l'apprentissage.

Un effort particulier est porté sur la collaboration entre nos casernes. Il s'agit de préparer les interventions communes et de mutualiser les supports de formation, afin de rationaliser les heures de préparation d'exercices.

En complément de la formation interne, les sapeurs-pompiers suivent régulièrement les cours cantonaux organisés par l'ECA et destinés à l'acquisition de nouvelles connaissances ou au perfectionnement. 606 cours de formation ont été validés par l'ECA. Des formations spécifiques sont également effectuées auprès de différents organismes, tels que la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ou l'International Fire Academy (IFA).

Relevons encore que le SDIS accueille régulièrement des cours cantonaux ou au profit de partenaires sur son secteur. Il met ainsi à disposition ses infrastructures et le personnel nécessaires à leur bon déroulement.

Les traditionnelles formations au sein de l'entreprise CIMO n'ont pas eu lieu, l'idée étant de trouver un nouveau centre de formation pour 2025. Les différentes recherches et visites ont permis de sélectionner le centre de formation de Couvet, dans le canton de Neuchâtel.

Un effort particulier a été entrepris sur la mise à disposition des supports de formation à l'ensemble de nos intervenants. A cet effet, un accès informatique permet non seulement aux chargés de cours de trouver les éléments utiles à leur préparation, mais également aux participants de pouvoir anticiper l'apprentissage ou consolider leurs connaissances. Des QR codes facilitent l'accès aux informations et garantissent de pouvoir bénéficier de la version la plus récente. Moyens didactiques, instructions, formation des machinistes, aides mémoires, règlements, documents divers ou encore des vidéos sont à disposition.



Feu de ferme, Puidoux, juillet 2024

Dans le cadre du concept « feux de forêts », des formations pilotes se sont déroulées en 2024. Le SDIS Riviera fait partie des 13 centres désignés par le canton pour assurer cette mission. A ce titre, il s'agit de former des spécialistes et d'appréhender du matériel spécifique.

Plusieurs sapeurs-pompiers ont contribué à la formation de nos jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Ces derniers se réunissent à raison d'une dizaine de samedis par année et sont formés sur le travail de base,

ainsi que sur les gestes pour sauver la vie. L'un d'entre eux a d'ailleurs eu l'honneur de la presse, suite à la prise en charge d'une personne blessée suite à une lourde chute en trottinette.

Quel plaisir de voir évoluer nos équipes dans le cadre des concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, quelle satisfaction d'encourager des équipes mixtes avec des membres provenant de plusieurs casernes. L'état d'esprit exceptionnel et les résultats permettent de mettre en lumière le travail, celui des coachs mais aussi celui de ceux qui gèrent le matériel. A noter également la participation d'une équipe du SDIS au concours protection respiratoire au mois d'août à Collombey et une autre au Survival Firefighter Challenge Apollo au mois de mai à Gland.



Sauvetage du Simplon, Cully, mars 2024

9.6 Prévention

Si nous souhaitons pouvoir compter sur des employeurs compréhensifs, sur des politiques convaincues par notre action, sur une population partenaire, alors nous devons être proches des gens. Ceci passe par de nombreuses actions entreprises durant l'année 2024 : évacuations d'établissements spécialisés (centre de vie enfantine, fondation pour des enfants en situation de handicap), évacuation des collèges Montreusiens, évacuations des Migros de la région, évacuation de l'office AI à Vevey, prévention feu du cercle scolaire de Corsier, nombreuses visites de nos casernes, visite des infrastructures de la prison à Palézieux, exercice avec l'école d'ambulancier et l'ensemble des services de l'ASR, visite de plusieurs services communaux, visite d'installations particulières telles que le tunnel de Glion, passeports vacances de Montreux, Vevey et environs, journée oser tous les métiers en présence d'enfants des collaborateurs de l'ASR, mais également de JSP, festivités du 1er août, réception des nouveaux habitants de Montreux et de La Tour-de-Peilz, la Tour bouge Coop Andiamo, journée vivre ensemble à Saint-Légier, soupe à la courge en caserne de Vevey, marché villageois de Corsier et, pour conclure, le traditionnel Téléthon avec pas moins de 6 stands.

Les manifestations dans notre région sont nombreuses et impactantes sur nos modes opératoires et en particulier sur notre mobilité et la nécessité de parfois encaserner des pompiers pour pouvoir assurer les délais de sortie : Parade navale de la CGN, Tour de Suisse cycliste féminin, Tour de Romandie cycliste féminin, Montreux Jazz Festival, FanZone Eurofoot 2024, match de la coupe de Suisse de football, Foire de la Saint-Martin ou encore le Riviera Noël.

Les délais de sortie de nos moyens, en lien avec les difficultés de mobilité, sont source d'inquiétudes. Le déplacement entre le domicile, respectivement le lieu de travail, n'est pas facilité par la généralisation du 30km/h ou les innombrables chantiers, qu'ils soient prévus ou imprévus.

Des rencontres régulières sont effectuées avec les différents maîtres d'ouvrages, afin de les conseiller sur les aspects d'accessibilité de nos moyens et sur la disponibilité du réseau d'eau.

La thématique de la santé au travail revêt une importance particulière dans notre domaine. Si la bonne volonté des uns et des autres n'est pas à discuter, cette dernière ne suffit pas à assurer un système de sécurité efficient. Ce dernier nécessite, non seulement la mise en place de mesures mais aussi des outils permettant que les mesures soient connues et appliquées. Le SDIS s'efforce de garantir la sécurité des forces d'intervention. De nombreuses directives régissent l'organisation, les exercices, la formation, les locaux, les collaborateurs, les contrôles médicaux, la prévention ou encore le matériel. En complément et soucieux de pouvoir maintenir un niveau sécuritaire élevé, le SDIS a nommé un délégué par caserne, respectivement un responsable santé & sécurité. Les membres de ce nouveau groupe proviennent de l'effectif de nos SPV. Ils vont s'employer à promouvoir la sécurité, en collaboration avec l'ensemble des sapeurs-pompiers.



Pollution, La Tour-de-Peilz, octobre 2024

CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMMUNICATION N° 03/2025
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA
relative au Préavis N° 08/2024

**(Nouvelle infrastructure informatique de
l'Association de communes Sécurité Riviera)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Comité de direction, dans sa séance du 12 décembre 2024, a validé le préavis N°08/2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement pour dépôt au Conseil intercommunal du 30 janvier 2025.

Ce préavis a été soumis, pour approbation, au Conseil intercommunal lors de sa séance du 30 janvier 2025. Une commission *ad hoc* a été désignée pour l'examiner. Elle s'est réunie le jeudi 6 février 2025. A cette occasion, les services de l'Association de communes Sécurité Riviera ont apporté des explications complémentaires quant aux chiffres mentionnés dans le préavis, qui ont ainsi pu être précisés.

1. Préambule

Les coûts mentionnés dans le préavis N° 08/2024 ont été estimés sur la base des différentes offres reçues au début du mois de décembre 2024, dans le cadre du processus de marché public qui a été mis en œuvre par les services de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Depuis lors, ceux-ci ont pu cerner avec davantage de précision les sommes mentionnées dans ledit document, en particulier en ce qui concerne le montant global du crédit d'investissement, ainsi que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance.

2. But de la présente communication relative au Préavis N°08/2024

La présente communication a pour objectif :

- De préciser et d'adapter le montant de la demande d'octroi de crédit d'investissement mentionné dans ledit préavis ;
- De préciser et d'adapter le montant ayant trait à l'exploitation et à la maintenance ;
- De préciser et d'adapter le tableau récapitulatif des coûts figurant en page 7 du Préavis N° 08/2024.

3. Modifications apportées - Amendement

Le Comité de direction entend amender comme suit le second point de la partie « décision » figurant en page 9 du préavis :

- *de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 au maximum ;*

Pour le surplus, il est précisé que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance dont il est fait état en page 8 du préavis, sont désormais estimés à CHF 350'000.00.

Sur la base de ces éléments, le tableau récapitulatif du détail des coûts et aspects financiers, figurant en page 7 du préavis, est modifié comme suit :

Description	Coûts TTC	
<p><u>Infrastructure IT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel et logiciel (serveurs) • Logiciel PC (Windows et Office) • Prestations de service (prestataire infrastructure) <p><i>Sous-total « Infrastructure IT »</i></p>	<p>CHF 510'000.00</p> <p>CHF 70'000.00</p> <p>CHF 125'000.00</p>	<p><i>CHF 705'000.00</i></p>
<p><u>Sécurité opérationnelle du système d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel et logiciel serveurs • Prestations de service (prestataire sécurité) <p><i>Sous-total « Sécurité opérationnelle du système d'information »</i></p>	<p>CHF 50'000.00</p> <p>CHF 20'000.00</p>	<p><i>CHF 70'000.00</i></p>
<p><u>Infrastructure d'hébergement et connectivité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure d'hébergement • Liens réseau vers les datacenters • Prestations de service <p><i>Sous-total « Infrastructure d'hébergement et connectivité »</i></p>	<p>CHF 30'000.00</p> <p>CHF 25'000.00</p> <p>CHF 5'000.00</p>	<p><i>CHF 60'000.00</i></p>
<p><u>Prestations liées à la migration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel et logiciel • Prestations de services intégrateur réseau • Prestations de service pour la migration des applications et adaptation de l'environnement IT <p><i>Sous-total « Prestations liées à la migration »</i></p>	<p>CHF 20'500.00</p> <p>CHF 11'000.00</p> <p>CHF 140'500.00</p>	<p><i>CHF 172'000.00</i></p>
<p><u>Gestion de projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance pour suivi et réalisation (bureau d'études) <p><i>Sous-total « Gestion de projet »</i></p>	<p>CHF 38'000.00</p>	<p><i>CHF 38'000.00</i></p>
<p><u>Divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Divers et imprévus – Réserve (environ 5% du montant global) <p><i>Sous-total « Divers »</i></p>	<p>CHF 55'000.00</p>	<p><i>CHF 55'000.00</i></p>
TOTAL (TVA incluse)		<u>CHF 1'100'000.00</u>

En demeurant à disposition pour vous fournir les éventuelles explications complémentaires que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté, le 20 mars 2025

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire


Frédéric Pilloud

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 07/2024 relatif à la :

**Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte »
impliquant une collecte d'argent**

Modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 4 février à 18h30. Elle était composée des membres suivants :

Jean-Marc Forclaz	Montreux, Présidence
Mario Gori	Montreux
Muriel Higy-Schmidt	Vevey
Clément Tulusso	Vevey
La Tour-de-Peilz	Gabrielle Heller
Julien Décombaz	Amont (Blonay – Saint-Légier)
Tommasina Maurer	Amont (Blonay – Saint-Légier)
Heinz Wernli	Amont (Chardonne)
Rodrigo Leal	Amont (Jongny)

Les personnes suivantes représentaient l'ASR :

M. Bernard Degex	Président du comité de direction
M. Frédéric Pilloud	Directeur ASR
M. Sébastien Piu	Directeur administratif et chef des services généraux
M. Laurent Sutter	Responsable de l'office du commerce et des manifestations

Une réflexion du comité de direction l'a amené à penser qu'il serait intéressant que des membres du CODIR puissent assister aux débats. Mme. Dominique Pittet, Municipale à Jongny et M. Yves Genton Municipal à Chardonne ont donc assisté à la séance de notre commission.

La commission remercie les représentants de l'ASR pour la précision des réponses apportées aux questions des différents commissaires. Le présent rapport est rédigé sous forme de synthèse des différentes questions et réponses apportées.

La parole est donnée en priorité à l'ASR pour un résumé de l'objet du préavis et du contexte dans lequel il a été élaboré.

Présentation initiale par l'ASR

Il est rappelé que ce préavis a été élaboré suite à une séance de Conférence des Syndics datant du 11 octobre 2023, durant laquelle le Préfet du district a apporté des informations relatives au commerce itinérant et aux collectes d'argent. Suite à cette séance les communes membres de l'ASR ont exprimé

par écrit leur volonté d'interdire la collecte d'argent et demandé que le Règlement général de police de l'ASR soit complété.

L'ASR a donc effectué un travail en collaboration avec le canton, ayant exigé plusieurs allers-retours, pour trouver une solution compatible avec les lois cantonales et fédérales. Dans la mesure où les activités de démarchages porte-à-porte ne se font pas sur le domaine public mais sur le domaine privé, une pure interdiction ne serait possible qu'en cas de trouble avéré à l'ordre public.

Il a donc été décidé de mettre en place un régime d'annonce préalable exigible uniquement pour les collectes d'argent. Ce régime d'annonce a pour avantage de donner à l'ASR les outils nécessaires pour intervenir. L'organisation demanderesse est identifiée et peut être poursuivie pour autant qu'un abus soit relevé pour le moins une fois. Un organisme opérant des collectes de fonds sans demande d'autorisation sera également immédiatement poursuivi.

Questions des commissaires – Réponses de l'ASR

Q : Y a-t-il eu dans le passé des abus ou plaintes signalés directement à l'ASR par des privés? Vaut-il la peine de tout vouloir réglementer ?

R : Pas directement mais l'ASR a été sollicitée via des demandes issues de commune ou de la préfecture. A remarquer que ces questions étaient dans le passé réglées par un règlement cantonal qui a été abrogé.

Q : L'ASR est-elle la seule Association de Sécurité du canton ?

R : Oui. Dans les communes ne disposant pas d'une Association de Communes ces questions de démarchage sont parfois traitées dans le cadre du règlement de commune.

Q : L'ASR pourrait-elle interdire le démarchage porte-à-porte ?

R : Non, car le porte-à-porte s'effectue par définition sur le domaine privé. Il appartient donc aux propriétaires, dans le cadre d'un règlement d'immeuble de faire figurer une éventuelle interdiction de démarchage. En cas de non-respect, dans un premier temps c'est la justice de paix qui serait saisie.

Q : Le commerce itinérant, la vente par des enfants ou les propositions de prestations (par exemple jardinage ou réparations) sont-elles soumises à ce règlement ?

R : Non, seul le porte-à-porte destiné à la collecte d'argent est concerné.

Q : Le terme chasuble est-il compréhensible et assez clair pour tous ?

R : Le terme chasuble est juridiquement correct mais l'ASR convient que le terme de gilet serait plus compréhensible. Il est donc décidé d'amender le texte du règlement, voir ci-après.

Q : Le terme « une association doit faire l'annonce » est-il assez clair et contraignant ?

R : Oui, juridiquement le terme « doit » ne laisse pas de place au doute, il ne peut y avoir contestation,

Amendement proposé par la commission

Dans le libellé de la nouvelle disposition réglementaire remplacer le mot « chasuble » par « chasuble (gilet) ».

Au vote cet amendement est accepté à l'unanimité des membres de la commission

La commission passe ensuite au vote final du préavis

CONCLUSIONS

Résultat du vote : 8 oui, 0 non et 1 abstention

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 07/2024 du Comité de direction du 12 décembre sur la modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera tendant à l'intégration d'une nouvelle disposition portant sur campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'adopter le nouvel article 30bis du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera, tel qu'amendé qui stipule :

Préalablement à tout démarchage à domicile (porte-à-porte) impliquant une collecte d'argent, l'organisation ou l'association concernée doit en faire l'annonce auprès de l'ASR en mentionnant les dates, lieux et motifs du démarchage.

Le démarchage à domicile (porte-à-porte) est autorisé à condition que la personne qui se présente à domicile soit identifiable par un badge, qui doit mentionner au minimum ses nom et prénom, ainsi que la dénomination de l'organisation au profit de laquelle le démarchage est effectué.

La personne qui effectue le démarchage doit porter une chasuble (gilet) blanche, sur laquelle figure de manière visible le logo de l'organisation qu'elle représente.

Les atteintes à l'ordre public et à la tranquillité publique sont passibles d'une amende aux conditions et dans les limites prévues par la législation cantonale en matière de poursuite et de répression des contraventions.

Montreux, le 10 avril 2025

Pour la commission :

Forclaz Jean-Marc

Président-rapporteur

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 08/2024 : Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00.

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 6 février 2025.

Considérant l'importance de ce crédit d'investissement, le Conseil intercommunal a décidé d'élargir la composition de cette Commission ad hoc à 14 membres, afin que des membres de la Commission de gestion puissent y participer et apporter leur expertise sur les aspects financiers du projet.

Elle était composée des membres suivants :

Présidence :

Yvan Cornu Vevey

Membres :

Susanne Lauber Fürst	Montreux
Silvano Pozzi	Montreux
Murat Karakas	Montreux
Muriel Higy-Schmidt	Vevey
Cédric Bussy	Vevey
Pierre-Yves Charpilloz	La Tour-de-Peilz
Piero Negro	La Tour-de-Peilz
Michèle Perrelet	Blonay – Saint-Légier
Anne Ducret	Chardonne
Jacques Marmier	Corseaux
Nicolas Luyet	Corsier-sur-Vevey
Rodrigo Leal	Jongny
Alexandre Koschevnikov	Veytaux

Ont également participé à la séance :

Membres du CODIR :

Bernard Degex	Président, Blonay – Saint-Légier
Alessio Grutta	La Tour-de-Peilz
Patrick Michaux	Corseaux
Arnaud Rey-Lescure	Veytaux
Christian Kaelin	Corsier
Dominique Pittet	Jongny

Membres de l'administration de l'ASR :

Frédéric Pilloud	Directeur
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Philippe Blanchard	Responsable de l'unité Technique, Logistique & Informatique (UTLI)
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Rocco Volpe	Responsable de l'office de la mobilité

Société H+S Communications SA, à Vevey :

Luca Varé	Senior consultant et Project manager
-----------	--------------------------------------

1. PRESENTATION DU PROJET PAR LE CODIR ET LA DIRECTION DE L'ASR

1.1. Sur la nouvelle infrastructure informatique

Fin 2023, la Commune de Montreux, qui veut recentrer et réorganiser ses activités informatiques, a décidé de résilier la convention informatique qui la lie à l'ASR - mise à disposition d'infrastructures et prestations¹. Initialement prévue pour le 30 juin, la résiliation prendra effet le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la solution actuelle n'est plus adaptée aux besoins de services de sécurité publique, qui opèrent 24h/24, 7j/7.

Afin de concevoir sa nouvelle stratégie informatique (projet de sortie de Montreux), l'ASR a sollicité, dès mai 2024, l'expertise de la société de consulting H+S Communications.

En résumé, les choix stratégiques retenus sont les suivants :

- Mise en place d'une infrastructure privée dédiée à l'ASR, associée à un hébergement externe dans deux data centers interconnectés situés hors des locaux de l'ASR.
- Recours à des prestataires externes pour la maintenance, le support et une assistance globale en matière de sécurité opérationnelle (faire face aux cyberattaques), plutôt que d'accroître les ressources internes. Néanmoins, le helpdesk (support niveau 1) restera en interne.

Les aspects de sécurité et de protection des données sont particulièrement pris en compte. Les données seront cryptées du serveur jusqu'au PC.

Le projet sera mené par l'équipe informatique de l'ASR, accompagnée initialement par une société externe pour gérer ce changement majeur. L'objectif est de renforcer les compétences internes afin de réduire progressivement la dépendance aux prestataires externes.

- Intégration de ces choix dans le cadre du projet de la Maison de la sécurité publique.

En conséquence, l'ASR a lancé un appel d'offres en octobre 2024, la recommandation d'adjudication est prévue pour fin février 2025. L'objectif est de réaliser ce projet sur l'année 2025.

En revanche, les applications (logiciels) sont hors de l'appel d'offres, elles seront reprises de Montreux et réinstallées sur les nouveaux équipements.

L'évaluation des offres a permis une nouvelle estimation du coût du projet et des frais d'exploitation :

- Un budget global de 1'100'000 frs, au lieu de 1'229'500 frs.
- Des optimisations financières pourront également être envisagées après l'adjudication.
- À partir de 2026, le montant payé à la Commune de Montreux (220'000 frs. en 2024) sera remplacé par des frais de licences et de services d'environ 350'000 frs, alors que dans le préavis il était mentionnée une fourchette entre 385'000 frs et 660'000 frs.

¹ Les prestations ne répondaient plus aux attentes, mais il a été reconnu que la facturation, s'élevant à 220'000 frs par année, était relativement basse. La Commune de Montreux a d'ailleurs résilié d'autres conventions informatiques avec des entités externes.

Les coûts d'investissement et d'exploitation varient en fonction du modèle proposé par le fournisseur : achat de licence ou abonnement (location). Il est important de prendre en compte ces deux aspects.

Proposition d'amendement du CODIR

Sur la base de ces nouveaux chiffres, le CODIR s'engage à présenter l'amendement suivant :

- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de ~~4'229'500 frs~~ 1'100'000 frs au maximum.

Dans une communication relative à ce préavis, il précisera que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance sont désormais estimés à 350'000 frs.

1.2. Sur le projet SAT (Surveillance automatique du trafic), dont la mise en œuvre dépendra de l'infrastructure informatique

L'objectif de cette présentation était de fournir un aperçu de l'avancement du projet SAT, qui concerne l'installation de radars destinés à surveiller la vitesse et à détecter les infractions liées aux feux de signalisation. Les équipements actuels, installés il y a plus de 20 ans, sont obsolètes, et aujourd'hui seuls deux radars fixes sont pleinement opérationnels. Cette situation a rendu indispensable la réalisation d'une étude pour évaluer les besoins en matière de contrôle du trafic au niveau régional.

La solution retenue est nommée EVO, pour son concept évolutif. Le choix des emplacements des sept radars fixes, qui surveilleront dans les deux sens, a été effectué en priorité en fonction de critères de sécurité. Le projet comprend également l'installation d'un radar semi-stationnaire monté sur remorque, ainsi que de deux nouveaux radars mobiles destinés à l'unité prévention. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud a validé ce projet.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont la prévention, la sécurité routière, ainsi que la génération de recettes financières. Par la suite, ces équipements seront utilisés pour analyser et gérer le trafic à l'échelle régionale, avec la possibilité d'intégrer et signaler rapidement des itinéraires conseillés via une signalisation dynamique. Cela pourrait s'avérer particulièrement efficace pour gérer les embouteillages liés aux manifestations ou aux retours de week-end. Il existe également des projets visant la gestion du bruit, où l'informatique et l'intelligence artificielle (IA) pourraient être utilisées pour l'étalonnage et la prise de mesures.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera le recours à un mandataire externe. En raison de la valeur des équipements, il sera nécessaire de se conformer aux règles des marchés publics. Une infrastructure informatique performante, fiable et sécurisée est essentielle pour la réussite du projet SAT, principalement pour le développement des systèmes d'analyse et de gestion du trafic. D'après les premières estimations, le projet SAT devrait être autofinancé².

2. DISCUSSION GENERALE

2.1. Sur la nouvelle infrastructure informatique

Plan des investissements

Il convient de noter que le projet de nouvelle infrastructure informatique est inscrit dans le plan des investissements 25-27 pour un montant de 500'000 frs, un chiffre nettement sous-évalué par rapport à la demande de crédit actuelle de 1,1 million.

Pour mener à bien les études liées à ce projet, le CODIR a attribué deux crédits complémentaires en novembre 2023 et en mai 2024, avec des mandats confiés à la société H+S Communications. Cependant, notre Commission de gestion, qui examine le budget, n'a pas été informée de l'ampleur croissante de ce projet.

² Les recettes des amendes couvriront les frais d'exploitation du SAT, les amortissements et les intérêts.

Prestations de service (prestataire infrastructure) : 162'000 frs.

Ce montant comprend les coûts du prestataire qui va mettre en place la solution. Il inclut aussi des charges de gestion et de maintenance. Il est indiqué que le prestataire aura la charge des tâches d'exploitation et d'administration technique de l'infrastructure IT.

Sites d'hébergement mutualisés ou colocation

Dans l'appel d'offres (lot 3), il est indiqué que l'ASR recherche une solution pour l'hébergement des deux datacenters avec une des communes membres de l'ASR. Cependant, l'ASR réaffirme clairement son objectif d'indépendance, suite à la résiliation de la convention informatique par la Commune de Montreux. En conséquence, ce projet ne prévoit plus la mutualisation de l'infrastructure ni des services informatiques.

ASR : centre de compétence informatique

Et si nous changions de perspective ! Toutes les communes n'ont probablement pas les mêmes moyens pour se protéger contre les cybermenaces. L'ASR investit dans ses infrastructures informatiques et développe des compétences, ce qui lui permettrait de proposer à certaines communes membres une infrastructure informatique performante, fiable et sécurisée, accompagnée d'un support disponible 24h/24, 7j/7.

L'ouverture à des tiers pour l'hébergement des datacenters pourrait se réaliser en lien avec la Maison de la sécurité.

Coûts d'exploitation : 350'000 frs

40 % de ce montant correspond à la maintenance générale des serveurs. Un peu moins de 100'000 frs. concerne l'hébergement et les lignes d'interconnexion. La sécurité représente environ 60'000 frs. Enfin, une partie de ce montant est dédiée aux coûts de licences et de maintenance des applications.

En interne, le nombre d'EPT au sein de l'équipe informatique restera inchangé.

Les charges informatiques de l'ASR sont-elles sous contrôle ?

Le budget informatique de l'ASR a augmenté de plus de 700'000 frs entre 2023 et 2025, passant de 1.92 à 2.69 millions, soit une hausse de +37 %. Avec ce projet, la charge annuelle d'amortissement sera d'environ 220'000 frs (1'100'000 sur 5 ans), tandis que les coûts d'exploitation s'élèveront à 350'000 frs, dont 220'000 frs seront à déduire pour les prestations qui étaient payées à la Commune de Montreux. En 2026, les charges informatiques devraient dépasser les 3 millions !

Ces montants ont un impact sur les contributions des communes membres.

Dans son rapport sur le budget 2025, la Commission de gestion avait recommandé la réalisation d'un audit afin de mieux comprendre l'augmentation significative des charges informatiques de l'ASR.

Le niveau des prestations informatiques dont bénéficiera l'ASR sera nettement amélioré, en particulier en matière de cybersécurité³. Par ailleurs, cette nouvelle infrastructure informatique permettra de développer d'autres projets, tels que le projet SAT qui aura des retombées financières positives.

Le directeur de l'ASR soutient également l'idée de positionner l'ASR en tant que pôle de compétences en sécurité informatique.

Évolution financière depuis 2014

Pour compléter la discussion, le responsable des finances a présenté plusieurs graphiques⁴ illustrant l'évolution globale des coûts de l'ASR depuis 2014, en détaillant les principales raisons de cette évolution et les leviers possibles pour maîtriser les coûts. Cette question est régulièrement abordée en Commission de gestion.

³ En octobre 2021, la Commune de Montreux a été victime d'une cyberattaque.

⁴ Cette présentation très intéressante pourrait être partagée avec l'ensemble du Conseil intercommunal lors du dépôt du préavis sur les comptes ou le budget.

En effet, depuis 2014, les coûts ont augmenté de +21,3 %, (contributions des communes). Cette hausse des coûts s'explique principalement par l'inflation, la croissance démographique et l'augmentation des charges salariales (augmentation des effectifs et condition de travail). En revanche, la part des frais généraux demeure stable. Enfin, l'ASR envisage de générer des revenus supplémentaires, notamment grâce au projet SAT, à la révision des tarifs de facturation, ainsi qu'aux subventions du Canton pour les ambulances.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), la facture policière pour les polices intercommunales sera réduite, entraînant une diminution totale des charges de 2,5 millions répartis entre les communes membres de l'ASR.

Durée de vie et renouvellement des infrastructures informatiques

L'amortissement comptable de cet investissement est prévu sur 5 ans. Toutefois, il est demandé si la durée d'utilisation effective de l'infrastructure informatique pourrait être prolongée au-delà de cette période. La fin du support informatique et l'obsolescence programmée poussent souvent les entreprises à envisager le remplacement du logiciel par une solution plus moderne proposée par l'éditeur.

Pour des raisons stratégiques, techniques et financières, l'ASR a choisi une solution privée (propriétaire). Les contrats de maintenance, généralement d'une durée de 5 ans, peuvent être prolongés jusqu'à 7 ans. Le renouvellement du matériel et des licences nécessitera un budget estimé entre 400'000 fr et 500'000 frs.

Cybersécurité

En dehors de cette demande de crédit, l'ASR prévoit de sensibiliser et former l'ensemble de son personnel à la sécurité informatique, car le piratage de données découle presque toujours d'une erreur humaine.

Un système de surveillance disponible 24h/24, 7j/7 sera mis en place pour détecter toute menace et intervenir rapidement. L'ASR participe étroitement au dispositif cantonal (CSIRT⁵), qui fournit un soutien essentiel pour prévenir, détecter et répondre aux cyberincidents, tout en renforçant les compétences en cybersécurité des communes et associations intercommunales⁶.

Prestations liées

Pour clarification, le coût des éléments tels que le pare-feu (Firewall), le VPN et le Wifi est inclus dans les coûts du projet, mais ces solutions de sécurité supplémentaires ne font pas partie de l'appel d'offres. Elles seront mises en œuvre par un prestataire qui travaille déjà sur le réseau de l'ASR.

Phases du projet et calendrier de réalisation

Le calendrier prévu est ambitieux, voire trop serré. Une préoccupation majeure concerne la migration vers Windows 11, qui s'ajoute aux processus de préparation et d'installation des systèmes centraux, ainsi qu'à la mise en place de la structure et à la migration des postes de travail. Il est crucial que le planning ne compromette pas les phases de tests et la fiabilité du système.

Le responsable de l'Unité Technique, Logistique & Informatique (UTLI) reste confiant et assure que les délais sont raisonnables. En cas d'imprévus, la Commune de Montreux a garanti la continuité des prestations de son Centre informatique au-delà du 31 décembre 2025.

Dans le cadre de cette migration importante, l'ASR a-t-elle envisagé des solutions open source (libres et ouvertes) ? Il existe de nombreuses alternatives qui offrent des fonctionnalités similaires et sont déjà utilisées dans certaines administrations. Cependant, pour des raisons de formation et de simplicité, l'ASR a choisi de rester sur Microsoft Office, afin d'assurer la continuité avec les outils des communes membres. Face à un projet aux délais serrés, l'ASR a préféré limiter les risques liés à un changement de solution.

⁵ CSIRT pour Computer Security Incident Response Team

⁶ ASR devra notamment identifier un point de contact opérationnel cybersécurité qui permettra de centraliser les échanges et communications avec le CSIRT, principalement hors période de crise.

Détail des coûts et aspects financiers

L'ASR devrait avoir la trésorerie nécessaire pour financer cet investissement. Grâce aux revenus générés par les frais de stationnement, l'ASR dispose rapidement d'une trésorerie conséquente. Plutôt que de recourir à un emprunt, l'ASR pourrait envisager un fonds de roulement alloué, soit par une banque, soit par La Poste.

2.2. Sur le projet SAT

Il est essentiel de souligner devant nos conseils communaux respectifs que la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR constitue une véritable valeur ajoutée, en permettant l'introduction de nouvelles prestations, notamment dans le domaine de la gestion de la mobilité. L'objectif est de développer une capacité de détection des flux de trafic, afin d'activer des itinéraires de déviation ou de délestage en temps réel. Grâce à une gestion dynamique, le système SAT pourrait également remédier au problème des applications de navigation qui, parfois, orientent les véhicules vers des villages ou des itinéraires interdits.

Cependant, il convient de noter qu'à l'Est de notre région, seuls deux axes principaux existent et qu'ils restent très congestionnés. Dans ce domaine, une collaboration étroite existe entre la Police cantonale et l'ASR, avec des simulations dynamiques mises en place depuis l'autoroute. En outre, dans le cadre des manifestations et du concept d'accessibilité, des partenariats sont également établis avec les communes voisines, telles que Villeneuve (Chablais).

Vision intégrée

Il est préférable d'adopter une approche proactive plutôt que réactive, en développant une vision globale de l'évolution du dispositif régional de sécurité publique. Celui-ci devrait inclure la Maison de la sécurité, un système informatique robuste axé sur la cybersécurité, ainsi qu'une solution de gestion de la mobilité couvrant l'ensemble de la région.

3. VŒUX, CONCLUSIONS ET VOTE

La Commission adresse les deux vœux suivants au CODIR :

3.1. Clarification de l'augmentation des coûts des services informatiques

Par 10 voix pour et 4 abstentions, la commission formule le vœu que le CODIR rédige un rapport détaillant les raisons de l'augmentation des coûts informatiques de l'ASR de près de 40% ces deux dernières années. Les coûts d'exploitation et de maintenance du présent projet, ainsi que son amortissement sur les cinq prochaines années, viendront encore s'ajouter à cette hausse.

3.2. Plan des investissements, stratégie et enjeux financiers

Compte tenu des enjeux et des investissements futurs de l'ASR, tels que la Maison de la sécurité ou le projet SAT, et après un vote par 12 voix pour et 2 abstentions, la Commission formule le vœu d'examiner la possibilité de créer une Commission des finances, à laquelle pourrait être confiée, par exemple, la mission suivante :

- examiner et donner des avis sur les questions financières ;
- se pencher sur les projets d'investissement proposés par le CODIR, et évaluer leur impact financier et leur viabilité à long terme ;
- proposer des mesures de gestion financière et de répartition des ressources pour les projets à venir.

Concernant l'examen du présent préavis, une Commission des finances aurait pu préparer les détails financiers en amont, afin de clarifier et simplifier le débat.

3.3. Vote sur le préavis

Dans sa communication n° 03/2025 du 13 mars 2025, relative au présent préavis, le CODIR a :

- a) Pris l'engagement d'amender comme suit le second point de la partie « décision » du préavis :
 - de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de ~~1'229'500 frs~~ 1'100'000 frs au maximum.
- b) Mis à jour le tableau récapitulatif des coûts figurant à la page 7 du préavis, avec un total révisé estimé à 1'100'000 frs.
- c) Précisé que les coûts annuels relatifs à l'exploitation et à la maintenance, mentionnés à la page 8 du préavis, sont désormais estimés à 350'000 frs, à partir de 2026. Ces charges seront intégrées dans le budget de fonctionnement.

À l'unanimité, la commission accepte les conclusions du préavis ;
sous réserve du dépôt par le CODIR de l'amendement ci-dessus.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis no 08/2024 du Comité de Direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

Vevey, le 14 mars 2025

Pour la Commission :

Yvan Cornu

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis N° 08/2024 – Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera

Amendement du Comité de direction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 08/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 ;

Vu la communication N° 03/2025 du Comité de direction au Conseil intercommunal ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex

Le Secrétaire


Frédéric Pilloud



Clarens, le 14 février 2025

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 09/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la contribution au projet POLAP

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 11 mars 2025. Elle était composée des membres suivants :

Mathias Ekah (Montreux), Hervé Devenoge (Montreux), Clément Tolusso (Vevey),
Muriel Higy-Schmidt (Vevey), Mélanie Wunderli (Blonay – Saint-Légier), Anne Ducret (Chardonne),
Evelyne Chevallaz Belotti (Blonay – Saint-Légier) , Guillaume Augnet (Veytaux),
Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz).

Le CODIR était présent en nombre, et avait convié le commissaire Beau, de la police cantonale. Il maîtrise visiblement le sujet et nous a fait une présentation exhaustive du projet POLAP. Il a par ailleurs répondu à toutes les questions posées par les commissaires.

Le projet POLAP est fédéral, et obligatoire. Les cantons reçoivent une facture qui est ventilée auprès des divers corps de police selon une clé de répartition sur laquelle l'ASR n'a pas de prise.

Le montant prévu à ce jour dépasse les CHF 80'000.- et fait donc l'objet du présent préavis conformément aux statuts de l'ASR.

Il ressort des explications que POLAP est un outil permettant à terme la consultation en temps réel des bases de données cantonales et fédérales. Le principe est que chaque propriétaire des dites bases de données donne accès à la consultation de ses données, qui restent sa propriété.

Monsieur Beau relève que les règles de respect de la protection des données personnelles sont scrupuleusement respectées. En particulier la limitation d'accès, ainsi les requêtes sont classées selon neuf catégories : -Personnes – Enquête – Demande d'accréditation – Routier – Véhicules à l'arrêt – Prévention de violences – Hooliganisme – Entreprises de sécurité – Perte de documents de voyage.

Selon la catégorie, les données accessibles sont sélectionnées. Cela vise à assurer la proportionnalité des données accessibles.

Le commissaire Beau précise encore que cette réflexion sur les accréditations oblige à clarifier les accès, les besoins d'accès, pour chaque fonction. Selon lui ces clarifications sont un vrai gain, pour son organisation. C'est un bénéfice collatéral, qui s'appliquera aussi au sein du canton.

Si l'implantation de ce système réduit par exemple la possibilité qu'un délit commis dans un autre canton reste ignoré dans le canton de domicile de l'intéressé, il n'accroît pas essentiellement les types d'informations accessibles. Il tendrait plutôt à réduire la quête d'informations sans juste motivation.

Monsieur Beau explique que des normes sur la forme des données se développent en parallèle au niveau national, voire international. Elles impliquent bien sûr une adaptation des pratiques des opérateurs, mais améliorent significativement la recherche d'informations.

A la question de savoir si POLAP faciliterait le profilage, ou le ciblage de personnes ou de groupes de personnes, il apparaît que ce n'est pas le cas, du fait même du fonctionnement de l'outil.

En réponse à une autre question, le CODIR répond que le coût est hors de tout contrôle de l'ASR, comme déjà expliqué. De plus, Monsieur Beau précise que les informations et les factures sont arrivées très tardivement. Il pense que les critiques à ce sujet ont été entendues et que cet aspect sera dorénavant mieux pris en compte. Il précise encore que les factures annuelles sont approximatives, elles dépendront de ce qui sera effectivement livré. Mais il estime que la somme sur les trois ans devrait être très proche des CHF 88'000.- annoncés.

La commission se dit dubitative sur la formulation du préavis qui mentionne un montant d' « environ » CHF 88'000.-

Le CODIR confirme qu'il n'a pas d'objection à un amendement visant à supprimer le terme « environ ».

Enfin, le CODIR signale deux coquilles, mineures, dans le préavis, qui n'impactent en effet pas le fond.

CONCLUSIONS

La commission, à l'unanimité, propose d'amender le préavis en supprimant le terme « environ » du premier point (« d'approuver l'investissement d'environ CHF 88'000.- réparti sur les années 2024, 2025 et 2026 ») et approuve par ailleurs le préavis tel qu'amendé.

En conclusion, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 09/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la contribution au projet POLAP.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver l'investissement de CHF 88'000.- réparti sur les années 2024, 2025 et 2026
- de charger le Comité de direction et les services concernés du suivi.

La Tour-de-Peilz, le 20 mars 2025.

Pour la commission :

Dominique Vaucoret, président-rapporteur
(Signature manuscrite)